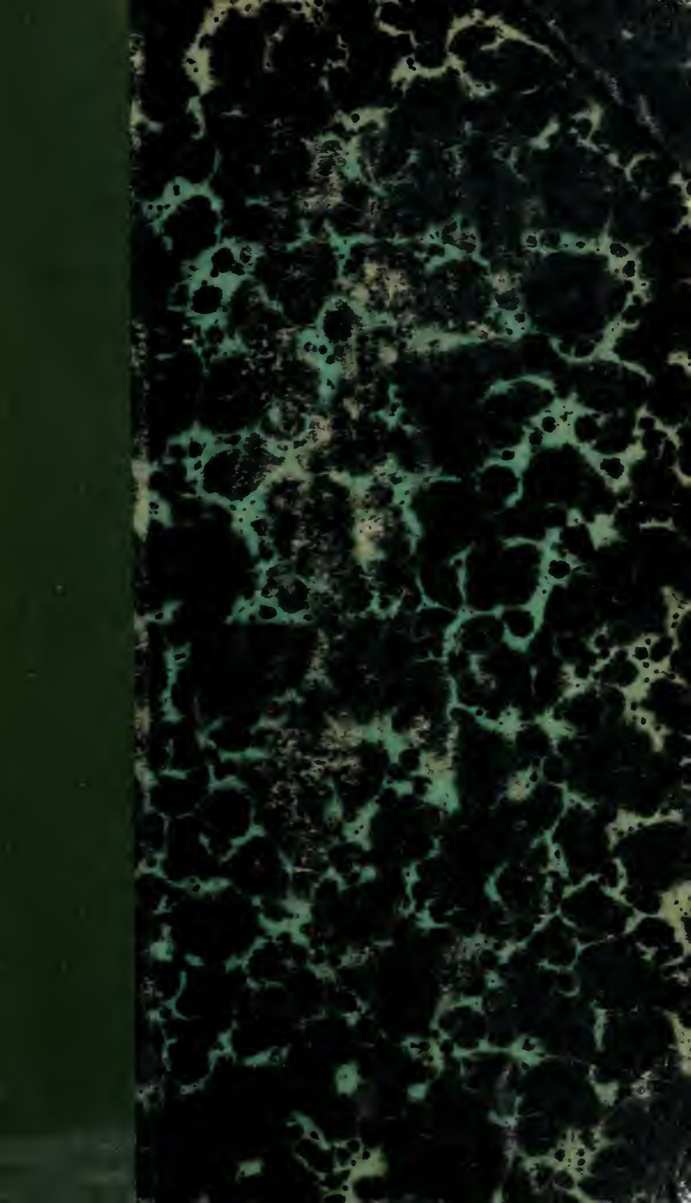


MÉMOIRES
D'UN BOURGEOIS
DE PARIS

Paris.— IMP. DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.—A. Delcambre, 15, rue Breda.

LE D[r] L. VÉRON

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS

DE PARIS

Comprenant

LA FIN DE L'EMPIRE
LA RESTAURATION — LA MONARCHIE DE JUILLET — LA RÉPUBLIQUE
JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, EN FACE DE LA MAISON DORÉE

1857

MÉMOIRES

D'UN BOURGEOIS

DE PARIS

CHAPITRE PREMIER

LES RESTAURATEURS ET LES CAFÉS CÉLÈBRES DE PARIS

GALERIE D'ORIGINAUX.

Les restaurateurs, spécialité parisienne. — Les Frères Provençaux. — La tente des Tuileries. — Legacque. — Véry. — Le café de Foy. — Le duc d'Orléans et madame Joussereau. — Le café Lemblin. — Dupont (de l'Eure) et son cousin. — Quatre officiers étrangers. — Un capitaine de la garde nationale. — Inauguration du buste de Louis XVIII au café Lemblin. — Le café Valois. — Le café du Caveau. — Le café de la Rotonde. — Le peintre Demarne. — Souscription pour la première ascension des frères Montgolfier. — Le café des Mille-Colonnes. — Le café du Bosquet. — Le café de la Montansier. — Chanson d'un capitaine de fédérés. — Le café de Chartres. — Le café de la Régence. — Le café Hardi. — La Maison-Dorée. — Le café Riche. — Le café Anglais. — L'Anglais Schmitt. — Velloni. — Tortoni. — Spolar et le prince de Talleyrand. — Prévost. — M. Demidoff. — Le café de Paris. — Le café Desmares. — Le vicomte Léaumont. — Lointier. — Beauvilliers. — Grignon. — Le Rocher de Cancale. — Galerie d'originaux. — Le prince Kaunitz. — M. de Saint-Ange.

Depuis trente ans environ, j'ai vécu à Paris presque comme un étranger, et sous la restauration, depuis 1823, j'ai promené mes goûts d'observation chez ces

nombreux restaurateurs qui sont une spécialité parisienne. Aucune des grandes capitales de l'Europe n'est décorée de ces somptueux établissements au service luxueux, ouverts le jour et la nuit, où à toute heure un repas vous attend, où vous pouvez jouir du silence et de la solitude au milieu de la foule.

Écrivains, princes, artistes, magistrats, ministres, législateurs, hommes de guerre, étrangers accourus de tous les points du globe, Crésus de tout rang et de tout âge, beautés du Nord, beautés du Midi, que de générations, que d'originaux ont posé pour l'observateur, *inter pocula,* devant ces tables offertes à tout venant.

Il n'est même pas de bourgeois de Paris qui, à certains jours, ne se fassent fête de dîner au *café de Paris,* aux *Frères Provençaux,* au *café Anglais,* chez *Riche,* chez *Véry* ou chez *Véfour.* J'ai pu facilement recueillir quelques détails historiques assez curieux sur les restaurateurs et les cafés célèbres de Paris, et je dois initier mes lecteurs à cette érudition prise aux sources, qui jette d'ailleurs quelque lumière sur d'autres temps.

Entrons au hasard dans tous ces établissements; l'origine d'un grand nombre date de loin.

L'établissement connu sous le nom des *Frères Provençaux* remonte à 1786; trois jeunes gens nés en Provence, unis par une étroite amitié, mais qui n'étaient pas frères, MM. Barthélemy, Manneille et Simon, louèrent aux abords du Palais-Royal une maison pour y donner à manger. Lorsque les galeries de pierre furent construites, ils ouvrirent dans ces galeries des salons qui font encore partie aujourd'hui des riches et vastes appartements des *Frères Provençaux.* L'un de ces trois

amis se chargea de la direction et de la surveillance de l'établissement; les deux autres étaient attachés, dans la maison du prince de Conti, au service des cuisines et de l'office. En 1786, les salons des *Trois Frères Provençaux* ne ressemblaient guère à ce qu'ils sont aujourd'hui; l'ameublement était des plus modestes; les tables étaient recouvertes d'une toile cirée, les salières étaient en bois; les pièces d'argenterie y étaient rares. Les *Trois Frères Provençaux* n'en avaient pas moins déjà une nombreuse clientèle; on n'y buvait que des vins naturels, et les caves étaient riches en bonnes années et en bons crus; la cuisine y était très-estimée; on citait les *Trois Frères Provençaux* pour les mets à la provençale.

Le général Bonaparte et Barras dînaient souvent aux *Provençaux*, et de là ils se rendaient tous deux au théâtre voisin de mademoiselle Montansier. La grosse fortune des *Frères Provençaux* date surtout de 1808, de la première guerre d'Espagne. On fit venir alors des troupes pour cette guerre de tous les points d'Allemagne; ces troupes traversaient Paris; généraux et officiers avaient choisi les salons des *Trois Frères Provençaux* pour y faire bombance. L'or était rare à cette époque, et les recettes étaient telles que plusieurs fois dans la journée et dans la soirée, on était obligé de vider la caisse surchargée d'argent dans des caisses supplémentaires. Les recettes ne s'élevaient pas à moins de douze à quinze mille francs par jour. Les *Trois Frères Provençaux* virent encore, comme tous les restaurants en renom, se reproduire, en 1814 et 1815, les jours de fortune de 1808.

Cet établissement a été dirigé et exploité par ses fon-

dateurs pendant cinquante ans. Un nommé Lionnet, encore sommelier aujourd'hui de l'établissement, y remplit ces fonctions depuis quarante-huit ans. Vers 1836, le restaurant des *Frères Provençaux* fut acheté par les frères Bellenger, qui ne l'exploitèrent que pendant un an ; le titre et le restaurant furent alors cédés par les frères Bellenger à M. Collot, qui depuis quinze ans a su conserver à cette maison l'éclat de sa réputation et de sa prospérité.

Le restaurant *Véry* n'a été fondé qu'en 1805 ; il était situé au jardin des Tuileries, terrasse des Feuillants; il avait alors pour voisin et pour rival sur cette terrasse le restaurateur *Legacque.*

La maison *Véry* eut bientôt la vogue ; elle obtint la fourniture de tous les grands dîners qui se donnaient souvent à l'École militaire dans les premières années de l'empire. De hauts fonctionnaires, des généraux, et surtout le maréchal Duroc, étaient les habitués du restaurateur *Véry.* C'était même le maréchal Duroc, grand maître du palais, qui avait fait obtenir à *Véry* l'autorisation d'ouvrir ce qu'on appelait la *tente des Tuileries.* La cuisine y était exquise et savante, les vins excellents, et on y recevait un accueil engageant de la dame du comptoir, de madame *Véry* de ce temps-là, dont on vantait la grâce et les beaux yeux.

Ce fut seulement en 1808 que *Véry* fonda au Palais-Royal la maison qui y existe encore, et jusqu'en 1817, il exploita concurremment l'établissement du jardin des Tuileries et celui du Palais-Royal. En 1817, la bicoque *Véry* et celle de son voisin *Legacque,* sur la terrasse des

Feuillants, furent démolies. A cette époque, *Véry* quitta les affaires, riche d'une grande fortune, dont hérita bientôt son fils.

Véry était né en 1760, dans un village de la Meuse; il arriva à Paris en sabots, déjà âgé d'une trentaine d'années; il se plaça comme garçon de cuisine, et devint en peu de temps habile cuisinier.

Véry céda son établissement à ses trois neveux, les frères Meunier; de ces trois frères, l'un mourut peu de temps après cette cession; l'autre vendit sa part au troisième, qui resta ainsi seul propriétaire; ce dernier s'est retiré en 1843; il eut pour successeur M. Neuhaus, possesseur actuel. *Véry* est resté un des premiers restaurants de Paris.

Ce fut en 1749 qu'un ancien officier, M. *de Foy*, fonda le café de Foy, devenu depuis si célèbre. Ce café occupait alors tout un étage d'une des maisons situées dans cette portion de la rue Richelieu qui longeait le jardin du Palais-Royal; un escalier particulier conduisait du *café de Foy* à l'une des entrées du jardin; les galeries de pierre de ce palais n'étaient pas encore construites.

Vers l'an 1774, le *café de Foy* passa entre les mains d'un sieur Jousserean; ce Joussereau venait d'épouser une jeune et jolie femme, dont la beauté fit un certain bruit. Le duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe, voulut voir de près la belle limonadière; il vint un soir s'installer dans le café et y prendre une glace. Il y revint plusieurs fois, et sa protection fut acquise à cet établissement; madame Joussereau eut du prince une audience particulière; elle obtint pour son mari l'autorisation de vendre des rafraîchissements et des glaces dans la grande allée

des marronniers du jardin du Palais-Royal, où furent construites depuis les galeries de pierre. Il fut d'ailleurs expressément interdit à Joussereau de placer des tables dans le jardin, il ne pouvait y placer que des chaises.

Les galeries de pierre ont été terminées vers 1792. Lorsqu'elles furent achevées, le *café de Foy* s'établit alors dans les appartements qu'il occupe encore aujourd'hui.

Le *café de Foy* est le premier établissement de ce genre qui s'ouvrit au Palais-Royal; il eut, entre autres habitués célèbres, toute la génération des peintres Vernet, Joseph, Carle et Horace. Au milieu du plafond du rez-de-chaussée, on voit encore un oiseau aux ailes éployées, peint d'amitié par Carle Vernet. C'est du *café de Foy* que, la veille de la prise de la Bastille, partit Camille Desmoulins, une feuille verte à son chapeau, et suivi d'une foule immense; il appelait aux armes les bourgeois de Paris.

Madame Lenoir a succédé à M. Joussereau; à madame Lenoir, M. Lemaître, et enfin à M. Lemaître, M. Questel, propriétaire actuel, qui occupe la maison depuis près de vingt-cinq ans.

Au Palais-Royal se fonda encore, en 1805, un café qui devait plus tard, sous la restauration, devenir un café politique. Je veux parler du *café Lemblin.*

Dans la galerie de Chartres, aux numéros 100 et 101, se trouvait un petit café de troisième ou quatrième ordre; un nommé Perron végétait là depuis une douzaine d'années; son bail expira; le propriétaire demanda pour le renouveler un pot-de-vin de mille écus, que Perron ne put donner.

Un des garçons du café de *la Rotonde,* un nommé Lemblin, aux aguets de cette affaire, trouve des ressources et de l'aide; il court chez ce propriétaire exigeant; il lui compte les trois mille francs de pot-de-vin, et obtient un bail de vingt ans.

La confiance renaissait; le Palais-Royal était le rendez-vous de tous les étrangers et de tous les joueurs du monde entier. Lemblin entreprend de transformer l'ancien café borgne en un brillant salon; les dessins sont vite faits par l'architecte Alavoine, le même qui avait été chargé par le gouvernement d'élever sur la place de la Bastille un éléphant colossal en bronze, dont le modèle en plâtre existait encore en 1830, et servait de caserne à une armée de rats.

Le café Lemblin ne dut d'abord son succès qu'à l'exquise qualité du chocolat, du thé et du café qu'on y prenait. Mais après 1814, cet établissement eut deux clientèles, celle du matin et celle du soir.

Le matin on n'y rencontrait que des personnages graves, des académiciens, des savants, des magistrats savourant le chocolat fabriqué par le fameux Judicelli, le café préparé par Viante, Piémontais qui avait fait ses premières études à Rome, sous le chef d'office du Vatican.

Au nombre des plus fidèles habitués du matin étaient Chappe, l'inventeur du télégraphe; Boïeldieu, Martinville, Jouy, de l'Académie française, qui écrivait alors dans la *Gazette de France* son *Ermite de la Chaussée-d'Antin;* Ballanche, depuis membre de l'Académie française; Brillat-Savarin, conseiller à la cour de cassation, que sa *Physiologie du goût* n'avait pas encore illustré.

Le soir, sous les flots de lumière que projetaient des

lustres de cristal, étincelaient les brillants uniformes des officiers supérieurs de toutes armes; on remarquait parmi eux le général Cambronne, le général Fournier, le brillant colonel Dulac, depuis général; le colonel Sauzet, fait aussi général après avoir subi dix ans de captivité, de 1820 à 1830; le colonel Dufaï, et tant d'autres dont le sang avait coulé sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Au nombre des garçons du café Lemblin était un nommé Dupont, cousin germain de Dupont (de l'Eure), alors député et depuis élu président de deux gouvernements provisoires. Un soir, en 1817, M. Dupont (de l'Eure) sortant du restaurant des Frères Provençaux, où il avait dîné en compagnie de plusieurs députés, entre avec eux chez Lemblin. Le café demandé par M. Dupont (de l'Eure) lui est servi par Dupont le garçon limonadier. Ce dernier reconnaît son illustre cousin, rougit, tremble; peu s'en faut que le plateau qu'il apporte ne lui échappe des mains. Le député, de son côté, avait reconnu son parent. M. Dupont (de l'Eure) se lève, et tendant les deux mains au pauvre garçon tout étourdi: « Eh! bonjour, cousin, s'écria-t-il; je suis charmé de vous voir et de pouvoir vous dire que l'on se porte bien à Neubourg (bourg du département de l'Eure, dont la famille Dupont est originaire). »

M. Dupont (de l'Eure) est toujours venu en aide à ses parents pauvres. En 1848, il fit admettre, comme concierge à l'hôtel de ville, ce même garçon du café Lemblin, devenu presque aveugle, et qui occupait encore cette place en 1850.

C'est au café Lemblin que se montrèrent en 1815 les

premiers officiers russes et prussiens qui entrèrent à Paris. C'était le soir : le café était rempli d'officiers revenus de Waterloo, bras en écharpe, casques et shakos troués par les balles.

On laissa les quatre officiers étrangers prendre place à une table ; mais bientôt tout le monde se leva comme frappé d'une même étincelle électrique, et un cri formidable de *Vive l'Empereur !* fit bruire les vitres ; vingt officiers s'élancèrent vers les quatre étrangers ; un capitaine de la garde nationale, taillé en Hercule, se jeta au-devant d'eux.

» Messieurs, dit-il, vous avez défendu Paris au dehors, c'est à nous de le faire respecter au dedans ! »

Puis se tournant vers les officiers étrangers, il reprit :

« Messieurs, ce sont les bourgeois de Paris que votre présence prématurée offense, et c'est un bourgeois de Paris qui vous en demande raison. » Lemblin, qui était sergent de la garde nationale, intervint alors, et sous le prétexte d'explications plus tranquilles, il fit passer Russes et Prussiens dans son laboratoire, d'où ils purent s'échapper.

Quoique le café Lemblin fût le lieu de réunion des officiers de l'empire, on y voyait fréquemment des gardes du corps, des mousquetaires qui, la moustache retroussée, la lèvre dédaigneuse, venaient là chercher aventure.

Un soir, les gardes du corps se présentèrent en masse et annoncèrent que le lendemain ils viendraient inaugurer au-dessus du comptoir le buste de Louis XVIII. Le lendemain, près de trois cents officiers de l'empire

occupaient la place menacée; mais l'autorité avait été avertie, les gardes du corps ne parurent point.

Sous la restauration florissait au Palais-Royal, comme café politique et comme antagoniste du café Lemblin, le café Valois. C'était le club, d'ailleurs assez calme, assez pacifique, des vieux émigrés, qu'on appelait alors les voltigeurs de Louis XIV.

Le café Valois n'existe plus.

Près du café Lemblin, vers 1805 ou 1806, s'ouvrirent le café du Caveau et le café de la Rotonde; ces deux maisons furent bientôt achetées par M. Angilbert, qui, plus tard, en 1822, fonda le café de Paris. Le café du Caveau surtout était fréquenté par les officiers de la garde impériale; toutes les nationalités du temps, dans les lettres et dans les arts, s'y rencontraient; Demarne, le peintre de paysages et de tableaux de genre, y a présidé pendant trente ans un petit coin où se réunissaient, de dix heures du soir à minuit, les peintres et les amateurs du temps.

C'est au café de la Rotonde qu'on ouvrit une souscription pour la première ascension des frères Montgolfier. Ce fait était inscrit sur une table de marbre.

Les bustes de Philidor, Gluck, Piccini, Grétry et Sacchini, étaient placés dans l'un des salons du café de la Rotonde; les gluckistes et les piccinistes venaient souvent se quereller à propos de musique, en sortant de l'Opéra, situé alors au Palais-Royal.

M. Angilbert tint cet établissement depuis 1806 jusqu'en juillet 1815. En 1814, M. Angilbert se trouvait dans une mauvaise situation de fortune et de santé;

forcé de garder le lit, il fut même obligé d'abandonner sa maison à la gestion de son premier garçon, Casimir B... Mais arrivèrent les alliés, et, du 31 mars 1814 au 15 juillet 1815, au moment où M. Angilbert entrait en convalescence, la maison avait réalisé quatre cent soixante-sept mille francs de bénéfice. Cette fortune de M. Angilbert lui était venue en dormant et en souffrant.

De tous les cafés situés au premier étage du Palais-Royal, le café des Mille-Colonnes était, sous l'empire et la restauration, le plus brillant et le mieux achalandé. Il eut pendant plus de vingt ans une grande vogue; il dut sa fortune à la beauté de la maîtresse de la maison, madame Romain, dont le mari, par une sorte de compensation, était petit, maigre et manchot.

Ce couple si mal assorti avait tenu d'abord le café du Bosquet, rue Saint-Honoré, établissement du troisième ordre, où la beauté de madame Romain attira bientôt la foule. On faisait queue dès le matin à la porte de ce café pour y trouver place; la foule était si grande à ses abords, que l'autorité fut obligée d'intervenir. On chansonna la *belle limonadière* :

. . . Et son nom par la ville
Court ajusté sur l'air d'un vaudeville.

Vers la fin de 1817, la vogue du café des Mille-Colonnes diminua, bien que madame Romain, à peine âgée de trente-quatre ans, fût dans tout l'éclat de sa beauté. En homme intelligent, Romain dédaigna les demi-mesures : il ferma son café, et en quelques jours, grâce à une armée d'habiles ouvriers, ses salons étaient transformés en un véritable palais des *Mille et une Nuits*;

la belle limonadière était assise sur un trône de roi.

Vers 1824, la gloire du café des Mille-Colonnes s'éteignit comme s'éteignent toutes les gloires! En 1824, Romain le manchot mourait d'une chute de cheval, et deux ans après la belle limonadière se faisait religieuse.

Le plus couru des cafés du premier étage, au Palais-Royal, après celui des Mille-Colonnes, était celui de la Montansier. Ce fut au commencement de 1813 qu'un nommé Chevalier ouvrit un café dans la salle où, pendant plusieurs années, Brunet, Tiercelin, Baptiste cadet et même mademoiselle Mars encore enfant, avait joué le vaudeville. Ce café devint, en 1831, le théâtre du Palais-Royal. Chevalier avait voulu transformer cette salle en café-théâtre; l'autorité lui permit seulement d'en faire un café chantant. Les chanteurs se plaçaient sur la scène de l'ancien théâtre, et comme les duos et les trios n'étaient pas interdits, on arrivait aisément à jouer de petits drames lyriques sans contrevenir à la lettre du privilége.

Cet état de choses dura du commencement de 1813 au 20 mars 1815. A compter du 20 mars, de chauds partisans de l'empire, des officiers, des sous-officiers, improvisèrent dans ce café une tribune du haut de laquelle les Bourbons étaient insultés quotidiennement de six heures du soir à minuit. Les chanteurs gagés ne paraissaient plus; la scène était occupée par les consommateurs, qui venaient à tour de rôle faire entendre divers refrains très-souvent répétés en cœur par toute la salle. Voici un de ces couplets que j'entendis chanter par un capitaine de fédérés, avec chœur :

LE CAPITAINE.

Croyez-vous qu'un Bourbon puisse être
Roi d'une grande nation?

CHŒUR DES CONSOMMATEURS.

Non, non, non, non, non, non, non.

LE CAPITAINE.

Mais il pourrait fort bien peut-être
Gouverner un petit canton!

CHŒUR.

Non, non, non, non, non, non, non.

LE CAPITAINE.

Alors, que le diable l'entraîne
Au sombre palais de Pluton!

CHŒUR.

Bon, bon, bon, bon, bon, bon, bon.

LE CAPITAINE.

Et chantons tous à perdre haleine :
Vive le grand Napoléon!

CHŒUR.

Bon, bon, bon, bon, bon, bon, bon.

A ce capitaine succéda un autre officier, qui déclara d'abord ne pas savoir chanter. Mais, ajouta-t-il, cela n'empêche pas les sentiments, et

Je me f... du roi,
Du comte d'Artois
Et du duc d'Angoulême,
Du duc de Berry,
D' la duchesse aussi,
Et de ceux qui les aiment!

Ces saturnales durèrent cent jours, c'est-à-dire jusqu'à la rentrée de Louis XVIII. Alors sonna l'heure des représailles; les mousquetaires et les gardes du corps à leur tour voulurent venger la royauté de ces outrages, comme si ces outrages avaient pu atteindre la royauté. Dans l'égarement de leur dévouement, ils s'oublièrent jusqu'à envahir à main armée le café Montansier; on brisa les

glaces, et une partie des meubles, du linge, de l'argenterie, fut lancée par les fenêtres.

Le *café de Chartres*, situé au Palais-Royal, au rez-de-chaussée des galeries de pierre, conserve aujourd'hui, sous le nom de *Véfour*, son ancienne réputation. On ne rencontrait guère au café de Chartres que de hauts fonctionnaires, des généraux, de riches financiers et des étrangers de distinction. Murat, n'étant alors que grand-duc de Berg, y déjeunait fréquemment en compagnie de ses aides de camp. Les célèbres gastronomes le poëte Berchoux et Grimod de la Reynière y professaient l'art de bien dîner.

Le café de la Régence, ouvert place du Palais-Royal et aujourd'hui en démolition, fut fondé en 1718, et prit son nom historique de la régence du duc d'Orléans. Il devint presque aussitôt et il est resté le rendez-vous des joueurs d'échecs.

A diverses époques, un assez grand nombre de personnages célèbres vinrent faire *leur partie* d'échecs dans ce café. On cite, entre autres : *J. J.* et *J. B. Rousseau*, *Voltaire*, les maréchaux *de Richelieu* et *de Saxe*, l'empereur *Joseph II*, *Franklin*, *Marmontel*, *Diderot*, *Champfort*, *Sainte-Foix*, les trois illustres joueurs *Philidor*, *Deschapelles* et *la Bourdonnaye*, *Bernardin de Saint-Pierre*, *Louvet*, le marquis *de Bièvre*, le général *Bonaparte*, *Dumont d'Urville*, les architectes *Percier* et *Fontaine*, le peintre *Regnault*, *Champion*, l'homme au petit manteau bleu, etc. Tels sont les cafés et les restaurateurs célèbres dont l'histoire se rattache aux annales du Palais-Royal, et qui ont contribué plus ou moins

à l'illustrer par leurs savantes mascarades culinaires.

Dans les premières années de ce siècle, les cafés et les restaurateurs étaient aussi nombreux qu'aujourd'hui sur le boulevard des Italiens. C'était d'abord le café Hardi, remplacé depuis dix ans par la Maison-Dorée ; c'était le café Riche et le café Anglais.

M. Hardi, fondateur du café de ce nom, avait fait construire, dans le plus grand de ses salons, une splendide cheminée en marbre blanc ; dans cette cheminée, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, un énorme gril d'argent était en permaneuce sur des charbons incandescents.

Près de cette cheminée se dressait un buffet où l'on choisissait les mets variés et appétissants qui devaient être servis grillés. Hardi piquait de sa longue fourchette d'argent les mets choisis et les préparait sous les yeux du consommateur, dont il surexcitait ainsi l'appétit.

Le plus singulier des habitués du café Hardi, vers 1815 ou 1816, était un Anglais nommé Schmitt, qui demeurait près de là. Chaque jour, il se levait à cinq heures de l'après-midi, il se mettait à table chez Hardi à six heures du soir, dans le salon de la cheminée de marbre ; à dix heures, il achevait de dîner, mais non de boire ; à minuit il se faisait servir un hareng saur. Il se retirait à la pointe du jour, laissant au moins une douzaine de bouteilles de vin de Bordeaux parfaitement vides.

Au coin de la rue Taitbout, sur le boulevard des Italiens, vers 1798, s'ouvrit aussi un café tenu par un certain Velloni, le premier glacier napolitain qui vint à

Paris. Ce Velloni, qui fonda successivement, dans divers quartiers de Paris, plusieurs cafés où l'on prenait des glaces, ne fit jamais que de mauvaises affaires, et il fut forcé de placer l'établissement de la rue Taitbout sous le nom de *Tortoni*, qui depuis longtemps dirigeait cette maison.

Au commencement du siècle, sous l'empire et sous la restauration, le café Tortoni était le lieu de rendez-vous et le salon de conversation de plus d'une célébrité et des élégants du jour. MM. de Saint-Didier, Riboutté, auteur de *l'Assemblée de famille*; Delrieu, Lacretelle, Harel, Jouy, s'y rencontraient presque tous les soirs. Dans un des salons du premier était alors établi un billard, dont un certain Spolar fit la réputation. On y jouait les parties les plus chères. Ce Spolar était un avocat assez distingué du barreau de Rennes; il avait été forcé de quitter Rennes pour de mauvaises affaires. Tortoni lui avait donné dans sa maison la table et le logement. Le prince de Talleyrand et Montrond vinrent plus d'une fois à Tortoni voir jouer Spolar. Le prince de Talleyrand fit même venir Spolar chez lui, et le présenta à un de ses amis, receveur général du département des Vosges, qui se croyait le plus fort joueur au billard. Le prince paria pour Spolar, et gagna au receveur général quarante mille francs. Spolar fut nommé en 1809 professeur de billard de la reine Hortense; il mourut en 1811.

Sous l'empire et sous la restauration, Prévost, un des garçons du café Tortoni, se créa une renommée historique. Il était poudré; c'était un modèle de respectueuse et incessante obséquiosité : il ne vous abordait qu'avec cette phrase : « Pardon!... Monsieur a-t-il eu la bonté

de désirer quelque chose ? » Lorsque des consommateurs riaient entre eux, Prévost, par respect, se remplissait la bouche avec sa serviette pour ne pas rire comme eux. Il s'indemnisait de ses humbles politesses. Prévost prélevait soir et matin un petit impôt sur les habitués de Tortoni : quand il avait à vous rendre de la monnaie, il ne vous donnait jamais que des pièces de *quinze sous* pour des pièces de vingt sous ; mais en vous faisant ainsi vos comptes, il vous répétait sans cesse : « Pardon ! pardon ! mille fois pardon ! » Prévost a mal fini.

Le café Tortoni a fait la fortune de tous ceux qui s'y sont succédé.

Vers 1816 et 1817, les bourgeois de Paris s'arrêtaient volontiers et s'extasiaient devant de riches et vastes appartements situés au rez-de-chaussée, sur le boulevard des Italiens, au coin de la rue Taitbout. Ces appartements étaient occupés par M. Demidoff, Russe millionnaire, qui devait surtout ses immenses richesses à l'exploitation de mines de charbon, de cuivre, de fer et de malachite.

Il eut deux fils, MM. Paul et Anatole Demidoff; M. Anatole Demidoff est le seul qui survive. M. Demidoff père habitait tour à tour à Paris et à Florence ; il avait à sa solde une troupe de comédiens qu'on appelait la *troupe Demidoff* ; il faisait jouer dans son palais, à Florence la comédie, le vaudeville et l'opéra-comique. Un hôte tout entier était réservé aux logements des artistes. Ce n'était chez M. Demidoff, surtout à Florence, que représentations théâtrales, bals somptueux et brillants concerts.

Usé, vieilli avant le temps, et podagre, M. Demidoff

arrivait au milieu de toutes ses fêtes dans un fauteuil roulant, d'où il ne bougeait pas; il se retirait de bonne heure, et la fête continuait; quelquefois même il tombait en syncope, perdait connaissance, et l'orchestre et les danses ne modéraient ni leur gaieté ni leur entrain. On emportait M. Demidoff, et voilà tout.

Sevré de tous plaisirs, il s'égayait au spectacle animé des plaisirs d'autrui. Il avait pour ami et pour familier un Russe, homme d'esprit. Cet ami logeait dans l'hôtel, et près de la chambre à coucher de M. Demidoff. Lorsque ce pauvre riche, étreint par la goutte et par la douleur, comme Laocoon par les serpents, ne dormait pas, ce qui lui arrivait souvent, il faisait appeler son ami au milieu de la nuit et à toute heure. « Tiens, lui disait-il d'abord, voilà deux ou trois rouleaux de mille francs pour tes dépenses de jeu, et maintenant, pour me distraire, dis-moi ce que tu as fait hier et ce que tu feras demain. » M. Demidoff était comme un martyr de l'opulence; il eût volontiers donné pour un *bon somme* ses précieux tableaux de maîtres, ses rares et merveilleuses curiosités, ses admirables objets d'art, même le trésor placé à Florence, au milieu de son salon, et abrité sous des vitres; il s'était plu à y entasser de brillants carcans, des bracelets, des colliers, des anneaux, des turquoises, des saphirs, des diamants, des émeraudes, des rubis; en un mot, des richesses à sauver un empire.

Le 15 juillet 1822, les vastes appartements de M. Demidoff recevaient une nouvelle et fastueuse destination; des affiches apposées sur les murs, dès le matin, disaient : « Aujourd'hui, à cinq heures, ouverture des salons du *café de Paris*. » Ce furent MM. *Angilbert* et *Gué-*

raz qui fondèrent le restaurant du *café de Paris*. A compter du 15 mars 1837, M. *Angilbert fils* exploita seul cet établissement; il eut pour successeur, le 15 juillet 1838, M. *Alexandre Kratocville*. Depuis le 18 novembre 1845, le *café de Paris* est dirigé par M. *Martin Guépet*. Le *café de Paris*, connu de toute l'Europe, est aujourd'hui en pleine prospérité. L'officier anglais qui se bat contre les Birmans, l'officier russe qui se bat à Khiva, au delà de la mer d'Arad, sur les bords de l'Oxus, rêvent au bivouac les joies d'un bon dîner au *café de Paris*.

Il faut encore citer comme café politique, sous la restauration, le café Desmares, qui s'ouvre au coin de la rue de l'Université et de la rue du Bac. On y déjeunait, on y dînait; des officiers supérieurs des gardes du corps, des officiers supérieurs de la garde et des chefs de division des divers ministères de la rive gauche de la Seine représentaient surtout la clientèle du matin. M. Desmares était le frère de mademoiselle Desmares, agréable comédienne qui, pendant quinze ans, se fit applaudir au théâtre du Vaudeville. Mademoiselle Desmares disait de son frère : « Je ne peux pas voir un marchand d'eau chaude. » M. Desmares disait de sa sœur : « Je ne peux pas voir une femme qui monte sur les planches. »

Le café Desmares avait pour commensal assidu un colon, ancien commissaire des guerres, homme d'esprit et grand philosophe; il ne possédait qu'une petite pension pour vivre, mais il comptait beaucoup d'amis : c'était le vicomte Léaumont. Tous les jours son couvert était mis à la table de Desmares. « Ce Desmares est excellent pour moi, me dit-il; il me fait faire de bons dîners; mais j'ai

trouvé récemment le moyen de lui témoigner ma reconnaissance. Ce pauvre Desmares est très-peu lettré, je doute même qu'il sache lire et écrire. Un de ces matins, j'entrai dans son café : il y avait foule, toutes les tables étaient prises, et du plus loin que j'aperçus Desmares, je lui criai : « Bonjour, mon cher camarade de collége ! »

Le vicomte Léaumont faisait de petits vers, mais il ne s'élevait jamais jusqu'à l'alexandrin : ses vers n'avaient que huit syllabes. « Je n'écris mes poésies, disait-il, que sur mes genoux, et dans ma misère, j'ai la cuisse si maigre, qu'au quatrième pied ma table me fait défaut pour écrire. »

Le café Desmares était légitimiste ; il fut chargé d'approvisionner chaque jour plus d'une table de service du château. Agier était le protecteur de la maison Desmares ; il y avait là table ouverte le jour des élections du département de la Seine.

On comptait à Paris, en 1825, plus de neuf cents restaurateurs ; ceux que nous venons de citer étaient les plus en renom, et leur prospérité a survécu à toutes les révolutions. Le restaurant Lointier, le restaurant Beauvilliers, le restaurant Grignon, le Rocher de Cancale, qui jouissaient d'une grande célébrité sous l'empire et sous la restauration, n'existent plus.

Mes habitudes de dîner chez les restaurateurs ont été pour moi une source intarissable de surprises, de découvertes et de révélations sur l'humanité. Que j'ai coudoyé d'originaux, de gens bizarres et grotesques ! L'esprit humain, c'est l'infini... Et cependant l'anatomie et la chimie ne nous montrent dans le cerveau humain, dans cet

organe de l'intelligence, que des différences de forme, de poids, de consistance et d'éléments organiques, presque insaisissables. Le fait le plus saillant que nous révèle l'anatomie, ce sont les variations de volume du cerveau. Plus d'un physiologiste mesure les forces de l'intelligence à la quantité de la masse cérébrale : je prétends qu'outre la quantité, il y a la qualité. L'hygiène, l'air, l'eau et les lieux influent sur le développement et sur la qualité du cerveau. Ne voyons-nous pas des dynasties de crétins se produire et se continuer dans le Valais, au bas des Alpes.

L'abondance des richesses, la satiété de toutes les jouissances, surtout les tourments de l'oisiveté, exercent sur le caractère et sur l'intelligence des influences plus imprévues, plus étranges, plus singulières, que la pauvreté et les privations. « Une huître peut être malheureuse en amour, dit lord Byron; et pourquoi? parce qu'elle rêve oisive dans son écaille. »

A côté des fous, il y a dans ce monde des quarts de fou, des tiers de fou, des demi-fous, qui vivent entre eux, qui se recherchent et se conviennent, qui se raillent les uns les autres, et s'estiment heureux de conserver une moitié de raison humaine, au milieu de ceux qui n'en ont plus qu'un tiers ou un quart. Tels ces pauvres poitrinaires qui se complaisent et se soulagent aux *Eaux-Bonnes* : ceux qui n'ont plus qu'un poumon et demi s'estiment heureux et se consolent à la vue de ceux qui, pour toute respiration, n'en ont qu'un, et quelquefois même que la moitié d'un.

J'ai dîné assidûment tous les jours, pendant plus de deux ans, chez Véry. J'arrivais à la même heure et je

m'installais à la même table. J'eus, pendant quelques mois, pour voisin un Anglais aussi exact, aussi régulier que moi. Un jour, mon voisin me fit ses adieux : « Je vais, dit-il, m'embarquer et faire le tour du monde. » Au bout de dix-huit mois, de retour à Paris, il me retrouvait, comme à un rendez-vous, à la même heure, à la même table. Il avait fait son tour du monde, et je n'avais que bien peu changé de place.

Toutefois, en dînant longtemps chez plus d'un restaurateur, j'ai pu faire le tour de l'intelligence humaine, et surtout de ces *quatre mille opulents et oisifs* dont parle Byron, qui ne courent dans la vie qu'après des plaisirs de cinq minutes, et pour qui le monde est fait.

Lorsque l'éducation, les devoirs de famille, la religion ou la morale ne poussent pas au bien, ne servent pas de garde-fous, l'esprit et le cœur humain, sans frein et sans mors, courent à l'aventure et ne savent plus que faire de la vie; on se heurte alors à toutes les passions, à tous les vices : on en invente; on n'estime que ce qui est nouveau ; et le nouveau, c'est le raffinement, l'excès, l'abus ; le plus souvent, ce n'est même que l'*envers* de toutes choses. Ces opulents de Byron mettraient volontiers le feu à une ville, non pour la purifier et la rebâtir, mais pour ce plaisir de cinq minutes de la voir brûler !

On dit que Xercès promit un immense trésor à qui pourrait lui inventer un nouveau plaisir.

Il n'y a de moral, d'honnête et d'humain, que les petites joies et les petits bonheurs, et les petites joies et les petits bonheurs sont d'ailleurs assez faciles, même au milieu des situations les plus tristes et les plus douloureuses.

Dans les hôpitaux, j'ai vu des malades se faire de petites joies avec une fleur qu'ils cultivaient, avec de petits travaux que la maladie leur rendait possibles, avec un mets permis et désiré. J'ai vu bien des malades heureux une journée et plus, des paroles encourageantes du médecin, des paroles consolantes et chrétiennes de ces sœurs de charité qui rivalisent à donner des exemples de tous les courages et de toutes les vertus. La médecine, comme la charité, inspire et accomplit des miracles de compassion et de soulagement.

Dans l'adversité, la tendresse d'un ami, la bienveillance d'un inconnu, le plus faible rayon d'espérance, font palpiter et sourire le cœur.

Au milieu de cet état fébrile de l'âme auquel les richesses exposent, la joie et le bonheur ne s'obtiennent pas si facilement. L'homme pauvre et souffrant est blasé sur la misère et sur la douleur ; il n'est sensible qu'aux petites joies, qu'aux petits bonheurs. L'homme riche, entouré de prospérités, blasé sur les excitations du succès, sur les ivresses du plaisir, n'est sensible qu'aux petits chagrins, qu'aux communes souffrances physiques et morales de la vie.

Les anciens croyaient à une puissance fatale qui faisait trembler les heureux, et qui consolait les petits par la souffrance des grands. Il faut presque se réjouir des envieux qui raillent, il faut presque cultiver les inimitiés actives et ardentes ; toutes les persécutions sont de justes et de morales expiations de ces prospérités qui font qu'on vous appelle *un heureux*.

Recherchez au besoin un petit chagrin, comme la perte

d'une bague, à l'exemple de ce roi de la riante Samos; mais désirez qu'un poisson n'avale pas cette bague, qu'un ami ou qu'un ennemi ne vous la rapporte pas; s'il en était ainsi, vous n'auriez plus qu'à redouter la vengeance des dieux, et surtout l'envie et la vengeance des hommes. Aux grands bonheurs, les calamités terribles! A ce Crésus, roi de Lydie, se pavanant avec ostentation au milieu de ses palais, de sa magnificence et de ses richesses, les flammes du bûcher!

Dans cette philosophie, qui est la mienne, on ne s'enorgueillit doint des brises charmantes du succès, de la prospérité, et on supporte sans plaintes et sans effroi les vents contraires et les tempêtes, autant par l'espérance d'un nouveau rayon de soleil que par ce sentiment qui est un devoir : l'humilité.

Étudions quelques-uns de ces personnages, fous et abrutis par leurs richesses; montrons, pour l'honneur de la morale, leurs misères et leurs souffrances.

Dans le premier volume de ces Mémoires, j'ai cherché à peindre toutes les folies de la passion du jeu; je complète pour ainsi dire ici l'étude de cette trinité des vices humains, en montrant, par un coin de rideau à peine soulevé, les folies et les excès de la passion du vin, et les extravagances contre nature où peuvent entraîner de bizarres amours.

Il est à remarquer que tous les goûts naturels de l'homme sont pour lui des occasions d'excès qui, renouvelés et prolongés, deviennent des vices. L'homme sau-

vage comme l'homme civilisé ont sans cesse besoin de faire appel à leur raison.

La vigne féconde, changeant de saveur et de parfum au nord et au midi et presque sur les coteaux les plus voisins, est un des plus riches dons faits à la France. Il n'y a ni vice, ni péché à aimer le vin. La religion, la morale et la bonne éducation imposent seulement, comme devoir, la tempérance.

La vigne a surtout, depuis bien des siècles, fait fleurir en France la chanson. Le vin et la chanson sont comme frère et sœur. Nous avons surtout vu sous l'empire entourer d'une certaine célébrité les chansonniers du Caveau : Désaugiers, Béranger, ont été les poëtes de ces sociétés, qui rendaient un culte à nos crus illustres et aux gais refrains. Mais les excès de vin abrutissent l'intelligence et déshonorent l'humanité.

J'ai été présenté chez le comte Torreno, ancien ministre de la reine Christine, mort à Paris du charbon, à un ménage anglais, mari et femme, jouissant d'immenses revenus, qui ne résidaient que très-peu de jours à Paris, et qui le reste du temps voyageaient dans toute la France : ils n'aimaient que la bouteille et ne quittaient la table qu'après avoir perdu la raison. Dans leurs voyages en France, ils ne recherchaient que les riches coteaux, et la durée de leur séjour dans une province était calculée sur la qualité et sur le renom des crus qu'on y récoltait. Qu'on me permette cette distinction : ce n'étaient point des *ivrognes,* c'étaient des *soûlards*.

L'observation m'a révélé qu'il y a une classification à établir pour tous ceux qui ne supportent la vie qu'au milieu des fumées de l'ivresse. J'appellerai *soûlards*

ceux qui n'aiment que le vin et qui en boivent tout leur soûl. Le *soûlard* a une ivresse gaie, il recherche la compagnie des buveurs et s'y montre presque divertissant à force d'idées fixes, de sorties imprévues et de singularités spirituelles. Ces *soûlards* riches concilient quelquefois leurs excès de vin avec un certain état de santé.

L'*ivrogne*, en tout point, diffère du *soûlard*. L'*ivrogne* pousse l'ivresse jusqu'à l'abrutissement de l'intelligence, et jusqu'à une paralysie momentanée de tout l'appareil musculaire; il méprise le vin, et ne satisfait sa passion d'ivrogne qu'avec de l'eau-de-vie, ou même qu'avec de l'absinthe. Ceux qui s'enivrent avec l'absinthe arrivent à un état de folie si singulièrement accentué qu'on lui a donné le nom de folie des *absinthiers*. Un de ces malheureux se livrant à l'absinthe me disait un jour : « Je ne sens jamais ce que je mange, je ne sens que ce que je bois. » Je voulus faire faire un pas vers la guérison à un de ces *ivrognes;* je voulus le convertir à l'usage du vin : nous dînâmes ensemble, et ses causeries, même le dîner fini, ne manquaient ni d'esprit ni de raison. Je le quittai un instant et je lui donnai rendez-vous à l'Opéra. Il y arriva les jambes chancelantes et dans un état d'abrutissement complet; plein de dédain pour le dîner que je lui avais fait faire, il avait été se gorger d'absinthe en me quittant. Ce jeune ivrogne n'avait pas plus de trente ans; il porte un beau nom, il est instruit, spirituel dans ses moments lucides; sa fortune s'élève à plus de cent mille francs de rente.

Comme toutes les grandes passions, l'ivrognerie recherche la solitude; l'*ivrogne* ne se plaît qu'en compa-

gnie d'ivrognes. J'ai beaucoup connu, pendant ma direction de l'Opéra, un de ces jeunes grands seigneurs ivrognes. Il donnait souvent les mêmes ordres à sept ou huit fiacres, se faisait ainsi conduire et accompagner par les sept ou huit cochers à un cabaret hors barrière, et y passait toute la nuit à boire de l'eau-de-vie et à s'abrutir au milieu de ses camarades d'ivresse.

Selon moi, cette ivrognerie dont je viens d'indiquer quelques traits n'est plus un vice : c'est une maladie, c'est une maladie qui suscite les plus grands désordres dans les fonctions digestives, dans les fonctions de l'intelligence, dans les fonctions du cœur, qui conduit à une vieillesse prématurée, au mépris de la vie et à une mort avant l'âge.

N'exigez pas sans transition d'un ivrogne un retour à la tempérance, à la sobriété; quelques jours de diète produiraient plutôt un paroxysme qu'une guérison. Un prélat était arrivé par une pente douce dans sa solitude à s'enivrer chaque soir, et il imagina un procédé assez ingénieux pour rentrer dans des habitudes nouvelles de tempérance. Il prit pour verre une coupe de vermeil; il y faisait tomber chaque jour une goutte de cire, et diminuait ainsi par une transition insensible la capacité du verre et la quantité de vin qu'il buvait. Toute la question pour lui était de ne pas suppléer à la capacité diminuée de sa coupe par la multiplicité des rasades.

J'échangeai certaines politesses avec un Anglais qui me parut digne de quelques études. Il m'envoya sa carte : son nom y était entouré de bouteilles, de danseuses le jarret tendu, de fleurs, d'oiseaux le tout fine-

ment gravé. Il logeait à l'hôtel Meurice, et il donnait souvent à des Anglais, ses amis, des dîners qui commençaient à huit heures du soir pour ne finir qu'à huit heures du matin. Son père, maître d'une des grosses fortunes de l'Angleterre, y possède la plus riche collection d'oiseaux. Comme son père, cet Anglais n'avait que deux passions, le vin et l'ornithologie. Il me convia un jour à déjeuner : on ne servit sur la table que les œufs durcis des oiseaux les plus rares, depuis l'œuf de perdrix jusqu'à l'œuf de cygne. Je déjeunai comme il faut déjeuner; car je ne déjeunai pas du tout.

Pitt, qui fut appelé, dès l'âge de vingt-deux ans, à délibérer sur les grandes affaires de son pays, en avançant dans la vie, se laissa entraîner à l'ivrognerie; il s'enfermait pour boire, et souvent il quittait la chambre des communes pour aller au club s'enivrer. Il sortit un jour avec un de ses amis ivrogne comme lui; en rentrant tous deux dans la chambre, Pitt s'écria avec étonnement : « Tiens, je ne vois plus d'orateur. » Son ami s'écria au contraire : « Tiens, moi, j'en vois deux. »

L'un n'y voyait plus, l'autre y voyait double. Pitt cherchait à oublier dans l'ivresse tout ce que lui enseignaient sa haute intelligence et son expérience des hommes.

Chez l'ouvrier, chez le soldat, on comprend quelques excès d'ivrognerie. Privés de vin dans leur vie ordinaire, ils perdent vite la raison, l'usage de la parole et la sûreté de la marche. Mais ne doit-on pas conclure que la richesse ne peut suppléer à cette influence morale, bienfaisante et antispasmodiques du travail, lorsqu'on voit quelques millionnaires oisifs chercher à oublier le

vide de leur cœur et à perdre la raison dans d'ignobles et honteuses habitudes d'ivrognerie?

J'ai longtemps connu et rencontré chez le restaurateur un demi-fou aux reparties originales et quelquefois spirituelles. Il entre un jour au café Anglais : « Je suis bien fatigué, me dit-il, je marche depuis huit heures du matin. » Et tirant de sa poche une bouteille de vin de Bordeaux : « Voilà du vin excellent, et dont je veux vous faire goûter; tout le monde sait que le vin de Bordeaux gagne en voyageant, et depuis huit heures du matin je le fais voyager. »

Ce fut cette même moitié de fou qui interrompit les acteurs au milieu d'une première représentation, au Théâtre-Français, se leva dans sa loge, et dit au public : « Il est bien malheureux, convenez-en, messieurs, que l'auteur de cette pièce nouvelle n'ait pas cinquante mille livres de rente : on l'amènerait peut-être à ne plus faire de pièce aussi pitoyable. »

Je demandais des nouvelles d'un ami commun à un de ces jeunes fous, toujours agité par un mouvement fébrile, passant les nuits au jeu, ne se délassant d'un excès que par un autre excès : « Ne me parlez pas de notre ami, me répondit-il, il s'abrutit dans la lecture. »

Un Anglais, dans quelques rencontres, échangea avec moi des confidences de situation et de caractère. Sa fortune était immense; il n'avait plus de famille, il était garçon. La vie lui était lourde, il n'avait à satisfaire aucun vice, aucun goût. Je craignis un instant qu'il ne me confiât quelques projets de suicide; mais il n'en fut point ainsi : « J'ai trouvé, me dit-il, un moyen de supporter l'existence; j'ai conçu un projet qui, pour être

accompli, me conduira jusqu'aux limites de la vieillesse : j'ai fait construire trois voitures de voyage, dont j'ai combiné moi-même toutes les dispositions ; je me suis imposé la tâche de recueillir, dans des flacons étiquetés, de l'eau de tous les fleuves et de toutes les rivières du monde ; mais j'aurai malheureusement le regret de mourir avant que ma collection soit complète. » N'est-ce pas là un bien intelligent et un heureux emploi de la vie et d'une grande fortune ?

J'ai encore mis la main sur un autre millionnaire qui s'était fait voyageur. Il traçait au hasard le plan d'un voyage ; il ne s'arrêtait dans chaque ville que pour y manger et pour y rester deux ou trois jours couché : il chargeait son valet de chambre d'aller visiter les curiosités, et d'y faire provision des pipes les plus riches et des meilleurs cigares. La science, les lettres et les arts ne s'enrichiraient guère des relations de voyage de ce nouveau Christophe Colomb, de ce nouveau Humboldt.

Je fus, pendant un certain temps, le camarade de dîner d'un étranger, riche et généreux, instruit, bien élevé, d'une taille élégante et d'une physionomie pleine de noblesse et de beauté. Sa vie se passait en romans d'amour, dont l'exposition et le dénoûment ne duraient guère qu'une semaine. Il s'était abonné aux *Petites Affiches*, et c'était là qu'il cherchait les héroïnes de ses romans. Il prenait le nom et l'adresse des dames de compagnie, des dames de confiance, et même des cuisinières à placer ; les journées suffisaient à peine à toutes ses visites dans les faubourgs et dans les mansardes, et pendant huit jours il était le Desgrieux de ces Manons de rencontre. Il leur choisissait un nom ; il leur

improvisait une toilette; c'étaient quelquefois des toilettes de deuil; il leur meublait un appartement de petite bourgeoise, et les laissait là.

Ma curiosité et ma patience me valurent aussi les confidences les plus secrètes et les plus singulières. Un très-riche financier me confia un jour ses étranges bonnes fortunes : « Je n'ai, dit-il, de sympathie et d'entraînement que pour les horlogères. » Il est bien entendu que des roueries de proxénètes menaient facilement à bonne fin les négociations de cœur de ce personnage, ne lui ménageant de tendres relations qu'avec des coquines habiles à jouer la comédie, et qui n'étaient ni des bourgeoises ni des horlogères. Il était l'homme le plus heureux du monde, et il me racontait avec verve toutes les joies de ses liaisons romanesques : « Mon goût, ou plutôt ma passion pour les horlogères, a cependant, me dit-il, un inconvénient : voilà un an que ma montre est arrêtée, et je n'ose pas entrer chez un horloger de peur d'y rencontrer une des malheureuses que j'ai séduites. »

Tous les bourgeois de Paris ont souvent remarqué un vieillard débraillé, s'arrêtant des heures entières à manger des sucreries chez les confiseurs, et ayant toujours, dans les rues comme au théâtre, un livre à la main. C'était le prince Kaunitz, petit-fils du prince Kaunitz qui, vers le milieu du siècle dernier, fut premier ministre de Marie-Thérèse. Le prince Kaunitz, qui a fini sa vie dans les rues de Paris, s'asseyant tantôt dans des boutiques, tantôt sur des bancs et même sur des bornes, avait dévoré une grande fortune. Je ne vous dirai pas le titre des livres dont

il faisait ses lectures favorites; il ne plaçait comme signets dans ses livres que des portraits de femmes. Il avait obtenu, en sa qualité d'étranger de distinction, d'assister à tous les huis clos de la cour d'assises. Comme ce prélat que cite Saint-Simon, dont la correspondance surprise était écrite du style le plus grossier et le plus licencieux, il était forcé de mettre deux adresses à ses lettres, tant l'adresse cachée était d'un cynisme éhonté. Il promenait souvent, dans ses quarts d'heure d'opulence, en voiture découverte, de jeunes filles singulièrement attifées. Je lui demandai un jour quelle était une de ses nouvelles compagnes : « C'est, me répondit-il, une marchande de pommes, dont j'ai fait hier connaissance, et qui a bien voulu, pour quelques jours, mettre de côté son éventaire. J'ai commencé par des duchesses, ajouta-t-il, et je finis par des marchandes de pommes. »

Je baisse le rideau sur tous ces déréglements de l'imagination et de l'âme humaine, fruits de l'oisiveté et d'une opulence gaspillée de la façon la plus triste et la plus stupide. « Quel bien peut faire un sage qui est pauvre? dit Pindare; quel mal ne peut pas faire un riche qui n'est pas sage? »

Combien rencontre-t-on de ces riches oisifs jetant tout un héritage et toute une fortune par la fenêtre, se ruinant en dîners fins, en avant-scène, en chevaux élégants et en riches carrosses, blottis dans des nids de colombes infidèles, où l'on se trahit mutuellement et au grand jour! C'est sans doute pour ces jeunes fous un vif plaisir de cinq minutes que de poser le bout de leurs bottes vernies sur le marchepied de la voiture la mieux

attelée ! Que j'en ai connu de ces jeunes dissipateurs, dévorant en une année, quelquefois dans un trimestre, une fortune paternelle acquise par trente ans de travail, et qui, après cette courte ivresse de vanité, dînent un jour seuls, tranquillement, vous serrent la main, vous disent adieu, rentrent chez eux, se pendent ou se brûlent la cervelle !

Quelle belle vie que cette vie illustrée par des amours à publics sobriquets, par des élégances de livrée et de harnais, par un ou deux trotteurs cités, et enfin par le suicide !

J'égayerai ce tableau en donnant ici le crayon d'un de mes plus assidus convives, pauvre, modeste, et heureux, que je puis nommer, tant ses originalités sont spirituelles, tant ses excentricités sont pleines de savoir et d'instruction, je veux parler de mon ami M. Fariau de Saint-Ange, fils de M. de Saint-Ange, de l'Académie française.

Il représente toute une encyclopédie très-intéressante à consulter. Ne croyez pas cependant qu'il ait tout lu pour vous donner avec générosité une part de son riche gâteau de science et d'instruction. Il n'est savant que par curiosité; et, fussiez-vous médecin, hydrographe, trompette à piston, sommelier ou cuisinier, il ne vous quittera pas qu'il n'ait tiré de vous tout ce que vous pourrez lui apprendre. Ce qu'il sait, il le garde pour lui, et il prélève incessamment sur autrui ce qu'il ne sait pas. Il aime la langue latine, comme l'aimait Duviquet et comme l'aime J. Janin. Il relisait souvent *Horace* à l'orchestre de l'Opéra, et ce fut pour ainsi dire l'aimable poëte latin qui nous présenta l'un à l'autre. M. de Saint-

Ange m'a fait souvent relire *Tacite, Juvénal, Virgile, Horace,* et même les écrivains et les poëtes de la décadence ; il a des divertissements de traduction et des joies d'expressions justes, qui auraient suffi à remplir sa vie.

M. de Saint-Ange, élevé à l'École militaire, servit sous l'empire, fit la guerre d'Espagne, et, quoique lettré, il ne jetait pas son bouclier à la vue de l'ennemi : il fut fait capitaine au siége de Valence et reçut la croix de la Légion d'honneur au siége de Lerida. M. de Saint-Ange fut dans les cent-jours sous-préfet de Mont-de-Marsan, sous Harel, préfet du département des Landes. Attaché aujourd'hui à la rédaction du *Journal des Débats,* M. de Saint-Ange s'y fait remarquer par ses hautes études de géographie et de plans stratégiques.

C'est un philosophe pratique, n'ayant jamais eu d'amour durable que pour les livres, d'un désintéressement et d'une résignation bien rares, aimant le théâtre, plein d'admiration pour Racine et pour Corneille, d'une naïveté spirituelle et malicieuse.

Ce fut de M. de Saint-Ange que je reçus ce billet, qui semble écrit par un des plus charmants esprits du dix-huitième siècle :

« Mon cher Véron,

» Prêtez-moi trois cents francs, et vous êtes si heureux qu'il n'est pas impossible que je vous les rende. »

Au bout de peu de temps, M. de Saint-Ange s'était acquitté envers moi.

Je me préoccupais avec intérêt de ses ressources pour ses derniers jours : « Soyez tranquille, me répondit-il ;

je m'arrange pour mourir avec une bonne garde-malade, et tous les sirops nécessaires. »

Le directeur du *Journal des Débats*, M. Armand Bertin, disait à M. de Saint-Ange : « Vous êtes parti du journal hier de bien bonne heure. — C'est vrai, répondit M. de Saint-Ange, j'ai eu peur que vous n'ayez besoin de moi. »

A un dîner d'amis, c'était à qui citerait un ou deux vers des poëtes les plus oubliés et les plus inconnus ; M. de Saint-Ange cita ce vers impie :

Ah! que le nom de Dieu fit de mal à la terre !

« Ce vers, dit M. de Saint-Ange, est de Sylvain Maréchal, auteur d'un poëme sur l'*athéisme* et du *Dictionnaire des athées*. Et savez-vous, ajouta-t-il, où j'ai lu quelques vers de ce poëme ? Dans un couvent, à Saragosse. Quelques hommes de la compagnie que je commandais comme capitaine couchaient dans la bibliothèque du couvent, et, pour être couchés plus mollement, ils avaient fait litière de tous les feuillets des livres de la bibliothèque. Je pris et lus au hasard quelques-uns de ces feuillets, et je fus bien surpris de mettre la main sur le poëme de l'athée Sylvain Maréchal dans un couvent. » Les couvents, en Espagne, étaient protégés par l'inquisition ; ils étaient même autorisés à lire tous les mauvais livres pour en défendre la lecture

La curiosité de mon ami de Saint-Ange n'a jamais connu la satiété; la vie n'est pour lui qu'un spectacle. Dès le matin, en se réveillant, il tient à savoir de quel côté vient le vent. De sa chambre à coucher, et de son lit, un jour il remarque le faîte d'une maison : « Comme

une girouette placée là me serait utile! » Il sait bientôt le nom du propriétaire, se présente chez lui, et lui demande, comme le service le plus grand à lui rendre, de vouloir bien faire établir une girouette à l'endroit qu'il lui désigne. Ce propriétaire, surpris, mit la plus aimable obligeance à satisfaire notre solliciteur, et je crois que M. de Saint-Ange est devenu plus matinal uniquement pour savoir le plus tôt possible si le vent souffle du nord ou du midi. A la vue de constructions à peine commencées, M. de Saint-Ange s'écria devant moi : « Que diable va-t-on *me* faire là ? » Il mourra assez gaiement, tant sa curiosité sera pressée de jouir des mystères de l'autre monde.

Je ne prétends pas, en esquissant ici quelques figures étranges, tracer un tableau de notre société actuelle. La France est aujourd'hui préoccupée de travaux, de spéculations, d'industrie, de commerce, d'agriculture, d'arts et de sciences. Notre société n'est ni oisive ni licencieuse, et nos riches capitalistes, laborieux et hardis, se jettent dans le mouvement des affaires pour les aider et pour faire fleurir en France le crédit public. Les diverses maisons des Rothschild soutiennent la fortune des nations; des découvertes et des progrès se multiplient chaque jour pour le bien-être de tous. Le pouvoir règle, protége, aide et encourage cet ensemble d'efforts, cet utile courant d'idées.

De toutes parts les populations s'accroissent dans des proportions immenses. Il faut d'abord songer à les nourrir, à les vêtir, à les protéger contre la misère. La misère est un mauvais conseiller.

L'hygiène et la morale se donnent la main; l'oisiveté,

le dénûment et la souffrance ont bientôt pour escorte tous les vices et toutes les mauvaises passions.

En montrant ici quelques groupes d'originaux, j'ai voulu seulement mettre en lumière un fait et une vérité : c'est que ces vieilles familles des vices humains ne s'éteignent jamais; c'est que Juvénal, Martial, Perse et Pétrone n'ont pas peint seulement les vices abrutissants de la Rome impériale, mais les honteuses passions de toutes les sociétés civilisées et de tous les siècles. Heureusement, les moralistes peuvent aujourd'hui constater avec joie que, malgré bien des prédicateurs à l'esprit faussé, malgré tous les bouleversements politiques, notre société reprend le goût de la raison, du calme, du juste, l'amour de la famille et la passion du travail. Aujourd'hui, la majorité, ce sont ceux qui prennent la vie à l'endroit; la minorité, ce sont ceux qui prennent la vie à l'envers.

CHAPITRE II

LA REVUE DE PARIS.

Un voyage en Italie, M. Mazères et *Chacun de son côté*. — Une comédie en trois actes et en vers. — Une carpe à la Chambord. — Fondation de la *Revue de Paris*. — Conseils à la jeunesse. — Les journaux du temps. — Mes courses du matin. — Cours de littérature comparée : MM. Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, de Sacy, Loëve-Weimar, A. Malitourne, Scribe, Villemain, Cousin, Nodier, Jules Janin, Cuvillier-Fleury, Benjamin Constant. — Un prix de deux mille francs. — Juges du concours. — Noms des lauréats. — Deux concurrences. — La *Revue des Deux-Mondes*. — La *Mode*. — M. Mauroy. — M. Buloz, correcteur d'épreuves, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, directeur du Théâtre-Français. — M. Émile de Girardin, sa vie militante. — Recettes pour se faire des ennemis. — Les réputations. — Beaumarchais. — J'ai toujours laissé dire et laissé faire.

A côté des grands événements, à côté des hommes importants ou célèbres que j'ai pu observer, étudier, je dois réserver aussi dans ces Mémoires une petite place pour le drame intime de ma vie ; je dois dire comment se sont succédé, comment se sont enchaînés les incidents inattendus, les occasions opportunes qui m'ont frayé le chemin d'une existence qu'on dit heureuse. Ce récit fournira peut-être à ceux qui entrent dans le monde quelques utiles enseignements et quelques bons conseils.

De l'histoire de ma vie, j'en suis resté à une saignée manquée et à mon divorce avec la pratique de la médecine. Je vécus quelques années, comme je l'ai déjà dit, du prix de mes articles dans la *Quotidienne*, et du prix de mes leçons de physiologie à la *Société des bonnes lettres*.

J'ajoutais bien de temps en temps à ces quatre ou cinq cents francs de revenu par mois quelques emprunts à des intérêts usuraires. Comme je remboursais toujours à échéance, je ne vis jamais chanceler mon crédit. J'ai rencontré souvent quelques-uns de ces banquiers de ma jeunesse, qui, après s'être enrichis dans l'usure, ont fait leur chemin comme membres de bureaux de bienfaisance, sont devenus chevaliers de la Légion d'honneur et ont rang de notables dans leurs quartiers.

Dans cette situation précaire, toutes les ambitions qui pouvaient me traverser l'esprit étaient étouffées sur place par cette constante réponse qui me déconcertait : *Mais vous êtes médecin.* Ce fut vers 1828 que j'héritai de la petite part, déjà même un peu entamée, à laquelle j'avais droit dans la fortune paternelle. Découragé dans toutes mes espérances par ce continuel reproche et par cet arrêt d'exclusion : *Mais vous êtes médecin,* j'eus un instant le projet de me résigner à la vie pénible et laborieuse de médecin de campagne. Dans un village, le nécessaire se serait trouvé assuré par ce qui me restait de mon patrimoine, et j'aurais grossi mes revenus en vaccinant tout l'arrondissement, en arrachant des dents aux paysans et en accouchant les paysannes. Je poétisais cet avenir de médecin de campagne, et je rêvais le bonheur d'un père de famille entouré d'une bonne ménagère et de gais enfants ; une pointe d'ambition se mêlait peut-être aussi à cette idylle : je me voyais déjà maire de mon village.

Je ne tardai pas, dans mon irrésolution, à abandonner tous ces projets et tous ces rêves. Pour prendre le temps de la réflexion, je ne trouvai rien de mieux que de sai-

sir l'occasion qui se présentait d'un voyage en Suisse et en Italie avec M. Édouard Mazères, le spirituel auteur du *Jeune Mari* et des *Trois Quartiers*. Je demandai à Charles Nodier, touriste passionné, de vouloir bien nous tracer notre itinéraire à travers la Suisse et le nord de l'Italie qu'il avait souvent visités ; il nous fit passer par Genève, par le mont Saint-Bernard, par le Valais, pour arriver jusqu'à Milan. Il nous prescrivit ensuite de visiter le lac de Côme, de nous rendre à petites journées par Vérone, Brescia, Padoue, jusqu'à Venise. D'après ses conseils, nous revînmes à Milan et nous rentrâmes en France par le Simplon.

Grâce à nos paysagistes et même à nos papiers de tenture, on sait la Suisse par cœur avant de l'avoir visitée. Dans le nord de l'Italie, la ville la plus originale, encore pleine de grandeur et de richesses d'art, malgré sa ruine, c'est Venise !

Je ne me poserai point ici en voyageur ; les études qui plaisent le plus à mes habitudes d'esprit, ce sont des études morales de l'humanité. Je suis moins curieux et moins avide de grands spectacles de la nature. Eh bien, en voyage, tout ce monde animé qu'on ne voit qu'en courant ne pose pas assez devant vous ; les gens qu'on rencontre, en majorité sans valeur et sans physionomie, passent trop lentement ; on est forcé, au contraire, de quitter trop tôt ceux dont le savoir, l'esprit et le caractère vous inspirent quelque intérêt.

Pendant ce voyage, qui ne dura guère que six semaines, M. Mazères médita et arrêta le plan d'une comédie en cinq actes et en prose, qui fut représentée au Théâtre-Français : *Chacun de son côté*. N'ayant rien de

mieux à faire, et toujours en proie à cette idée fixe de faire oublier que j'avais été médecin, je méditai aussi le plan, et j'écrivis quelques scènes d'une comédie en trois actes et en vers ; cette œuvre plus ou moins dramatique n'eut à subir ni les votes chanceux d'un comité de lecture, ni les arrêts décisifs du public. J'invitai seulement à dîner chez moi (je demeurais encore alors rue Caumartin) M. Michelot, acteur et sociétaire de la Comédie-Française, avec mon ami M. Fariau de Saint-Ange, que j'avais pris pour confident de mes rimes de voyage. La lecture eut lieu avant le dîner ; M. Michelot loua quelques scènes assez intéressantes, quelques vers assez bien tournés, mais il ne reçut pour ainsi dire la pièce qu'à corrections ; il trouva qu'il n'y avait point assez de passion chez les personnages et point assez d'action même pour trois actes ; il m'encouragea cependant à faire des changements et à présenter l'ouvrage au Théâtre-Français. Après cette lecture, je fus assez heureux pour pouvoir offrir à mes juges, qui étaient mes convives, la carpe du Rhin à la Chambord la plus mémorable qui soit sortie des cuisines de Chevet. M. Michelot, gourmet exercé, se laissa aller en l'honneur de cette carpe du Rhin à des éloges bien plus expansifs et bien mieux sentis que ceux qu'il avait accordés à ma comédie en vers. Cet enthousiasme qu'excitait l'œuvre de Chevet, comparé aux froids applaudissements donnés à mon essai dramatique, acheva même de me convaincre que je n'avais reçu que des éloges de politesse et des encouragements de complaisance. J'en pris vite mon parti, et après avoir eu le courage de rimer plus de six cents vers, j'eus du moins la sagesse de jeter ma

comédie au feu; je n'en possède, Dieu merci, aucune copie, et je ne me souviens que de deux vers d'une tirade sur les mœurs du jour :

Ce qu'on veut, c'est bien vivre, à l'aise, avec éclat,
Et c'est pour le quitter que l'on prend un état

Bien que je ne fusse resté absent de Paris que pendant six semaines, partout ma place était prise; à la *Société des bonnes lettres* on avait supprimé mon cours de physiologie, et on l'avait remplacé par un cours de physique. J'écrivais à la *Quotidienne* tous les lundis une revue politique. M. Bazin, esprit fin, écrivain distingué, lauréat de l'Académie française, mort il y a peu d'années, avait été chargé de cette revue pendant mon absence, et il la continua après mon arrivée, sans un mot d'explication ni de regret : n'a-t-on pas bien raison de dire qu'on s'instruit à voyager?

M. Michaud de la *Quotidienne* fit toutefois des instances près de moi pour que je ne m'éloignasse pas de son journal. Mais, en 1829, sous M. de Martignac, comme je l'ai déjà dit, je quittai la *Quotidienne* avec MM. Malitourne et Capefigue; le *Messager* se fonda, et j'y fus chargé de la critique littéraire des théâtres.

J'aurais pu m'endormir dans cette situation douce; je compris qu'il fallait avant tout s'arranger pour ne dépendre de personne, et qu'on rencontrait dans la vie des amis d'autant plus dévoués qu'on se trouvait dans une situation à leur être utile et à ne jamais solliciter leur dévouement.

Il faut prendre le plus tôt possible ses mesures pour

être quelque part et avec quelqu'un; c'est un des moyens de devenir quelque chose.

En 1829, je fonde la *Revue de Paris*. Un seul journal litéraire, le *Mercure*, se publiait alors, grâce aux expédients de M. Gentil, qui fut, pendant ma direction, conservateur du matériel de l'Opéra. M. Gentil, qui avait souvent des éclairs d'esprit et de bon sens, inspirait de jeunes écrivains inconnus, et leur donnait ainsi les encouragements d'une certaine publicité; c'était à peu près tout ce qu'il leur donnait. La clientèle du *Mercure* ne fournissait qu'un bien petit budget à la rédaction. M. Gentil avait lancé dans le monde lettré ce jugement bref et célèbre : « Racine est un polisson! »

En fondant la *Revue de Paris*, je voulus ouvrir, au contraire, les deux battants d'une grande publicité à tous les jeunes talents encore obscurs, comme à tous les écrivains déjà célèbres, et en même temps assurer aussi une certaine rémunération aux compositions littéraires qui demandaient trop de développements pour être réduites aux proportions d'un article de journal, mais qui n'en pouvaient fournir assez pour défrayer un livre. Mon budget annuel de rédaction s'élevait à 40,000 fr. Que de petits chefs-d'œuvre, que de jeunes talents ignorés ont pu se produire au grand jour dans la *Revue de Paris* avec ces 40,000 fr.! Le moment d'ailleurs paraissait heureux pour faire de la littérature.

A la fin de 1827, le ministère présidé par M. de Villèle avait disparu. Le ministère de M. de Martignac arrivait aux affaires; le gouvernement et l'opposition désarmaient. Deux cours publics où se pressait, comme on

le disait alors, l'élite de la jeunesse, le cours d'histoire moderne de M. Guizot, et le cours d'histoire de philosophie continué par M. Cousin, suspendus en octobre 1822, se rouvraient sous la protection de M. de Martignac. Ce fut le 18 avril 1828 que M. Guizot reprit son cours d'histoire moderne; ce fut à la même époque que M. Cousin remonta dans sa chaire. La politique ne faisait plus la guerre aux idées; un grand mouvement littéraire recommençait.

Bien qu'attaché au *Messager des Chambres*, mes goûts pour les œuvres de l'esprit, qui dataient de l'enfance, et le besoin de me créer une position indépendante, m'inspirèrent tout d'abord le désir de fonder une revue littéraire. Je crus devoir, avant tout, m'assurer un capital. Je le portai à 80,000 fr. : quatre-vingts actions de 1,000 fr. chacune. Je pris vingt actions de mes deniers personnels; le reste des actions se plaça facilement. J'avais de l'entrain et de la confiance, non par un excès de présomption, mais grâce à la prophétie de la sœur Marguerite que je n'oublierai jamais.

De 1824 à 1829, il s'était fait un grand travail, et des générations d'esprits, trop jeunes pour être prêtes et debout lorsque l'empire s'écroula, vinrent prendre rang à leur tour et profiter du mouvement littéraire de la restauration en se soumettant aux influences nouvelles.

Lorsque j'entrepris, sous le ministère de M. de Martignac, la *Revue de Paris*, je ne fis que rassembler et rallier la plupart des talents rajeunis ou nouveaux, et leur fournir de plus fréquentes occasions d'œuvres rapides, d'un agrément varié et accessible à tous. Un coup d'œil

général sur les écrivains, sur les poëtes et sur les journaux littéraires de ce temps-là n'est pas ici hors de propos.

M. de Lamartine, célèbre dès le premier jour par ses *Méditations,* ne vivait guère en France de 1824 à 1829; il résidait d'ordinaire en Italie, à Florence, où il suivait sa carrière diplomatique; ses admirateurs ne le voyaient que dans une sorte de lointain et dans le nuage. Ce ne fut que vers la dernière année de la restauration qu'il revint à Paris, qu'il y publia ses *Harmonies* et qu'il fut reçu à l'Académie française. Il ne régnait donc sur les jeunes imaginations que par le charme entraînant d'un talent plein de grandeur, d'élévation et d'une poétique opportunité.

En ce temps-là, vers 1824, la *Muse française,* recueil littéraire, ne réunit que momentanément des poëtes et des gens du monde. C'était moins une *Revue* qu'un salon ou même qu'un boudoir; le boudoir, à certains jours, prenait des airs de sanctuaire, tant on y parlait les uns des autres avec mysticisme et adoration ! On y respirait des vapeurs d'encens ou de musc qui portaient à la tête. Bientôt, ces talents divers, tout en restant amis, se dispersèrent. M. Soumet, retiré dans une sorte de clair-obscur et sous son auréole brillante, continuait d'écrire des tragédies richement versifiées et de méditer ses grands poëmes épiques. M. Guiraud courait se multipliant de Paris à Limoux et de Limoux à Paris, abandonnant l'élégie et les *petits Savoyards,* qui avaient fait leur temps, pour le roman religieux et les ouvrages philosophiques qu'il devait publier vers la fin de sa vie : il voulait toucher à tout.

M. de Vigny, que le roman de *Cinq-Mars* venait de rendre célèbre, souffrait presque, comme poëte, de son succès de romancier, et aspirait, dans la retraite, à élever ses deux réputations au niveau l'une de l'autre ; il convoitait les applaudissements du théâtre.

Trop jeune encore pour oser autre chose que des vers et pour s'accorder tout l'esprit qu'elle avait déjà, mademoiselle Delphine Gay vivait en plein des succès de sa beauté ; elle disait alors, dans le salon de madame de Duras, *la Veuve de Naïm*, *Velléda* ou *le Parthénon ;* elle esquissait des poëmes de passion ou de religion, causait avec verve, observait avec malice, et attendait quelques années de plus pour oser montrer son talent dans toute sa variété et dans toute sa force ; elle attendait d'être femme pour montrer tout son esprit d'homme.

Un poëte plein d'éclat et d'avenir, M. Victor Hugo, qui avait débuté dans les rangs des classiques par des odes, surpassant de beaucoup, aux yeux de ses admirateurs, celles de J. B. Rousseau, aspirait à diversifier ses inspirations et ses formes poétiques, à raviver la physionomie et les allures de la langue française, à grossir son public ; il voulait s'adresser à la foule, le cadre des salons lui semblait trop étroit. Cependant, les grandes places étaient prises : dans le parti libéral, par Casimir Delavigne et Béranger ; dans le parti royaliste, par le génie et la gloire de M. de Chateaubriand. M. Victor Hugo, avec la confiance de sa force et la patience d'une jeunesse qui se sentait puissante et féconde, vivait, au fond du faubourg Saint-Germain, dans la retraite et de la vie de famille ; il continuait par ses *Odes et Ballades* ses premiers jeux lyriques ; il était de ceux qui découvraient

alors et révélaient le moyen âge. Par la composition de son *Cromwell*, il affichait ses ambitions dramatiques futures, et, par la préface de ce drame, il plantait hardiment son drapeau; ses théories jetaient quelque trouble et des principes de désordre dans le monde jusqu'alors si uni des jeunes poëtes *romantiques* et religieux. Il était mpossible, en effet, à MM. Soumet, Guiraud, Ancelot, dont les œuvres avaient réussi avec les formes de l'ancienne tragédie française légèrement renouvelée, d'accepter un programme si étendu, et de brûler subitement ce qu'ils avaient adoré.

Sans qu'il y eût précisément de divorce avoué, ni d'éclat, tout en conservant les apparences de l'union et de la camaraderie, il se trouva donc que ce jeune monde littéraire se divisait en réalité par le fond; il s'y préparait un renouvellement de tentatives et un second mouvement littéraire dont M. Victor Hugo allait devenir l'inspirateur convaincu et le chef ambitieux. Le premier mouvement littéraire de la restauration s'était accompli à la voix de M. de Lamartine; un second mouvement littéraire s'essaya à la voix de M. Victor Hugo.

Cependant, il n'existait alors aucun recueil littéraire périodique qui unît la variété, l'agrément au sérieux et à l'importance.

La *Revue encyclopédique*, recueil honorable et cosmopolite, fondé sous les auspices de M. Julien, et entretenu par une activité incessante, ne formait qu'une masse de documents plus ou moins utiles, mais indigestes, assemblés sans grâce et sans que l'imagination vînt y mêler quelques fleurs.

Le *Mercure*, tant de fois ressuscité et toujours mou-

rant, avait été abandonné aux célébrités libérales et à toutes les banalités du parti. En 1827, un bibliothécaire du roi au Louvre, immense de taille et assez fin d'esprit, M. Valery, essaya de s'entendre avec l'habile libraire Ladvocat et avec M. Gentil pour rallier au *Mercure* des talents plus vifs, dont quelques-uns marquaient déjà dans la critique. Je me rappelle un déjeuner chez Ladvocat, où se trouvaient réunis un grand nombre de gens de lettres ; il fut question de la collaboration au *Mercure*, mais toute cette nouvelle rédaction s'enfuit et se dispersa au dessert. J'entrai toutefois pour ma part en connaissance avec quelques-uns de ces jeunes gens dont la plume devait se faire une place dans la *Revue de Paris*. Oserais-je le dire ? je faisais déjà comme plus tard à l'Opéra, j'écoutais et j'étudiais à l'avance mes ténors, mes barytons et mes basses-tailles. Les premiers ténors en littérature, c'est-à-dire ceux qui charment et qui émeuvent, sont aussi rares dans les journaux que sur nos théâtres lyriques.

Un journal sérieux, fort estimé dans les rangs de la jeunesse d'alors, le *Globe*, jetait en ces années un certain éclat et produisait des talents graves, pleins d'idées, qui se posaient en rivaux de l'école religieuse et monarchique, et qui s'en faisaient estimer en la combattant. Le *Globe* aspirait surtout à sortir des lieux communs du libéralisme, et cherchait une philosophie nouvelle. La rédaction étoffée et solide de ce journal, ses sévérités de forme et de fond, ses austérités ingénieuses, lui donnaient une certaine originalité ; mais, du haut de cette tribune, on affichait le plus grand dédain pour les légèretés de l'esprit et pour les ivresses de l'imagination.

Cependant, M. de Rémusat et M. Vitet parlaient souvent dans le *Globe* avec charme et avec grâce. M. de Rémusat, qui joue en société les grands rôles de Molière, et qui ne dédaigne pas l'érudition en fait de vaudevilles, y préludait à ses études philosophiques, à son drame d'*Abeilard*, à ses études politiques du Parlement anglais et du ministre Bolingbrocke. M. Vitet s'y essayait aussi à cette critique des beaux-arts, critique pleine de goût, qui n'est restée ni stérile ni sans développement ; mais dans leurs idées et dans leur talent, les écrivains du *Globe* manquaient trop souvent de cette souplesse, de cette légèreté qui doit toujours tempérer le règne du sérieux en France. Une revue, un recueil, un journal littéraire, doivent attirer et charmer ; il ne faut pas surtout qu'en les lisant les lèvres puissent s'entr'ouvrir jusqu'à ce mouvement involontaire et convulsif du bâillement ; un recueil littéraire doit inspirer le goût et l'amour des lettres ; il doit aider les muses à faire des prisonniers parmi les intelligences vulgaires et parmi les ignorants.

A côté du *Globe* se publiait aussi un recueil professant les mêmes opinions, la *Revue française*, rédigée par MM. Guizot, de Broglie et par leurs amis ; elle donnait mensuellement d'excellents articles très-sérieux et presque des traités sur diverses matières. On ne signait pas les articles, mais on se disait les noms des auteurs, souvent reconnus ; c'était le *Globe* devenu brochure. Je viens de résumer la situation des recueils ou des journaux littéraires lorsque l'avénement du ministère Martignac fit révolution dans la disposition générale des esprits ; il sembla qu'on passait en un instant d'une saison âpre à une saison clémente, à une tiédeur de printemps. Ce

fut le moment que je crus propre à recruter les talents les plus divers et à la création d'un organe impartial, rapide, élégant et ouvert à tous.

Voici la préface que je rédigeai, que je signai, et qui parut dans le premier numéro de la *Revue de Paris* :

La littérature, dans le dernier siècle, sous des formes spirituelles et frivoles peut-être, travailla cependant à la conquête de la liberté politique. Dans un siècle aussi positif que le nôtre, dont la raison ne se passionne que pour des faits et des résultats, elle ne pouvait non plus mener une vie isolée, rester en dehors des intérêts sociaux, et ne pas recevoir un nouveau mouvement de toutes les ambitions si bien entendues de tous les peuples.

Élever à une telle époque une tribune littéraire, c'est donc y susciter toutes les questions d'un intérêt général dont l'examen, partant d'un point de vue philosophique, peut conduire à des améliorations et à des progrès.

Nous pensons toutefois que, dans une carrière aussi vaste, pour tout embrasser, il faut admettre des classifications, et nous avons voulu être méthodique pour être plus complet. Les livraisons de la *Revue de Paris* offriront les divisions suivantes :

1o *Littérature ancienne.* Un nouvel examen critique de notre ancien répertoire littéraire depuis Homère jusqu'à Marmontel, etc., etc., nous a paru devoir être d'un intérêt nouveau. Nous avons cru utile aux progrès de l'art et à l'étude des doctrines, curieux surtout pour la controverse, d'appeler tous nos hommes de talent à juger, à travers les opinions du dix-neuvième siècle, les grands noms, les chefs-d'œuvre d'un autre âge; et puis, c'est par cette critique impartiale et désintéressée de l'antiquité qu'on arrivera peut-être à une critique plus conséquente, plus consciencieuse de la littérature de nos jours.

2o *Littérature étrangère.* Ces communications faciles et récentes de toutes les littératures, cette fraternité de tous les idiomes, de toutes les langues, rare bonheur de position pour les générations nouvelles, doivent être exploitées au profit de l'esprit humain. Nous donnerons donc une table bibliographique de l'Allemagne, de la Russie, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie; et nos mesures sont prises pour pouvoir souvent offrir des traductions fidèles ou des résumés des publications étrangères les plus curieuses et les plus importantes.

3° *Littérature moderne.* C'est surtout dans ce cadre que nous accomplirons toutes les promesses de notre titre : *Revue* ou *Magazine littéraire.*

La critique, science toute moderne, bien qu'elle offre aujourd'hui plus que jamais un grand mouvement d'idées et un grand nombre d'aperçus nouveaux et philosophiques, commence peut-être cependant à perdre de son importance et de son intérêt. On comprend le règne despotique et absolu de la critique littéraire, à une époque toute de priviléges, à une époque où même l'instruction était surtout le plus rare des priviléges; mais au temps où nous vivons, un savoir assez général, assez complet, est la fortune de tous, et si l'on pouvait réclamer pour les connaissances et les idées les répartitions de la loi agraire, nous ne doutons pas qu'on ne trouvât assez de connaissances diffuses, assez d'idées en circulation pour constituer à chacun un fonds de science qui le rendît apte à analyser et à juger. Dans nos livraisons successives, cet heureux état de choses nous fera donc souvent préférer aux leçons de la critique les compositions inédites, les créations originales et les documents importants.

Nous ne prétendons point, dans ce recueil, à l'unité de doctrines ni de systèmes; mais bien que nous ne cherchions pas à faire converger vers un même but les opinions individuelles que nous publierons, il est cependant impossible que les esprits distingués dont nous solliciterons la collaboration ne nous conduisent pas, quelque chemin qu'ils prennent, à des résultats de vérité. Le public d'ailleurs jugerait mieux encore, au besoin, par la controverse, de l'importance et du résultat de ces travaux particuliers, de même qu'il juge mieux des intérêts politiques par les débats animés de la tribune.

Pour que le plan de la *Revue de Paris* soit plus facile à saisir, nous comparerons ici ce *Magazine* à ces biographies universelles, où chaque célébrité, chaque nom propre trouve un historien spécial, un juge compétent. La *Revue de Paris* différera seulemen de ces biographies en ce sens, qu'au lieu de ne s'occuper que des hommes, elle s'occupera surtout des choses. On voit par toutes ces explications que ce n'est point un journal, mais un livre que nous publions.

Le moment d'ailleurs est peut-être favorable à l'apparition d'une nouvelle *Revue;* les opinions en littérature semblent se passionner, la controverse s'étend et s'anime, et tout semble nous faire espérer une époque littéraire après toutes nos crises politiques. L'histoire ne nous montre-t-elle pas le Dante, Pétrarque

et Boccace succédant à des révolutions en Italie; Shakspeare et Milton succédant à des révolutions en Angleterre; Corneille et Molière succédant, en France, aux comédies sanglantes de la Fronde? Et quelle grande idee relative ne doit-on pas concevoir de l'ère littéraire qui se prépare, si on la mesure à l'avance sur les proportions gigantesques des grands drames politiques dont le dénoûment ne date que d'hier?

La *Revue de Paris*, sans rendre compte de toutes les compositions qui se succèdent sur nos théâtres, ne laissera cependant point passer sans examen sans critique, les ouvrages nouveaux qui soulèveront quelques questions d'art, et qui pourraient toucher aux intérêts élevés de la scène française.

Tous les articles de la *Revue de Paris* seront signés.

Nous nous engageons envers nos souscripteurs à publier, à des intervalles assez rapprochés, des tableaux de mœurs de notre ancienne et de notre nouvelle société, par M. Scribe, et plusieurs compositions inédites de M. Rossini.

Dans notre obscurité, nous ne pouvons attribuer qu'au but utile que se propose la *Revue de Paris* l'empressement d'un grand nombre d'hommes de talent à honorer ce recueil de leur collaboration active, et c'est là déjà un premier succès dont on nous pardonnera de nous glorifier.

1829. L. Véron,

Directeur de la *Revue de Paris*.

Dès le premier numéro, la *Revue de Paris* inventa, sous la plume pleine de savoir et d'élégance de M. de Sainte-Beuve, le portrait littéraire; les plus saisissantes nouvelles de M. Mérimée furent aussi appelées, sollicitées et publiées par la *Revue de Paris*.

Le croira-t-on ? je regardai comme une première condition de succès d'un recueil littéraire d'avoir au moins deux chevaux dans mon écurie pour visiter le matin les gens de lettres, comme les agents de change visitent les banquiers. Je courais après l'esprit, après le talent, après le savoir de nos écrivains, comme les gens d'affaires courent après le bien d'autrui. Pour le dire en passant, c'est de la *Revue de Paris*, c'est de mon premier

cheval et de mon premier harnais que datent mes premiers envieux et mes premiers ennemis, si toutefois j'ai l'honneur d'avoir des envieux et des ennemis.

Le *portefeuille* de nos écrivains d'aujourd'hui n'est plus qu'une métaphore. La plupart des gens de lettres célèbres que j'ai connus et que je voyais souvent avaient beaucoup d'idées, de projets, mais leurs œuvres étaient pour ainsi dire *placées* avant d'être achevées, et souvent même avant d'être commencées. Je ne me lassais pas; j'allais de l'Arsenal, de chez Nodier, chez M. Mérimée, au palais des Beaux-Arts, chez M. Saint-Marc Girardin, dans le quartier Saint-Jacques; du quartier Saint-Jacques rue Bergère, chez Casimir Delavigne, ou rue Olivier, chez M. Scribe. Plus d'une fois par semaine, je faisais, pour ainsi dire, le matin, un cours de littérature comparée; les œuvres, ainsi sollicitées, provoquées, n'étaient pas celles qui offraient le moins de verve et d'à-propos.

Dans mes courses littéraires du matin, tantôt je surprenais M. Victor Hugo, le cou entouré de fourrures, très-chaudement empaqueté, comme un homme qui vient de passer la nuit tout entière à écrire les beaux vers des *Orientales* ou d'*Hernani*, tantôt prenant à côté de sa femme et au milieu de ses enfants un déjeuner matinal. Je me suis souvent prêté aux jeux des jeunes Charles et Victor Hugo, dont la plume de vingt ans devait plus tard, dans le journal l'*Événement*, combattre à outrance la politique que je soutenais avec conviction dans le *Constitutionnel*.

La conversation de ce poëte, père de famille, était pleine d'idées et d'intérêt; il avait à cœur de démontrer qu'il ne se ferait jamais le poëte d'un parti ni d'une co-

terie, qu'il entendait et comprenait son siècle aussi bien que personne, et que dans ses hardiesses littéraires et ses retours pittoresques vers les âges précédents, il ne fallait voir qu'une application indépendante et poétique du vrai libéralisme aux œuvres de l'imagination et de la pensée. M. Victor Hugo, qui ne se sentait, à cette époque, d'ardeur que pour le théâtre, servit peu la *Revue de Paris* de sa plume, mais il l'appuyait volontiers de sa parole, et lui donnait quelques rédacteurs de ses amis.

M. de Sainte-Beuve fut de ceux-là; âgé de vingt-cinq ans alors, il venait de publier un livre sur la poésie française au seizième siècle, et de risquer les poésies de *Joseph Delorme* : il préparait son recueil des *Consolations*; mais, au milieu de ses rêveries mélancoliques, il se sentait déjà entraîné par le goût de la critique; il s'y était longtemps exercé au *Globe*. M. de Sainte-Beuve ne demanda pas mieux que de se produire dans un recueil tout nouveau; il publia dans la *Revue de Paris* plusieurs articles sur les grands écrivains du dix-septième siècle, sur Boileau, sur Racine, sur la Fontaine, etc., etc.

Ces divers morceaux de critique étaient écrits en vue de l'école nouvelle et des idées qui s'y discutaient. Au milieu de l'admiration que le jeune écrivain professait pour les anciennes gloires, son goût déclaré pour certains noms nouveaux introduisait une pointe de polémique, et excitait beaucoup de contradictions. J'avais d'ailleurs placé tous les articles de critique de M. de Sainte-Beuve sous le titre général de *Littérature ancienne*. On m'accusa (accusation singulière!) de ranger nos classiques dans le passé; il s'éleva toutes sortes de clameurs;

MM. Étienne et Jay, indignés, fermèrent hermétiquement les portes du *Constitutionnel* à la *Revue de Paris*. M. de Martignac, dès la lecture de la première livraison, me dit presque avec chagrin : « Vous avez arboré un drapeau. »

Vingt ans plus tard, M. de Sainte-Beuve recommençait avec moi dans le *Constitutionnel* une seconde campagne littéraire. A son retour de Liége, après la révolution de 1848, je le sollicitai, je le pressai de me prêter de nouveau son concours; je lui promis que le public s'intéresserait, surtout le lendemain de nos orages, à la pure et vraie littérature. Il m'en a souvent remercié depuis. La brillante carrière de critique que M. de Sainte-Beuve a fournie depuis plusieurs années a certainement honoré le *Constitutionnel*, et a beaucoup ajouté à la gloire littéraire de l'écrivain.

Je multipliais aussi à plaisir mes visites chez M. Saint-Marc Girardin; il appuya la *Revue de Paris* de son nom et de son talent. J'ai toujours aimé beaucoup l'esprit, et mes visites chez cet aimable professeur, aux aperçus neufs et ingénieux, d'une instruction solide, me donnaient un bien-être et des excitations d'intelligence pour toute la journée. D'une ambition honnête, raisonnable et patiente, M. Saint-Marc Girardin, dès sa plus tendre jeunesse, traça avec calme pour toute sa vie une ligne droite dont il ne dévia jamais.

D'ailleurs il fut élevé dans un de ces quartiers de Paris dont l'atmosphère n'est remplie que de science, que d'érudition, que de souvenirs de l'antiquité; sous des noms modernes, on y coudoie Platon, Aristote, Cicéron, Newton et Archimède. A chaque pas ce sont des ly-

cées, de grandes écoles, l'École de droit, l'École de médecine, le collége de France et la Sorbonne. A défaut d'une vocation, on ne prend guère pour idéal dans la jeunesse que le voisin dont le talent jette quelque éclat, ou dont le nom obtient les honneurs d'une certaine célébrité. Ce pays latin, où se recueillit la jeunesse studieuse de M. Saint-Marc Girardin, est le quartier des sages. On y rêve surtout cette gloire durable que donne la science ; on y rêve, en sortant du collége, l'éloquence de Cicéron si honnêtement fidèle au culte de la liberté ; on y prétend à l'illustration de l'Institut. Sur la rive droite de la Seine, le niveau de l'intelligence s'abaisse et les passions les plus prosaïques étreignent les cœurs. Aux alentours de la Bourse, on ne prend guère pour idéal que M. de Rothschild, et on ne rêve volontiers comme illustrations que les vanités puériles et incessantes de l'opulence. Toute la vie de M. Saint-Marc Girardin n'a reflété que les passions calmes, dignes, studieuses du quartier qu'il habitait ; l'odyssée de cet honorable écrivain n'offre ni contrastes, ni épisodes dramatiques ; il ne met le pied que là où conduisent l'étude et le savoir ; c'est une vie bien menée et bien remplie. Mais sur le fond de cette vie un peu uniforme, son talent vif, agréable et mondain, a su broder des variations originales et charmantes.

Après avoir jeté dans quelques recueils littéraires peu connus les premières phrases échappées à l'inexpérience de son talent, M. Saint-Marc Girardin partagea ses écrits entre le *Journal des Débats* et la *Revue de Paris*.

En 1830, les portes de la Faculté des lettres lui sont ouvertes ; il y remplace M. Guizot, et bientôt il entre comme maître des requêtes au conseil d'État.

En 1833, il succède comme professeur en titre à M. Laya.

En 1834, l'arrondissement de Saint-Yrieix le nomme député.

En 1837, il est fait conseiller de l'Université et conseiller d'État en service extraordinaire.

En 1842, il est élu membre de l'Académie française.

Tels sont les honneurs et les fonctions qui viennent trouver M. Saint-Marc Girardin.

Énumérons maintenant les œuvres littéraires qui lui donnèrent des titres et des droits :

C'est d'abord un *Cours de littérature,* dont deux volumes ont déjà paru, et qui en aura quatre ; cet ouvrage en est à sa quatrième édition.

Ce sont deux volumes d'*Essais de littérature et de morale* (deuxième édition). M. Saint-Marc Girardin a recueilli dans ces deux volumes ses articles des *Débats,* de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes.*

Ce sont encore deux volumes de voyages, de souvenirs et d'études, publiés en 1852.

Depuis 1852, M. Saint-Marc Girardin n'est plus que professeur à la *Faculté des lettres;* il y continue son cours de littérature, qui n'a été interrompu que pendant une année depuis 1831.

A côté de M. Saint-Marc Girardin, je me fais un plaisir et un devoir de citer comme écrivain modeste, studieux, faisant peu parler de lui et n'aimant que les lettres, M. de Sacy [1], d'un si bon esprit et d'un si bon

1 Cette appréciation du caractère et du talent de M. de Sacy était écrite et imprimée avant qu'il fût appelé à remplacer, comme rédacteur en chef

talent; toutes ses œuvres se trouvent dans le *Journal des Débats*; il y fit de la politique tant que les discussions politiques furent à l'ordre du jour. Épris d'un amour sincère pour les maîtres du dix-septième siècle, il enrichit surtout aujourd'hui le *Journal des Débats* de petits chefs-d'œuvre littéraires où l'esprit et le bon sens font alliance pour dicter d'utiles conseils et de sages préceptes. Depuis quelque temps, ses articles arrivent même à la grâce et à l'agrément. M. de Sacy plaida tant bien que mal pendant dix ans, il n'était pas fait pour le barreau; c'est un esprit droit, pénétrant, judicieux et n'admettant que l'équité : je ne le connus que trop tard pour solliciter sa collaboration à la *Revue de Paris*; mais, directeur de l'Opéra, je le priai de vouloir bien faire partie, comme avocat, du conseil judiciaire de mon administration; il s'y rencontrait avec M. de Vatimesnil, Philippe Dupin et avec cet excellent Durmont, agréé si capable, si intelligent, si honnête, mort aveugle, regretté et pleuré par tous ses amis.

La *Revue de Paris* compta pour un de ses plus assidus collaborateurs un écrivain plus mondain, plus audacieux à l'attaque que MM. Saint-Marc Girardin et de Sacy, c'était M. Loëve-Weimar, aujourd'hui consul à Caracas; il me donna des *proverbes*, des *nouvelles* et des articles bien renseignés sur la littérature étrangère et surtout sur la littérature allemande. J'avais un jour à dîner chez moi mademoiselle Fanny Elssler, née à Vienne, dont le nom comme danseuse a retenti dans

du *Journal des Débats*, Armand Bertin, dont la mort si rapide est venue nous surprendre et nous désoler tous.

toute l'Europe; je plaçai près d'elle à table M. Loëve-Weimar, en lui disant : « Vous pouvez causer en allemand. » Il partit d'un grand éclat de rire : « Je ne sais pas un mot d'allemand, me dit-il; mais mademoiselle Elssler sait le français, et je garde ma place. » C'était un homme de beaucoup d'esprit que M. Loëve-Weimar et qui, dans les articles de journaux, aimait assez à revenir aux vives attaques littéraires ou politiques du dix-huitième siècle. J'aurai à parler plus tard, à propos de l'Opéra, de cet écrivain qui rompit un beau matin avec les journaux et avec les lettres, et alla jusqu'au fond de l'Amérique du Sud pour se faire oublier de ses amis et de ses ennemis.

Enlevé à la littérature par la politique, dès ses premiers succès à l'Académie française, chargé successivement de travaux de cabinet par MM. le duc de Richelieu, Lainé, de Villèle, de Chateaubriand, de Martignac, mon ami A. Malitourne ne put pas profiter aussi souvent de la publicité de la *Revue de Paris* que la génération littéraire des Sainte-Beuve, des Mérimée des Loëve-Weimar, des Saint-Marc Girardin, des Patin, des Philarète Chasles, des J. Janin, des Cuvillier-Fleury, parmi lesquels il avait marqué sa place. Ses communications, quoique plus rares, suffirent à la lui conserver avec un certain éclat.

Son premier travail, une *Étude sur Bossuet,* contenait sur l'Histoire universelle des appréciations, des perçus, des idées d'une singulière élévation; plusieurs articles de mœurs, tels que : *la Vie d'hiver et la Vie d'été depuis la Charte, De l'influence du gouvernement représentatif sur la santé,* montraient une profonde et

heureuse étude de la Bruyère. Enfin, mon ami Malitourne publia dans la *Revue de Paris* un travail plus étendu, comprenant huit à dix articles, sous ce titre : *Voyage autour du milliard des émigrés*. Les chiffres et les noms propres y étaient groupés avec toute l'exactitude d'un économiste et toute la finesse d'un penseur. Malitourne avait été nommé par M. de Villèle secrétaire de la commission pour la répartition du milliard d'indemnité.

Directeur de journal, directeur de théâtre, j'ai été frapper souvent à la porte de M. Scribe ; il me semblait que nous avions tous deux un ami commun : c'était le public. Le public n'a-t-il pas applaudi et enrichi l'auteur fécond de tant de pièces à succès ? le public, en protecteur généreux, n'a-t-il pas aussi daigné sourire à mes entreprises de journaux ou de théâtre ?

M. Scribe tiendra une grande place dans la galerie littéraire de notre temps ; il n'a été toute sa vie qu'homme de lettres ; sous aucun règne, sous aucun gouvernement, il n'ambitionna d'emploi public ; c'est tout au plus s'il fut autrefois électeur et garde national.

Orphelin et ayant hérité de deux mille francs de rente à sa sortie du collége, il fut d'abord destiné au barreau par les parents qui lui restaient ; mais une vocation l'entraîna vers le théâtre.

M. Scribe a travaillé tous les jours de sa vie depuis cinq heures en été, depuis six heures en hiver, jusqu'à dix heures du matin. A dix heures du matin, comme il le disait, il avait fini sa journée ; mais le reste du temps, dans le monde, pendant les longues heures des répétitions, il ne vivait que pour le théâtre ; dans ses relations

de plaisir ou d'affaires, il cherche des personnages et des situations nouvelles de comédie ou de drame, il prend note des mots de caractère, des sujets de pièces qui viennent le trouver. Il observe et il écoute plus qu'il ne parle, dans la conversation il réclame moins de place pour lui-même que pour l'esprit d'autrui.

On ne peut dire avec exactitude combien il a écrit de pièces de théâtre, mais ce qu'on peut affirmer, ce qui est authentique, c'est qu'il existe de lui trois cent trente pièces imprimées; à ce nombre il faut peut-être en ajouter encore une quarantaine.

Je fus le premier à solliciter des *proverbes* et des *nouvelles* de cette plume féconde : — J'ai, me répondit-il, quelques sujets qui ne peuvent point se prêter aux exigences de la scène, j'en ferai des proverbes pour la *Revue de Paris*. Il y publia, en effet : *un Ministre sous Louis XV*, 1er volume; *le Jeune Docteur, ou le Moyen de parvenir*, 2e volume; *le Tête-à-tête, ou Trois lieues en poste*, 16e volume; *la Conversion, ou A l'impossible nul n'est tenu*, 19e volume; *Potemkin, ou un Caprice impérial*, 25e volume.

M. Scribe n'a jamais voulu jouer le rôle d'homme de génie; il ne s'est jamais posé en novateur; il ne montra jamais l'ambition d'un chef d'école; on ne peut lui reprocher aucun charlatanisme de gloire; il n'a jamais écrit une préface, ce qui est assez rare dans ce temps-ci. Ses premiers ouvrages applaudis et remarqués datent de 1817; depuis cette époque jusqu'aux premiers jours de 1848, c'est-à-dire dans l'espace de trente et un ans, l'auteur de tant de vaudevilles, d'opéras, d'opéras-comiques, de comédies en cinq actes, et même de bal-

lets, a gagné par sa plume, et surtout en droits d'auteur, environ trois millions ! La révolution de 1848 lui fit subir des pertes d'argent assez considérables.

M. Poirson, le fondateur du théâtre du Gymnase, avait deviné cette veine comique et intarissable ; voici quelques détails curieux sur le traité de M. Scribe avec le théâtre du Gymnase.

M. Scribe s'engagea à faire pendant douze années, pour ce théâtre exclusivement, douze pièces par an ; il lui est même arrivé d'en présenter et d'en faire recevoir dix-huit dans une seule année.

Ces douze années expirées, M. Scribe était libre de ne plus faire représenter d'ouvrages au théâtre du Gymnase, mais il avait pris l'engagement pour toute sa vie de n'écrire de pièces pour aucun des théâtres secondaires.

Moyennant l'exécution de ce traité, outre ses droits d'auteur à l'expiration des douze années, il avait droit à une pension viagère de six mille francs, qu'il a touchée et qu'il touche régulièrement. On le voit, la littérature emprunte déjà à l'industrie ses usages, ses traités, ses associations commerciales. « Ce fut, me dit M. Scribe, cette impossibilité de travailler pour les théâtres secondaires qui me décida à aborder la scène de nos grands théâtres. »

M. Scribe passe l'hiver à Paris, voyage chaque année pendant deux ou trois mois pour sa santé, pour son plaisir et surtout pour son travail. Dans la belle saison, il habita longtemps une maison de campagne près de Meudon. Il n'habite plus aujourd'hui que son château en Brie, qu'il se plaît depuis quinze à dix-huit ans à agrandir, à embellir ; c'est là que sa vieillesse s'écou-

lera tranquille et heureuse, au sein de l'étude, de sa famille et de quelques amis.

Voici la liste de ses principaux ouvrages, qui tous ont à peu près atteint ou dépassé cent représentations.

M. Scribe a fait représenter :

AU GRAND OPÉRA :

La Muette de Portici, le Comte Ory, le Dieu et la Bayadère, le Philtre, Robert le Diable, Gustave III, la Juive, les Huguenots, Guido et Ginevra, le Lac des fées, la Xacarilla, les Martyrs, la Favorite, Dom Sébastien de Portugal, le Prophète, l'Enfant prodigue, le Juif-Errant, etc.

Les *ballets* de la Somnambule, de Manon Lescaut, de la Tarentule, etc.

AU THÉATRE-FRANÇAIS :

Valérie, le Mariage d'argent, les Inconsolables, Bertrand et Raton, la Passion secrète, l'Ambitieux, la Camaraderie, les Indépendants, la Calomnie, Japhet à la recherche d'un père, Oscar, le Verre d'eau, une Chaine, le Puff, Adrienne Lecouvreur, les Contes de la reine de Navarre, Bataille de dames, etc.

A L'OPÉRA-COMIQUE :

Leicester, la Neige, le Concert à la cour, Léocadie, le Maçon, la Dame blanche, la Vieille, Fiorella, la Fiancée, les Deux Nuits, Fra-Diavolo, Lestocq, le Chalet, le Cheval de bronze, Actéon, l'Ambassadrice, le Domino noir, Polichinelle, la Reine d'un jour, Zanetta, les Diamants de la couronne, le Diable à l'école, le duc d'Olonne, Cagliostro, le Fidèle Berger, le Guittarero, Lambert Symnel, Ne touchez pas à la reine, la Part du diable, le Puits d'amour, Régine, la Sirène, la Dame de pique, la Chanteuse voilée, la Fée aux roses, G'ralda, la Nuit de Noël, Haydée, Marco Spada, le Nabab, etc.

Avant le traité avec le Gymnase,

AU THEATRE DU VAUDEVILLE :

L'Auberge, ou les Brigands sans le savoir, le Fou de Péronne, Gusman d'Alfarache, une Nuit de la garde nationale, le Nouveau

Pourceaugnac, le Petit Dragon, une Visite à Bedlam, la Volière du frère Philippe, Frontin mari-garçon, Caroline, la Somnambule, etc.

AU THÉATRE DES VARIÉTÉS :

La Jarretière de la mariée, le Solliciteur, les Deux Précepteurs, le Combat des montagnes, le Café des Variétés, l'Intérieur de l'étude, l'Ennui, l'Ours et le Pacha, etc.

AU THÉATRE DU GYMNASE :

Le Secrétaire et le Cuisinier, le Colonel, le Gastronome sans argent, le Ménage de garçon, la Petite Sœur, le Mariage enfantin, l'Artiste, Michel et Christine, le Parrain, Philibert marié, les Mémoires d'un colonel de hussards, la Demoiselle et la Dame, le Vieux Garçon, les Eaux du mont Dore, l'Ecarté, le Bon Papa, la Loge du portier, l'Intérieur d'un bureau, le Menteur véridique, la Pension bourgeoise, la Maîtresse au logis, Partie et Revanche, l'Avare en goguettes, les Grisettes, un Dernier Jour de fortune, l'Heritière, le Coiffeur et le Perruquier, la Mansarde des artistes, le Baiser au porteur, les Adieux au comptoir, le Château de la Poularde, le Bal champêtre, Coraly, ou le Frère et la Sœur, la Haine d'une femme, Vatel, la Quarantaine, le Plus beau Jour de la vie, la Charge à payer, le Charlatanisme, les Empiriques d'autrefois, les Premières Amours, le Confident, la Demoiselle à marier, les Manteaux, la Belle-Mère, l'Oncle d'Amérique, la Lune de miel, Simple histoire l'Ambassadeur, le Mariage de raison, la Chatte métamorphosée en femme, les Élèves du Conservatoire, le Diplomate, Yelva, le Vieux Mari, la Manie des places, les Moralistes, Malvina, ou un Mariage d'inclination, la Pensionnaire mariée, la Marraine, les Héritiers de Crac, la Famille du baron, les Actionnaires, Louise, ou la Réparation, la Seconde année, Zoé, ou l'Amant prêté, Philippe, une Faute, Jeune et Vieille, ou le Premier et dernier chapitre, la Famille Riquebourg, les Trois Maîtresses, le Budge d'un jeune ménage, le Quaker et la Danseuse, Rodolphe, le Soprano, la Vengeance italienne, le Chaperon, le Savant, une Monomanie, la Grande Aventure, Toujours, Camille, les Malheurs d'un amant heureux, le Gardien, le Moulin de Javelle, le Lorgnon, la Chanoinesse, Salvoisy, ou l'Amoureux de la reine, Estelle, ou le Père et la Fille, Être aimé ou mourir! Avant, Pendant et Après, la Grand'Mère, Rébecca, le Veau d'or, une Chaumière et son cœur, Geneviève, la Protégée sans le savoir, Jeanne et Jeanneton, Irène, O Amitié! une Femme qui se ette par la fenêtre, Héloïse et Abeilard.

M. Scribe s'est plu, dit-on, par un jeu d'esprit, à épuiser à plusieurs reprises comme premières lettres du titre de ses pièces toutes les lettres de l'alphabet; c'est peut-être ainsi que s'expliquent les titres suivants : *la Xacarilla, Yelva, Zoé.* Pour épuiser l'alphabet, il lui fallait un X, un Y et un Z.

M. Scribe eut, il est vrai, divers collaborateurs, entre autres MM. Mélesville, Mazères, Bayard, Dupin, Saintine, de Saint-Georges, etc., etc.

Voici comment s'établit, dans notre temps, une collaboration pour le théâtre : tout auteur qui apporte le sujet d'une pièce est de droit collaborateur, si la pièce est représentée; les idées s'inscrivent en *doit* et *avoir;* la littérature dramatique tient des *comptes courants.*

D'ordinaire, les collaborateurs discutent et font ensemble le plan de l'ouvrage; mais toutes les pièces de théâtre auxquelles M. Scribe met son nom sont entièrement écrites par lui. C'est ainsi que son théâtre complet, quels que soient ses collaborateurs, offre des traits neufs, piquants et ingénieux, des surprises de dialogue et des imprévus de scène qui jaillissent, pour ainsi dire, en abondance du talent individuel et de la veine spirituelle de M. Scribe.

Que de personnages vrais, que de situations du jour; nouvelles au théâtre et finement observées, ce charmant esprit a su traduire sur la scène ! Sous la restauration, sous la monarchie de juillet et depuis 1814, M. Scribe a fait rire tout Paris, la France entière et même toute l'Europe.

Son théâtre est en général d'une morale honnête, pratique et sensée ; *le Mariage de raison,* petite comédie pleine de gaieté et d'intérêt, contient pour les cœurs

sans expérience de sages conseils et de paternelles leçons. *La Demoiselle à marier* est une piquante satire des airs prétentieux, des airs apprêtés, et un utile éloge du naturel.

M. Scribe a parfois pris avec bonheur le contre-pied de quelques ouvrages de Molière. *Le Nouveau Pourceaugnac* est un petit chef-d'œuvre de ce genre : c'est toute une leçon comique qui, en mystifiant les mystificateurs, avertit du danger des représailles nos habitudes moqueuses, l'un des plus vieux péchés du caractère français.

Les représentations théâtrales sont un plaisir pour M. Scribe ; il se plaît à refaire dans son esprit, à sa manière, les pièces des autres auxquelles il assiste. Il s'intéresse vivement à la représentation de quelques-uns de ses anciens ouvrages qu'il a complétement oubliés ; il s'applaudit, il se critique, il suit avec curiosité les péripéties, l'action, et lorsque approche le dénoûment, il se dit volontiers : « Voyons, comment vais-je me tirer de là ? »

J'ai suivi dans toute sa vie M. Scribe, un peu plus âgé que moi ; c'est un très-galant homme, généreux pour tous ceux qu'il aime ou qu'il a aimés, généreux pour tous ceux qui l'approchent, généreux pour ses parents, et ne refusant jamais un secours aux malheureux.

Il montre comme écrivain, comme auteur, la plus grande fidélité et une exactitude de montre à remplir ses engagements ; on a souvent dit que la maison Scribe était en littérature une maison régulière, honnête, où il règne autant d'ordre que d'activité ; ce qu'on ne peut nier, c'est que le directeur de théâtre

dans l'embarras est toujours sûr d'y trouver à volonté et à heure fixe de l'excellent et du spirituel, un cadre heureux pour les débuts d'un acteur ou d'une actrice, un poëme à tenter la verve ou le génie d'un compositeur.

M. Scribe ne se préoccupait guère dans sa première jeunesse des honneurs de l'Institut; mais il fut élu par l'Académie française, certainement avec des titres plus nombreux et avec autant de justice au moins que Marivaux, Picard, Andrieux, Roger et Alexandre Duval.

M. Villemain fut chargé de répondre au discours de réception de M. Scribe; j'assistais à cette séance. Les séances de réception de l'Académie française, de 1817 à 1840, furent pour ma jeunesse d'un grand intérêt et un plaisir très-vif; je n'en manquais pas une, j'arrivais même avant l'ouverture des portes. A la réception de M. Thiers, nous nous rencontrâmes quatre impatients à attendre qu'on voulût bien nous laisser entrer : le prince de Talleyrand, le comte Molé, M. Loëve-Weimar et moi.

Dans sa réponse à M. Scribe, M. Villemain se montra sévère pour les nombreux succès du récipiendaire; il se moqua même des *lauriers* et des *guerriers*. Ce n'était, selon moi, ni le lieu ni le moment d'une critique aussi railleuse; mais en littérature et en politique, il y a beaucoup de gens qui ne parlent des œuvres d'autrui qu'en riant et avec un ironique badinage, tandis qu'ils deviennent sérieux, graves, et prennent des airs de respectueuse admiration dès qu'il est question de leurs propres œuvres.

A l'époque où je fondais la *Revue de Paris*, MM. Ville-

main et Cousin étaient en jouissance de toute leur popularité comme professeurs et comme alliés éminents du parti libéral. Ils s'intéressèrent peu à un recueil purement littéraire.

La politique, plus que la littérature, donne des honneurs, de l'importance et du pouvoir. Depuis le commencement du siècle, presque tous les grands et beaux esprits de notre temps ont, aussitôt qu'ils l'ont pu, déserté le culte des lettres, pour demander à la politique des occasions de triomphe comme orateurs, ou des fortunes d'hommes d'État. Lorsque la faveur des cours, ou la faveur populaire, toutes deux aussi fugitives et aussi changeantes l'une que l'autre, leur fait défaut; lorsque sonne l'heure du *solus eris*, ils reviennent, en enfants prodigues, à leurs études et à leurs travaux. Les lettres consolatrices apaisent leurs ressentiments, calment leur ambition déçue et relèvent leur âme abattue et découragée. On m'assure que depuis le 2 décembre 1851, depuis que la tribune politique n'est plus debout en France, les réunions deviennent nombreuses aux séances intimes de l'Académie française; on m'assure que tous les académiciens *parlementaires*, moins M. Thiers, sont assidus à ces séances, qu'on y discute, qu'on s'y passionne à propos de questions littéraires, faute de mieux; on y fait de l'esprit et de l'éloquence à huis clos, tout en regrettant les discours imprimés à plus de cent mille exemplaires, lus, applaudis, vantés et admirés.

Je pressai surtout M. Villemain de prêter l'appui de son talent à la *Revue de Paris*; il me répondit qu'il vivait tout entier avec Grégoire VII. Il y a de cela vingt-cinq ans, et l'histoire de Grégoire VII n'a pas encore

paru; cette œuvre aura du moins été longuement et consciencieusement étudiée et méditée. J'ai suivi les leçons de MM. Villemain et Cousin, qui restèrent longtemps les oracles littéraires et politiques de la jeunesse : ce sont certainement les deux plus grands lettrés de notre temps. Ce mot *lettrés* suppose beaucoup de qualités et quelques défauts; mais quand on parle de ces deux écrivains, on ne leur dit d'ordinaire que leurs qualités. Dans mon entière indépendance, ne rêvant aucun des honneurs universitaires ou académiques, je me hasarderai ici à parler respectueusement, mais en toute liberté, de ces deux hommes de talent, qui méritent à plus d'un titre d'être étudiés et discutés.

M. Villemain fut, avec Harel et M. Mocquard, l'un des plus brillants élèves du Lycée impérial. Ils eurent tous trois pour professeur de rhétorique le poëte Luce de Lancival. Le secrétaire perpétuel de l'Académie française se produisit de bonne heure avec une fleur d'esprit, de vivacité, de bon goût et de talent, qui marquait à l'avance sa place dans la littérature de son temps. L'*Eloge de Montaigne*, écrit en quelques jours par M. Villemain, alors professeur et âgé de vingt ans, obtint le prix à l'Académie française en 1812. Le brillant lauréat fut à l'instant recherché dans le monde, accueilli et encouragé par tous les gens d'esprit, y compris M. de Narbonne, dont il vient d'écrire, après plus de quarante ans, une biographie pleine de souvenirs intimes. Il attendit bien longtemps pour rendre cet hommage à l'ami et au protecteur de sa jeunesse ; mais sa reconnaissance et son admiration semblent n'avoir rien perdu à sommeiller. M. Villemain cherchait sans doute un à-propos :

il a toujours adoré l'*à-propos*, cette déesse capricieuse à la course rapide qui décida et protégea tant de succès; il a toujours volontiers courtisé la faveur. C'est, bien entendu, la faveur populaire que je veux dire (*aura popularis*).

Appelé jeune à des fonctions administratives et politiques, par la protection de M. Decazes, directeur de la librairie sous ce ministre, M. Villemain ne comprenait d'abord le libéralisme que dans une mesure de grande circonspection et de vigilante prudence : il savait opposer des restrictions, et au besoin des censures, à ce que l'esprit d'opposition inspirait et essayait alors de trop transparent. Mais après la chute du ministère de M. Decazes, l'ex-directeur de la librairie comprit que le rôle de juste milieu et d'entre-deux n'exciterait guère en sa faveur l'enthousiasme de la jeunesse : il acquit et il se fit des principes libéraux, puis des principes constitutionnels; aujourd'hui il se voue aux principes parlementaires. M. Villemain, converti à l'amour de la liberté, se rattacha aux autorités et aux personnages austères ou brillants du parti libéral; il rechercha l'intimité de M. le duc de Broglie, du général Foy, et dans ses cours de la Sorbonne il devint l'organe élégant, habile et applaudi des libres pensées, dites alors avec un grand honneur et sans trop de danger. Durant ce temps, il écrivait pour le *Journal des Débats* quelques articles politiques sous le voile de l'anonyme. Ces articles passèrent bien inaperçus. Il y a dans le talent si distingué de M. Villemain quelque chose d'évasif qui ne s'accommode point du tour net et décidé qui sied tant au journaliste; il ne fut pas maître en ce genre d'escrime.

Les ouvrages du savant professeur n'ont aussi laissé que peu de souvenirs. Son *Histoire de Cromwell* fut écrite sous une vague pensée d'allusion. Cromwell, avec un peu de bonne volonté, c'était presque l'*usurpateur* laissant la place à une restauration désirée et à la venue gracieuse de Charles II, en qui se dessinait un profil plus ou moins ressemblant de Monsieur, comte d'Artois.

Plus tard, au temps de la vogue de la Grèce, M. Villemain publiait son *Lascaris*, espèce de roman érudit, élégant et froid. M. Villemain a beaucoup lu, et sa mémoire est une entrave, une gène pour son imagination. Lorsqu'il pense et lorsqu'il écrit, des souvenirs de nos grands écrivains, hôtes importuns, voltigent autour de son esprit, le fatiguent et le harcèlent.

Peut-être M. Villemain, au milieu de toutes les vicissitudes de la papauté depuis quinze ou vingt ans, attend-il encore un à-propos, qui semble lui échapper toujours, pour publier son histoire de Grégoire VII, depuis si longtemps promise. Dans ces derniers temps, Grégoire VII dut nécessairement céder la place à M. de Narbonne, dont le langage posthume pouvait sans risque se permettre quelques malicieuses allusions contre les hommes et les choses du jour.

Le talent vrai et supérieur de M. Villemain s'est surtout révélé dans ses cours publics, pleins de grâce, d'instruction variée, d'aperçus brillants et ingénieux, et toujours empreints de ces sentiments généreux qui émeuvent la jeunesse et peignent l'humanité en beau, sans faire tort à l'orateur.

Le cours de M. Villemain a certainement reculé les limites des études littéraires en France; il sut diriger les

esprits avec prudence vers ce monde du moyen âge, dédaigné par le dix-huitième siècle, mais tout en conservant du respect et une religion pour les grands écrivains du règne de Louis XIV. Ce fut en cela qu'il se sépara des novateurs littéraires de la restauration.

Il porta aussi dans de nouvelles études de la littérature du dix-huitième siècle le goût le plus fin, le plus sûr, la raison la plus élevée; Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Buffon, ont été jugés sans passion et avec nouveauté par ce savant et spirituel critique. Il fut le premier à mettre en lumière le savoir éloquent des Pères de l'Église.

C'est surtout en étudiant l'histoire des grandes institutions de l'Angleterre, en retraçant les grands débats de son parlement d'alors, à l'époque de lord Chatam, puis à celle des Pitt, des Fox, des Burke, des Sheridan, qu'il charmait et passionnait la jeunesse. Il faisait ensuite un retour sur la révolution française, sur les assemblées politiques commençant en France avec la révolution de 89, avec Mirabeau, et arrivait enfin aux noms nouveaux qui honoraient les commencements glorieux de la littérature du dix-neuvième siècle : madame de Staël, M. de Maistre, M. de Chateaubriand. Il saluait alors avec enthousiasme, comme dénoûment de tant de crises et de catastrophes, l'établissement du gouvernement constitutionnel en France. La plus habile opposition perçait çà et là dans ces leçons, sous la forme d'épigrammes amenées avec art, pleines de décence et de réserve dans les mots, mais comprises dans toute leur portée avec la plus prompte sympathie par un jeune auditoire, dont on flattait ainsi les entraînements aveugles et la crédule inexpérience.

Nommé secrétaire perpétuel de l'Académie française

après Andrieux et Raynouard, M. Villemain excelle aussi dans ces rapports qu'il lit chaque année dans les séances solennelles. Il sait alors dans un cadre habile enchâsser mille sujets différents, les nuancer sans les confondre, ménager les fuites et les perspectives d'idées, aussi bien que les allusions aux choses présentes, avec un art accompli et incomparable. Son talent, dans ces derniers temps surtout et en toute occasion, s'est retrouvé aussi complet, aussi vif et aussi sûr que jamais.

Dans le monde des affaires, dans le monde littéraire et politique, on ne vit guère qu'en face et sous la préoccupation de deux ou trois rivalités. MM. Cousin et Villemain se sont toujours suivis avec émulation comme écrivains, comme professeurs, comme académiciens et comme ministres. M. Villemain n'est guère que d'un an ou deux plus âgé que M. Cousin. M. Cousin est d'une nature sinon plus décidée et plus courageuse, du moins plus entreprenante et plus conquérante que M. Villemain. Né d'une famille d'artisans, il se fit remarquer très-jeune par une précocité et une promptitude de facultés qui allaient au delà du talent, et qui par des airs de grandiose simulaient presque le génie. Il acheva ses études avec un grand éclat au collége Charlemagne. De bonne heure, le futur interprète de Platon conçut l'idée de régénérer la philosophie et de créer une grande école dont il serait le chef, en réfutant et en détruisant celle du dix-huitième siècle, parvenue à son plus grand épanouissement. M. Cousin se rattacha surtout à M. Royer-Collard, moins encore pour le suivre et le continuer que pour se couvrir de son nom dans la lutte audacieuse qu'il engageait, et dans laquelle il avait à dos le clergé,

en face les partisans du dix-huitième siècle. S'il n'a pas créé une philosophie nouvelle, M. Cousin a du moins fait connaître, par des traductions ou par des éditions enrichies de notes, tous les grands mouvements philosophiques du passé; on lui doit une édition complète de Descartes, une édition de Proclus, et des *Commentaires sur Platon.*

Les premiers écrits philosophiques de M. Cousin, entachés de germanisme, lui firent en dehors des écoles une réputation d'obscurité. Ses cours en Sorbonne attirèrent cependant la foule, et excitèrent dans la jeunesse des factions contraires et ennemies. L'autorité prit le parti de suspendre le cours de M. Cousin, et la célébrité, l'influence du professeur s'accrurent par une sorte de mystère. Il n'y a pourtant rien de mystérieux en M. Cousin, causeur éloquent et communicatif s'il en fut, qui parle et improvise chaque jour avec une mobilité de physionomie et une pantomime presque italiennes, depuis neuf heures du matin jusqu'à minuit; il suffit de lui donner de temps à autre la réplique. Dans ses improvisations, il prend pour auditeur, il interpelle le premier venu, au besoin son domestique, la dame de comptoir d'un restaurant; il parle de tout, sur tout et d'un air d'intérêt passionné. Il y a en lui du grand acteur naturel, involontaire.

Après la révolution de juillet, les esprits intimidés se refroidirent pour la philosophie, et comme M. Cousin avait alors épuisé le parti oratoire que sa verve sut en tirer, il s'adonna à la littérature avec une ambition nouvelle et avec succès.

D'abord, on accorde volontiers à M. Cousin le rare

privilége d'écrire la pure et belle langue du dix-septième siècle ; ses *Commentaires sur Platon* passent en ce genre pour un monument.

Quand M. Cousin ne traduit pas, quand il écrit de verve, il a des pages magnifiqnes, mais seulement des pages ; il a des poussées de cinq minutes qui transportent, qui éblouissent. Il s'élève par instants et par saillies au-dessus du talent, il fait naître l'espérance du génie ; mais il ne la soutient pas, il ne la remplit pas, il reste en chemin, et après vous avoir entraîné et comme suspendu, il vous abandonne sans illusions dans une région moyenne et tempérée. Ses *Etudes* sur madame de Longueville et sur madame de Sablé, sur Pascal et sur le dix-septième siècle, vous causent par instants de vives émotions d'intelligence, mais bientôt aussi d'imprévus et de tristes désappointements. Nul ne s'entend mieux que M. Cousin à parler sur une tombe, à se dessiner dramatiquement, à célébrer dans le langage le plus élevé et le plus digne la mort d'un de ses disciples ou d'un homme illustre.

M. Cousin n'écrit pas, il dicte à un secrétaire. En dictant, il marche, s'arrête, s'agite, déclame et se monte ainsi physiquement à un certain degré d'exaltation.

Le tendre panégyriste de madame de Longueville s'est fait la plus riche bibliothèque française et la mieux choisie. Il fait des folies pour un livre. D'une économie peut-être exagérée pour tout ce qui touche à sa personne, il est prodigue lorsqu'il s'agit de sa bibliothèque. Il possède des trésors de rareté, de curiosité, et des documents d'un grand intérêt historique.

Nous ne pouvions esquisser ici un tableau de la litté-

rature au dix-neuvième siècle sans y réserver une place à MM. Cousin et Villemain.

Nous les rencontrerons encore adversaires politiques et, dans des combinaisons presque ennemies, ministres sous la monarchie de juillet. Mais revenons à la *Revue de Paris,* que MM. Villemain et Cousin ne daignèrent même pas protéger.

M. le duc de Choiseul, M. le comte de Montalivet ne crurent pas déroger en se mêlant aux écrivains de la *Revue de Paris* et en y publiant des documents historiques pleins d'intérêt. MM. de Lamartine, Arnault, de l'Académie française ; Casimir Delavigne, Auguste Barbier, la dotèrent de pièces de poésies dont plus d'une fut très-remarquée. Les pages de la *Revue de Paris* furent aussi illustrées par la phrase artistement drapée de Jules Janin, par un petit chef-d'œuvre d'Étienne Béquet, *le Mouchoir bleu,* qu'on a depuis bien souvent réimprimé ; par les études consciencieuses et neuves de M. Cuvillier-Fleury sur *Horace,* par la prose riche et élégante et par les souvenirs peut-être un peu fantastiques de Charles Nodier.

Benjamin Constant fut aussi un de nos assidus collaborateurs ; je le vis avant et après la révolution de juillet ; il habitait un petit appartement plus que modeste, rue de la Ville-l'Évêque, et souffrait déjà de la maladie qui le conduisit au tombeau. C'était un homme bienveillant, doux, aimable, mais bien plus l'esclave de tous les despotismes de l'esprit de parti que les gens de cour ne sont les serviteurs obséquieux des volontés personnelles du souverain ; il était bien moins de l'opposition qu'il n'en avait l'air ; je l'ai entendu plus d'une fois se

moquer des violences de la Chambre contre la *salle à manger*[1] de M. de Peyronnet, et donner souvent de justes éloges aux ministres dont il attaquait sans relâche la politique à la tribune. Après les journées de juillet, en proie aux plus vives douleurs, il tenait à se montrer, et recherchait des ovations jusque sur la place publique ; il n'avait du tribun que ces faiblesses de popularité ; c'était un lettré au goût fin et délicat, parlant et écrivant la meilleure langue ; on oubliera le publiciste, l'orateur politique, mais il restera de Benjamin Constant le roman d'*Adolphe*, parce que ce roman respire une morale honnête et sensée, parce qu'il est plein d'intérêt, d'observations fines et vraies, parce qu'il est écrit d'un style sain et de la meilleure qualité. Dans mes jours de folies et pendant mon stage de *joueur*, j'ai dîné plus d'une fois avec cet orateur politique au *Cercle des étrangers*, et plus d'une fois je l'ai vu risquer avec émotion de petites sommes sur la rouge et sur la noire.

Le 20 octobre 1829, la *Revue de Paris* fonda un prix de deux mille francs pour le meilleur discours en prose sur cette question : *Quelle a été l'influence du gouvernement représentatif, depuis quinze années en France, sur notre littérature et sur nos mœurs?*

Ce fut M. Thiers qui, sur ma demande, me donna cette question comme sujet du concours. M. Thiers était déjà plus homme politique qu'homme de lettres.

1. Les dépenses faites pour la salle à manger du ministère de la justice par M. de Peyronnet, alors ministre, furent un des grands griefs de la gauche, et donnèrent lieu au plus scandaleux éclat dans la discussion du budget.

Le jury appelé à juger du mérite du discours envoyé fut composé ainsi qu'il suit :

MM.

Alexandre de la Borde (le comte), membre de la Chambre des députés;
Benjamin Constant, membre de la Chambre des députés;
Bertin (aîné), rédacteur en chef du *Journal des Débats;*
Bert;
Casimir Delavigne, de l'Académie française;
Choiseul (le duc de), pair de France;
Dubois, rédacteur en chef du *Globe;*
Du Closel;
Etienne, membre de la Chambre des députés;
Kératry, membre de la Chambre des députés;
Lainé (le vicomte), pair de France;
Malitourne;
Marchand, avocat, aujourd'hui conseiller d'Etat,
Mérimée;
Michaud, de l'Académie française;
Pastoret (le comte A. de), conseiller d'Etat;
Poncelet, professeur à la Faculté de droit;
Reydet, avocat;
Scribe;
Thiers;
Victor Hugo;
Villemain, de l'Académie française.

Cinquante-neuf discours furent adressés à la *Revue de Paris,* aux termes de rigueur qu'elle avait fixés.

Huit séances du jury furent consacrées à la lecture et à l'examen de ces discours. Un premier prix de quinze cents francs fut décerné par la majorité du jury à un discours de M. Philarète Chasles, déjà couronné deux fois à l'Académie française. Un second prix de cinq cents francs fut accordé à M. Édouard Ternaux; MM. Pommier, Anquetin, Massé et Didron obtinrent des mentions honorables.

J'ai passé dans ma vie par des émotions bien diverses, j'ai subi les émotions pleines d'anxiété du médecin près du lit d'un mourant; j'ai subi les émotions fiévreuses d'un directeur de théâtre dans l'embarras; j'ai subi les sérieuses et graves émotions de la politique dans des temps de crises et de dangers; j'ai subi les émotions aussi non moins vives d'un directeur de journal littéraire, manquant de *copie*. Dans toutes les situations sociales, il y a de bons et de tristes jours, mais la mauvaise fortune est souvent suivie de chances heureuses et inattendues. Comme directeur de la *Revue de Paris*, j'attendais souvent des mois entiers des articles qui ne m'arrivaient jamais, et plus d'une fois on m'apporta de petits chefs-d'œuvre sur lesquels je ne comptais pas : une nouvelle de Mérimée, *le Vase étrusque*; *la Curée*, d'Auguste Barbier. Pour un médecin, pour un directeur de journal, pour un directeur de théâtre comme pour un général d'armée, la première qualité et le premier mérite, au point de vue de la pratique des affaires et du succès, c'est d'être heureux.

La *Revue de Paris* eut bientôt deux concurrences : la *Revue des Deux-Mondes* et la *Mode*.

La *Revue des Deux-Mondes* fut fondée par M. Mauroy et par M. Ségur-Dupeyron, au mois de juillet 1829. M. Mauroy fournit tous les fonds. M. Ségur-Dupeyron, employé alors au ministère de l'intérieur, était très-répandu par ses relations particulières dans le monde politique. Nommé depuis 1830 inspecteur des établissements sanitaires, consul de France à Bucharest et à Damas, il remplit aujourd'hui les fonctions de consul géné-

ral à Belgrade. D'autres collaborateurs, soit en France, soit à l'étranger, vinrent en aide à la *Revue des Deux-Mondes*: pour l'Irlande, O'Connell; pour l'Italie, Vieusseux, directeur de *l'Anthologie* à Florence, et Manzoni à Milan; pour l'Espagne, le comte Vallejo, ambassadeur à Naples; pour l'Amérique du Sud, le comte de Montézuma; pour l'Amérique du Nord, M. Warden; pour les Indes, le colonel Briggs, président britannique à Satara (empire mahratte); pour la Grèce, le marquis de Dalmatie, aide de camp du maréchal Maison. Ce qu'on remarqua peut-être le plus dans les premiers numéros de la *Revue des Deux-Mondes*, ce fut une série d'articles sur l'Orient, la Perse, la Turquie et la Russie. Ces articles non signés avaient été rédigés par M. Mauroy sur des documents presque officiels. Il en devait la communication, d'une part, à M. Jouannin, premier secrétaire interprète du roi, premier drogman de France à Constantinople pendant longues années, attaché à l'ambassade du général Gardanne en Perse (1807); d'autre part, à M. le marquis de la Rochejaquelein[1], aujourd'hui membre du Sénat, et qui avait suivi l'armée russe pendant toute la campagne de 1828. Ces articles, je le répète, firent sensation. Avec ceux du marquis de Dalmatie sur la Grèce, ils préparèrent le changement complet qui s'est produit plus tard dans l'opinion pu-

1. En 1828, M. de la Rochejaquelein se trouvait en Russie comme aide de camp du général duc de Mortemart, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il vit alors de près l'armée russe, car, si je ne me trompe, le duc avait accompagné l'empereur Nicolas sur les bords du Danube. On ne peut imaginer à quel point M. de la Rochejaquelein, tout légitimiste qu'il était, se montrait l'ennemi du gouvernement du czar.

blique, et commencèrent à l'éclairer sur la politique fatale adoptée depuis la restauration par l'Europe à l'égard de l'empire ottoman, politique dont Napoléon III sait aujourd'hui, par ses hautes vues et par ses courageuses résolutions, prévenir et conjurer tous les dangers pour l'équilibre européen.

Malheureusement, on ne mettait aucune signature au bas des articles de cette revue; c'était une condition imposée par les collaborateurs. Si pour la direction de la *Revue* l'authenticité des documents ne soulevait aucun doute, pour le lecteur toujours soupçonneux, la garantie du nom manquait. La *Revue des Deux-Mondes* cessa de paraître. M. Buloz en reprit, au bout de quelques mois, la publication. C'est surtout à ses efforts que ce recueil doit son grand succès.

Je me rendais tous les samedis rue du Cadran, chez Éverat, qui imprimait la *Revue de Paris*, pour y recevoir mes épreuves; j'avais à adresser souvent au correcteur des observations et à entendre les siennes. Ce correcteur d'épreuves était M. Buloz. Ce nom me frappa, il me rappela un de mes anciens maîtres de quartier, frère du correcteur. Je tiens à faire connaître tous les mauvais jours qu'eut à traverser M. Buloz avant d'atteindre la position honorable qu'il n'a pu acquérir qu'à force de travail, de luttes et de persévérance. Dans ce siècle d'argent et de cupidité, bien des gens s'écrient : « Que je voudrais avoir cent mille livres de rente ! » Il y a presque une recette infaillible pour arriver à la fortune, mais il faut se résigner à marcher dans la voie du travail d'un pas ferme et mesuré ; on rencontre sur sa route bien des roches escarpées à gravir, et dès qu'on gagne

du terrain, on trouve devant soi bien des inimitiés, bien des préventions qu'il faut vaincre ; ne perdez pas courage : au milieu des difficultés et des obstacles, montrez toujours un esprit résolu et un cœur droit ; résistez surtout aux projets trop ambitieux. Si, avec cette bonne conduite, on peut dire de vous comme de quelques grands capitaines : « Il est heureux ! » vous arriverez à une belle et honorable fortune, qui sera un jour dissipée par vos enfants ou par des neveux, mais qui du moins vous donnera droit aux honneurs magnifiques et à la joie posthume d'un enterrement de première classe !

Au sortir du collége Louis le Grand, en 1821, M. Buloz fit de la chimie expérimentale avec son frère ; il eut pour associé M. Jouy, dans une fabrique de produits chimiques établie en pleine Sologne. Les hommes de lettres se faisaient déjà spéculateurs. Cette entreprise ne réussit point ; revenu à Paris sans ressources, M. Buloz suit les cours de chimie de Thénard, et, à l'aide de dictionnaires et de grammaires, apprend seul l'anglais ; il entre bientôt à la *Biographie des Contemporains* par la protection de M. Jouy, et, moyennant cinquante francs par mois, y rédige des articles, revus ensuite par MM. Jouy, Arnault et Jay. La *Biographie des Contemporains* vient à lui manquer ; en 1825, il apprend le métier de compositeur ; Pierre Leroux, représentant sous la république de 1848, était prote de l'imprimerie où travailla M. Buloz.

Typographe habile, il est admis comme correcteur à l'imprimerie de l'Archevêché : on l'y charge de relire, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, des épreuves de livres religieux et de livres latins.

La nuit il traduisait de l'anglais *la Chimie appliquée à la médecine de Parish,* qui fut publiée par Beaudouin. Ces pénibles travaux lui firent défaut en 1828, et ce fut alors qu'il entra comme correcteur à l'imprimerie d'Éverat.

En 1830, M. Buloz rédige et fait insérer quelques articles dans la *Revue des Deux-Mondes,* qui venait de se fonder. En 1831, un de ses camarades de collége se rend acquéreur de ce recueil, qui ne paraissait plus depuis six mois ; M. Buloz en devient le rédacteur en chef ; sans en exclure les correspondances étrangères, il en fit surtout une revue littéraire et philosophique.

En 1834, il parvint à faire acheter aux enchères la *Revue de Paris,* que j'avais quittée depuis 1831, et les deux revues se publièrent alors par les soins de la même administration.

En France, avec les cercles nombreux de Paris, de nos provinces, avec nos cabinets de lecture, on trouve tout au plus une population suffisante d'abonnés pour un seul journal littéraire, population que viennent cependant d'accroître les traités contre la contrefaçon signés entre la France et plusieurs gouvernements étrangers. La *Revue de Paris* cessa bientôt de paraître, pour laisser la place libre à sa sœur la *Revue des Deux-Mondes.*

Directeur d'un recueil aussi important, M. Buloz plut à M. Molé et fut nommé, en octobre 1838, commissaire du roi près le Théâtre-Français ; il garda la direction de la *Revue des Deux-Mondes*. Cinq cent cinquante mille francs ont été dépensés par diverses sociétés pour fonder cette revue, et il fallut plus de quinze années pour la

mettre au-dessus de ses affaires et pour vaincre la mauvaise fortune.

Je suivrai M. Buloz dans ses nouvelles fonctions de directeur du Théâtre-Français, le souvenir de sa direction rappellera quelques faits et quelques enseignements curieux et dignes d'intérêt. M. Buloz, qui avait su conquérir pour la *Revue des Deux-Mondes* la précieuse collaboration de MM. Alfred de Musset, Prosper Mérimée, Alfred de Vigny, George Sand, rêva une régénération du Théâtre-Français par ces illustres écrivains. George Sand entra la première en lice et fit représenter *Cosima* en mai 1840. M. Buloz renonça à ses illusions et à ses espérances, il revint à MM. Scribe et Casimir Delavigne.

En octobre 1840, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, étendit les pouvoirs de M. Buloz, et, toujours sous le titre modeste de commissaire, il eut dans la main tous les pouvoirs d'un directeur. Ce fut M. Buloz qui introduisit les *Proverbes* de M. Alfred de Musset sur la scène française, qui fit jouer *le Caprice*, et qui confia le principal rôle à madame Allan. Avec les recettes dues au talent de mademoiselle Rachel, avec les succès de *Mademoiselle de Belle-Isle*, du *Verre d'eau*, de *la Chaîne* et du *Caprice*, M. Buloz réduisit de beaucoup le passif considérable dont était grevée l'administration de la Comédie-Française au moment où il en fut chargé. En 1846 et 1847 le théâtre fut réorganisé, on porta la subvention de deux cent à trois cent mille francs; mais en 1848, une émeute de théâtre vint renverser le pouvoir de M. Buloz, comme l'émeute de la rue avait renversé le trône de Louis-Philippe.

M. Buloz, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas quitté la *Revue des Deux-Mondes*; n'ayant plus qu'à s'occuper exclusivement de la publication de ce recueil auquel il sut donner un grand intérêt, il parvint dans ces derniers temps à en accroître beaucoup la clientèle et les revenus. Certes il y a dans toute cette vie pénible et courageuse d'utiles leçons et de bons exemples.

La *Mode* fut la seconde concurrence faite à la *Revue de Paris*. Ce recueil élégant et à bon marché eut pour directeurs MM. Émile de Girardin et Lautour-Mézeray, aujourd'hui préfet d'Alger. Le premier numéro de ce journal hebdomadaire parut le 1er octobre 1829. M. Eugène Sue y débuta par plusieurs articles spirituels et par le roman intitulé *Plik et Plok*: Balzac s'y fit connaître comme écrivain par une nouvelle intitulée *el Verdugo*, et par des articles de mœurs : *la Théorie de la démarche, les Mots à la mode, Scènes de la vie militaire*. George Sand y publia *la Vierge d'Albano*. Madame Gabriel Delessert, dont le talent pour le dessin jouit dans le monde d'une réputation méritée, se chargeait des figures coloriées jointes à ce recueil : elle faisait ainsi une bonne œuvre; le prix de son travail était remis à la femme du général Lallemand, ruinée par la restauration et réduite à peindre des écrans pour subsister modestement, mais honorablement, dans son petit entre-sol de la rue Saint-Lazare où elle mourut il y a peu d'années.

La *Mode* parut sous le patronage de S. A. R. madame la duchesse de Berry; un article qui touchait à la politique le lui fit perdre.

Cette concurrence à bon marché, habilement dirigée

par deux hommes d'esprit, nuisit certainement, sinon au succès, du moins à la fortune de la *Revue de Paris*.

On ne peut, selon moi, écrire les mémoires de ce temps-ci sans consacrer une certaine place à l'existence curieuse, persécutée de M. Émile de Girardin.

Après la révolution de 1830, M. de Girardin, voulant se livrer à des travaux sérieux, vendit l'intérêt qu'il possédait dans la propriété des journaux *le Voleur* et *la Mode*. Il se maria en 1831 à une femme jeune et belle, sans fortune, dont le talent était déjà entouré de l'admiration des gens de lettres et du plus grand monde. En 1831, cet esprit entreprenant soumit à M. Casimir Périer un projet de réforme économique pour la presse périodique ; il consistait à réduire à dix-huit francs par an (un sous par jour) le prix du *Moniteur*. M. Casimir Périer ne crut pas à la séduction du bon marché. C'est alors que M. de Girardin fonda le *Journal des Connaissances utiles*, qui ne tarda pas à compter plus de cent mille abonnés. L'écueil de cette publication fut la difficulté de recouvrer annuellement la modique somme de *quatre francs*, sans obliger les souscripteurs à des déplacements et à des frais considérables de ports de lettres.

M. Benjamin Delessert, dans un rapport public du 3 juillet 1834, disait :

« Nous devons faire une mention particulière des soins que M. Émile de Girardin s'est donnés dans le *Journal des Connaissances utiles* pour propager les caisses d'épargne ; il en a fréquemment entretenu ses lecteurs, et il a fait des efforts pour encourager la formation de ces caisses dans les villes où il n'en existait pas, et leur a of-

fert de leur fournir gratuitement une collection de registres, de livrets et des imprimés nécessaires. »

M. le docteur J. Soviche, l'un des directeurs de la caisse d'épargne de Saint-Étienne, dans une instruction sur la caisse d'épargne, imprimait :

« ... Mais revenons à l'histoire des caisses d'épargne. Parmi ceux qui ont le plus puissamment contribué à leur création, il est juste de mentionner surtout la Société nationale et son journal, si répandu, des *Connaissances utiles*, dirigé par M. Émile de Girardin. C'est grâce à l'immense publicité livrée par cette estimable feuille aux résultats avantageux des caisses d'épargne ; c'est grâce à la générosité de ses administrateurs, qui ont offert et donné la somme de deux cents francs à chacune de ces banques qui était une fois instituée ; c'est grâce à leur médiation, qu'ils ont si activement employée pour obtenir dans les ministères l'ordonnance royale nécessaire à la fondation de chaque caisse ; c'est grâce à tous ces efforts, aussi persévérants qu'éclairés, que beaucoup de villes jouissent des bienfaits de cette institution. Sans le *Journal des Connaissances utiles,* beaucoup de conseillers municipaux n'auraient jamais songé à proposer dans leurs cités l'établissement des caisses d'épargne ; nous devons le dire hautement. »

M. É. de Girardin fit connaître les bases d'une nouvelle réforme économique de la presse quotidienne, dans un écrit publié en 1834, ayant pour titre : *De l'influence exercée par le* Journal des Connaissances utiles *sur le progrès des idées, de l'instruction et des mœurs en France, et de quelques vues particulières sur la presse pé-*

riodique et le commerce de la librairie. Les prévisions de cet esprit chercheur et fécond étaient justes, ses calculs bien établis; les journaux à quarante francs, après quelques mauvais jours, arrivèrent à une existence financière non-seulement possible, mais encore brillante. En me chargeant de la gérance du *Constitutionnel* en 1844, je n'ai fait qu'adopter, pour la résurrection de ce journal, le système financier expérimenté par la *Presse* et par le *Siècle.*

On ne bouleverse pas toute une industrie, même pour l'améliorer, sans exciter contre soi des accusations et des animosités; on ne provoque pas une révolution économique et politique au sein du journalisme quotidien sans s'exposer à ses vengeances. Aux mois de juillet et d'août 1836, les affiches *la Presse à quarante francs* sont arrachées, les prospectus lacérés; les hommes d'opinions ardentes demandent le bannissement de la *Presse* des lieux publics; à deux ou trois exceptions près, tous les journaux de Paris, des départements et de l'étranger se liguent contre M. de Girardin pour perdre la *Presse* en cherchant à perdre la personne de son rédacteur en chef dans l'opinion publique. Cet acharnement sans exemple nuisait à la *Presse;* mais les idées économiques de M. de Girardin, grâce à l'intelligente activité de M. Dutacq, faisaient la fortune du *Siècle.*

Les pamphlets, les provocations, les injures, poursuivirent longtemps M. de Girardin : il y en eut d'une telle nature, qu'il fut contraint à quatre rencontres, une à l'épée, trois au pistolet.

Ceux qui connaissent M. de Girardin le savent généreux, courageux et obligeant; il est aussi fidèle dans

ses dévouements que persévérant et audacieux dans ses haines ; il a l'honneur de compter un grand nombre d'ennemis. Tant d'idées neuves, longuement méditées et développées avec talent, ce courage personnel, tranquille et toujours prêt, dont tant de fois il a fait preuve, eussent certainement suffi à fonder et à gouverner un royaume. Journaliste, il n'a jamais eu qu'une vie troublée et militante. M. de Girardin se lève à cinq heures du matin. Si parfois son esprit s'égare, c'est qu'il se replie trop sur lui-même, et vit trop dans l'isolement ; la solitude n'est pas toujours un bon conseiller.

Mon expérience de la vie et des hommes m'a appris qu'on se faisait une réputation comme on se fait une fortune ; il y a même des gens qui ne se contentent pas d'une réputation et qui s'en font deux, prenant une attitude, un langage et un masque différents dans chaque quartier, et presque dans chaque salon. « Méfiez-vous des hommes vertueux, me disait souvent le spirituel M. Michaud, de l'Académie française ; pour arriver à une bonne renommée, ils ont souvent manqué d'honneur et de loyauté. » Je ne prétends pas dire que tous les hommes qu'on estime, qu'on honore, sont des coquins ; mais, selon moi, il est beaucoup de gens qui valent moins que leur réputation, beaucoup qui valent mieux.

Le duc de Saint-Simon, ce grand peintre de l'humanité, nous montre dans M. le prince de Conti un de ces caractères s'acharnant à être estimés et à plaire ; je ne puis résister à reproduire ici, à l'appui de mon opinion, ce portrait si finement étudié et tracé de main de maître :

« Galant avec toutes les femmes, amoureux de plusieurs, bien traité de beaucoup, M. le prince de Conti était encore coquet avec tous les hommes. Il prenait à tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise, comme au ministre d'État, au grand seigneur, au général d'armée, et si naturellement que le succès en était certain. Il fut aussi les constantes délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, l'idole des soldats, le héros des officiers, l'espérance de ce qu'il y avait de plus distingué, l'amour du parlement, l'ami avec discernement des savants, et souvent l'admiration de la Sorbonne, des jurisconsultes, des astronomes et des mathématiciens les plus profonds !

» Chez lui, l'utile et le futile, l'agréable et le savant, tout était distinct et à sa place. Il avait des amis ; il savait les choisir, les cultiver, les visiter, vivre avec eux, se mettre à leur niveau, sans hauteur et sans bassesse.

» Son esprit était naturel, brillant, vif, ses reparties promptes, plaisantes, jamais blessantes; le gracieux répandu partout sans affectation, avec toute la facilité du monde, de la cour, des femmes, et leur langage avec elles. Tout en lui prenait un air aisé.

» Cet homme si aimable, si charmant, si délicieux, n'aimait rien. Il avait et voulait des amis, comme on veut et comme on a des meubles. Encore qu'il se respectât, il était bas courtisan ; il ménageait tout et montrait trop combien il sentait ses besoins en tous genres de choses et d'hommes; avare, avide de biens, ardent, injuste.

» Jamais homme n'eut tant d'arts cachés sous une

simplicité si naïve, sans quoi que ce soit d'affecté en rien : tout en lui coulait de source ; jamais rien de tiré, de recherché; rien ne lui coûtait. On n'ignorait pas qu'il n'aimait rien, ni ses autres défauts; on les lui passait tous, et on l'aimait véritablement, quelquefois jusqu'à se le reprocher, toujours sans s'en corriger. »

Il est certainement plus facile d'avoir beaucoup d'ennemis que d'avoir autant d'amis. J'ai pu observer, étudier de près tous les oublis, toutes les négligences, tous les luxes, toutes les ostentations, qui arment contre vous, comme des ennemis, votre voisin, les indifférents, ceux avec qui vous n'avez jamais échangé une parole, et même vos obligés et amis.

N'oubliez pas, si vous craignez les inimitiés et les haines, de répondre aux lettres inutiles, même d'inconnus ; n'oubliez pas surtout de remettre votre carte à celui qui vous a envoyé la sienne; évitez d'avoir une place réservée dans les lieux publics, table gardée dans les salons d'un restaurateur, une loge en vue dans un théâtre ; tous ceux à qui ces places réservées, cette table et cette loge gardée conviendraient, ne vous pardonnent pas d'être plus à votre aise qu'eux. Refusez-vous surtout le luxe d'une voiture bien attelée : on pourrait presque établir une règle de proportion entre les qualités, les *actions* d'un cheval anglais, et le nombre d'ennemis implacables que sa distinction et son élégance vous vaudront. Il y a quelqu'un qui fait encore plus d'ennemis qu'un cheval anglais, c'est la femme de théâtre.

Ne laissez pas soupçonner la plus petite intimité avec

une beauté célèbre ou une femme à la mode; beau ou laid, on calomniera votre esprit et votre cœur; des mots plus ou moins heureux, des épigrammes plus ou moins sanglantes courront les salons contre vous. Tous les succès qui flattent votre vanité offensent et font souffrir celle d'autrui. Si cependant vous êtes né au milieu de toutes les joies de la fortune, toutes ces distinctions vous sont permises, ou du moins on les tolère; mais si vous avez la faiblesse de montrer ou de laisser voir dans le train de votre vie une fortune qui date d'hier, on ne vous pardonnera point vos éclats de parvenu; et pour peu que vous releviez de la publicité politique ou littéraire, les libelles, les articles de journaux vous poursuivront : la haine a plus d'imagination que l'amour!

Surtout ne faites pas trop de bruit dans le monde! Gardez-vous de toucher à trop de choses diverses. Sur chaque rivage nouveau où vous aborderez, vous trouverez des ennemis inattendus.

« Avec de la gaieté et même de la bonhomie, écrivait Beaumarchais, j'ai eu des ennemis sans nombre, et n'ai pourtant jamais croisé, jamais couru la route de personne. A force de *m'arraisonner,* j'ai trouvé la cause de tant d'inimitiés; en effet, cela devait être.

» Dès ma folle jeunesse, j'ai joué de tous les instruments; mais je n'appartenais à aucun corps de musiciens, les gens de l'art me détestaient.

» J'ai inventé quelques bonnes machines; mais je n'étais pas du corps des mécaniciens, l'on y disait du mal de moi.

» Je faisais des vers, des chansons ; mais qui m'eût reconnu pour poëte? j'étais le fils d'un horloger.

» N'aimant pas le jeu du loto, j'ai fait des pièces de théâtre ; mais on disait : De quoi se mêle-t-il? ce n'est pas un auteur, car il fait d'immenses affaires et des entreprises sans nombre.

» Faute de rencontrer qui voulût me défendre, j'ai imprimé de grands mémoires pour gagner des procès qu'on m'avait intentés, et que l'on peut nommer atroces ; mais on disait : Vous voyez bien que ce ne sont point là des factums comme les font les avocats. Il n'est pas ennuyeux à périr ; souffrira-t-on qu'un pareil homme prouve sans nous qu'il a raison ? *Inde iræ.*

» J'ai traité avec le ministre de grands points de réformation dont nos finances avaient besoin ; mais on disait : De quoi se mêle-t-il? cet homme n'est point financier.

» Luttant contre tous les pouvoirs, j'ai relevé l'art de l'imprimerie française par les superbes éditions de Voltaire, entreprise regardée comme au-dessus des forces d'un particulier ; mais je n'étais point imprimeur ; on a dit le diable de moi. J'ai fait battre à la fois les maillets de trois ou quatre papeteries sans être manufacturier ; j'ai eu les fabricants et les marchands pour adversaires.

» J'ai fait le haut commerce dans les quatre parties du monde ; mais je n'étais point déclaré négociant. J'ai eu quarante navires à la fois sur la mer ; mais je n'étais pas armateur ; on m'a dénigré dans nos ports.

» Un vaisseau de guerre à moi, de cinquante-deux canons, a eu l'honneur de combattre en ligne avec ceux de Sa Majesté à la prise de la Grenade. Malgré l'orgueil

maritime, on a donné la croix à mon capitaine de vaisseau, à mes autres officiers des récompenses militaires, et moi, qu'on regardait comme un intrus, j'ai gagné de perdre ma flottille que ce vaisseau convoyait.

» Et cependant, de tous les Français, quels qu'ils soient, je suis celui qui a fait le plus pour la liberté de l'Amérique, génératrice de la nôtre, dont seul j'osai former le plan et commencer l'exécution, malgré l'Angleterre, l'Espagne et la France même; mais je n'étais point classé parmi les négociateurs; mais j'étais étranger au bureau des ministres. *Inde iræ.*

» Lassé de voir nos habitations alignées et nos jardins sans poésie, j'ai bâti une maison qu'on cite; mais je n'appartiens pas aux arts. *Inde iræ.*

» Qu'étais-je donc? Je n'étais rien que moi, et moi tel que je suis resté, libre au milieu des fers, serein dans les plus grands dangers, faisant tête à tous les orages, menant les affaires d'une main et la guerre de l'autre, paresseux comme un âne et travaillant toujours, en butte à mille calomnies, mais heureux dans mon intérieur, n'ayant jamais été d'aucune coterie, ni littéraire, ni politique, ni mystique, n'ayant fait la cour à personne, et partant repoussé de tous [1]. »

Je ne puis ressembler à Beaumarchais que pour avoir, au talent et à l'esprit près, commis presque les mêmes imprudences et les mêmes fautes.

J'étudie la médecine pendant dix ans, et cela me mène

1. Voir les articles pleins d'intérêt de M. Louis de Loménie sur la vie et les ouvrages de Beaumarchais, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

à fonder un journal littéraire. Que vient donc faire ce médecin sur nos terres? dirent les journalistes.

Plus tard, mon titre de docteur me conduit à diriger l'Opéra : Retournez à la clinique ! me crie-t-on de toutes parts.

A peine sorti des coulisses, une révolution me surprend gérant d'un journal politique, et pour ne point être accusé de fuir le danger, pour ne point déserter les intérêts de mes coassociés, qui ne pouvaient manquer de se montrer ingrats, je fais, avec conviction et courage, de la politique à outrance : Que vient faire dans la politique ce directeur d'Opéra? dirent avec amertume tous les partis violents que je combattais. Au lieu de me répondre, on m'injurie; au lieu de discuter avec moi, on me décerne, comme à un homme qu'on veut et qu'on croit perdre, les honneurs de la caricature.

Enfin, il n'est pas jusqu'à ces Mémoires sans fiel, sans malice, qui ne font de mal à personne, qu'on ne me pardonne pas. Faites de la médecine, dirigez l'Opéra, faites même de la politique, me crie-t-on; mais ne vous donnez pas le ridicule de faire des livres.

Mes ennemis ont toujours eu beau jeu avec moi, je les laisse dire. Il y a de la justice dans ce monde. Si vous n'avez réussi à rien, on vous oublie, au besoin même on ne vous marchande pas des éloges qui ne tirent pas à conséquence. Si vous avez réussi à quelque chose, si vous avez quelque valeur, vos ennemis, en parlant de vous, même pour vous railler, vous donnent une certaine importance que vous ne cherchiez pas.

Je ne quittai la direction de la *Revue de Paris* que pour prendre immédiatement la direction de l'Opéra.

CHAPITRE III

OPÉRA.

Comment et pourquoi l'Opéra fut mis en régie. — Comment et pourquoi je fus nommé directeur. — La redevance des petits théâtres envers l'Opéra. — Le budget de l'Opéra sous Napoléon Ier, sous la restauration et sous Louis-Philippe. — La commission de l'Opéra et M. le comte de Montalivet. — Un rendez-vous vers minuit. — Une glace indiscrète. — L'audience du ministre. — Signature du traité. — Comment M. Lubbert apprit sa destitution. — Les ministres en parties fines. — Le premier supplément de M. le comte d'Argout. — M. Charlemagne, député de l'Indre. — Son discours contre le directeur de l'Opéra. — Second supplément imposé par M. Thiers. — Mésintelligence et conflit entre la commission de surveillance et la direction de l'Opéra. — Ma perte jurée. — Moyen ingénieux de rompre mon bail. — Combinaison Crosnier. — Rencontre de Loëve-Weimar. — Audience de M. Thiers. — La combinaison Crosnier rompue. — Les cent mille francs de M. Loëve-Weimar. — Générosité de M. Thiers. — L'engagement de mademoiselle Elssler. — Ma sortie définitive de l'Opéra. — Vie excentrique d'un directeur de spectacle.

Le cahier des charges de la direction de l'Opéra en régie intéressée, signé par M. le ministre de l'intérieur le 28 février 1831, contenait, dans son article premier, les dispositions suivantes : « L'administration de l'Académie royale de musique, dite *Opéra,* sera confiée à un directeur-entrepreneur qui l'exploitera pendant six ans à ses risques, périls et fortune. » J'ai à dire ici pourquoi et comment le ministre de l'intérieur, alors M. le comte de Montalivet, se décida à cette grande mesure.

Il s'y décida sur le rapport d'une commission composée de MM. le duc de Choiseul, président; Hippolyte Royer-Collard, chef de la division des beaux-arts; le baron d'Henneville, secrétaire général du Conservatoire

de musique et de déclamation; Edmond Blanc, secrétaire général du ministère de l'intérieur; Armand Bertin, directeur du *Journal des Débats;* Cavé, secrétaire de cette commission.

L'empereur Napoléon Ier assistait rarement aux représentations de l'Opéra. Il avait peu de goût pour la musique française; mais il attachait une sérieuse importance à la question des théâtres pour la ville de Paris; il regardait surtout comme nécessaires au progrès des arts et à la gloire nationale l'existence et la splendeur de l'Académie impériale de musique. L'empereur n'aimait pas l'Opéra, mais il le subventionnait largement.

Pour payer les dépenses excessives de l'Académie impériale de musique, il rendit même, le 13 août 1811, le décret suivant sur une redevance au profit de l'Opéra.

DÉCRET SUR LA REDEVANCE AU PROFIT DE L'OPÉRA.

SECTION PREMIÈRE. — *De la quotité du droit et de ceux qui devront l'acquitter.*

ARTICLE PREMIER. — L'obligation à laquelle étaient assujettis tous les théâtres de second ordre, les petits théâtres, les cabinets de curiosités, machines, figures, animaux, toutes les joutes et jeux, et en général tous les spectacles, de quelque genre qu'ils fussent, tous ceux qui donnaient des bals masqués ou des concerts dans notre bonne ville de Paris, de payer une redevance à notre Académie impériale de musique, est rétablie à compter du 1er septembre prochain. Les panoramas, cosmoramas, Tivoli et autres établissements nouveaux, y sont de même assujettis, ainsi que le Cirque-Olympique, comme théâtre où l'on joue des pantomimes. Nos théâtres Français, de l'Opéra-Comique et de l'Odéon sont exceptés de la disposition concernant les théâtres.

ART. 2. — Ne sont pas compris dans l'obligation imposée à ceux qui donnent des bals, tous les bals et danses qui ont lieu hors des murs d'enceinte, ou dans les guinguettes des faubourgs, même dans l'enceinte des murs.

Art. 3. — Cette redevance sera, pour les bals, concerts, fêtes champêtres de Tivoli et autres du même genre, du cinquième brut de la recette, déduction faite du droit des pauvres, et, pour les théâtres et tous les autres spectacles et établissements, du vingtième de la recette, sous la même déduction.

Section II. — *De l'abonnement.*

Art. 4. — Tous les individus soumis au payement de la redevance pourront faire un abonnement avec notre Académie impériale de musique.

Art. 5. — La quotité de cet abonnement sera discutée et consentie contradictoirement entre les redevables, d'une part, et le directeur de notre Académie impériale de musique, conjointement avec l'administrateur comptable, d'autre part. Il ne sera obligatoire qu'après l'approbation de notre surintendant des théâtres.

Art. 6. — Il sera payable de mois en mois.

Art. 7. — Il aura lieu pour trois ans au plus, pour un an au moins pour les théâtres; et pour les autres établissements, par mois ou même par représentation, ou par jour d'ouverture de fête, bal ou concert.

DU PAYEMENT QUAND IL N'Y AURA PAS D'ABONNEMENT.

Art. 8. — Le payement, quand il n'y aura pas d'abonnement, se fera par douzième et par mois, pour les théâtres; pour les autres établissements débiteurs, il pourra être exigé par s naine et même par jour, selon le cas.

Art. 9. — Le directeur de notre Académie impériale de nusique se concertera avec la régie du droit des paûvres pour rendre commune la surveillance qu'elle exerce, et il nommera les employés nécessaires pour assurer la perception et opérer le recouvrement. En cas de contestation, elle sera portée devant les tribunaux et jugée sommairement à la chambre du conseil, comme il est dit à l'article suivant.

DES POURSUITES.

Art. 10. — L'administrateur comptable de notre Académie impériale de musique, en cas de retard de payement pour cette redevance non contestée, dressera, sur les états arrêtés par le directeur, une contrainte qui sera rendue exécutoire, s'il y a lieu, par le préfet du département, et en cas de contestation sur l'exécution, elle sera portée devant nos cours et tribunaux, et jugée

comme affaire sommaire à la chambre du conseil, sur simple mémoire, nos gens du parquet entendus.

Art. 11. — Aucun concert ne sera donné sans que le jour ait été fixé par le surintendant de nos théâtres, après avoir pris l'avis de notre directeur de l'Académie impériale de musique.

Art. 12. — Toute contravention au présent décret, en ce qui touchera l'ouverture d'un théâtre ou spectacle sans déclaration ou permission, sera poursuivie devant nos cours et tribunaux, par voie de police correctionnelle, et punie des peines portées à l'art. 410 du Code pénal, § 1er.

Art. 13. — Nos procureurs près nos cours et tribunaux sont chargés d'y tenir la main et de faire même d'office toutes poursuites nécessaires, selon les cas. (*Bulletin des Lois*, 4e série, B. 345, no 7157.)

On procédait en général, pour la perception de cette redevance, par voie d'abonnement : les théâtres secondaires payaient en moyenne 15,000 fr. par mois à l'Opéra ; les spectacles forains, exhibitions, curiosités, cirques, bals et concerts, payaient par mois comme redevance de 10,000 à 12,000 fr. Les produits de la redevance à l'Opéra s'élevaient donc annuellement à plus de 300,000 fr.

Aujourd'hui le droit des pauvres, perçu sur la recette brute des théâtres, rapporte 60,000 fr. par mois. En prenant ce point de départ, tout calcul fait, toutes circonstances nouvelles appréciées, le droit de redevance à l'Opéra rapporterait au moins 540,000 fr. par an.

Je ferai aussi remarquer que le décret du 13 août 1811 ne contenait pas seulement une mesure fiscale au profit de l'Opéra, mais une mesure administrative prévoyante et protectrice pour les représentations de l'Académie impériale de musique ; il est dit, dans ce décret : « Aucun concert ne sera donné sans que le jour ait été fixé par le surintendant de nos théâtres, après avoir pris l'avis de notre directeur de l'Académie impériale de mu-

sique. » L'empereur ne voulait pas permettre qu'il se fît une concurrence musicale aux représentations de l'Opéra. Que les temps sont changés ! Sans parler des cafés chantants, les salles de MM. Herz, Pleyel, Érard, la salle Sainte-Cécile et tant d'autres, pendant la meilleure saison, donnent des concerts presque quotidiens. La critique musicale rend compte de ces concerts comme des représentations de nos théâtres lyriques ; c'est une concurrence d'orchestres, de voix, d'instruments, de compositeurs et de publicité sur la plus grande échelle.

Sous l'empire, les sommes nécessaires, outre la redevance, pour couvrir les dépenses de l'Opéra, étaient prises sur divers fonds spéciaux.

Le décret du 13 août 1811 fut maintenu en vigueur pendant toute la durée de la restauration. Les dépenses de l'Opéra, sous Louis XVIII et sous Charles X, étaient donc ainsi payées : 1° la redevance des petits théâtres et des petits spectacles fournissaient plus de 300,000 fr.; 2° le ministre de l'intérieur versait à l'intendance de la maison du roi les 1,300,000 fr. votés par les Chambres pour la subvention des théâtres royaux, y compris le Conservatoire, et le roi avait encore à prendre sur sa liste civile des sommes considérables pour couvrir les dépenses des théâtres royaux et surtout celles de l'Opéra ; le dernier budget de la liste civile sous Charles X, celui de 1829, vérifié par la cour des comptes, constate que cette année les théâtres royaux coûtèrent à Charles X 966,923 fr. 84 c., près d'un million !

Les dépenses excessives de l'Opéra mettaient si souvent dans l'embarras le ministre de la maison du roi, qu'après

le sacre de Charles X, M. de Lauriston, chargé de ce département ministériel, eut recours à un coup d'État financier pour combler les *déficits* de l'Académie royale de musique et pour payer les dépenses d'un grand opéra de circonstance ayant pour titre *Pharamond*.

Les règlements de l'Opéra ordonnaient une retenue de 5 pour 100 sur le traitement de tous les artistes et employés. Vers l'époque du sacre de Charles X, la caisse de pensions de l'Opéra était devenue, à l'aide de ces retenues, propriétaire d'une inscription de 25,000 fr. de rente 5 pour 100 : M. de Lauriston fit vendre cette inscription, et combla avec le capital le déficit considérable du budget de l'Opéra. A dater de ce jour, les pensions des artistes et employés de l'Opéra furent payées d'abord par la liste civile, puis bientôt après par l'État.

Pour tout dire, je ferai remarquer que les recettes de l'Académie royale de musique ne donnaient, dans les premiers temps de la restauration surtout, que de faibles ressources. On ne montait que rarement de grands ouvrages; les premiers artistes eux-mêmes, peu payés (les plus hauts traitements ne dépassaient pas 15,000 fr.), tenaient à arriver tranquillement, doucement, sans de fatigantes études, au jour de leur retraite et de la liquidation de leur pension. Mais, de plus, la maison du roi disposait d'un très-grand nombre de loges ; et il était admis, dans la haute société, que les représentations de l'Opéra devaient être pour elle des spectacles *gratis*.

La révolution de juillet vint jeter le plus grand trouble dans le budget de l'Opéra.

Le 24 août 1831, le roi Louis-Philippe rendit le décret suivant :

Considérant que le recouvrement de la redevance des théâtres secondaires établi par décret du 13 août 1811, au profit de l'Académie royale de musique, est suspendu depuis les événements de juillet 1830;

Attendu que cette redevance n'est point un impôt public, que les lois de finances n'en font aucune mention, et que par conséquent elle ne constitue qu'une charge particulière que le gouvernement avait imposée à ces théâtres en autorisant leur exploitation ;

Sur le rapport du ministre d'État au département du commerce et des travaux publics,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Les dispositions du décret du 13 août 1811, relatives à une redevance au profit de l'Académie royale de musique, resteront sans effet.

Art. 2. — Notre ministre, etc.

Ainsi, la redevance des petits théâtres, des exhibitions et des curiosités allait faire défaut au budget de l'Opéra pour une somme importante. Louis-Philippe ne se souciait guère de distraire de sa liste civile les sommes nécessaires pour compléter la subvention votée par les Chambres, pour mettre ainsi en équilibre les recettes et les dépenses de l'Académie royale de musique.

Les premières années de la monarchie de juillet, qui n'imposa aucune entrave à la liberté de la presse, furent, d'ailleurs, très-difficiles et inquiétées par d'incessantes émeutes ; on se préoccupa de ne plus fournir, comme sous la restauration, de nouveaux prétextes et un nouvel aliment à la polémique de l'opposition à propos d'affaires de coulisses. On chercha donc un directeur-entrepreneur qui offrît de suffisantes garanties pour l'exploitation de l'Opéra à ses risques, périls et fortune. Je fus présenté comme candidat par la commission à

M. le comte de Montalivet, alors ministre de l'intérieur. Voici quels étaient mes titres.

La direction de la *Revue de Paris* m'avait créé des relations intimes avec tous les hommes éminents dans les lettres et dans les arts, avec les compositeurs célèbres, Rossini compris. J'avais même écrit dans le feuilleton du *Messager des Chambres* des articles de critique musicale sur l'Opéra-Comique et sur l'Opéra. Enfin, il faut bien le dire, ce qui rendait surtout ma candidature sérieuse, c'est que je pouvais, en 1831 (époque où, comme au lendemain de toutes les révolutions, l'argent était rare), verser un cautionnement même de 250,000 fr. pour garantie de ma gestion. Sur ces 250,000 fr., M. Aguado déposait à la caisse des consignations une inscription de 10,000 fr. de rente 5 pour 100, dont il touchait les semestres. Je fis de mes deniers personnels l'appoint des 50,000 fr.

Agréé par la commission, je le fus bientôt après par M. le ministre de l'intérieur. On rédigea un cahier des charges, et on convint que le ministre le signerait le 28 février 1831. Je reçus l'ordre de me rendre, ce jour-là, à minuit, au ministère de l'intérieur, afin d'entendre la lecture de ce cahier des charges, et de le signer en même temps que le ministre.

Mon expérience des affaires me décida à me rendre auprès de M. Edmond Blanc, dès cinq heures du soir, pour m'assurer si aucun incident imprévu ne venait renverser tous nos projets. J'appris alors qu'il s'était produit des faits nouveaux, et que des obstacles menaçants avaient surgi.

M. Lubbert, qui remplissait encore les fonctions de di-

recteur de l'Opéra pour le gouvernement, comptait beaucoup d'amis. Informé de la révolution qui se préparait, il chercha et obtint la protection de monseigneur le duc d'Orléans. Le prince, dans la journée du dimanche, s'était donc rendu auprès de M. le ministre de l'intérieur pour défendre les intérêts de M. Lubbert. Il avait insisté pour que l'Opéra fût laissé dans le *statu quo* et M. Lubbert maintenu dans ses fonctions.

Cette visite contraria vivement le ministre et fit chanceler toutes ses bonnes dispositions. Il hésita entre le désir de ne rien signer qui pût déplaire au prince et l'impérieuse nécessité de sauver l'Opéra. « Je crains bien, me dit M. Edmond Blanc, que nos plans ne soient renversés. Venez cependant à minuit, comme vous en avez reçu l'ordre ; plusieurs membres de la commission se rendront aussi à cette heure-là près du ministre, pour défendre leur rapport et leur projet. » Dans la conclusion de toute affaire, les dernières cinq minutes sont, le plus souvent, remplies de péripéties, d'imprévu ; mais aussi, près de toucher le but, les parties intéressées redoublent d'ardeur, de verve et d'arguments, et la nécessité d'en finir renverse souvent alors les plus graves obstacles pour un heureux dénoûment.

Depuis ces fâcheuses nouvelles jusqu'à minuit, ma perplexité fut grande.

J'avais d'abord refusé de me charger, au lendemain d'une révolution, d'un aussi lourd fardeau que celui de l'Opéra, alors abandonné du public, malgré le bel ensemble de talents qui s'y trouvaient depuis peu de temps réunis. J'avais hésité près de quinze jours ; mais, après réflexion, je m'étais dit : « La révolution de juillet est le

triomphe de la bourgeoisie : cette bourgeoisie victorieuse tiendra à trôner, à s'amuser; l'Opéra deviendra son Versailles, elle y accourra en foule prendre la place des grands seigneurs de la cour exilés. » Ce projet de rendre l'Opéra tout à la fois brillant et populaire me paraissait avoir de grandes chances de succès après la révolution de juillet. Je tremblais donc de faire naufrage au moment d'entrer dans le port. J'arrivai exact, à minuit, au ministère de l'intérieur.

J'attendis assez longtemps dans un cabinet qui précédait celui du ministre, dont la porte resta ouverte. Une vive discussion s'engagea entre M. le comte de Montalivet et plusieurs des membres présents de la commission. De ma salle d'attente, j'entendais difficilement ce qui se disait; mais je pouvais suivre, dans une glace favorablement placée, l'expression de plusieurs physionomies. Dans le premier quart d'heure tout était à l'orage; mais bientôt les voix se calmèrent, les visages devinrent tranquilles et riants : il me semblait voir un rayon de soleil percer la nue, le cœur me battait. M. Edmond Blanc vint enfin me chercher pour m'introduire auprès du ministre. M. le comte de Montalivet me reçut avec cette physionomie spirituelle et bienveillante qu'on lui connaît. Il me fut permis de lui exposer en peu de mots l'importance politique que pouvait avoir, au commencement d'un règne, une direction brillante et bien entendue de l'Opéra. « Il faut, ajoutai-je, que l'étranger soit attiré à Paris par la bonne exécution des chefs-d'œuvre de musique, et qu'il trouve les loges remplies par une société élégante et rassurée. Il faut que les succès et les recettes de l'Opéra soient un démenti donné aux émeutes. »

M. le ministre de l'intérieur voulut bien approuver et encourager mes vues. « Seulement, me dit-il, on n'a porté votre cautionnement qu'à 200,000 fr., je l'élève à 250,000 fr. » Et il nota de sa main, sur la minute du traité, cette augmentation de 50,000 fr.

On décida alors : 1° qu'il me serait expédié le lendemain, 1er mars, à neuf heures, un arrêté administratif qui me nommerait directeur de l'Opéra en remplacement de M. Lubbert; 2° qu'il me serait adressé, dans le plus bref délai, une copie officielle du cahier des charges, signée par le ministre, par la commission et par moi; 3° que, dès le 1er mars, la commission de l'Opéra, prenant le nom de commission de surveillance, m'installerait comme directeur en présence de tous les chefs de services et de tous les artistes de l'Académie royale de musique.

Le lendemain matin, il se produisit un singulier quiproquo. Le pli qui contenait ma nomination avait pour suscription : « A M. Véron, directeur de l'Opéra. » Le cavalier d'ordonnance chargé de la lettre la porta à la direction de l'Opéra, rue Grange-Batelière, au lieu de la porter à mon domicile. Cette lettre fut aussitôt remise à M. Lubbert, qui apprit ainsi sa destitution.

Le retard que causa cet incident doubla mon impatience, et après avoir vainement attendu jusqu'à dix heures, je me rendis au ministère. Mon cabriolet se croisa avec celui de M. Lubbert, qui en revenait, et sa physionomie attristée m'apprit qu'il savait tout. On me mit bientôt au courant de ce qui s'était passé, et le jour même j'étais officiellement installé dans mes nouvelles fonctions. Voici le texte de mon cahier des charges :

CAHIER DES CHARGES DE LA DIRECTION DE L'OPÉRA EN RÉGIE INTÉRESSÉE, ARRÊTÉ EN COMMISSION ET APPROUVÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLE PREMIER. — L'administration de l'Académie royale de musique, dite *Opéra*, sera confiée à un directeur-entrepreneur qui l'exploitera pendant six ans, à ses risques, périls et fortune, aux charges, clauses et conditions suivantes :

ART. 2. — Les six années commenceront à courir du premier juin dix-huit cent trente-un. Néanmoins, l'entrepreneur entrera en jouissance le premier mars dix-huit cent trente-un, et pendant l'espace de temps qui précédera le terme ci-dessus fixé, il ne sera que gérant, et devant compter avec l'autorité. Pendant cet intervalle seront faites les réparations et peintures de la salle jugées indispensables par la commission instituée par l'art. 3.

ART. 3. — La commission nommée par le ministre de l'intérieur, par arrêté du vingt-huit février dix-huit cent trente-un, sera chargée de surveiller l'exécution des conditions ci-après déterminées. MM. le duc de Choiseul, Edmond Blanc, Hippolyte Royer-Collard, Armand Bertin, d'Henneville, membres de cette commission, et M. Cavé, secrétaire, ne pourront être révoqués pendant la durée de l'entreprise.

ART. 4. — L'entrepreneur sera tenu de maintenir l'Opéra dans l'état de pompe et de luxe convenable à ce théâtre national.

ART. 5. — Il devra respecter les engagements valablement faits jusqu'à ce jour. En conséquence, à compter du jour de son entrée en jouissance, les traités ou conventions avec tous les auteurs, artistes, sujets et employés, seront à sa charge pour tout le temps qu'ils auront encore à courir.

ART. 6. — Le nombre des musiciens, chanteurs et danseurs, dans les proportions ci-après spécifiées, devra être toujours au complet.

Un chef d'orchestre ;

Soixante-dix-neuf musiciens, dont un premier violon capable de remplacer le chef d'orchestre ;

Deux chefs du chant, accompagnateurs pour les répétitions et les études ;

Soixante-six choristes, hommes et femmes, non compris les élèves du Conservatoire ;

Un maître de ballet ;

Quarante figurantes, } non compris les enfants ;
Trente figurants,

Un professeur de danse et pantomime pour le corps de ballet.

Art. 7. — Les élèves du Conservatoire seront mis à la disposition de l'entrepreneur, en tant que leur présence sera jugée utile par la commission de surveillance.

Art. 8. — Il ne pourra être exploité sur la scène de l'Opéra que les genres attribués jusqu'à ce jour à ce théâtre :

1° Le grand ou le petit opéra, avec ou sans ballet ;

2° Le ballet-pantomime.

Le directeur ne pourra introduire aucun autre genre, même dans les représentations à bénéfice, sans l'autorisation expresse et par écrit de la commission de surveillance.

Art. 9. — Dans chaque année d'exploitation, le directeur sera tenu de monter au moins le nombre d'ouvrages nouveaux ci-après spécifiés :

1° Un grand opéra en trois ou cinq actes ;

2° Un grand ballet en trois ou cinq actes ;

3° Deux petits opéras, soit en un acte, soit en deux actes ;

4° Deux petits ballets, soit en un acte, soit en deux actes.

Néanmoins, les petits ouvrages pourront être remplacés par des ouvrages traduits.

Art. 10. — L'entrepreneur devra diriger les travaux de manière qu'il y ait au moins une représentation nouvelle tous les trois mois.

Toutefois, la commission de surveillance pourra dispenser l'entrepreneur de monter dans l'année une partie de ces ouvrages, lorsque le succès d'une ou plusieurs pièces suffira à la pompe et à l'éclat du spectacle.

Art. 11. — Les ouvrages nouveaux devront être montés avec des décorations nouvelles et des costumes nouveaux. La commission de surveillance sera juge suprême en cette matière, tant vis-à-vis du directeur que des auteurs, et pourra seule autoriser le directeur à se servir d'anciennes décorations, auxquelles elle pourra exiger toutes les réparatious qu'elle croira convenables.

Art. 12. — Le directeur pourra donner par semaine

autant de représentations qu'il lui conviendra ; mais le nombre n'en pourra être au-dessous de *trois*.

Il aura, en outre, la faculté de donner des bals et concerts aux jours et heures qui lui conviendront.

Art. 13. — Le directeur aura, pendant la durée de son entreprise, la jouissance des décorations, costumes, accessoires, instruments, livres, partitions, et généralement de tout le mobilier appartenant actuellement à l'administration de l'Opéra.

Il sera fait immédiatement et à frais communs, par deux experts respectivement choisis, état de tout ce mobilier, au moyen de quoi l'entrepreneur pourra faire usage dudit mobilier comme bon lui semblera. Quant aux costumes, il pourra en disposer d'une manière absolue, sauf à rendre, à la fin de son entreprise, une quantité de costumes égale en valeur au montant de l'estimation, ou à payer la différence.

L'administration pourra, à son gré, conserver le surplus des costumes et décorations créés par l'entrepreneur, en lui en payant la valeur, à dire d'experts respectivement choisis.

Le mobilier reconnu inutile par la commission, sur la demande de l'entrepreneur, sera vendu au profit de l'État.

Art. 14. — L'entrepreneur aura la faculté de faire machiner le théâtre, selon les besoins de son service, après avoir obtenu l'autorisation de la commission, qui consultera, à cet égard, des gens de l'art, dans l'intérêt de la solidité et de la sûreté de la salle.

Dans tous les cas, tout ce qui sera scellé, ou de construction fixe, restera la propriété de l'établissement.

Art. 15. — L'entrepreneur ne sera tenu à conserver que les entrées de droit dont il lui sera donné état arrêté par la commission, qui restera annexé aux présentes. La loge dont jouissait l'intendant de la liste civile sera affectée au ministre de l'intérieur.

Art. 16. — L'entrepreneur sera tenu, pendant la durée de son entreprise, à donner, chaque année, quatre représentations au profit de la caisse des pensions. Il ne lui sera, pour ces représentations, tenu compte que de ses frais. La commission de surveillance en fixera les jours et les heures, et elle indiquera la composition du spectacle.

Art. 17. — Pour fournir à l'entrepreneur les moyens

d'exploiter l'Opéra, il lui est accordé une subvention de :

Huit cent dix mille francs pour la première année ;

Sept cent soixante mille francs pour les deuxième et troisième années ;

Et sept cent dix mille francs pour les trois dernières années.

Cette subvention sera payée chaque année par douzième, à la fin de chaque mois, à l'entrepreneur.

Il sera tenu de rendre, à la fin de chaque mois, à la commission de surveillance, qui le transmettra au ministre de l'intérieur, un double de l'état émargé d'appointements des artistes pour les appointements du mois précédent.

Art. 18. — L'entrepreneur devra fournir au moment de son entrée en jouissance, pour la garantie de l'exécution de ses engagements, un cautionnement dont le montant sera réglé du présent jour au premier juin, et qui ne pourra être au-dessous de cent cinquante mille francs, ni au-dessus de deux cent cinquante mille francs, en inscriptions de rentes sur l'État, qui seront déposées à la caisse des consignations.

Art. 19. — Pendant tout le temps de son exploitation, l'entrepreneur jouira des produits de toutes les locations faisant partie des bâtiments de l'Opéra, et sera seul chargé de tous les frais d'entretien de la salle et de ses dépendances, du chauffage, de l'éclairage, des frais de pompiers et de gardes de police. Il sera tenu d'entretenir les bâtiments en bon état de réparations locatives, et de prévenir la commission de surveillance des grosses réparations qui pourraient être nécessaires. Il sera tenu également de faire deux fois par an et sous la surveillance de la commission un nettoyage général de toutes les parties de la salle et du foyer.

Art. 20. — L'entrepreneur sera chargé du payement des impositions de toute nature, présentes et à venir.

Art. 21. — Il sera responsable des accidents d'incendie qui pourraient survenir pour quelque cause que ce soit, sauf son recours envers la compagnie d'assurance avec laquelle il sera tenu d'entretenir l'abonnement tel qu'il existera au premier juin, et d'en former un nouveau lors de l'expiration de celui actuel.

Art. 22. — Il sera également tenu des frais de garde

et d'entretien des magasins servant actuellement aux décorations et costumes de l'Opéra.

Art. 23. — A la fin de la jouissance, il sera tenu de laisser les lieux en bon état de réparations locatives ou de payer celles qu'il y aurait lieu de faire.

Art. 24. — L'entrepreneur ne sera en aucune manière tenu de fournir, soit intégralement, soit en partie, les pensions auxquelles pourront avoir droit les artistes et les employés de l'Opéra, en vertu des engagements antérieurs à sa gestion. L'administration y pourvoira seule et directement, ainsi qu'au payement des anciennes pensions.

En conséquence, l'entrepreneur sera tenu de verser chaque mois entre les mains de la personne qui lui sera indiquée par la commission le montant des retenues qui, d'après leurs engagements, doivent être faites sur les traitements des artistes ou employés engagés avant son entrée en jouissance.

Art. 25. — L'entrepreneur ne sera tenu à observer les statuts et règlements particuliers à l'Opéra qu'envers les personnes engagées valablement sous ce régime. Dès lors, il sera libre d'imposer à ceux qu'il engagera à l'avenir telles règles et conditions qui lui sembleront plus convenables.

Art. 26. — En cas de contestation sur différentes clauses du présent traité, l'entrepreneur sera jugé par voie d'arbitrage, en dernier ressort et sans recours aucun par voie de demande en cassation ou de requête civile, par les membres de la commission de surveillance, lesquels procéderont comme arbitres volontaires, conformément au Code de procédure civile.

Le délai de trois mois, fixé par l'art. 1007 du Code de procédure, n'aura cours que du jour où, soit l'autorité, soit l'entrepreneur, aura fait signifier ses conclusions déposées ès mains des arbitres.

Art. 27. — Chaque contravention aux présentes pourra entraîner contre l'entrepreneur une amende de mille à cinq mille francs, qui sera prononcée par la commission de surveillance et prise immédiatement sur le cautionnement, qui, dans ce cas, devra être complété dans les trois jours.

L'amende sera versée à la caisse des pensions.

Après trois contraventions constatées, la commission de

surveillance pourra prononcer la résiliation du présent traité, le tout sans préjudice de tous dépens, dommages et intérêts.

Audit cas, les recettes pourront être saisies à la requête du ministre de l'intérieur, qui pourra, en outre, sur l'avis de la commission, prendre telles autres mesures conservatoires qu'elle jugera convenable, et aux frais, risques et périls de l'entrepreneur.

Le présent traité sera nécessairement annulé dans le cas où le pouvoir législatif refuserait au ministre de l'intérieur les moyens de l'exécuter.

Ce cas arrivant, une liquidation sera faite, et il sera tenu compte à l'entrepreneur des pertes qu'il aurait pu supporter jusqu'au jour où la résiliation aura lieu.

ART. 28. — Tous les frais d'enregistrement des présentes seront à la charge de l'entrepreneur.

ART. 29. — Aucune des décisions que la commission de surveillance est autorisée à prendre ne pourra être exécutée sans l'autorisation du ministre de l'intérieur.

Fait triple à Paris, le vingt-huit février mil huit cent trente-un.

Le pair de France, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

MONTALIVET.

Approuvé les écritures ci-dessus,

L. VÉRON.

Les membres de la commission de surveillance,

Le duc de CHOISEUL-PRASLIN. Armand BERTIN.
Hippolyte ROYER-COLLARD. Edmond BLANC.
D'HENNEVILLE. CAVÉ, secrétaire.

Ce cahier des charges eut à subir bien des vicissitudes, et je dois faire connaître tous les changements, tous les suppléments qui me furent proposés ou imposés.

Vers le mois de mai 1831, tous les théâtres, même les théâtres royaux, rentrèrent dans les attributions du ministre du commerce et des travaux publics. Ce dépar-

tement ministériel fut confié à M. le comte d'Argout. Tous les ministres chargés des théâtres, qui se succédèrent pendant ma gestion, se sont préoccupés de l'Opéra, et ont même tenu à modifier, plus ou moins, les premières conditions qui m'avaient été faites.

En France, la plupart de nos hommes d'État montrent, quel que soit leur âge, un certain goût pour la galanterie. On désire surtout être ministre pour éblouir la vanité et le cœur des femmes, et même pour enlever d'assaut des bonnes fortunes de coulisses. Le secrétaire de la commission de l'Opéra, mon ami Cavé, fut plus d'une fois chargé par des ministres, Richelieux sournois, d'organiser secrètement, en bon camarade, à huis clos, des parties fines avec quelques beautés en renom de la danse ou du chant.

Le 3 juin 1831, M. le comte d'Argout signait, avec mon adhésion, un premier supplément au cahier des charges de l'Opéra. Ce ministre me fit venir un jour, et se plaignit des lacunes et des imprévoyances de mon premier traité : « Il n'est rien dit de précis, ajouta-t-il, dans votre traité, à propos des costumes et des décorations des ouvrages nouveaux que vous devez représenter; de sorte qu'à la fin de votre bail, vous pourriez emporter ces décorations et ces costumes. On m'assure que vous ne voulez pas monter *Robert le Diable;* on ne vous en a point fait prendre l'engagement. Je tiens à ce que *Robert le Diable* soit chanté à l'Opéra. Je veux aussi me réserver le droit de disposer du théâtre les jours de non-représentation pour des fêtes ou réunions que le gouvernement prendrait sous sa protection. Je veux encore que vous ne puissiez pas modifier le prix

des billets et des locations sans mon autorisation. — Je ne combattrai pas, répondis-je au ministre, les justes observations que vous me faites l'honneur de m'adresser; mais j'ai une charte octroyée par un ministre du roi, signée et jurée par moi, et vous ne pouvez me faire subir de nouvelles ordonnances de juillet. — Je ne veux rien vous imposer, monsieur Véron; je veux, au contraire, m'entendre avec vous. — Vous ne m'avez parlé, jusqu'ici, monsieur le ministre, que de modifications à ma charge : quelles indemnités m'offrez-vous en échange? — Eh bien! je vous accorderai, comme indemnité, et à titre de frais pour réparation de la salle, une somme de 100,000 francs, divisée en trois payements, répartis sur vos six années de bail. Les deux premiers payements seront de 30,000 francs chacun, et le dernier de 40,000 francs. »

Je n'avais rien sollicité : la fortune me venait encore cette fois en dormant. Il n'était point vrai, comme je le prouverai plus tard, que je ne voulusse point monter l'opéra de *Robert le Diable*. Une partition en cinq actes ne s'improvise pas, j'étais trop heureux de trouver une œuvre d'un maître déjà célèbre, toute prête à être donnée à la *copie;* mais je laissai le ministre dire et faire, et je regardai comme un devoir de lui montrer dans cette circonstance la plus respectueuse soumission.

C'est ainsi qu'on a pu imprimer inexactement que la subvention de la première année de ma gestion s'était élevée à 910,000 francs.

Les libéralités imprévues et sages de M. le comte d'Argout ne furent point perdues pour l'Opéra. Je fis d'utiles changements à cette salle si bien dessinée. Je diminuai

le nombre des loges de six places, et je multipliai celles de quatre places, dont le prix réduit pouvait mieux convenir à la fortune et aux habitudes d'économie des nouveaux grands seigneurs du tiers état, de la nouvelle cour bourgeoise qui allait remplacer celle de Charles X. On ne ménagea ni l'or ni les peintures à fresque; j'augmentai l'éclairage en fixant sur les colonnes huit girandoles au gaz. Je fis ouvrir deux avant-scène du rez-de-chaussée qui n'existaient pas; elles eurent chacune, comme toutes les autres avant-scène, un assez grand salon. Ces loges de grande dimension, offrant beaucoup de places, devinrent toutes des loges *omnibus*. On commençait à demander à l'esprit d'association du luxe et des plaisirs à bon marché. Les clubs, dans Paris, se multipliaient. Il en fut des loges d'avant-scène de l'Opéra comme de nos courtisanes du jour qui ne sont plus à un prince de Soubise ou à un marquis de Lauraguais, mais qui remplacent tout à la fois leur livrée héraldique par une élégance de fantaisie, et la fortune souvent chancelante d'un seul par les revenus plus assurés d'une clientèle. Aujourd'hui, la beauté et l'amour sont presque mis en *actions* et en *société anonyme.*

Un premier supplément fut donc fait et signé triple, de bon accord, entre M. le ministre du commerce, la commission de surveillance et moi.

Voici le premier supplément :

APPENDICE AU CAHIER DES CHARGES DE LA DIRECTION DE L'OPÉRA EN RÉGIE INTÉRESSÉE, CONTENANT LES ÉCLAIRCISSEMENTS ET ADDITIONS JUGÉS NÉCESSAIRES A L'EXÉCUTION DU TRAITÉ, ET CONSENTIES PAR M. VÉRON, DIRECTEUR-ENTREPRENEUR.

Éclaircissements en ce qui concerne le cahier des charges approuvé le 28 février 1831.

Article premier. — Le directeur - entrepreneur a été nommé par l'article 1er de l'arrêté du 28 février, aux clauses et conditions du cahier des charges y annexé. Le ministre, en préférant ce mode, a voulu soustraire l'Opéra aux inconvénients inévitables d'une adjudication au rabais, et conserver au contraire à cet établissement les principaux avantages dont il jouissait. En traitant de gré à gré, sur des bases qui ont été puisées dans les errements de l'ancien budget, le gouvernement a eu principalement en vue la conservation et l'amélioration de sa propriété ; et il doit s'attendre, de la part de M. Véron, à une gestion qui réponde, sous ce rapport, à l'acte de confiance dont il est l'objet.

De cette explication, on doit conclure que le directeur-entrepreneur ne peut ni sous-traiter, ni céder, en tout ou en partie, l'exploitation de son entreprise, et qu'agissant au nom et pour le compte du gouvernement, celui-ci rentrerait dans son droit d'administration directe, si M. Véron cessait personnellement de remplir ses fonctions de directeur responsable.

Art. 3. — Dans le cas de décès ou de démission d'un des membres, ou du secrétaire de la commission de surveillance, le ministre désignera verbalement trois personnes à l'entrepreneur, et celle des trois qu'il acceptera sera nommée par un arrêté spécial du ministre, sans indication des deux autres personnes.

Le secrétaire a voix délibérative, sauf le cas où la commission se forme en tribunal arbitral, conformément à l'article 26 : alors il a voix consultative seulement.

Le chef de la division administrative des beaux-arts peut assister aux délibérations de la commission, mais seulement avec voix consultative.

Art. 8. — Le maintien du genre étant un des premiers devoirs de la commission de surveillance, les manuscrits

des ouvrages nouveaux lui seront communiqués cinq jours avant la représentation, et un rapport sur cette condition essentielle sera remis par elle au ministre, afin de juger si l'ouvrage peut être représenté. Si l'entrepreneur ne remplit pas cette formalité, ou ne tient compte de la désapprobation, il sera déclaré en contravention, et chaque représentation non autorisée sera considérée comme récidive.

L'entrepreneur ne pourra jouer, par an, à partir du 1er janvier 1832, plus de deux ouvrages, n'importe le genre, des mêmes compositeurs ou auteurs. Toutefois cette prohibition pourrait être levée, si quelques circonstances pouvaient y donner lieu, par une délibération de la commission approuvée du ministre.

Art. 12. — Le ministre se réserve de pouvoir disposer du théâtre les jours de non-représentation, pour des fêtes ou réunions que le gouvernement prendrait sous sa protection. Dans ce cas, aucuns frais ne seraient à la charge du directeur-entrepreneur.

Il serait même indemnisé, s'il y avait lieu, de tous les dégâts que pourraient causer lesdites fêtes ou réunions, ainsi que des représentations qu'elles pourraient lui faire manquer. L'arbitrage de la commission, approuvé par le ministre, déciderait de cette indemnité.

Art. 13. — Le matériel se compose de quatre parties distinctes :

1° Les meubles, tels que bureaux, tables, chaises, banquettes, pendules, bustes, glaces, lustres, candélabres, quinquets, pupitres, instruments, livres, partitions et accessoires quelconques constituant les mobiliers ordinaires ;

2° Les machines, telles que poulies, contre-poids, cordages, échelles, planchers, séparations, et généralement tout ce qui est consacré au mouvement des décorations et aux précautions contre les accidents ;

3° Les costumes avec tous leurs accessoires, boucliers, casques, épées, lances, drapeaux, insignes, corbeilles, fleurs, guirlandes, etc. ;

4° Les décorations.

Il sera fait immédiatement, et à frais communs, par deux commissaires respectivement choisis, inventaire descriptif de tout le mobilier meublant et de son état actuel, au moyen de quoi l'entrepreneur pourra faire usage dudit mobilier, selon sa destination, et à la charge de remplacer,

à la fin de son bail, les objets adirés ou tout à fait hors de service, par d'autres meubles qui seront conformes à la description de l'inventaire, et de réparer les détériorations qu'auraient subies ceux dont l'emploi pourra être continué. Les partitions et copies de musique des ouvrages nouveaux resteront à l'établissement sans indemnité.

Le même moyen de conservation sera adopté pour les machines. Il ne pourra y être fait de changements sans l'autorisation de la commission de surveillance.

Il sera fait, et à frais communs, par deux experts respectivement choisis, état descriptif et estimatif de tous les costumes actuellement existants et de leurs accessoires. L'entrepreneur pourra en disposer d'une manière absolue, sauf à rendre, à la fin de son entreprise, une quantité de costumes et accessoires égale en valeur au montant de l'estimation, ou à payer la différence. L'administration pourra, à son gré, conserver le surplus des costumes créés par l'entrepreneur, en lui en payant la valeur à dire d'experts respectivement choisis.

Quant aux décorations, il sera fait, comme pour le mobilier et les machines, un inventaire descriptif de tous les objets de cette nature qui existent au théâtre et dans les magasins. Le directeur-entrepreneur pourra en faire usage et sera responsable de la manière indiquée ci-dessus. Les décorations qui, avec l'approbation de la commission et conformément à l'article 11, auront subi des modifications, resteront, sous leur nouvelle forme, à l'administration à la fin de l'entreprise, et sans indemnité.

Les décorations nouvelles, qui s'exécutaient sur les fonds mis à la disposition de l'ancienne administration, appartenaient au gouvernement et accroissaient successivement la valeur de ce matériel. Mais M. Véron étant assujetti à monter un plus grand nombre d'ouvrages, il est juste d'avoir égard à l'augmentation de dépense qui en résulte pour lui. D'un autre côté, la subvention qui lui est accordée ayant pris sa principale base dans les fixations d'un budget qui comprenait annuellement une somme considérable pour les décorations nouvelles, il est hors de doute que le gouvernement a droit à un accroissement de matériel proportionné, autant que possible, à celui qu'il obtenait du mode de régie administrative. Le moyen de concilier les deux prétentions a paru devoir consister dans

un partage égal, à la fin de l'entreprise; et, comme il serait difficile de s'accorder sur une valeur d'objets qui dépendrait du succès des ouvrages ou du mérite d'exécution, le sort décidera du partage.

En conséquence, à l'expiration du traité passé avec M. Véron, les décorations neuves des grands opéras qu'il aura fait représenter formeront six lots, composés chacun de tout ce qui aura été exécuté pour chaque ouvrage, et le sort en attribuera trois au gouvernement et trois à l'entrepreneur.

Il en sera de même :

1° Des six grands ballets ;

2° Des douze petits opéras ;

3° Des douze petits ballets.

Sans égard au plus ou moins d'objets nouveaux appartenant à chaque ouvrage.

Le gouvernement conservera les décorations échues à l'entrepreneur, en payant la valeur à dire d'experts, dans la forme ordinaire.

Art. 13. — La liste des entrées de droit est annexée aux présentes. L'entrepreneur en souffrira la jouissance, ainsi que de celles qui auraient été omises, et dont le droit serait reconnu par une délibération de la commission de surveillance approuvée par le ministre.

L'entrepreneur fera jouir les élèves du Conservatoire de la loge gratuite qui leur est actuellement attribuée. Il laissera jouir M. Lepaute, ou ses ayants droit, de la loge qui lui est due une fois tous les dix jours, ainsi que toute autre personne qui justifierait d'un droit de légitime propriété comme immeuble

L'entrepreneur tolérera les entrées gratuites des anciens premiers sujets de l'Opéra à l'orchestre, à l'amphithéâtre et aux secondes de côté, ainsi que des acteurs à pension entière aux troisièmes de côté et aux quatrièmes. Il tolerera également les entrées dites d'échange, sauf à les réduire et à les épurer.

Le ministre se réserve d'autoriser les entrées qui seraient motivées sur des mesures sanitaires, d'inspection, de sûreté ou de police.

Indépendamment de l'exécution de ces clauses, la commission surveillera les entrées de faveur qu'accordera le

directeur dans la salle et sur le théâtre, afin d'empêcher qu'il y ait abus.

Art. 17. — La subvention sera ordonnaucée, sur production d'une déclaration de la commission de surveillance constatant que, pendant le mois précédent, le traité a été fidèlement exécuté, et que l'entrepreneur a justifié du payement, aux époques convenables, des appointements des artistes et employés, des droits d'auteurs, des contributions, de la prime d'assurance et des droits des indigents.

La subvention est calculée dans la supposition de non-payement de la redevance des petits spectacles : les anciens frais de recette de cette redevance ne peuvent être continués à la charge de l'entrepreneur.

Art. 18. — Le cautionnement est de deux cent cinquante mille francs en 5 0/0 au pair ou en 3 0/0 au taux de 75 francs.

Art. 20. — Le droit perçu ou à percevoir au profit des indigents est à la charge du directeur-entrepreneur.

Art. 21. — La responsabilité de l'entrepreneur, en ce qui a rapport aux accidents d'incendie, est limitée au capital reconnu par l'assurance actuelle.

Art. 22. — Le ministre garantit, autant qu'il en a le droit, au directeur-entrepreneur la libre jouissance des ateliers de peinture et des magasins qui, de tout temps, ont été destinés et ont servi aux besoins de l'Opéra.

Art. 24. — Les pensions ne peuvent être cumulées avec un engagement d'activité pris avec le directeur.

Art. 25. — Les engagements nouveaux qui dépasseraient la durée du bail de l'entrepreneur, et les augmentations de traitements avec engagements au delà de cette durée, devront être soumis à l'approbation de la commission et du ministre, pour être valables après l'expiration du bail. A cette condition, le gouvernement sera de droit au lieu et place de M. Véron. Dans tous les autres cas, les engagements pris par M. Véron, dans les limites de la durée de son bail, sont à ses risques et périls, et ils ne pourront jamais donner lieu à une action contre le gouvernement.

Art. 26. — Les arbitrages de la commission de sur-

veillance ne seront exécutoires qu'après l'autorisation du ministre.

Art. 27. — Les amendes pour contraventions ou la résiliation du traité n'auront d'effet qu'après approbation par le ministre des délibérations de la commission de surveillance.

Art. 28. — Les frais d'enregistrement des conventions nouvelles réglées par les présentes, entre le ministre, au nom de l'État, et M. Véron, directeur-entrepreneur, seront à la charge de ce dernier.

Art. 29. — La commission de surveillance n'a d'action par elle-même, et sans avoir besoin de recourir à l'autorisation du ministre, que dans les cas prévus par les articles 7, 11, 13 (quant aux machines), 14 et 19. L'approbation du ministre est indispensable dans les cas prévus par les articles 8, 10, 12, 13, 16, 26 et 27, tant du cahier des charges que du présent supplément.

Elle siégera au ministère du commerce, travaux publics et beaux-arts, lorsque le ministre jugera convenable de l'appeler ou de la présider. M. Véron tiendra une salle et un bureau à la disposition de la commission, dans le local de l'Opéra, pour ses réunions habituelles et pour les travaux de son secrétaire.

Articles nouveaux et supplémentaires.

Art. 30. — Le récollement des inventaires descriptifs des meubles, des machines et des anciennes décorations, sera effectué tous les ans, par les soins de la commission de surveillance, aux frais du gouvernement.

Le ministre pourra, s'il le juge nécessaire, nommer un contrôleur de ce matériel et exiger son placement dans l'établissement.

Art. 31. — Le directeur-entrepreneur est tenu de conserver, jusqu'à expiration, la jouissance des loges et des entrées dont le prix a été versé dans la caisse du théâtre avant le 1er mars dernier. Mais il sera fait décompte à son profit de la portion du produit de ces locations et entrées qui se rapportera à la jouissance postérieure au 1er juin prochain.

Art. 32. — Le directeur ne pourra, sans autorisation, modifier les prix des billets et des locations tels qu'ils viennent d'être fixés, à partir du 1er juin.

Art. 33. L'entrepreneur s'engage à donner les représentations gratis au prix de cinq mille quatre cents francs pour tous frais.

Fait triple à Paris, le 30 mai 1831.

Le pair de France, ministre secrétaire d'Etat du commerce et des travaux publics,

O. d'Argout.

Approuvé l'écriture ci-dessus.

L. Véron.

Les membres de la commission de surveillance.

Le duc de Choiseul. Edmond Blanc.
D'Henneville. Kératry.
Armand Bertin. Cavé.

Le 14 mai 1833, un second supplément me fut encore, non point proposé cette fois, mais imposé par M. Thiers, alors ministre du commerce et des travaux publics. A cette époque, l'Opéra jetait un grand éclat; j'avais eu le malheur d'être heureux, et un député de l'Indre, M. Charlemagne, demanda sérieusement à la tribune qu'un directeur de l'Opéra ne pût faire fortune en trois ans [1]. M. Charlemagne, en 1834, se faisait l'interprète des sentiments d'un grand nombre de députés de nos provinces, sentiments déjà même exprimés plus d'une fois à la tribune. Si j'avais eu l'honneur alors de siéger à la Chambre, j'aurais souscrit au vœu de M. Charlemagne, pourvu qu'il fût dit aussi qu'un directeur de l'Opéra ne pourrait pas se ruiner dans le même espace

1. Voir le *Moniteur* de 1814, page 1162 : « Où est la nécessité qu'un directeur d'Opéra s'enrichisse au bout de trois ans? Pourquoi ne mettrait-il pas dix ans à faire fortune? Serait-ce se montrer trop rigoureux que de le réduire à la condition d'un agent de change ou d'un banquier?»

de temps, et qu'il serait toujours indemnisé de ses pertes. Pendant le choléra, je dus, pour payer les dépenses courantes, ajouter chaque mois à la subvention 50,000 fr. de mes deniers personnels : je perdis ainsi, pendant les sept tristes mois de l'épidémie, 350,000 fr., beaucoup plus que je n'avais gagné dans la première année de ma gestion. Des indemnités furent accordées à tous les théâtres de Paris; l'Opéra n'obtint et ne sollicita aucun secours.

M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, défendit mal ma subvention devant la Chambre. J'adressai donc à tous les journaux une lettre explicative. Tous les journaux, et même le *Journal des Débats*, ne manquèrent pas de l'insérer.

A la lecture de cette lettre, M. Thiers devint furieux, et voici ce qui se passa :

J'étais très-lié avec M. Rosman; M. Thiers le fait appeler : « Tenez, lui dit-il, lisez ce qu'écrit votre ami Véron, rien n'est plus inconvenant! Un directeur de théâtre ose faire la leçon à un ministre. » Et il se répand contre moi en paroles des plus vives et en traits des plus amers. Mon ami Rosman n'en pouvait mais! Enfin, après toutes ces violences, M. Thiers retrouve un peu de calme; puis, changeant brusquement de physionomie et de ton : « Êtes-vous toujours bien avec Véron? dit-il d'une voix très-radoucie. — Oui, monsieur le ministre. — Après tout il mène bien l'Opéra; dites-lui que s'il a quelque chose à me demander, je ferai tout ce qu'il voudra. » M. Thiers ne dépense ni son temps ni son esprit à nourrir des rancunes, à couver des vengeances. Il y a de l'Auguste dans cet homme d'État.

Le second supplément à mon cahier des charges, qui fut la suite et le dénoûment de cette crise, tout en allégeant les obligations qui m'étaient imposées, diminuait ma subvention à partir du 1er juin de la troisième année de ma gestion jusqu'à la fin de mon bail, et la réduisait, par an, à 670,000 fr.

M. Thiers comprend trop vite et trop bien les affaires, pour ne pas avoir senti que cette réduction était une injustice et une faute; on sait que tous ceux qui m'ont succédé à l'Opéra, avec une subvention réduite, non-seulement n'ont fait aucun bénéfice, mais ont même perdu tous des sommes considérables. M. Thiers, ministre, tenait avant tout à donner des marques de la plus respectueuse déférence, même envers les erreurs et les inexpériences de la Chambre.

Que j'ai vu souvent, sous le gouvernement parlementaire, des ministres, menacés par des conspirations de scrutin, prendre *in extremis*, sciemment, des mesures administratives qu'ils savaient désastreuses, laissant à leurs successeurs les difficultés, les désordres qu'ils créaient, et se disant, presque en se frottant les mains : « Ils se tireront de là comme ils pourront. »

M. le comte de Montalivet, en mettant l'Opéra en régie avec une subvention sagement calculée, s'était montré habile pour le présent et prévoyant pour l'avenir.

La commission de l'Opéra et le ministre de l'intérieur avaient puisé dans les anciens budgets de l'Académie royale de musique les éléments de la subvention qui me fut accordée. Cette subvention, bien que d'un chiffre élevé, eût été insuffisante et m'eût exposé à des pertes considérables, si les recettes de l'Opéra, dans les années

agitées qui suivirent la révolution de juillet, n'eussent pas dépassé de beaucoup les plus fortes recettes de ce théâtre pendant les plus brillantes années de la restauration. Cependant, comme on l'a vu dans mon cahier des charges, ma subvention allait chaque année décroissant. On avait estimé que les troubles politiques ne tarderaient pas à se calmer, et qu'ainsi les temps deviendraient meilleurs pour les exploitations théâtrales. On admettait, en outre, que l'activité prévoyante de ma direction devait, chaque année, accroître les chances de prospérité de l'Académie royale de musique.

Pour plaire à la Chambre quand il était ministre, ou pour conquérir le pouvoir quand il luttait dans l'opposition, M. Thiers a compromis bien autre chose que les intérêts des beaux-arts en France, que la fortune et l'avenir de l'Opéra.

Voici le second supplément signé par M. Thiers :

SECOND SUPPLÉMENT AU CAHIER DES CHARGES DE L'ENTREPRISE ACTUELLE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, CONTENANT LES MODIFICATIONS CONSENTIES PAR M. VÉRON ET PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE A M. LE MINISTRE, DANS LA VUE DE RENDRE L'EXÉCUTION DU TRAITÉ PLUS FACILE ET PLUS AVANTAGEUSE, A LA FOIS, A L'ADMINISTRATION ET A L'ENTREPRENEUR.

Nota. — Les numéros du présent correspondent aux articles du cahier des charges du 28 février 1831 et de l'appendice en date du 30 mai suivant.

Article premier. — M. Véron pourra résilier son entreprise au 31 mai 1835, terme de la quatrième année de sa gestion, en prévenant six mois d'avance, et sauf liquidation, conformément aux clauses du traité.

Ce droit de résiliation n'est pas réciproque.

Art. 9. — Au lieu de six ouvrages par an, représentés de deux en deux mois, l'entrepreneur ne sera plus astreint,

à partir de sa troisième année, qu'à quatre ouvrages nouveaux, savoir :

Un grand opéra en quatre ou cinq actes, non remplaçable par des ouvrages d'autre nature ou d'autre durée ;

Un second opéra de deux ou trois actes, ou deux opéras en un acte, pouvant être remplacés par des partitions étrangères traduites ;

Un grand ballet d'au moins deux actes ;

Un second ballet en deux actes, remplaçable par deux petits ballets d'un acte chacun, ou par un petit ballet d'un acte et un petit opéra d'un acte, ou même encore par un opéra en deux actes.

Tout ballet, quoique déjà joué en France, dont la partition et les pas de ballet seront nouveaux, sera considéré comme ouvrage nouveau.

Art. 10. — Le nombre d'ouvrages déterminé ci-dessus sera de rigueur. Le compte en sera réglé par la commission tous les deux ans. Pour les grands ouvrages, le grand opéra et le grand ballet, l'entrepreneur ne pourra être en retard; il aura cependant la faculté d'être en avance d'une année sur l'autre. Mais quant aux petits ouvrages, ou à leurs remplacements, l'entrepreneur pourra se mettre en avance ou rester en retard de la troisième année sur la quatrième ou de la cinquième sur la sixième. A la fin de la quatrième année de gestion, les huit ouvrages des deux années écoulées devront avoir été donnés au complet, et il en sera de même à la fin de la sixième année, si l'entrepreneur continue son exploitation pendant six ans.

Art. 11. — Les décorations du magasin sont séparées en deux parties, conformément aux listes descriptives ci-annexées.

La première comprend les décorations des ouvrages au répertoire, ou de ceux qui sont jugés susceptibles d'être montés.

La deuxième comprend les décorations complètes ou partielles d'ouvrages abandonnés.

L'entrepreneur ne pourra disposer des premières que pour représenter les ouvrages indiqués sur la liste, ou pour les faire concourir partiellement à l'ensemble d'une décoration nouvelle, mais sans les altérer en rien et en rafraîchissant seulement les peintures, si besoin il y a. La com-

mission de surveillance ne pourra pas donner de dispenses qui modifieraient ces clauses.

Les fermes, châssis et rideaux de la seconde liste sont à la disposition libre et entière de l'entrepreneur, soit pour être repeints, soit pour servir à la construction de fermes ou châssis nouveaux. Néanmoins, la commission de surveillance devra être prévenue de ces changements de forme, uniquement pour en faire mention sur les inventaires.

Les ouvrages nouveaux devront être montés avec des costumes nouveaux, et si l'entrepreneur se sert, en les modifiant, ou sans y rien changer, des costumes anciens, il devra obtenir, à ce sujet, l'autorisation de la commission de surveillance.

Quant aux décorations des ouvrages nouveaux, lorsque l'entrepreneur se servira, pour leur construction, du vieux matériel mis à sa disposition (liste n° 2), les peintures devront en être nouvelles, surtout pour les grands ouvrages. Si, par exception, quelques fermes, rideaux ou châssis de cette liste n° 2 pouvaient concourir à l'effet général des décorations nouvelles, sans être repeints ou rafraîchis, l'entrepreneur pourrait les employer sous leur ancienne forme; mais il devrait y être autorisé par la commission de surveillance. La même autorisation sera nécessaire pour l'emploi des décorations du magasin qui ne sont pas énoncées sur cette liste n° 2.

Art. 12. — L'indemnité due à l'entrepreneur pour les représentations que lui ferait manquer la retenue du local pour les fêtes ou réunions serait due également pour les répétitions que cette même circonstance ferait manquer aussi.

Art. 15. — L'entrepreneur, à la fin de son bail, ou à l'époque de résiliation prévue par l'article 1er ci-dessus, n'aura aucun droit de propriété sur les décorations des états ci-annexés, sous quelques formes qu'elles soient, ni sur les décorations qu'il aura fait construire à neuf pendant la durée de sa gestion : le tout appartiendra à l'Etat, sans indemnité ni répétitions quelconques, et nonobstant la disposition contraire insérée à l'appendice du 30 mai 1831.

Art. 16. — Les quatre représentations annuelles que l'entrepreneur doit donner au bénéfice de la caisse des pensions sont fixées, par abonnement, à quatorze mille francs par an, pour toute la durée du bail.

Art. 17. — La subvention est fixée à cent soixante-dix mille francs par année, et uniformément, à partir du 1er juin 1833.

Le supplément de subvention de cinquante mille francs dû à M. Véron, d'après le traité du 28 février 1831, pour la troisième année de son bail, au lieu d'être ordonnancé du 1er juin 1833 au 1er juin 1834, par douzièmes, ne sera payé qu'en quatre ans, et à raison de douze mille cinq cents francs, au 15 janvier de chaque année.

Néanmoins, si la résiliation avait lieu dans deux ans, les vingt-cinq mille francs qui resteraient dus sur ce supplément, pour cette troisième année écoulée, et dont l'échéance était reportée sur les cinquième et sixième années, seraient payés à M. Véron, au moment de la résiliation et avant la liquidation.

Art. 24. — Lorsque l'entrepreneur voudra mettre à la réforme un artiste, employé ou préposé de l'Académie royale de musique ayant droit à une pension proportionnelle, il devra en faire la proposition à la commission de surveillance, et si la commission est d'avis de la réforme, elle en fera l'objet d'un rapport au ministre, qui prononcera.

La même marche sera suivie lorsque le directeur désirera modifier la condition des artistes, employés et préposés de l'Académie impériale, ayant droit à une pension proportionnelle, ou des premiers sujets ou remplaçants du chant et de la danse, engagés pour quinze ans en vertu des règlements.

M. Véron renonce à son pourvoi contre l'arrêté du ministre du 21 juin 1832, relatif à ces deux clauses.

Art. 27. — Les amendes pour contraventions seront de trois à dix mille francs, au profit de la caisse des retraites, au lieu de mille à cinq mille ; mais quel qu'en soit le nombre, elles ne pourront faire prononcer la résiliation du présent.

En cas de refus de vote, total ou partiel, de la subvention, la liquidation prévue, pour ce cas, par le traité, devra tenir compte à l'entrepreneur des pertes relatives qui pourraient résulter pour lui de cet événement de force majeure.

Art. 33. — Le prix stipulé pour les représentations gratis est porté à huit mille francs.

Art. 34 (nouveau). — Les conventions particulières

en date du 14 mai 1831, relatives à la restauration de la salle et à la mise en scène de *Robert le Diable*, opéra en cinq actes, sont modifiées ainsi qu'il suit :

La somme de soixante mille francs reçue par l'entrepreneur en deux à-compte de trente mille francs chacun, à valoir sur les cent mille francs stipulés auxdites conventions, est définitivement allouée pour les travaux de restauration de la salle, exécutés en 1831.

L'indemnité pour la mise en scène de l'opéra qui est dû par l'entrepreneur, en remplacement de *Robert le Diable*, est réduite à vingt mille francs, au lieu de quarante mille francs.

L'entrepreneur s'engage, du reste, à représenter pendant la troisième année de sa gestion, indépendamment de cet ouvrage de remplacement, l'autre grand opéra auquel l'astreint l'article 9 du présent ; et, pour garantie de cet engagement, l'indemnité ci-dessus de vingt mille francs ne lui sera payée qu'au jour de la première représentation de ce second grand opéra pendant la troisième année ; à défaut d'exécution de cette clause, les vingt mille francs seront acquis au Trésor, et l'ouvrage de remplacement comptera comme grand opéra de la troisième année.

Fait triple à Paris, le quatorze de mai mil huit cent trente-trois.

Le ministre du commerce et des travaux publics.

A. THIERS.

Approuvé les écritures ci-dessus.

VÉRON.

État n° 1 annexé à l'art. 11 du présent.

DÉSIGNATION DES OUVRAGES DU RÉPERTOIRE DONT LES DÉCORATIONS SONT DANS LES MAGAGINS EN MAI 1833, ET DEVRONT RESTER INTACTES ET SANS ALTÉRATION JUSQU'A LA FIN DU BAIL.

SAVOIR :

OPÉRAS.		BALLETS,
Armide,	GLUCK.	Les Noces de Gamache.
Orphée,	GLUCK.	L'Épreuve villageoise.

OPÉRAS.		BALLETS.
Iphigénie en Aulide,	Gluck.	Nina.
Iphigénie en Tauride,	Gluck.	La Servante justifiée.
Œdipe,	Sacchini.	Flore et Zéphyre.
Les Danaïdes,	Salieri.	Le Carnaval de Venise.
Fernand Cortez,	Spontini.	Mars et Vénus.
La Vestale,	Spontini.	Les Pages du duc de Vendôme.
Le Rossignol.	Lebrun.	La Fille mal gardée.
Les Prétendus,	Lemoine.	Manon Lescaut.
Lasthénie.	Hérold.	La Somnambule.
La Lampe merveilleuse,	Boieldieu.	La Belle au bois dormant.
Le Siége de Corinthe,	Rossini.	Lydie.
Moïse,	Rossini.	Joconde.
Guillaume Tell,	Rossini.	Paul et Virginie.
Le comte Ory,	Rossini.	Le Page inconstant.
La Muette de Portici,	Auber.	L'Orgie.
Le Dieu et la Bayadère,	Auber.	La Sylphide.
Le Philtre,	Auber.	La Tentation (ballet-opéra).
Robert le Diable,	Meyerbeer.	Nathalie.
Le Serment,	Auber.	
Gustave, ou le Bal masqué,	Auber.	

État n° 2 annexé à l'art. 11 du présent.

DÉSIGNATION DES OUVRAGES DE L'ANCIEN RÉPERTOIRE DONT LE MATÉRIEL OU LES FRAGMENTS EXISTANT DANS LES MAGASINS EN MAI 1833 SONT MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRENEUR.

SAVOIR :

Aristippe : n° 68.
Alceste : n° 45, place publique.
Adrien : n° 78, vestibule.

ACHILLE A SCYROS : nº 152, tente. Les rideaux et plafonds sont détruits.

ALFRED LE GRAND : nº 250, montagne; et nº 241, camp.

ABENCERRAGES : nº 204, cour des Lions. (Toutes les autres décorations sont détruites.)

ALINE, nº 239, jardin; 250, hameau; et 251, tente (partie de ladite a été détruite sous l'ancienne administration).

ANACRÉON : nº 216, chambre du souper.

ADAM : nº 178, habitation.

LES BAYADÈRES : nº 190, harem; 191, place publique; 192, salle du trône.

CASTOR ET POLLUX : nº 161, temple de Jupiter.

L'ENFANT PRODIGUE : nº 41, habitation; 100, petite place publique; 190, grande place publique; 200, hameau.

LA MORT DU TASSE : nº 252, fortification.

NATHALIE, opéra : nº 213, palais. (La partie de ce palais étant restée dans la cour du magasin est endommagée.)

OLYMPIE : nº 182, temple de Diane; 184, bois sacré; 186, camp d'Antigone; 271, supplément du bois sacré; et 136, place publique.

MYSTÈRES D'ISIS : nº 36, première décoration; 113, chambre des conseils; 114, allée des sphinx.

PSYCHÉ : nº 11, grand enfer; 63, 64, 65, palais extérieur, etc.; 103, palais de l'Amour; 185, petit enfer.

SÉMIRAMIS : nº 123, palais. (La partie de cette décoration qui est restée dans la cour est pourrie.)

TARARE : nº 40, jardin; 42, place publique; 49, avant-cour du sérail de Tarare.

TRAJAN : nº 172, palais; 173, cabinet; 175, voie triomphale; 175, Capitole; 176, le Forum.

TAMERLAN : nº 127, arc de triomphe; 129, chambre du visir.

VIRGINIE : nº 248 et 19 m., première et troisième décoration.

LA CARAVANE : nº 23, chambre d'Astasie; 50, montagne; 89, bazar.

CENDRILLON : nº 246 et bis, galerie du prince; 247, jardin de la fée.

CLARY : nº 224, salon; 225, vestibule; 226, laiterie.

A. THIERS. VÉRON.

Dans les affaires d'intérêt, comme dans les affaires de cœur, on peut toujours compter sur une lune de miel. Elle dure plus ou moins de temps : les protecteurs ne privent pas brusquement de leur appui l'entreprise qu'ils ont mise au monde ; la reconnaissance du protégé survit toujours un certain temps au service rendu. Mais bientôt les exigences des *Mécènes* se choquent avec les résistances du pouvoir nouveau. On exagère trop, d'un côté, l'appui prêté ; de l'autre, on le déprécie, on le conteste. Les ingratitudes décentes prennent des airs de discussions d'intérêt, d'appréciations diverses et contraires, d'erreurs de l'esprit, plutôt que de mauvais sentiments.

Bientôt, dès 1832, entre la commission de surveillance et moi, des mésintelligences et des conflits se produisirent. Je ne veux pas dire qui eut tort ; je ne puis être juge dans ma propre cause.

Le 21 septembre 1832, je fis représenter un opéra en deux actes, *le Serment*, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber. Ce fut à propos de cet opéra qu'éclata le premier conflit.

L'article 11 de mon cahier des charges disait : « Les ouvrages nouveaux devront être montés avec des décorations *nouvelles* et des costumes nouveaux. »

L'opposition de la commission de surveillance à ma direction ne montra plus aucun ménagement, et, prenant le langage connu de toutes les oppositions, elle parla très-haut, ce jour-là, de ses devoirs et de sa responsabilité. Je fus accusé de m'être mis en contravention à l'article 11 de mon traité, et jugé en dernier ressort sans recours aucun, par les membres de cette

commission. M. Cavé porta la parole comme procureur du roi, et je présentai moi-même ma défense.

J'avais fait une décoration nouvelle. J'argumentai sur la différence entre des décorations nouvelles et des décors neufs. Je soutins que des décors anciens, disposés d'après de nouveaux plans, pouvaient constituer une décoration nouvelle, tandis que des décors (bois, toile et peintures neufs) pouvaient ne représenter qu'une décoration ancienne. Mon cahier des charges ne m'imposait que des décorations *nouvelles*; il n'y avait donc point de contravention. Avant l'audience, on ne parlait que du maximum de l'amende, qui pouvait s'élever à 3,000 fr.; sur ma plaidoirie, je ne fus condamné qu'au minimum, à 1,000 francs.

Après trois contraventions constatées, la commission de surveillance avait le droit de prononcer la résiliation de mon traité, le tout sans préjudice des dommages, dépens et intérêts; c'est en cela que ma première condamnation prenait de la gravité.

L'opéra continuait à prospérer, et j'acquis la certitude qu'il valait quelquefois mieux faire pitié qu'envie. Quand les sociétés changent de mœurs, beaucoup de proverbes sont à refaire.

Vers la quatrième année de ma gestion, l'histoire administrative de mes rapports avec le pouvoir s'assombrit encore. Tous les journaux me prêtaient l'appui le plus dévoué, célébraient à l'envi mes grandes qualités d'administrateur, ma passion éclairée pour les lettres et pour les arts. Quelques hommes du gouvernement d'alors, que je voyais beaucoup, ou chez eux ou chez moi, me disaient souvent : « Comment vous y prenez-

vous donc avec les journaux? ils vous donnent des éloges à nous rendre jaloux. » Je n'étais qu'empressé et poli envers tout le monde, et je n'avais que des galanteries à faire à chacun. Je n'ai jamais envoyé une loge à un homme de lettres, sans lui écrire un billet de ma main, et sans lui reprocher de ne pas venir assez souvent à l'Opéra.

J'avais aussi le public de mon côté, et l'espèce d'autorité que me donnait cette situation blessait la commission de surveillance, et même le ministre, M. Thiers. On ne chercha plus que des moyens honnêtes et plausibles de rompre mon traité. La prospérité de l'Opéra tentait de nombreuses ambitions. Voici le moyen ingénieux auquel on s'arrêta. M. Véron n'avait plus que deux années de bail à faire à l'Opéra. En fait d'administration théâtrale, il faut s'y prendre à l'avance : eh bien ! nommons dès à présent le successeur de M. Véron. L'administration de ce dernier ne sera plus viable devant l'héritier, à jour fixe, de son pouvoir expirant.

Ce parti une fois pris, les candidats ne manquèrent pas. Le candidat choisi par M. Thiers était M. Crosnier, qui lui promettait de s'entendre avec moi et de me désintéresser pour les deux dernières années de mon bail. Le cahier des charges de mon successeur fut convenu, rédigé et envoyé à la copie, pour être signé le lendemain. Mais la veille de la signature, Nourrit, qui n'avait qu'à se louer de moi, vint dès midi me prévenir de tout ce qui se passait. Son récit me fut confirmé par Rosman, que j'allai vers quatre heures questionner à sa promenade quotidienne des Tuileries. Je n'avais pas de temps à perdre : j'avisai.

Le hasard me fit rencontrer, en quittant Rosman, mon ami Loëve-Weimar. « Veux-tu, lui dis-je, te faire directeur de l'Opéra, ou au moins m'autoriser à te proposer comme mon successeur à M. Thiers, ministre du commerce ? Je ne peux pas à l'heure qu'il est t'en dire davantage. » Il accepta de grand cœur cette ouverture, et je courus aussitôt rue de Varennes, à l'hôtel du ministère. M. Thiers était sorti ; mais il devait rentrer dîner. Je ne me trouvais pas alors en bons termes avec lui. Je ne voulus point l'attendre dans le salon du ministère : il aurait pu refuser de me recevoir. Je me mis donc en sentinelle à la porte de l'hôtel. Du plus loin que j'aperçus M. Thiers, j'allai au-devant de lui, et je l'abordai ainsi : « Vous devez, demain, monsieur le ministre, engager l'avenir de l'Opéra. Si vous voulez bien m'écouter, je vais vous offrir une combinaison qui vous permettra de faire de plus grandes et de plus promptes économies que celles que vous voulez obtenir. Il s'agit plutôt encore des intérêts de l'État que des miens : pouvez-vous refuser de m'entendre ? » M. Thiers m'admit dans son cabinet, et d'un ton peu encourageant : « Quelle est, me dit-il, cette combinaison ? — J'ai encore deux ans de bail à faire, lui répondis-je : si vous voulez accepter un successeur de mon choix, vous pouvez dès aujourd'hui réaliser une économie qui ne sera possible que dans deux ans avec le traité que vous allez signer demain. — Quel est ce successeur de votre choix ? — J'éprouve quelque embarras à vous le nommer : c'est un homme d'esprit dont la plume vous a souvent été hostile. » La physionomie de M. Thiers devint alors plus calme et plus bienveillante. Ce spirituel

homme d'État aime à pardonner. « Je n'ai jamais eu de rancune contre personne, pas même contre les écrivains qui m'attaquent tous les jours. Quel est donc votre successeur? — C'est M. Loëve-Weimar, que je vous amènerai demain matin si vous le voulez. M. Loëve-Weimar accepterait, en prenant immédiatement ma place, la réduction de subvention dont vous ne pourriez profiter avec M. Crosnier que dans deux ans; mais il faut alors que vous vous engagiez vis-à-vis de moi à rompre dès aujourd'hui la négociation Crosnier? — Cela est fort embarrassant; car nous devions tous deux signer le traité demain matin. — Les propositions que je viens d'avoir l'honneur de vous faire de vive voix vont vous être adressées immédiatement par écrit. » Le ministre avait changé de ton et de langage : nous commencions à nous entendre; je sentais que M. Crosnier avait déjà perdu beaucoup de terrain. « Mais M. Loëve-Weimar serait-il en mesure de faire son cautionnement? me dit M. Thiers. — Je le ferai de mes deniers personnels. — Je n'ai plus rien à dire. Venez donc demain matin avec M. Loëve-Weimar, dès sept heures, afin que je puisse causer avec lui avant de rompre avec M. Crosnier, qui vient à huit. »

La partie était gagnée, et, ce qui importait plus encore, ma paix était faite avec le ministre.

Le lendemain matin, dès sept heures, M. Loëve-Weimar et moi nous étions au rendez-vous convenu; mais M. Crosnier avait été encore plus matinal que nous : nous le trouvâmes déjà installé dans le salon d'attente. Notre arrivée lui fit pressentir ce qui se passait. M. Thiers,

d'ailleurs, nous reçut les premiers, et il alla bientôt annoncer lui-même à M. Crosnier que tout était rompu avec lui.

C'était un grand pas de fait. La conversation entre M. Thiers, M. Loëve-Weimar et moi fut presque amicale. Notre concurrent une fois éloigné, on convint qu'on prendrait tout son temps et toutes ses aises pour conclure le nouveau traité. En sortant du cabinet du ministre, nous nous trouvâmes de nouveau face à face avec M. Crosnier, qui conspirait ainsi contre moi sans m'avoir fait aucune proposition, aucune ouverture. Je détournai la tête. Je n'étais cependant point surpris que M. Crosnier eût cherché à me jouer un mauvais tour : avant de le connaître, je lui avais rendu service. Son père était concierge à l'Opéra, à la porte du théâtre. Lorsque je pris l'Opéra à mes risques et périls, je diminuai les appointements des concierges, qui recevaient surtout de fréquentes gratifications des demoiselles de la danse pour des lettres remises avec discrétion. M. Crosnier m'écrivit immédiatement : « Vous avez diminué les appointements de mon père, concierge à l'Opéra : c'est lui porter préjudice pour le présent et pour l'avenir, sa pension ne sera réglée que sur les appointements réduits ; veuillez donc rétablir son traitement sur l'ancien pied, ce sera me rendre un grand service. »

Je m'empressai de commettre une injustice en faveur de MM. Crosnier père et fils. M. Crosnier fils n'a jamais oublié ce bon office... pour m'en punir.

La nomination de M. Loëve-Weimar comme directeur de l'Opéra rencontra un obstacle bien imprévu. Cet élé-

gant et spirituel écrivain avait publié une notice biographique sur le maréchal Sébastiani, et l'orgueil de ce dernier s'était profondément irrité des appréciations du jeune publiciste. Le maréchal jouissait d'une grande faveur à la cour; M. Thiers tenait à conserver de bonnes relations avec lui; et le maréchal le menaça presque d'une rupture s'il nommait M. Loëve-Weimar directeur de l'Opéra. La vie militante de journaliste expose à toutes les inimitiés.

On proposa une combinaison nouvelle au ministre. Dans cette combinaison, je me retirais. M. Duponchel seul devenait mon successeur en titre, mais ayant pour associé M. Loëve-Weimar. Je conservai même dans cette association une part dans les bénéfices. Cette combinaison fut approuvée, adoptée et signée par M. Thiers, au mois d'août 1835. J'étais donc resté directeur de l'Opéra seulement pendant quatre ans et quelques mois. M. Thiers, usant dans cette circonstance d'un pouvoir dictatorial, décida sans autre forme de procès que, sur les 40,000 fr. qui m'avaient été alloués par M. le comte d'Argout et qui m'étaient encore dus, je ne toucherais que 15,000 fr. « Vous faites charlemagne, me dit-il, il faut que vous payiez rançon. » Je consentis sans objection à cette perte d'argent, heureux de n'avoir plus à redouter ni les attaques de la tribune, ni les rapports et les condamnations de la commission de surveillance, ni le despotisme administratif et peu parlementaire de M. Thiers.

Pendant un mois tout au plus, l'Opéra fut donc administré conjointement par M. Duponchel et par M. Loëve-Weimar. J'avais entrée au conseil, mais seulement avec

voix consultative. Nous étudiâmes d'abord ensemble le budget, et on fit entendre alors quelques reproches contre moi à l'occasion de l'engagement de mesdemoiselles Elssler; on regarda cet engagement comme trop onéreux. « Mais lisez le traité, répondis-je, et vous verrez qu'en prévenant ces deux artistes trois mois d'avance, vous pouvez rompre leur engagement. » Mesdemoiselles Elssler touchaient chacune 20,000 fr. par an. « Nous ne voulons point rompre avec elles, me répondit-on; nous voulons seulement diminuer leurs appointements. — Mais, monsieur Duponchel, vous êtes éloquent, persuasif; votre direction commence : on trouvera tout naturel que vous songiez à des économies. Allez traiter cette question d'intérêt avec les demoiselles Elssler, et je ne doute pas que vous n'obteniez d'elles des concessions qui m'ont été refusées. » Au conseil suivant, qui se tint huit jours après, M. Duponchel vint nous dire : *Veni, vidi, vici!* Sur les dix-huit derniers mois de l'engagement, mon successeur avait obtenu une diminution de 15,000 fr. Je l'en félicitai; mais il triompha tellement de cette victoire remportée, que je crus devoir le rappeler à des sentiments un peu plus modestes. « Tenez, monsieur Duponchel, voulez-vous que je vous explique pourquoi et comment vous avez réussi? Ma visite chez les demoiselles Elssler a précédé la vôtre, et je leur ai dit : « C'est moi qui ai signé votre engagement. Je veux tout à la fois qu'il soit maintenu et que vous viviez en bonne intelligence avec la direction nouvelle : acceptez donc toutes les réductions qu'on vous proposera, et, de mes deniers personnels, je compléterai votre traitement réduit. Vous pouvez m'accuser de générosité, de prodigalité, mon-

sieur Duponchel, mais non du moins aux dépens de la bourse d'autrui [1]. »

Je dois faire connaître que la nouvelle administration n'abusa point, pour la réduction d'autres engagements, de mes confidences et de ma générosité.

L'unité de pouvoir a de grands avantages, même pour la direction de l'Opéra. Dans nos conseils privés, on discutait plus qu'on n'administrait. M. Duponchel pensa bientôt à nous désintéresser, M. Loëve-Weimar et moi, mais pour prendre un associé beaucoup plus millionnaire que nous. M. Aguado fut cet associé; il voulut, du fond de sa loge d'avant-scène à l'Opéra, régner et gouverner. J'acceptai pour ma part d'intérêt l'indemnité qu'on m'offrit; M. Loëve-Weimar réalisa pour la sienne, bien plus considérable, un bénéfice de 100,000 fr. Je m'applaudis de ce dénoûment. Ce ne fut pas la seule bonne fortune que lui valurent sa rencontre fortuite avec moi et sa présentation à M. Thiers : ce ministre, qui n'était point généreux à demi envers ceux qui l'avaient offensé, donna la croix, le titre de baron et une mission en Russie à M. Loëve-Weimar. C'est ainsi que commença la carrière diplomatique de cet écrivain.

J'ai dû montrer comment et pourquoi j'étais entré à l'Opéra, comment et pourquoi j'en étais sorti. Les sévé-

1. Voici les termes du reçu des demoiselles Elssler, que j'ai encore entre les mains :

« Nous reconnaissons avoir reçu de M. Véron la somme de quinze mille francs, comme supplément de traitement qu'il a bien voulu nous accorder à partir du 1er décembre 1835 jusqu'au 31 mai 1837.

» Approuvé l'écriture ci-dessus.

» Thérèse Elssler.

» Fanny Elssler. »

rités administratives qui s'exercèrent contre moi, je dois le confesser ici, s'expliquent peut-être un peu par l'ivresse que me causaient une situation, des succès, une fortune, un pouvoir si inattendus. J'avais, moi aussi, le tort de triompher un peu trop au milieu de cette vie de plaisirs continus et d'affaires qu'une fée protectrice menait toujours à bien. Il n'est pas si facile qu'on le pense à un directeur d'Opéra de cacher sa vie. Ses amis et ses ennemis, par des sentiments contraires, s'empressent de donner une publicité exagérée et ridicule à ses faits et gestes, aussi bien qu'à ses paroles. Un directeur d'Opéra est nécessairement condamné à une vie excentrique, puisqu'il n'est pas classé dans la société. L'orgueil roturier de M. Thiers, ministre, affectait même de ne jamais inviter un directeur de théâtre à ses réunions ou à ses bals officiels; il est vrai que M. Thiers dédaignait le ministère de l'intérieur, parce que, selon lui et selon les siens, les préfets qu'il fallait recevoir n'étaient, en général, ni d'assez bonne compagnie ni d'assez bonne maison.

Dans les chapitres suivants, je ferai assister le lecteur à cette vie d'affaires que je menai pendant ma direction de l'Opéra, vie d'affaires qui fut aussi pour moi une vie de plaisirs.

CHAPITRE IV

OPÉRA.

MA VIE DE PLAISIRS ET D'AFFAIRES PENDANT MA DIRECTION DE L'OPÉRA.

Installation à l'Opéra. — L'ancien agréé de l'Opéra et l'agréé Durmont. — Comment je m'y pris pour diriger l'Opéra. — Le service de la scène. — Le service de la salle. — L'administration, le matériel, le personnel de l'Opéra. — Diminution d'appointements. — Réceptions pénibles pendant cinq à six jours. — Les artistes de l'orchestre. — Pétition à Louis-Philippe. — Note du roi. — Un envieux. — Mes relations de tous les jours avec Cavé. — *Robert le Diable*. — Nouvelle distribution de rôles. — Changement de mise en scène du troisième acte. — M. Duponchel. — Une répétition de la scène des Nonnes. — Lettre de M. Meyerbeer. — *Le Philtre, l'Orgie*. — Les répétitions générales à l'Opéra. — Les ballets. — La guerre entre deux généraux. — Un congé de madame Damoreau. — Les frères Gambatti. — La séance des suppressions et des coupures. — La salle de l'Opéra un jour de première représentation. — Les émotions, les perplexités d'un directeur. — Les trois événements à la première représentation de *Robert le Diable*. — *La Sylphide*. — Mes terreurs. — L'automne de 1831, l'hiver de 1832. — Prospérité et adversité. — Une salle pleine. — Une salle vide. — Le choléra. — *La Tentation*. — Les indispositions du dimanche. — Madame Pouillet. — M. Lafont. — Mademoiselle Dorus et mademoiselle Falcon. — Mademoiselle Taglioni et les chefs de service. — *Le Serment*. — *Gustave*. — Rossini et M. Auber. — *Ali-Baba*. — *La Juive*. — La chaudière de *la Juive* et M. Duponchel. — Nourrit et le quatrième acte. — Reprise d'*Armide*, de *la Vestale*. — *Don Juan*. — Ma politique à l'Opéra. — Les représentations à bénéfice. — Mademoiselle Mars. — Mademoiselle Duchesnois. — Madame Branchu. — Madame Pradher. — Les amendes, les procès, les visites de médecin. — Un directeur amoureux. — Conclusion.

Le mardi 1er mars 1831, je pris possession du cabinet de la direction de l'Opéra ; l'ameublement, plus que modeste, était fourni par le mobilier de la couronne; une

des portes de mon cabinet s'ouvrait sur un vaste salon où devaient se tenir les séances de la commission, et où tous les jours travaillait Cavé, secrétaire de cette commission.

Les solliciteurs affluèrent dès les premiers jours de mon installation, et je placerai ici le récit d'une scène qui ne s'est jamais effacée de ma mémoire. On m'annonça l'agréé de l'Opéra ; je le reçus, et mes premières paroles furent brusques et sévères. Il n'y avait pas deux heures que je trônais comme directeur, et j'avais pris ce ton blessant d'autorité que donne trop vite le pouvoir. « Monsieur, dis-je à cet agréé, l'Opéra perd tous ses procès, et mon intention n'est pas de vous confier la clientèle de ma direction. » Un monsieur à lunettes, qui se tenait à l'écart, s'approcha de moi. « Monsieur le directeur, me dit-il, je viens d'acheter la charge de mon confrère, et vous pouvez compter sur mon zèle. — Ainsi, répliquai-je, vous allez débuter devant le tribunal de commerce. Les débutants ont toujours de l'ardeur et le désir de réussir ; je compte sur vous, et je vous nomme agréé de l'Opéra ; cela vous portera bonheur. » Ce monsieur à lunettes était Durmont, qui a laissé de si honorables et si brillants souvenirs au tribunal de commerce. Durmont était le meilleur esprit et le meilleur cœur. Toute sa vie il fut reconnaissant envers moi, et me rendit, comme ami et comme agréé, d'incessants bons offices. Je n'ai pas toujours si heureusement choisi ; il m'est arrivé d'arracher à la misère et à la plus fâcheuse situation des gens qui, après avoir dû leur fortune à ma protection, se sont montrés envers moi ennemis perfides, acharnés et implacables. Il est des êtres infimes à

qui même le bonheur et le bien-être ne sauraient inspirer un bon sentiment. On peut leur donner des places, une certaine importance, et l'occasion de faire une quasi-fortune; mais on ne peut leur donner ni un cœur honnête, ni un esprit droit.

Il me fallut toutefois fermer ma porte aux solliciteurs, me recueillir et me demander comment j'allais m'y prendre pour diriger l'Opéra. L'anatomie crée des méthodes, établit des classifications pour l'étude du corps humain : elle étudie les os (ostéologie), les muscles (myologie), les nerfs (névrologie), les vaisseaux sanguins (angéiologie), les viscères (splanchnologie). Pour administrer l'Opéra, me dis-je, il faut aussi avoir recours à la méthode et aux classifications. J'admis d'abord trois grandes divisions : le service de la scène, le service de la salle, et le service de la comptabilité générale, en un mot l'administration.

1° SERVICE DE LA SCÈNE.

Ce service comprend d'abord la partie musicale : l'orchestre, les chœurs, les coryphées, les sujets du chant, les maîtres de chant et le souffleur; puis la chorégraphie : le corps de ballet, hommes et femmes, tous les sujets de la danse, les professeurs de danse et les maîtres de ballet; puis la partie des costumes : le personnel des tailleurs et des couturières, et un magasin de chaussures et de maillots pour le service courant; puis enfin le service des machines, des décorations et des accessoires. Aux différents services de la scène, danse et chant, sont préposés des avertisseurs, et se rattache le personnel de l'éclairage et des pompiers.

2° SERVICE DE LA SALLE.

Ce service comprend le personnel des préposés au contrôle, des préposés à l'entrée du parterre et de l'orchestre, des ouvreuses de loges, des inspecteurs de la salle, le préposé à la location, et enfin le personnel des claqueurs, l'éclairage et la garde.

3° SERVICE DE LA COMPTABILITÉ.

Ce service comprend l'administration proprement dite (correspondance, archives, affiches, avis au public, service des journaux); des expéditionnaires, un teneur de livres, un caissier et un garçon de caisse.

Toutes ces divisions admises, j'appelai successivement près de moi les différents chefs de service; je leur demandai à chacun un travail sur les réformes et les améliorations à tenter, sur les économies à faire, et des notes confidentielles sur le personnel placé sous leur surveillance.

En très-peu de jours je fus mis au courant, par ces notes confidentielles, et par de longues conversations avec tous les chefs de service, des économies possibles, des réformes nécessaires et des améliorations urgentes. Depuis un certain temps, j'assistais assidûment aux représentations de l'Opéra, et j'avais bien aussi mes opinions personnelles sur beaucoup de questions. Ma direction succédait immédiatement à une direction toute royale, riche, généreuse; ma subvention était limitée; il fallait donc, par prévoyance, réduire les dépenses inévitables, puisque les recettes pouvaient plutôt descendre

que monter. Je pus obtenir de grandes économies sur le matériel, tout en dépensant pour les décors et pour les costumes beaucoup plus qu'on ne dépensait avant moi.

Quant au personnel, les sujets de la danse et du chant se trouvaient liés avec l'Opéra, soit par des traités particuliers, soit par les règlements du théâtre, qui leur garantissaient la durée de leur engagement et le chiffre de leurs appointements. L'orchestre, les chœurs et le corps de ballet pouvaient seuls subir des diminutions de traitement sans violation des contrats. Ces réductions avaient seulement l'inconvénient de frapper un personnel nombreux, et de diminuer de quelques centaines de francs des appointements déjà très-modiques. Je pouvais m'y prendre de deux manières pour arriver à ce résultat, soit par lettres administratives et individuelles, soit en recevant chaque artiste personnellement. J'adoptai ce dernier parti. C'était d'abord me former à cette sévérité directoriale, à cette nécessité de savoir dire *Non*, sans lesquelles l'administration d'un théâtre marcherait à sa ruine. Un directeur serait perdu qui rechercherait la popularité de ce surnom, *le Débonnaire*. Ces réceptions individuelles m'offraient aussi un sûr moyen de bien connaître le personnel, d'apprécier les sentiments, le caractère et la situation de chacun. Ces réceptions pénibles, attristantes, et pour lesquelles je fis appel à tout mon courage, ne me prirent pas moins de cinq ou six jours. Il me fallait apprendre à chacun une mauvaise nouvelle, et je ne pouvais entendre que des plaintes, que des regrets, que des prières, auxquels je devais me montrer insensible. Beaucoup d'artistes de

l'orchestre et du chant venaient de perdre les appointements du service de la *Chapelle*.

Par mes paroles affectueuses, et par des promesses d'augmentation d'appointements que je fus assez heureux pour pouvoir tenir au bout d'un certain temps, je pris à tâche de rassurer, de consoler ceux qui n'opposaient à ma décision que de la résignation et de la tristesse. Ceux-là surtout faisaient chanceler mes résolutions et ma fermeté administratives; il en est même quelques-uns dont la position me parut si intéressante, que la diminution de leurs appointements ne fut qu'apparente sur les états d'émargement. Je redevenais sûr de moi lorsque je rencontrais des résistances, des contradictions, des paroles hautaines et amères. Un instrumentiste, qui dès la seconde année de ma gestion cessa de faire partie de l'orchestre de l'Opéra, m'adressa cette apostrophe banale : « Mais vous êtes médecin, monsieur, vous n'êtes pas musicien; comment a-t-on fait de vous un directeur d'Opéra? — Je suis assez musicien, monsieur, répondis-je, pour savoir que, comme instrument à vent, vous n'avez qu'un très-petit son, et que, si vous concouriez aujourd'hui pour l'Opéra, plus d'un concurrent peut-être l'emporterait sur vous. » Ma réplique le confirma sans doute davantage dans cette opinion que je n'étais pas musicien. Un autre artiste du corps de ballet me fit encore, contre la diminution qu'il allait subir, la plus plaisante objection et dont je ne pus m'empêcher de rire : « Comment, monsieur, vous voulez me diminuer, moi qui, il y a quelques années, vous avais choisi pour mon médecin, moi que vous avez même saigné! — Allons, répondis-je, votre réclama-

tion me touche, et, bien que je ne vous aie pas coûté d'honoraires, je ne peux pas traiter comme le premier venu un de mes anciens clients. »

Les mécontentements des artistes de l'orchestre furent les plus persévérants. Il faut presque d'aussi longues études pour devenir un habile instrumentiste que pour devenir un habile chanteur. Il n'y a que la *rampe* qui sépare l'orchestre des artistes du chant; eh bien, l'instrumentiste ne touche que les plus modiques appointements, et le chanteur est souvent payé de façon à faire en peu d'années une fortune. Les mauvaises situations expliquent le plus souvent les caractères fâcheux et récalcitrants.

Parmi les artistes de l'orchestre, des complots se formèrent, une pétition se signa, et fut présentée au roi Louis-Philippe, par ceux qui remplissaient les fonctions de musiciens dans la garde nationale, ou qui y avaient obtenu l'épaulette d'officier. Cette pétition priait le roi de remettre l'Opéra sur l'ancien pied. Elle fut renvoyée au ministre de l'intérieur avec la note suivante écrite de la main de Louis-Philippe : « La révolution de juillet a détruit assez de choses pour ne pas encore détruire l'Opéra. » Cette pétition me revint; elle ne portait que quelques signatures, celles des artistes que j'avais le plus ménagés et qui m'avaient parlé le plus haut de leur reconnaissance. Enfin, grâce à la fermeté d'Habeneck, au dévouement intelligent de mon ami Halévy, l'orage se calma, les études, les répétitions prirent une nouvelle activité, et les représentations un nouvel éclat.

Mon voisin de cabinet et de travail, Cavé, le secrétaire de la commission de surveillance, était un homme

d'esprit; tous les matins, je tournais le bouton de sa porte; je me faisais un devoir et un plaisir de causer avec lui des affaires de l'Opéra.

J'ai pu dès ma jeunesse observer bien des intelligences malades de l'envie. J'ai même multiplié des expériences curatives sur ce mal incurable du cœur humain. Je remarquai que toutes les fois que la recette de la veille s'était élevée à huit ou neuf mille francs, Cavé me recevait durement et se plaisait à me faire les plus sinistres prophéties : « Les Chambres, me disait-il, ne voteront point votre subvention : on ne vous l'a point donnée pour que vous fassiez des recettes. Je prépare, pour le ministre, un rapport sur cette question. » Moins pour désarmer sa colère que pour calmer ses souffrances, je réduisais le plus possible le vrai chiffre des recettes; après la première représentation de *Robert le Diable*, je lui donnai surtout l'assurance, malgré mes convictions contraires, que ce grand succès ne serait pas de longue durée. Mes craintes pour l'avenir le consolaient un peu du présent; je le soulageais, mais je ne le guérissais pas.

Ces scènes pénibles pour tous deux avaient heureusement une contre-partie. Cavé souffrait du mal de l'envie; mais il suffisait qu'il vous sût ou qu'il vous crût malheureux, pour devenir protecteur bienveillant. Les recettes faibles et presque nulles de l'Opéra faisaient du bien à ce pauvre malade et le rendaient meilleur; si, la veille, la salle était restée vide, il me plaignait, me consolait à son tour, et adoptait de sa propre autorité, sans dépasser les limites de son devoir, toutes les décisions qui pouvaient m'être favorables. Je pris donc le

parti de ne plus paraître devant Cavé les jours où mes affaires allaient bien, et je lui donnai en ami, peut-être aussi un peu par calcul, la joie de ma tristesse et de mon abattement les jours où mes affaires allaient mal. Je parvins ainsi, jusqu'au moment où la prospérité de l'Opéra fut de notoriété publique, à vivoter en bonne intelligence avec le secrétaire de la commission de surveillance, et avec la commission elle-même; mais alors, comme je l'ai dit, éclatèrent les querelles et les conflits.

Je raconterai même un fait qui témoigne du bon cœur de Cavé; il me fit appeler un matin. Comme les recettes de *Robert le Diable* allaient chaque jour en augmentant, je m'attendais à des reproches et à la menace de quelques rapports sévères contre la prospérité de l'Opéra; je le trouvai souriant, prodiguant des éloges à l'œuvre de Meyerbeer et aux succès de mon administration. Cavé avait à me demander mon appui pour un de ses protégés bien digne d'intérêt. Il voulait faire nommer M. Gentil, ancien directeur du journal *le Mercure*, inspecteur du matériel de l'Opéra. Je promis tout ce qu'il désirait. Cavé venait de rendre un service, il était content et heureux.

A peine installé dans ma direction, j'éprouvai une vive impatience de lire le poëme de *Robert le Diable*, le seul ouvrage qui pût être immédiatement mis à l'étude. Je fus frappé de la grandeur et de l'originalité du sujet; tous les rôles me parurent intéressants, ce qui est toujours d'un bon présage pour le succès d'une œuvre dramatique. Après de longues réflexions, je soumis cependant plusieurs observations importantes à MM. Scribe

et Germain Delavigne, auteurs du poëme, et à M. Meyerbeer, l'auteur de la partition. Les rôles étaient déjà distribués, et celui de Bertram, le roi de l'enfer, appartenait à Dabadie. Cet artiste avait une voix de baryton, et je m'étonnai que le rôle de Bertram ne fût pas chanté par une basse. J'insistai pour qu'on le confiât à M. Levasseur, dont la voix, la physionomie et toute la personne, pleine de noblesse et de distinction, représenteraient si bien le personnage poétique de Bertram.

Les auteurs se convertirent à mes idées, et je me chargeai tout à la fois de la mission délicate de retirer le rôle à M. Dabadie, et de la mission plus facile de le faire accepter à M. Levasseur. M. Meyerbeer eut donc à transposer dans sa partition tout ce qui était écrit pour un baryton, et il se félicita beaucoup d'avoir consenti à ce changement.

M. Meyerbeer me témoigna le vif désir que madame Schrœder-Devrient fût engagée pour chanter le rôle d'Alice. Je fis de sincères et pressantes propositions à cette artiste, qui ne prononçait et ne parlait que très-mal le français ; madame Schrœder-Devrient eut le bon esprit de résister à mes instances. Le rôle d'Alice fut décidément confié à mademoiselle Dorus, qui le créa avec beaucoup de talent et de succès.

La scène de pantomime et de danse du troisième acte, pendant laquelle Robert va cueillir le rameau-talisman, ne représentait d'abord qu'un tableau du vieil Olympe de l'Opéra, avec des carquois, des flèches, des gazes et

des amours. M. Duponchel, que j'avais chargé de la direction des décors et des costumes, se livra aux plus plaisantes colères contre les vétustés, contre les friperies de l'Olympe classique; il proposa la scène des nonnes sortant de leurs tombeaux au milieu de cette décoration du cloître que l'on connaît. Je louai beaucoup M. Duponchel de sa création. Je fis, la salle éclairée, une répétition générale de ce tableau et de cette scène, avec décors et costumes; je priai M. Meyerbeer de vouloir bien y assister. Je m'attendais à ses applaudissements et j'espérais m'être rendu digne de sa confiance : « Tout cela est très-beau, me dit le maestro d'un air presque fâché, mais vous ne croyez pas au succès de ma musique, vous cherchez un succès de décorations. » Le génie de M. Meyerbeer est modeste et défiant.

J'ouvris à M. Duponchel un crédit sans limites pour la mise en scène de *Robert le Diable*. Eh bien, malgré mes prodigalités bien entendues, malgré tous mes efforts, malgré tous les changements heureux sur lesquels j'insistai pour le succès de l'ouvrage, on n'en a pas moins imprimé cent fois que j'avais monté *Robert le Diable* à contre-cœur et malgré moi. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire, même des directeurs de l'Opéra !

Pour en finir avec cette question, je suis heureux de pouvoir publier ici une lettre que m'écrivit de son propre mouvement M. Meyerbeer, après avoir lu les deux premiers volumes de mes Mémoires.

Voici cette lettre :

« Paris, le 9 février 1854.

» Monsieur,

» J'ai eu pour principe constant, pour habitude invariable, de ne jamais relever les faux bruits répandus sur mon compte.

» Cependant, je l'avoue, ma conscience m'a souvent reproché de n'avoir pas dérogé à cette règle dans une circonstance où il ne s'agissait plus de moi seul, mais où, à propos d'une de mes œuvres, on voulait faire tort à quelqu'un dont je n'avais qu'à me louer, et qui méritait de ma part une réciprocité de bons offices; je veux parler de ces fausses rumeurs accréditées par une foule de journaux, d'après lesquelles vous n'auriez monté l'ouvrage de *Robert le Diable* que malgré vous et à contre-cœur, d'après lesquelles j'aurais même été obligé de payer de mes deniers personnels l'orgue employé au cinquième acte de cet ouvrage. Ma conscience me tourmentait souvent de n'avoir pas contredit dans les journaux ces faussetés; mais le temps marchait toujours : des années s'étaient écoulées, et je craignais qu'il ne fût bien tard pour renouveler un souvenir si lointain.

» Maintenant une occasion se présente, et c'est vous qui me l'offrez, monsieur, en publiant vos *Mémoires*, dont quelques lignes peut-être seront consacrées à l'ouvrage dont vous avez fait un des événements de votre brillante direction.—Cette occasion, je la saisis, et je déclare que les faits en question sont complétement faux.

» L'orgue a été payé par vous, fourni par vous, comme toutes les choses que réclamait la mise en scène de *Robert le Diable*, et je dois déclarer que, loin de vous te-

nir au strict nécessaire, vous avez dépassé de beaucoup les obligations ordinaires d'un directeur envers les auteurs et le public.

» Je n'oublierai jamais le grand service que vous m'avez rendu en changeant la distribution du rôle de Bertram, que j'avais eu la faiblesse de donner à un artiste d'ailleurs fort honorable, à Dabadie, et que je ne me sentais pas la force de lui retirer. Vous eûtes heureusement le courage que je n'avais pas; la négociation réussit et le rôle fut confié à Levasseur. Massol, artiste distingué, fut chargé par vous d'un simple bout de rôle : celui du héraut d'armes.

» Les élèves du Conservatoire, appelés par vous, venaient chaque soir renforcer les chœurs; enfin, rien ne fut épargné pour la mise en scène, pour les costumes et pour les accessoires. Si je rappelle ces faits, c'est pour reconnaître et constater, autant qu'il m'est possible, la part si grande, si intelligente et si dévouée que vous avez prise au succès de *Robert le Diable*.

» Ce que je regrette de ne pouvoir rappeler également, ce sont les mille soins ingénieux, les attentions délicates qui s'adressaient au compositeur aussi bien qu'à l'ouvrage, et pour lesquels ma reconnaissance doit être plus vive et plus profonde que si le public eût pu les apprécier comme moi.

» Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» G. MEYERBEER. »

Tous les changements de distribution de rôles, de mise en scène décidés, nous reconnûmes, les chefs de

service et moi, qu'il fallait au moins six mois pour mener à bien les études, les répétitions et toute la mise en scène de *Robert le Diable*. Tous les lundis, les chefs de service se réunissaient dans mon cabinet pour me renseigner et pour entendre mes avis. Dans ces réunions, je tenais à faire prendre à chacun un engagement sérieux et précis sur l'époque, sur le jour et presque sur l'heure auxquels il serait prêt pour les ouvrages nouveaux ; mais la réponse de tous était la même. Le machiniste disait : « Soyez tranquille, je serai prêt avant le chant. — Je serai prêt avant les décorations, » répondait le chef des costumes. Je déjouais par mes exigences et par ma surveillance personnelle toutes ces fins de non-recevoir, et je gagnais ainsi beaucoup de temps. Le temps, à l'Opéra, est aussi précieux que l'argent : comme on ne peut rien répéter les jours de représentation, pour les études et les répétitions, les mois n'ont que quinze jours et les années n'ont que six mois.

Au moment où je succédai à M. Lubbert, il montait deux ouvrages : l'opéra d'*Euriante,* traduit par M. Castil-Blaze, et l'ancien ballet de *Flore et Zéphyre.* Le rôle de Flore devait être dansé par mademoiselle Taglioni, et celui de Zéphyre par M. Perrot. Ces répétitions furent continuées. Trente-sept jours après mon installation, l'opéra d'*Euriante* et le ballet de *Flore et Zéphyre* étaient représentés.

Comme on l'a vu dans mon cahier des charges, du 1er mars au 1er juin, j'administrais pour le compte du gouvernement. Ces deux ouvrages eurent peu de succès, malgré le grand talent des artistes chargés des princi-

paux rôles : Nourrit et madame Damoreau chantaient dans *Euriante*.

Une circonstance bien imprévue ramena toutefois pendant ces trois mois la foule à l'Opéra. Vers les premiers jours de mars, Paganini, dont les *études de violon* avaient été jusque-là une énigme pour beaucoup d'artistes, arriva enfin à Paris. Rossini donna à la commission de l'Opéra l'assurance que ce grand artiste produirait une vive impression sur le public; un traité fut fait avec lui pour plusieurs concerts, le prix des places fut très-augmenté, les stalles furent portées à 20 francs; le premier concert de Paganini eut lieu le 9 mars 1831, et le public vint en foule applaudir les prodiges de ce violon célèbre.

Bientôt les travaux de la salle commencèrent, et, le 1er juin 1831, je rouvris l'Opéra avec une salle splendide, devant une assemblée nombreuse.

Tout en poursuivant les études de *Robert le Diable*, je montais un petit opéra et un ballet, *le Philtre* et *l'Orgie*. *Le Philtre*, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber, fut représenté le 20 juin 1831; les deux principaux rôles avaient été écrits pour Nourrit et madame Damoreau; mais depuis plusieurs mois madame Damoreau souffrait d'une maladie de poitrine et était condamnée au plus complet repos. Elle fut remplacée dans les répétitions et même à la première représentation, à son grand regret et au mien, par mademoiselle Dorus. Après sa convalescence, madame Damoreau reprit avec le plus brillant succès le rôle qui lui était destiné.

La première représentation de *l'Orgie*, ballet en trois actes, paroles de M. Scribe, composition de M. Coralli,

musique de Carafa, eut lieu le 19 juillet 1831; le sujet de ce ballet était emprunté de l'opéra-comique de *Léocadie,* de M. Scribe. Je donnai le principal rôle, celui de Marie, à mademoiselle Legallois, dont les débuts à l'Opéra avaient été protégés par le général Lauriston. Mademoiselle Legallois ne manquait pas d'un certain talent comme mime, mais, jusque-là, elle avait vu tous les rôles de pantomime importants donnés de préférence à mademoiselle Noblet, protégée par le général Claparède; c'était entre les deux généraux une guerre acharnée.

J'eus une composition de spectacle assez attrayante avec les deux ouvrages nouveaux. J'acquis toutefois la certitude que les ballets représentant une action dramatique ne peuvent jamais compter sur un grand succès.

J'étudiai les recettes de tous les anciens ouvrages et je constatai que les deux ballets qui avaient le plus réussi, c'étaient *les Filets de Vulcain* et le ballet de *Flore et Zéphyre*. Les ballets de *Clary,* d'*Alfred le Grand,* de *Manon Lescaut,* de *la Somnambule,* n'ont jamais *fait d'argent,* comme on dit en langue de théâtre. *La Sylphide,* avec ses vols nombreux et le grand talent de mademoiselle Taglioni, *le Diable boiteux,* pièce féerique avec le charmant talent de mademoiselle Fanny Elssler, ont au contraire obtenu un succès populaire et durable, Les drames, les tableaux de mœurs ne sont pas du domaine de la chorégraphie; le public exige avant tout dans un ballet une musique variée et saisissante, des costumes nouveaux et curieux, une grande variété, des

contrastes de décorations, des surprises, des changements à vue, une action simple, facile à comprendre, mais où la danse soit le développement naturel des situations. Il faut encore ajouter à tout cela les séductions d'une artiste jeune et belle, qui danse mieux et autrement que celles qui l'ont précédée. Quand on ne parle ni à l'esprit ni au cœur, il faut parler aux sens et surtout aux yeux.

Bientôt mes études de *Robert le Diable* avancèrent, et ce fut surtout pendant ces études que je fis un utile apprentissage, et que je commençai mon éducation pratique de directeur de l'Opéra ; je tins à ce qu'on mît en place les décorations avant qu'elles fussent peintes, afin de bien s'assurer si elles répondaient à toutes les exigences des situations ; il ne faut pas, par exemple, qu'une porte par laquelle doivent entrer les chœurs soit trop étroite ; cela importe à la bonne exécution musicale. Si les chœurs doivent chanter dans les coulisses, il faut penser à leur réserver une assez large place.

Des scènes intimes où figurent un très-petit nombre de personnages perdraient tout leur effet au milieu d'une vaste décoration. Nous en fîmes, M. Duponchel et moi, une triste épreuve dans l'opéra de *Gustave*. Au troisième acte de cet opéra, une scène d'amour avait lieu entre Gustave III et la femme d'Ankastrom, son premier ministre. Gustave était bientôt surpris par le mari. M. Duponchel adopta pour ce troisième acte une immense décoration s'étendant jusqu'au dixième ou douzième plan ; elle représentait des montagnes couvertes de neige ; dans le lointain et sur la hauteur étaient dressés de nombreux gibets. On ne peut se figurer com-

bien l'immensité de ce désert, son aspect triste et sombre qui exigeait la nuit de la rampe et du lustre, nuisirent à l'effet de la situation dramatique et musicale. Il faut encore ne pas oublier que les grandes décorations doivent être précédées de plus petites, pour qu'on puisse préparer à l'avance, et sans faire de trop longs entr'actes, les *châssis,* les *fermes* et les *rideaux* des derniers plans; c'est ainsi que la toile de fond du troisième acte de *Robert le Diable,* qui précède le cloître, dut tomber, pour le changement à vue, au deuxième ou au troisième plan. La plantation des décors en blanc essayée, il faut encore étudier l'éclairage des décors peints. Ce travail est important et se fait d'ordinaire entre les peintres et les machinistes pendant les nuits qui précèdent la première représentation. Je présidais à toutes ces études, et il m'est même arrivé de donner à souper aux machinistes dans le foyer de la danse, afin de les retenir plus longtemps pour les travaux du théâtre.

Je jouais une grosse partie sur l'opéra de *Robert le Diable.* Mes transes s'augmentaient à mesure que j'approchais de la première représentation. Très-peu de jours avant cette dernière épreuve, madame Damoreau, qui avait répété assidûment le rôle de la princesse Isabelle, vint un matin, pimpante, m'annoncer gaiement que son engagement lui donnait droit à deux mois de congé, et qu'elle comptait partir au plus tard le 1er décembre. *Robert le Diable* ne pouvait être représenté que dans les premiers jours de novembre. « Je trouve tout naturel, dis-je à madame Damoreau, qu'à peine rétablie d'une maladie de poitrine, vous choisissiez la saison la plus rigoureuse pour courir les grandes routes: jouons cartes

sur table. Vous voulez que je vous rachète votre congé? Vous avez choisi le bon moment pour me contraindre à traiter avec vous, je ne vous en fais pas de reproche, je m'intéresse plus que vous à votre santé, et croyez bien que je ne vous laisserai pas vous exposer aux glaces et aux neiges du mois de décembre. Combien vous achetait-on deux mois de congé sous Charles X? — Le dernier congé de deux mois m'a été acheté dix-neuf mille francs. — Je ne veux point avoir avec vous de discussion d'argent, je vous donnerai donc dix-neuf mille francs, et je m'en rapporte à votre délicatesse et à votre honneur pour rendre à l'Opéra pendant ces deux mois tous les services que votre santé vous permettra de lui rendre. » J'avais été généreux; madame Damoreau se montra dévouée: elle soutint la fatigue des nombreuses représentations de *Robert le Diable*, et grâce à son rare talent de chanteuse, dans le second et le quatrième acte de cet ouvrage, elle obtint constamment les honneurs de deux ou trois salves d'applaudissements, ovations méritées auxquelles le vrai public prenait la plus grande part. Le public, qui applaudit avec joie et admiration, revient de nouveau admirer et applaudir.

Deux Italiens, les frères Gambatti, avaient été engagés à l'Opéra comme trompettes à piston, par un traité particulier, sur la recommandation de Rossini; l'un d'eux jouait un solo très-important au cinquième acte de *Robert le Diable*; ils vinrent tous deux me prévenir, après la dernière répétition générale, qu'ils feraient défaut à la première représentation, si je n'augmentais pas leur traitement trop modique; il s'agissait d'un sacrifice bien moins considérable que le rachat des deux mois

de congé de madame Damoreau. Je ne me préoccupais que d'assurer la première représentation de *Robert le Diable* et le succès des représentations suivantes : des discussions, des procès seraient devenus plus dispendieux que des sacrifices d'argent faits de bonne grâce. M. Meyerbeer eût d'ailleurs été inquiet et affligé du remplacement des frères Gambatti, et je m'exécutai sans avoir l'air de m'apercevoir qu'on me faisait violence; j'y mis presque la bonhomie de ce voyageur qu'un bandit dépouillait de sa montre et qui l'avertit obligeamment qu'elle retardait un peu. Je dis à l'un des frères Gambatti : « Vous vous contentez d'une augmentation de traitement? vous ne voulez pas de feu pour votre *solo?* » Cet excès de générosité lui fit perdre un peu contenance.

Ce ne fut qu'après quatre mois de répétitions d'orchestre, de musique, de danse, que nous arrivâmes enfin aux répétitions générales. Les répétitions générales, à l'Opéra surtout, sont de grandes fatigues et de vives émotions pour tout le monde, pour les compositeurs, pour les artistes, pour les chefs de service et pour le directeur. M. Scribe, aidé des maîtres de chant et des maîtres de ballet, montre autant d'ardeur que d'habileté et d'esprit dans la mise en scène de ses ouvrages. Il y a de bonnes et de mauvaises répétitions, et on en sort plein d'espérance ou découragé. J'avais déjà pu faire, pour les ouvrages précédents que j'avais montés, des observations qui ne furent point perdues pour moi. Lorsqu'une répétition générale a lieu avec les chœurs, avec les sujets, avec tout l'orchestre, sans décors, sans costumes et sans éclairage, l'exécution musicale y gagne

beaucoup et produit toujours un grand effet dans l'obscurité et dans le silence de la salle vide et plus sonore. Sans aucune distraction pour les autres sens, on est pour ainsi dire *tout oreilles*; on ne perd rien des plus fines nuances du chant, des plus fines broderies de l'orchestre; mais à la première représentation, le désappointement est grand, dans cette salle immense, splendidement éclairée, remplie par une foule curieuse et distraite; toutes les élégances et toutes les richesses de détail de la partition vont s'éteindre dans les étoffes des femmes parées et dans cette salle rendue moins sonore par un public pressé à l'orchestre, au parterre et dans les loges. Il n'y a plus alors que les grandes idées musicales, que les grands effets de partition, qui puissent émouvoir. C'est ainsi qu'à la première représentation de *Robert le Diable*, le public, après avoir applaudi les deux premiers actes, ne fut surpris et profondément ému qu'au chœur des démons du troisième. L'admiration, l'émotion, l'enthousiasme furent portés au comble pendant tout le cinquième acte.

Une de nos répétitions générales dura jusqu'à trois heures du matin, et nous en sortîmes tous abattus et désespérés. C'était une répétition générale avec les décors, les costumes et la salle entière éclairée. La salle était vide, mais toute la partition n'était exécutée à l'orchestre que par un quatuor d'instruments à cordes. Cette richesse de lumières, cet éclat de costumes, ces effets de décors, l'insuffisance et la pauvreté de cet accompagnement produisaient le plus insupportable contraste.

Les derniers jours qui précèdent une représentation importante sont, pour le directeur, une suite d'émotions,

de perplexités, de péripéties qui le poursuivent jusqu'au dernier moment. Une dernière séance inévitable a lieu dans son cabinet, c'est celle où il faut obtenir des auteurs des paroles, du compositeur, des suppressions et des coupures. Les auteurs du poëme prétendent que retrancher une phrase, un mot, c'est rendre le poëme inintelligible, tant leur œuvre est fortement liée. Le musicien résiste avec non moins d'opiniâtreté; sa partition, dit-il, ne peut se découper par fragments; tout y est combiné, préparé; tout s'y tient; un morceau fait repoussoir à un autre morceau, un chœur fait valoir un air : ce sont des discussions à outrance. J'avais fini par me montrer impassible pendant ces tempêtes et ces orages, et je consacrais tout le temps que duraient ces querelles à ma correspondance polie et affectueuse avec tous les rédacteurs de journaux. C'était encore travailler au succès de l'ouvrage. Enfin on arrivait à une conclusion, et tout le monde finissait par s'entendre. Le chef de la copie de musique faisait tous les changements, toutes les suppressions, et le public du moins ne critiquait jamais les paroles et la musique supprimées.

Mais, lorsque le directeur a veillé, comme un général qui commande une armée, sur tous les détails du service de la scène, ses ennuis commencent pour le service de la salle. Chacun devient exigeant envers lui pour une première représentation, et celle de *Robert le Diable* excitait au plus haut point la curiosité publique. Il faut penser à tout et à tous; il faut, pour le choix des places, ne déplaire à personne et n'exciter surtout aucune jalousie, afin de n'avoir pas d'ennemis irrités dans la salle. Tel journaliste ne vous pardonnerait pas d'a-

voir donné à son confrère une meilleure loge que la sienne. Il faut contenter les auteurs, les premiers sujets, les claqueurs. Dans un des chapitres suivants, je dirai tous les soins, toutes les prévoyances, toutes les conférences, toutes les recommandations indispensables pour le service des claqueurs à chaque représentation et surtout aux jours des grandes épreuves. Il faut se souvenir du numéro de la loge qui convient à madame ***, du numéro de la stalle que préfère un ami d'un ministre ou du rédacteur en chef d'un grand journal; il faut surtout témoigner son respect à l'omnipotence du journaliste inconnu comme du journaliste en crédit; ce jour-là se révèle l'existence d'une foule innombrable de journaux ignorés.

Le 22 novembre 1831, l'affiche annonça enfin la première représentation de *Robert le Diable*. Les émotions se succédèrent pour moi à compter de l'heure de mon réveil; d'abord, j'eus la visite des chefs de chant et des maîtres de ballet, dont le rapport était si impatiemment attendu. — N'y a-t-il pas de maladies, d'enrouements, chacun sera-t-il à son poste? — Dans *Robert le Diable*, tous les premiers sujets avaient un rôle. Rassuré sur ce point important, je m'enfermai pour échapper aux lettres pressantes et aux visites des retardataires qui, au dernier moment, couraient après une stalle ou une loge. La journée me parut longue.

La première représentation de *Robert le Diable* ne fut qu'une suite d'événements graves et qui pouvaient avoir les conséquences les plus funestes. Au troisième acte, un *portant* sur lequel étaient accrochées une douzaine de lampes allumées tombe avec fracas sur le théâtre,

presque au moment où mademoiselle Dorus entre en scène; les verres de ces lampes se brisent. Ce *portant* faillit tomber sur la tête de mademoiselle Dorus; mais elle ne s'effraya point, recula de quelques pas, et continua son rôle sans être le moins du monde troublée.

Après les belles scènes chantées du troisième acte, après le chœur des démons, un rideau sortait du *dessous* et s'élevait vers les cintres, au moyen de fils de fer assez nombreux; plusieurs de ces fils furent mal attachés, et lorsque le rideau de nuages arriva à une assez grande hauteur, tout près des frises, il se détacha, tomba sur l'avant-scène; mademoiselle Taglioni, étendue sur son tombeau, en sa qualité de statue non encore animée, n'eut que le temps de revenir à la vie et de sauter au loin pour n'être pas grièvement blessée. Je donnai l'ordre de baisser immédiatement le grand rideau de service, et il se releva bien peu de temps après, aux applaudissements du public, sur la décoration du cloître, si originale et si habilement éclairée.

Un accident bien plus effrayant se produisit au cinquième acte; à la suite de l'admirable trio qui sert de dénoûment à l'ouvrage, Bertram devait se jeter seul dans une *trappe anglaise* pour retourner vers l'empire des morts; Nourrit, converti par la voix de Dieu, par les prières d'Alice, devait au contraire rester sur la terre pour épouser enfin la princesse Isabelle; mais cet artiste passionné, entraîné par la situation, se précipita étourdiment dans la trappe à la suite du dieu des enfers. Il n'y eut plus qu'un cri sur le théâtre : « Nourrit est tué! » Mademoiselle Dorus, que n'avait pu émouvoir le danger qu'elle avait couru personnellement,

quitta la scène, pleurant à sanglots; il se passait alors sur le théâtre, dans le *dessous* et dans la salle, trois scènes bien diverses. Le public, surpris, croyait que Robert se donnait au diable et le suivait aux sombres bords. Sur la scène, ce n'étaient que des gémissements et du désespoir. Au moment de la chute de Nourrit, on n'avait point encore heureusement retiré l'espèce de lit et les matelas sur lesquels tomba M. Levasseur. Nourrit sortit de cette chute sain et sauf. Dans le *dessous* du théâtre, M. Levasseur, calme, regagnait tranquillement sa loge : « Que diable faites-vous ici? dit-il à Nourrit en le rencontrant; est-ce qu'on a changé le dénoûment? » Nourrit se pressait trop de venir rassurer tout le monde par sa présence, pour engager une conversation avec son camarade Bertram; il put enfin reparaître, entraînant avec lui mademoiselle Dorus, pleurant alors de joie. D'unanimes applaudissements éclatèrent dans toute la salle, le rideau tomba, et les noms des auteurs furent proclamés au milieu d'un enthousiasme frénétique.

Nourrit se fit saigner le soir même, après cette première représentation.

La seconde représentation de *Robert le Diable* fut retardée d'un jour; les émeutes du public et les spéculations des marchands de billets commencèrent aux portes du bureau de location. Le tableau animé de cette espèce de bourse de stalles et de loges est assez curieux pour que je réserve un chapitre spécial à l'étude de ce commerce alors nouveau.

M. Levasseur montra tant de distinction, tant de talent comme chanteur, et obtint un si grand succès dans le rôle de Bertram, que le lendemain de la première

représentation, je l'informai spontanément, par une lettre administrative, que j'élevais ses *feux* au même taux que ceux de Nourrit et de madame Damoreau, c'est-à-dire de cinquante francs à cent francs.

On sait l'éclatant et durable triomphe du premier chef-d'œuvre de Meyerbeer exécuté à l'Académie royale de musique. *Robert le Diable* fit le tour de l'Europe. Dans les premiers temps, le luxe de la mise en scène, l'originalité des décorations, contribuèrent peut-être à attirer la foule; mais bientôt cette grande et belle partition fut comprise et admirée. Tous ceux qui l'avaient entendue une fois voulurent l'entendre et l'applaudir de nouveau. Les fastes du théâtre à aucune époque ne citent un pareil succès.

La scène des nonnes, dans laquelle dansait mademoiselle Taglioni, se passait dans la nuit de la rampe et du lustre. Elle me demanda à se faire remplacer dans ce rôle, et j'y consentis après avoir obtenu l'adhésion de M. Meyerbeer. Je tenais à préparer à la grande danseuse un rôle plus digne de son talent.

Nourrit, homme d'esprit et d'imagination, vint un jour m'apporter le petit poëme du ballet de *la Sylphide*; l'action était simple, facile à comprendre, le dénoûment touchant. *La Sylphide* et son cortége devaient nécessairement se jouer dans les danses les plus gracieuses, les plus variées, et pour mieux justifier le titre de l'ouvrage, on inventa des vols nombreux de sylphides, et surtout un vol tournant; il y avait du fantastique dans ce ballet; le premier acte, qui faisait contraste avec le tableau poétique du second, égayait le spectateur par plus d'une surprise. Une scène de sorcières précédait la décoration

de la forêt; mais comme M. Duponchel se passionnait déjà pour les diableries de *la Tentation* qu'on allait mettre à l'étude, il marchanda les diables à M. Taglioni, et ce maître de ballet vint souvent pleurer devant moi de la mesquinerie de son enfer et du petit nombre de sorcières qu'on lui accordait.

La première représentation de *la Sylphide* eut lieu le 14 mars 1832. Je ne dormis point de toute la nuit qui précéda cette représentation. Dans les vols aériens, tous les premiers sujets étaient remplacés par des figurantes, et bien que j'eusse visité moi-même tous les porte-mousquetons, les anneaux et les corsets à l'aide desquels les sylphides étaient suspendues à de nombreux fils de fer; bien que j'eusse assisté à toutes les répétitions préliminaires, faites avec des poids bien plus pesants que nos jeunes danseuses, je tremblais que quelque accident n'exposât à des dangers les douze ou quinze figurantes qui volaient dans les airs. Un *feu* de dix francs leur fut accordé; aussi presque tout le corps de ballet, femmes et enfants, plein de courage et d'audace, sollicitait-il la faveur d'être accroché. Pas une représentation de *la Sylphide* n'eut lieu sans que le matin, ne me fiant à personne, j'assistasse moi-même à la répétition de ces vols et à l'inspection des appareils qui rendaient tout accident impossible. Grâces à cette surveillance, pendant toute mon administration, il ne s'est pas produit le moindre événement fâcheux dans les représentations de cet ouvrage. *La Sylphide* eut le plus grand succès : c'est à dater de ce ballet que la réputation de mademoiselle Taglioni devint européenne.

L'automne de 1831 et l'hiver de l'année 1832 furent

très-brillants pour l'Opéra; on se disputait toutes les loges; on ne se lassait pas d'entendre *Robert le Diable*; on accourait en foule à *la Sylphide*: l'Opéra était à la mode, et les anciens ouvrages du répertoire, qui, avant ma direction, étaient souvent représentés devant une salle vide, faisaient de sept à huit mille francs de recette. Je citerai surtout *le Dieu et la Bayadère*, où dansait mademoiselle Taglioni; *le Comte Ory*, chanté par MM. Nourrit, Levasseur et madame Damoreau; *Guillaume Tell*, qu'on avait réduit en trois actes; l'opéra de *la Muette*, dans laquelle mademoiselle Taglioni dansait souvent des pas nouveaux. Rien ne réussit comme le succès. Plus on recevait dédaigneusement au bureau de location l'argent du public, plus il se pressait, plus il s'agitait pour obtenir la faveur d'une loge ou d'une stalle. Un locataire à l'année, dans une lettre qu'il m'adressa, se plaignit à moi d'avoir, tous ses jours de loge, à peu près le même spectacle; je lui répondis que l'administration s'offrait à lui rembourser la somme qu'il avait payée, s'il voulait bien renoncer à sa location. Il s'empressa de m'écrire qu'il tenait beaucoup à sa loge, qu'il voulait la garder, et que ses observations contenaient un avertissement, mais non un reproche.

On me remettait tous les soirs un rapport sur ce qui s'était passé et même quelquefois sur ce qui s'était dit dans la salle. Un abonné qui avait acheté ses entrées cinq cents francs pour l'année (prix de location), se plaignait de ne jamais trouver de place; quand il voulut renouveler son abonnement, le préposé s'y refusa pour ne plus exposer l'administration à ses plaintes, et cet abonné alors de se justifier près de moi par écrit et

verbalement, de me témoigner les plus vifs regrets, et, pour me prouver son affectueuse sympathie, de m'envoyer même une opulente bourriche de gibier tué sur ses terres. Lorsque, pendant ces jours brillants, j'entrais dans la salle en passant devant les préposés du contrôle, ils me regardaient avec joie et avec orgueil; on lisait sur leur physionomie : « La salle est pleine. » Sur la scène, c'était aussi fête à chaque représentation. Les artistes sont toujours heureux de paraître devant une assemblée nombreuse, et la prospérité du théâtre ne leur inspire que plus d'affection et plus de respect pour le directeur. On le salue, on se range sur son passage; les plus séduisantes beautés du corps de ballet semblent même lui dire par leur plus gracieux sourire :

Ah! vous avez des droits superbes,
Comme seigneur de ce canton.

Toutes ces joies, toutes ces fêtes, tous ces triomphes cessent au jour où commence l'adversité; les contrôleurs évitent alors le regard du maître, et le directeur lui-même détourne la tête pour cacher son désappointement. En traversant les couloirs, j'appréciais avec assez de précision jusqu'à quel point la salle était vide, d'après sa sonorité. Sur le théâtre, on ne rencontre alors que du silence et de la froideur; j'étais bien sûr, dans ces jours d'adversité, qu'on ne viendrait rien me demander, tant on pouvait compter sur un refus.

Le 7 avril 1832, comme par un changement à vue, la désolation remplaça l'ivresse de la prospérité. J'avais affiché pour ce soir-là une représentation de *Robert le*

Diable; dès la veille, six mille francs de location annonçaient la foule pour le lendemain; le 7 avril au matin, la foule se pressait de nouveau, mais cette fois pour redemander son argent : le choléra venait d'éclater à Paris. J'aurais pu refuser cette restitution; mais je donnai l'ordre qu'on satisfît à toutes les demandes. M. de Rothschild lui-même vint me prier de suspendre la location courante de sa loge, s'engageant à la reprendre lorsque le choléra aurait cessé. C'était un sauve-qui-peut, pour le public comme pour les artistes. Je fis bonne contenance, et je remplaçai immédiatement sur l'affiche *Robert le Diable* par un spectacle insignifiant; je regardais comme un devoir de sauver à ce chef-d'œuvre le déshonneur d'une recette manquée, d'une salle vide. MM. Nourrit, Levasseur, madame Damoreau et mademoiselle Taglioni prirent alors leurs congés de trois mois; ils furent engagés au grand théâtre de Londres. On y exécuta même *Robert le Diable*. Ces engagements eurent bien vite mon adhésion; je pouvais compter sur le retour de ces grands artistes pour des jours plus heureux. Le choléra avait cessé à Londres, ils y vivaient donc plus en sûreté qu'à Paris.

Pendant tout le temps que dura le fléau, ma situation fut bien triste et bien pénible; les recettes de chaque jour atteignaient à peine cinq cents francs; le nombreux personnel de l'Opéra m'exposait à apprendre à chaque instant la maladie ou la mort de quelques-uns des employés ou des artistes. Les répétitions et les représentations étaient assombries et quelquefois interrompues par des récits qui inspiraient autant d'effroi que de compassion.

Il me fallait, par mon attitude ferme et par une ponctuelle régularité dans tous mes payements, ranimer les courages et inspirer la plus grande confiance dans les ressources et dans la solvabilité de mon administration. J'avais eu le bon esprit de regarder mes premiers bénéfices comme n'étant pas à moi, de me refuser à une foule de spéculations qui, au lendemain de la révolution de juillet, pouvaient offrir des gains considérables; j'avais converti une somme de trois cent cinquante mille francs en bons du Trésor. Je n'eus besoin, comme je l'ai déjà dit, pendant les sept mois du choléra, de demander de secours et d'appui à personne, pas même au gouvernement.

Dans ces jours de désolation, je ne voulus compromettre ni user aucun ouvrage important du répertoire; nous nous préoccupâmes surtout de hâter les répétitions de *la Tentation*. Cette grande féerie en cinq actes ne représentait qu'une suite de tableaux, dont les chœurs chantants et le corps de ballet étaient les principaux personnages. Les choristes et figurants peuvent toujours être remplacés, et les décors ne sont jamais malades. *La Tentation*, opéra-ballet, devenait donc un ouvrage toujours prêt à être représenté. Par malheur, le succès fut très-contesté; mademoiselle Duvernay, pleine de grâces et de charmes, aujourd'hui mariée et menant la plus grande existence en Angleterre, remplissait comme mime le premier rôle, celui de Miranda. Le poëme de M. Cavé disait que l'enfer en goguette, avant de créer Miranda, ne donnait d'abord la vie qu'à un petit monstre tout vert. Je fis supprimer cette scène après la première représentation; mais beaucoup d'Anglais, assidus au

bureau de location, se plaignirent de cette suppression, et pour le plus grand succès de l'ouvrage, on me demanda d'annoncer sur l'affiche que *la scène du monstre serait rétablie comme à la première représentation.* Des fragments, des actes entiers de *la Tentation* purent du moins me servir longtemps à compléter des spectacles variés.

Enfin le fléau cessa. Nourrit, M. Levasseur, madame Damoreau, mademoiselle Taglioni, me revinrent, et la foule reprit assidûment sa place à l'Opéra.

Comme à chaque représentation de *Robert le Diable*, la salle était toujours pleine, l'indisposition subite d'un des principaux artistes devenait un grand événement et un grand embarras. Une représentation de ce chef-d'œuvre fut annoncée pour un dimanche. Madame Damoreau fit prévenir le matin seulement qu'il lui était impossible de chanter. Mademoiselle Jawureck, redoutant sans doute, par trop de modestie, la sévérité d'un parterre de dimanche, bien que très-zélée pour le service du théâtre, refusa énergiquement ce soir-là de remplacer madame Damoreau, donnant avec franchise, pour prétexte de son refus, la défiance de soi-même et la peur. Il fallait aviser ; on courut dans tout Paris chercher une princesse Isabelle. Madame Pouillet, qui avait été longtemps applaudie à l'Odéon, consentit à se charger, même devant un parterre du dimanche, du rôle important de la princesse de Sicile ; elle s'en tira avec honneur, et obtint des applaudissements mérités ; mais à l'entrée de madame Pouillet au second acte, il se passa une scène assez comique : cette artiste était séparée de son mari, et M. Pouillet, artiste des chœurs de

l'Opéra, faisait partie de l'escorte de la princesse Isabelle; il n'avait point lu l'affiche, et selon son habitude, avant le lever du rideau, croyant comme à l'ordinaire trouver madame Damoreau, il s'empressa d'écarter le voile de la princesse, et de lui présenter ses plus respectueux et ses plus empressés hommages. Quelle fut sa surprise et sa déconvenue de trouver, sous ce voile, madame Pouillet, sa femme, qu'il n'avait pas vue depuis plusieurs années, et qu'il ne tenait guère à revoir!

A une autre époque des représentations du dimanche de *Robert le Diable*, ce fut pour le rôle d'Alice que j'eus les plus vives inquiétudes. Ce rôle était partagé par mademoiselle Dorus et par mademoiselle Falcon, qui débuta dans *Robert le Diable*, le 20 juillet 1832, et dont les débuts avaient été si brillants. Alice, jeune fille au premier acte, ange inspiré au cinquième, est une des plus belles créations de MM. Scribe et Meyerbeer. Aucune des deux artistes n'était disposée à céder son tour ce dimanche-là, c'était celui de mademoiselle Dorus. Mon ami Halévy vint m'informer dès le matin que mademoiselle Dorus promettait bien de chanter le soir, mais qu'elle était enrouée au point de ne pouvoir même parler : « Prenez garde, me dit mon ami Halévy, nous pourrions bien nous trouver dans le plus grand embarras. » Je réfléchis sur le parti à prendre : « Tenez, répondis-je, mademoiselle Falcon, je me le rappelle, m'a demandé ma loge sur le théâtre pour une des représentations de *Robert le Diable*, qui serait donnée un dimanche, et où elle ne chanterait pas; elle veut y conduire sa sœur. Je vais écrire à mademoiselle Falcon que ma loge est à sa disposition; elle acceptera, elle me remer-

ciera, elle sera sur le théâtre dès le lever du rideau, et nous aurons ainsi une seconde Alice sous la main, sans compter que mademoiselle Dorus, à la vue de mademoiselle Falcon prête à la remplacer, fera des efforts surhumains et trouvera en elle de nouvelles forces pour chanter le rôle jusqu'au bout. » Le danger fut donc ainsi conjuré. Je confessai le lendemain à mademoiselle Falcon tout ce qu'il y avait eu de calculs dans mon obligeance de la veille, et nous convînmes que cette loge donnée ne compterait pas.

Enfin, à l'une de ces représentations du dimanche, Nourrit, au commencement du quatrième acte, reçut sur la tête un cordage qui tombait du cintre; il en fut étourdi et ne put reparaître ni dans le quatrième, ni dans le cinquième acte. La recette s'élevait à plus de dix mille francs. Nous nous concertions avec Halévy sur le parti à prendre, lorsque la mauvaise étoile de Lafont le fit apparaître au même instant sur le théâtre; Halévy me quitta pour décider Lafont à finir le rôle; la discussion s'animait; Lafont s'effrayait de cette terrible tâche; je m'approchai alors de lui : « Je trouve, lui dis-je, vos hésitations toutes naturelles, je ne veux point que, pour mes intérêts, aucun des artistes de l'Opéra puisse courir les risques d'un mauvais accueil du public. Je ne me plaindrai pas de votre refus, je vais prendre mes mesures pour qu'on rende la recette. » Lafont, comme tous les artistes de l'Académie royale de musique, était un galant homme : « Je ne le souffrirai pas, monsieur le directeur, répliqua-t-il, je vais m'habiller; arrivera que pourra! » Et pendant quelques instants ce fut un assaut de générosité entre le directeur, soigneux

avant tout de la réputation d'un artiste de talent, et le chanteur, qui voulait résolûment se sacrifier pour les intérêts du théâtre. Lafont parut, et à ma grande joie fut très-applaudi.

Je citerai encore ici une de ces transes de directeurs de théâtre où il lui faut tout à la fois sauvegarder ses intérêts et sa dignité. Dès le samedi, j'avais annoncé pour le lundi suivant un spectacle ainsi composé : *le Dieu et la Bayadère* et *la Sylphide*. Mademoiselle Taglioni ne dansait, bien entendu, que dans *la Sylphide*; mais comme son engagement portait qu'on ne pourrait la remplacer dans aucun de ses rôles tant qu'elle ne serait pas malade, elle attendit le lundi matin pour m'écrire que j'eusse à faire effacer de l'affiche l'ouvrage dans lequel elle ne danserait pas ; c'était un changement de spectacle tardif, qui, en compromettant la recette, compromettait même jusqu'à un certain point le talent de mademoiselle Taglioni. On comptait déjà pour le soir cinq à six mille francs de location; j'assemblai immédiatement tous les chefs de service ; je leur appris à mon grand regret qu'il me fallait changer le spectacle, et que, pour ne point faire jouer des ouvrages en faveur, pour ne point faire paraître des artistes qui attirent la foule, devant une salle à moitié vide, j'aimais mieux perdre une représentation; je priai donc tous les chefs de service, M. Taglioni père compris, de préparer pour le soir *Fernand Cortès* et *la Fille mal gardée*. Tout le monde blâma le procédé de mademoiselle Taglioni, et chacun m'engageait à lui écrire pour la faire renoncer à ses prétentions. « Non, messieurs, répondis-je, mademoiselle Taglioni est dans son droit ; je rends des

services aux artistes, mais je ne leur en demande jamais. Mademoiselle Taglioni, pour ses congés, au lieu de ne prendre que trois mois, prend presque toujours trois mois et demi. Lorsque mademoiselle Taglioni est souffrante, je suis le premier à l'empêcher de rentrer trop tôt; lorsque je prévois pour elle une recette faible, je ne la mets point sur l'affiche; je me consolerai facilement de perdre huit à neuf mille francs, puisque tous les bons procédés sont de mon côté. On jouera ce soir *Fernand Cortès* et *la Fille mal gardée.* » Mademoiselle Taglioni fut bientôt instruite de ce qui se passait; elle vint presque en larmes s'excuser de sa lettre irréfléchie et me prier de la laisser danser dans *la Sylphide,* sans rien changer au spectacle.

Après *Robert le Diable, le Philtre* et *le Serment,* je ne montai plus pendant ma direction que trois grands opéras, *Gustave, ou le Bal masqué, Ali-Baba* et *la Juive.*

Un traité assurait à Rossini une prime de dix mille francs pour chaque opéra et une pension de six mille francs après avoir fait exécuter un certain nombre de partitions. Je présentai un poëme à Rossini; je lui proposai le poëme si intéressant de *Gustave,* dont le plan et le *scenario* lui furent lus dans une réunion chez M. Scribe; il s'émut surtout de la situation du quatrième acte. Cette situation était celle-ci: Ankastrom, ayant surpris le roi aux pieds de sa femme, se rend auprès des conspirateurs qui lui étaient connus, et dont il avait, comme ministre, découvert et surveillé les complots; il réclame de leur confiance une active complicité. Ankastrom, d'abord repoussé, est bientôt choisi comme chef.

« Pour les développements du quatrième acte, dit Rossini à M. Scribe, vous m'appartenez et vous vous soumettrez à toutes mes exigences; pour le reste de l'ouvrage, c'est moi qui vous suivrai et qui me soumettrai. »

Rossini était las de gloire; au lieu d'écrire la partition de *Gustave*, il demanda immédiatement la liquidation de sa pension, l'obtint et quitta la France, qui du moins n'avait pas été ingrate envers son génie.

M. Scribe revint à son ami et collaborateur, M. Auber; une seconde lecture du *scenario* eut lieu devant ce fécond et spirituel compositeur; M. Auber accepta le poëme de *Gustave*, mais l'ouvrage lui paraissait peut-être trop dramatique pour être musical. Le cinquième acte du *Bal masqué* lui inspira des airs de danse et de galop du tour le plus original, le plus vif et le plus charmant. Les scènes populaires du second acte furent traduites par des chœurs pleins de verve et de gaieté. Un petit rôle de page confié à mademoiselle Dorus fit fortune; le rôle dramatique de la femme d'Ankastrom était chanté par mademoiselle Falcon; les décorations et les costumes des quatre premiers actes nuisirent certainement aux effets des situations et de la musique. Les principaux personnages portaient la poudre. Les acteurs poudrés et en costume Louis XV éprouvent de la gêne, un certain embarras à exprimer des sentiments passionnés; les élégances, les coquetteries de cette époque, qui ne prenait rien au sérieux, se prêtent mieux au ton de la comédie; c'est ce que me confirma plus tard mademoiselle Mars, qui en avait fait l'expérience, et qui ne voulut plus jouer un rôle dramatique en coiffure poudrée; le moindre geste violent peut exci-

ter le rire en provoquant l'explosion d'un nuage blanc. Les artistes sont donc contraints de se tenir dans une réserve et dans une immobilité qui jettent du froid sur toutes les situations.

Nous nous efforçâmes, M. Duponchel et moi, de réparer, dans le cinquième acte, dans le bal masqué de *Gustave*, les fâcheux effets de notre inexpérience et des fautes commises à propos des costumes et des décors des actes précédents. Rien ne fut ménagé pour donner de l'éclat à la mise en scène de ce bal; les quadrilles furent des plus variés et des plus brillants, les travestissements offrirent de la nouveauté et une originalité comique. La décoration, pleine de richesse, donnait, par sa plantation, le moyen de placer beaucoup de monde sur le théâtre; un très-grand nombre de lustres garnis de bougies répandaient des flots de lumière. Tout ce cinquième acte était royal et digne de l'Opéra.

Le nom de Cherubini jouissait d'une célébrité mérités parmi les musiciens; pour le rendre populaire, tous les journaux voulurent bien publier, à ma demande, une notice sur ce maître avant la première représentation d'*Ali-Baba*; cet opéra en trois actes n'eut cependant qu'un très-petit nombre de représentations, bien qu'on y applaudît des morceaux d'un grand style, bien que l'orchestration surtout fût riche et brillante.

Le dernier ouvrage en cinq actes que je montai, ce fut *la Juive*, paroles de M. Scribe, musique d'Halévy. La partition de *la Juive* est un des chefs-d'œuvre dont j'ai doté le répertoire de l'Opéra; comme dans *Robert le Diable*, tous les principaux rôles ont du caractère, du

relief, et ajoutent à la réputation des artistes chargés de les chanter. Le rôle de la juive fut créé par mademoiselle Falcon, qui commençait déjà à ressentir les premières atteintes de sa maladie de voix. Pendant près de quinze jours après la dernière répétion générale, nous nous rendions tous les matins, Halévy et moi, près de mademoiselle Falcon, pour savoir si elle pourrait chanter le lendemain. Nous vivions ainsi dans la plus grande anxiété. Le public se plaignait de ces retards contre lesquels ni l'intelligence, ni la volonté ne pouvaient rien. Le succès de cet opéra fut grand et durable. Toutes les fois que les principaux rôles auront pour interprètes des artistes éminents, la foule se pressera pour applaudir *la Juive*, comme elle accourut applaudir *Guillaume Tell* et *Robert le Diable*. Rossini donnait de sincères éloges à cette partition d'Halévy.

Le quatrième acte de *la Juive* finissait par un chœur; Nourrit, le personnage le plus intéressant du poëme et de la partition, comprit qu'un grand air chanté par lui traduirait avec plus d'effet la situation de la fin de ce quatrième acte. Il composa les paroles de l'air dont Halévy eut bientôt écrit la musique :

Rachel! quand du Seigneur
La grâce tutélaire...

Nourrit était un bon juge et un bon conseiller aux répétitions générales, et ses propres rôles gagnaient toujours aux heureux changements qu'il proposait. Dans *les Huguenots*, ce fut encore lui qui eut l'idée du grand duo de la fin du quatrième acte.

La mise en scène du dénoûment de *la Juive* ne plut

guère au public de l'Opéra. Cette mise en scène n'excita l'admiration que de M. Duponchel. « Comment, disait-il à M. Scribe, c'est vous qui avez inventé ce dénoûment dans une chaudière ! c'est vous qui avez imaginé de faire bouillir la juive au lieu de la faire brûler vulgairement sur un bûcher ! Les classiques n'auraient jamais trouvé ce trait de génie ! Ce dénoûment, monsieur Scribe, vous fera toute votre vie le plus grand honneur. »

En moins de cinq années, j'ai donc créé un répertoire musical assez riche et assez varié : *le Philtre, le Serment, Robert le Diable, Gustave* et *la Juive.*

Robert le Diable, la Juive, comme *la Muette,* ayant pour interprètes de grands artistes, attireront la foule dans tous les temps comme *la Favorite,* comme *les Huguenots,* comme *le Prophète,* comme *la Reine de Chypre.*

On remarquera que les poëmes de presque toutes les belles partitions que je viens de citer sont de M. Scribe; on a longtemps pensé que rien n'était plus facile à composer qu'un poëme d'opéra; grande erreur littéraire. Un opéra en cinq actes ne peut vivre qu'avec une action très-dramatique, mettant en jeu les grandes passions du cœur humain et de puissants intérêts historiques; cette action dramatique doit cependant pouvoir être comprise par les yeux comme l'action d'un ballet ; il faut que les chœurs y jouent un rôle passionné, et soient pour ainsi dire un des personnages intéressants de la pièce. Chaque acte doit offrir des contrastes de décorations, de costumes, et surtout des situations habilement préparées. C'est un des malheurs du poëme de *Guillaume Tell,* que cette uniformité de décors, de sites, de vues et de costumes. *La Muette, Robert le Diable, Gustave, la Juive,*

les Huguenots, le Prophète, de M. Scribe, offrent cette fécondité d'idées, ces grandes situations dramatiques, et remplissent toutes les conditions de variété de mise en scène que réclame la poétique d'un opéra en cinq actes. Quand on peut disposer du plus vaste théâtre, ayant quatorze plans de profondeur, d'un orchestre de plus de quatre-vingts musiciens, de près de quatre-vingts choristes, hommes et femmes, de quatre-vingts figurants sans compter les enfants, d'un équipage de soixante machinistes pour manœuvrer les décorations, le public attend et exige de vous de grandes choses. Vous manquez à votre mission si tant de ressources ne vous servent qu'à jouer des opéras-comiques ou des vaudevilles.

Je ne crains pas de le dire ici, M. Scribe est de tous les auteurs dramatiques celui qui comprend le mieux l'opéra, il excelle dans le choix des sujets, il excelle à créer des situations intéressantes et musicales, selon le génie du compositeur; et sans admirer autant que M. Duponchel la chaudière de la juive, j'ai toujours trouvé dans les *scenarios* qu'il m'a présentés d'heureux prétextes de mises en scène originales et variées, et d'ingénieux à-propos pour toutes ces dépenses justement exigées d'un directeur d'Opéra.

Armide, la Vestale, furent aussi remontées par moi. Le goût du public avait changé, la musique avait pris de nouvelles formes; ces deux ouvrages ne furent exécutés qu'un petit nombre de fois. Enfin, je fis représenter *Don Juan*; cette partition n'avait point été écrite pour un aussi grand cadre, et, bien que des parties de cette belle œuvre eussent été admirablement chantées par

madame Damoreau, mesdemoiselles Dorus et Falcon; par Nourrit et M. Levasseur, le chef-d'œuvre de Mozart n'attira point la foule à l'Opéra.

La liste des ouvrages nouveaux représentés pendant ma direction serait incomplète si je ne rappelais le ballet de *Nathalie, ou la Laitière suisse*; *la Révolte au sérail,* qui fut montée pour mademoiselle Taglioni; *la Tempête* et *l'Ile des Pirates,* pour mademoiselle Fanny Elssler.

Le ballet de *Nathalie* avait déjà été donné au théâtre de la Porte-Saint-Martin; c'était pour mademoiselle Taglioni un ouvrage de repos. Un mardi gras, toute malade, elle consentit à danser dans ce ballet, avec des souliers en pantoufles. Je trouvais, dans les premiers sujets, comme un dévouement de famille : c'était pour tout le théâtre du meilleur effet et un entraînant exemple.

Le livret de *la Révolte au sérail* me fut présenté par M. Taglioni père; on y applaudit des pas réglés avec nouveauté et avec talent, des ensembles dessinés avec d'heureux développements, et des tableaux bien composés. Mademoiselle Taglioni dansait au premier acte un pas avec M. Perrot. Le talent, la légèreté, l'*élévation* de ces deux artistes excitaient l'admiration de la salle et obtenaient plusieurs salves d'applaudissements.

En 1834, je fis un voyage à Londres; j'y vis mademoiselle Fanny Elssler, dont j'avais déjà beaucoup entendu parler; elle me séduisit surtout par sa physionomie charmante, spirituelle, pleine d'expression, et par son talent de danseuse d'une certaine individualité.

Thérèse, unie aujourd'hui en Prusse par un mariage de la main gauche à un prince royal, prévenait moins en sa faveur ; sa taille était plus élevée que celle de sa sœur. Fanny désirait beaucoup venir à Paris; elle m'accueillit avec bonne grâce. Ces deux artistes ne touchaient à Londres que de faibles appointements, et encore à cette époque le grand théâtre ne payait qu'assez irrégulièrement. Thérèse, au contraire, redoutait pour elle des débuts à Paris, et jusqu'au dernier moment elle résista à mes propositions d'engagement pour elle et pour sa sœur, qu'elle dominait. Je leur offris cependant, comme je l'ai déjà dit, quarante mille francs par an. Je cherchai, pour réussir dans mes projets, à leur donner une bonne idée de l'administration de l'Opéra de Paris. Je les invitai à dîner à Clarendon's hôtel, en haute compagnie; le dîner fit grand honneur au maître de l'hôtel, et au dessert on plaça sur la table un plateau d'argent où s'amoncelaient pour près de deux cent mille francs de bijoux et de diamants. On passa le plateau en même temps que les corbeilles de fruits, et les deux demoiselles Elssler, assez empressées de faire leur choix, ne voulurent cependant accepter que deux des objets les plus modestes, et représentant à peine six à huit mille francs. De tous ces bijoux, je rapportai aussi à Paris quelques parures destinées aux premiers sujets du chant et de la danse. L'engagement des demoiselles Elssler ne put être signé que le jour fixé pour mon départ, et qu'après y avoir introduit cette clause exigée par mademoiselle Thérèse : que l'engagement de trois ans serait résiliable au gré de chacun, après les quinze premiers mois.

La première représentation de *la Tempête* eut lieu le 19 septembre 1834. Mademoiselle Fanny ne parut qu'au second acte de ce ballet, réglé par M. Coralli ; elle éblouit le public par sa beauté, par sa grâce et par toute l'élégance de sa personne. L'émotion de la salle fut très-vive ; on redemanda mademoiselle Fanny Elssler après la représentation, sorte d'ovation que le public n'accordait pas alors avec autant d'indulgence qu'aujourd'hui.

Mademoiselle Thérèse ne débuta que le 1er octobre 1834. Les Elssler dansèrent un pas dans le bal masqué de *Gustave*, pas composé et réglé par mademoiselle Thérèse ; les deux sœurs, dont les qualités de danseuses ne se ressemblaient point, se montrèrent ravissantes. Mademoiselle Thérèse semblait se sacrifier avec tendresse pour faire briller toutes les séductions de Fanny. L'Opéra comptait deux talents et deux célébrités de plus.

Le 12 août 1835, Henri, qui avait obtenu d'assez grands succès comme chorégraphe au théâtre Nautique, monta à l'Opéra l'*Ile des Pirates*, ballet en trois actes, pour les demoiselles Elssler ; j'étais alors à la veille de quitter la direction de l'Opéra, et ce fut M. Duponchel qui présida à la réception, à la mise en scène et aux répétitions de cet ouvrage.

Lorsque j'engageai mademoiselle Fanny Elssler à l'Opéra, elle jouissait déjà d'une réputation européenne. Un diplomate d'un grand esprit, M. de Gentz, qui avait assisté au congrès de Vienne, dans un volume de correspondance qu'il publia, consacra plusieurs pages pleines de doux souvenirs et d'admiration à la jeune

danseuse viennoise. M. de Gentz se plut même à lui apprendre le français, qu'elle baragouinait agréablement.

Le bruit se répandit par quelques journaux allemands, que mademoiselle Fanny Elssler avait inspiré une grande passion au duc de Reichstadt; j'interrogeai à ce propos l'ex-danseuse de Vienne avec une vive curiosité; je l'ai toujours trouvée sincère, sans pruderie, et elle m'assura que cette passion du fils de l'empereur pour elle n'était qu'un conte fait à plaisir.

Mademoiselle Fanny Elssler eut surtout un succès populaire à Paris dans le ballet féerique du *Diable boiteux*. On se rappelle ses triomphes en Amérique; elle fut applaudie, non moins que mademoiselle Taglioni, sur tous les grands théâtres de l'Europe. Elle vit aujourd'hui retirée dans un château en Allemagne, ayant toujours près d'elle une cousine fidèle qui ne l'a jamais quittée, et dont le dévouement désintéressé a quelque chose d'aussi original que les qualités de son esprit.

D'après le récit sincère des actes les plus importants de ma direction, on peut voir que dans le gouvernement de mon petit empire, ma politique fut toujours la même : à force d'égards, de délicatesse, de procédés et de services rendus, je n'éveillais dans le cœur des artistes que leurs meilleurs sentiments; j'honorai les premiers sujets, sûr qu'ils se rendraient toujours dignes des preuves d'affectueuse déférence que je leur prodiguais.

Nourrit, M. Levasseur et madame Damoreau entrèrent un matin dans mon cabinet et me dirent : « Pellegrini, qui fut notre maître, vient de mourir; il ne laisse pas un sou pour se faire enterrer. Prêtez-nous

donc deux mille francs qui payeront le service funèbre, vous nous trouverez zélés, tout prêts pour une représentation extraordinaire à votre bénéfice. » Je donnai les deux mille francs et je n'exigeai jamais de leur dévouement cette représentation extraordinaire. Leur reconnaissance ne me fit pas défaut.

Les artistes qui ont à défendre et à sauvegarder les intérêts de leur réputation aussi bien que ceux de leur fortune (pour eux fortune et réputation sont synonymes), ont aussi dans le cœur, comme tous les hommes, de mauvaises passions. Si vous jetez un défi à leurs intérêts en péril ou à leur orgueil blessé, vous leur inspirez le désir incessant de vous nuire, de vous créer des difficultés, des perplexités de tous les jours ; ils ont tous assez d'esprit pour trouver les plus cruels à-propos. Je demandais un jour en riant à mademoiselle Jawureck : « Les chanteurs parviennent-ils à simuler un complet enrouement ? — C'est ce qu'on nous apprend au Conservatoire à notre dernière leçon, lorsque nous avons fini nos classes. » Je suis certain que MM. Cherubini, Auber et tous les professeurs du Conservatoire auraient été les premiers à blâmer de telles comédies ; mais il n'est pas impossible qu'il se rencontre des professeurs particuliers d'enrouement.

Ma direction de l'Opéra n'a été signalée par aucun de ces procès scandaleux, par aucune de ces guerres intestines qui portent toujours le plus grand préjudice au théâtre, aux artistes et au directeur. Je m'imposais la règle et la loi de faire en toute occasion pencher la balance du côté des intérêts d'autrui. Les amendes trop fréquentes, les assignations sous le plus léger prétexte,

les visites soupçonneuses du médecin n'ont jamais que de fâcheuses conséquences. Lorsqu'un artiste cédait à de mauvais conseils ou à de mauvais instincts, je conservais toujours sur lui l'ascendant irrésistible de l'équité, de la droiture de mes habitudes d'indulgence, et sans procès, sans esclandre, il finissait par rentrer dans le devoir.

Cependant il se produisait encore, malgré tout, de ces petits conflits d'amour-propre qui désorientaient ma diplomatie et mon esprit conciliant. Une de nos danseuses, qui n'était ni sans talent, ni sans beauté, ni sans protecteurs, entra un jour dans mon cabinet avec sa mère, toutes deux éplorées : « Nous ne danserons pas demain, me dirent-elles, dans le ballet nouveau, nous venons de constater que le pas de mademoiselle Pauline Leroux dure cinq minutes de plus que le nôtre. » J'ai pu observer plus tard dans la politique, chez quelques orateurs et chez quelques hommes d'État, de ces chagrins, de ces jalousies, de ces dépits de danseuses.

Ce que je faisais pour les artistes, je le faisais aussi pour les auteurs : je prenais les mêmes soins de leurs intérêts et de leur amour-propre.

Cavé avait des antipathies, mais il avait aussi des admirations. Un compositeur espagnol, Gomis, mort il y a quelques années, comptait parmi les admirations de Cavé. Je dus lui demander une partition. M. Carmouche fut prié d'écrire pour ce compositeur le poëme d'un opéra en deux actes. Voici le titre de cet opéra : *Botany-Bay*. Nourrit éprouva de la répugnance à jouer le rôle qu'on lui destinait ; c'était celui d'un voleur. Je tardai à mettre l'ouvrage à l'étude ; Gomis me disait : « Je sais bien ce qui vous inquiète, c'est le poëme. » Carmouche,

de son côté : « Je sais bien ce qui vous fait peur, c'est la partition. » Nous aurions perdu un temps précieux à monter cet ouvrage, qui n'eût peut-être pas été représenté ; j'appelai donc les deux auteurs dans mon cabinet, et laissant ignorer à chacun d'eux ce que disait de lui son collaborateur, je leur offris comme indemnité six mille francs à se partager ; le musicien et l'auteur des paroles étaient satisfaits ; Cavé lui-même me remercia de ma générosité. Un procès m'eût pris du temps et m'eût coûté au moins aussi cher.

Un ancien secrétaire du comité de lecture de l'Académie royale de musique sous la restauration (qu'il se rassure, je ne le nommerai pas) vint un jour me demander à quelle époque je prétendais jouer un opéra reçu par l'ancien comité de lecture. « Je suis, me dit-il, l'auteur des paroles ; j'ai pour collaborateur un ancien chef d'orchestre de l'Odéon, dont il me dit le nom. — Mon cahier des charges, lui répondis-je, ne m'impose pas l'obligation de monter les anciens ouvrages reçus par la restauration. — Mais c'est un procès, répliqua-t-il, nous sommes disposés à nous arranger. » Il me demanda trois cents francs ; je les lui donnai. Ce fut la seule réclamation de ce genre qui me fut faite.

Toutes ces concessions n'étaient ni du laisser-aller, ni de la faiblesse. On n'ignorait pas qu'après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, je savais défendre mon bon broit avec fermeté.

La mère de la danseuse mademoiselle Duvernay ne manquait pas d'exigence pour les intérêts de sa fille, et tout en me demandant un billet d'orchestre pour la représentation du soir, elle me disait majestueusement :

« Le talent de ma fille n'a besoin de la protection de personne. » Je ne répondis à cette sortie qu'à la représentation du soir ; je donnai au chef des claqueurs l'ordre de ne point permettre à ses hommes un seul applaudissement pour les *écots* de mademoiselle Duvernay. Comptant sur la ritournelle ordinaire des bravos de *la claque*, mademoiselle Duvernay, en terminant sa pirouette, souriait gracieusement au public et semblait déjà le remercier à l'avance des applaudissements sur lesquels elle comptait ; il se fit dans la salle le plus profond silence ; embarras et désappointement de la jeune danseuse et fureur de sa mère, qui se trouvait outragée. « Une fois ne sera pas coutume, lui dis-je ; mais vous voyez bien que le talent de votre fille a besoin de quelqu'un. »

Quel que soit le pouvoir qu'on exerce, ce n'est pas par des paroles, mais par des actes, que l'on conquiert une autorité morale et que l'on se crée une situation forte et respectée.

Grâce à cette autorité morale, on écoutait mes avis, mes conseils ; on les savait sincères, pratiques, et jusqu'à un certain point désintéressés. C'est ainsi que mademoiselle Taglioni accepta, sous ma direction, un engagement de six ans avec des appointements de trente mille francs par an et trois mois de congé, conditions raisonnables, dont la seule proposition blesserait peut-être aujourd'hui l'orgueil de nos célébrités de la danse. C'est ainsi que Nourrit et Levasseur se contentaient d'appointements fixes qui, pour chacun d'eux, n'atteignaient pas trente mille francs. Madame Damoreau seule touchait près de cinquante à soixante mille francs,

les feux compris. Madame Dorus s'est trouvée longtemps satisfaite de quinze mille francs par an. Mademoiselle Falcon, d'après les règlements du Conservatoire et de l'Opéra, pendant ses débuts, n'eut, pour la première année, qu'un engagement de trois mille francs; il fut élevé graduellement à quinze mille francs, et ne dépassa pas, sous ma direction, vingt-cinq mille francs.

Je me garderais bien de blâmer rien de ce qui s'est fait à l'Opéra depuis mon administration. Je ne mets en opposition les anciens traitements des artistes de l'Académie royale de musique les plus célèbres par leur talent, avec les traitements fastueux des artistes célèbres d'aujourd'hui, que pour montrer que la subvention de huit cent mille francs de la première année de mon bail serait presque insuffisante, en 1854, pour les gros appointements qui courent.

Par ces souvenirs de ma direction de l'Opéra, je viens d'expliquer ce qu'on appela mes succès, ce qu'on appela mon habileté. Je m'efforçais de montrer toujours de l'équité, du bon sens et même de la patience dans toutes les affaires. Le hasard qui me protégeait faisait le reste.

Il est encore un devoir que je m'imposais : l'assiduité. Je passais toutes les journées dans mon cabinet ou dans la cour de l'Opéra; ma porte était ouverte et je donnais audience à tout venant. Le dimanche même, lorsqu'on ne jouait pas, je ne quittais mon bureau qu'à cinq heures, et je me suis plu à additionner le nombre des représentations du lundi qui eussent été manquées, le déficit des recettes compromises, sans ma présence du dimanche; je n'exagère rien en disant que, pendant

toute mon administration, ce déficit de recettes se fût élevé au moins à cent mille francs. Dans les premières représentations de *la Sylphide*, aucun artiste de la danse n'eût pu, sans inquiéter mademoiselle Taglioni, doubler M. Mazilier, artiste plein de talent et plein de zèle pour ses devoirs. Je reçus de lui, un dimanche, à quatre heures, un billet m'annonçant qu'il ne pouvait jouer le lundi; i venait de perdre son père. Si j'eusse été absent, la représentation du lundi était manquée; présent, je fis en sorte que tout allât pour le mieux; j'appelai M. Taglioni père. Son fils, le danseur, M. Paul Taglioni, que nous avons applaudi à Paris, venait d'arriver; il consentait à remplacer M. Mazilier, mais à la condition que sa femme jouerait le rôle d'Effie. Il fallut donc négocier avec mademoiselle Noblet, qui avait créé ce rôle; tout se passa bien, et la représentation n'en fut que plus brillante.

Ces préoccupations, cette activité de tous les jours et de tous les moments me plaisaient, et je faisais mon métier de directeur, si je puis ainsi dire, avec verve; d'ailleurs, tout ce monde d'Opéra se composait en général de gens bien élevés, spirituels. Toute la population des coulisses, jusqu'aux lampistes et aux machinistes, montrent de l'intelligence et parlent un langage gai, plaisant et plein de bons mots. Après les répétitions générales, je tâchais de surprendre les avis et les jugements de tous les gens de service, même du pompier : ils étaient toujours heureusement, laconiquement, vivement formulés.

Comme je l'ai déjà dit, il faut savoir prononcer le mot *Non* pour mener à bien les affaires d'un théâtre,

pour résister aux abus, aux prières, aux séductions ; on a recours à tout pour livrer assaut à la volonté du directeur ! Il y eut néanmoins des circonstances dans lesquelles ce terrible mot *non* était pour moi une terrible réponse à faire. Mademoiselle Mars, avec laquelle j'avais toujours eu de bonnes relations ; mademoiselle Duchesnois, qui laissa dans la tragédie d'éclatants souvenirs ; madame Branchu, lá gloire de l'Opéra sous l'empire, et qui créa le rôle de *la Vestale* avec le plus grand talent, car elle y montrait la plus grande sensibilité, vinrent toutes trois, à des intervalles peu éloignés, me demander de donner une représentation à leur bénéfice. Je fus contraint de la leur refuser, et voici pourquoi : une représentation à bénéfice est, pour ainsi dire, un accès de fièvre pour un théâtre ; la représentation qui la précède et celle qui la suit s'en ressentent, et les recettes en souffrent. Mais ce qui est le plus grave pour l'administration, c'est que les répétitions indispensables pour cette représentation à bénéfice interrompent toutes les études, éloignent de leurs travaux les maîtres de ballet, les maîtres de chant et les machinistes, et mettent le plus grand désordre dans le bureau de location, lorsque le théâtre d'ordinaire attire la foule. J'étais fort étonné en moi-même de voir tous les grands noms qui, dans ma première jeunesse, avaient excité mon admiration et qui m'avaient fait battre le cœur dès le collége, venir modestement, mais avec bien des années de plus, solliciter ma bienveillance. Je ne me montrai cependant pas inflexible : « Donnez, leur dis-je, votre représentation à bénéfice sur tout autre théâtre que celui de l'Opéra, et je mettrai à votre disposition le répertoire et les artistes

de l'Académie royale de musique. » Mademoiselle Mars était riche; mais madame Branchu et mademoiselle Duchesnois n'avaient acquis ou conservé qu'une fortune bien modeste. Elles échouèrent à organiser sur tout autre théâtre cette représentation.

Madame Pradher seule profita de mon désir d'obliger, pour une représentation à son bénéfice, qui se donna à l'Opéra-Comique. Nourrit, madame Damoreau et Levasseur chantèrent pour elle dans *Zémire et Azor*. Mais, dans cette partie de mes Mémoires, que je pourrais appeler *Confessions d'un directeur de l'Opéra*, je dois dire que madame Pradher montra, comme solliciteuse, de la pénétration, de l'esprit et de l'habileté. Les directeurs d'Opéra ont un cœur comme les autres hommes, et toutes les ressources de la coquetterie sont souvent mises en jeu pour se rendre maître de la place. L'amour d'un directeur de théâtre trouve d'incessantes excitations dans les succès de celles qu'il préfère et dans les réserves décentes qui lui sont imposées en présence d'un monde curieux et ami du scandale. Madame Pradher devina que mon cœur était pris, et, de l'air le plus innocent du monde, après m'avoir demandé de lui accorder Nourrit, M. Levasseur et madame Damoreau : « Ce n'est pas tout, dit-elle, vous avez aussi une danseuse charmante qui, selon moi, a presque autant de talent que mademoiselle Taglioni, je veux qu'elle danse à ma représentation. » Elle me nomma, bien entendu, celle qui obtenait mes préférences plus ou moins cachées et qui était l'objet de mes attentions plus ou moins discrètes. Je trouvais ainsi une flatteuse excuse de mes faiblesses dans ces éloges et dans cette admiration plutôt

insidieuse que méritée. Madame Pradher avait surpris le secret d'un attachement que je combattais sans espoir de le vaincre ; elle faisait sourire mon amour-propre et me réjouissait le cœur. Madame Pradher avait gagné sa cause ; je lui accordai tout ce qu'elle me demandait, heureux de mettre ainsi ma protégée sur le même plan que les grands artistes de l'Opéra.

Je recouvrai toutefois ma liberté d'esprit et ma raison; un directeur qui laisse tomber son pouvoir en quenouille est tout à la fois la dupe et la victime de ses entraînements aveugles et passionnés. L'artiste, objet de tant de protection et cause de tant d'injustices, se voit bientôt entourée d'ennemis ; le public la prive de ses faveurs et de ses encouragements, et comme il aperçoit que par tous les moyens on veut surfaire ce talent, il lui refuse même des applaudissements mérités. Cette reine du théâtre en éloigne tous les grands noms, qui craignent d'être sacrifiés à la favorite. L'artiste et le directeur se perdent ensemble, et leur passion ne fait que s'accroître par tous les sacrifices, par tous les dévouements mutuels auxquels elle les entraîne. Pendant ma direction, j'ai toujours régné et gouverné seul l'Opéra.

CHAPITRE V

LES DEMOISELLES D'OPÉRA.

Thucydide. — Les courtisanes de la Grèce. — Athènes et Rome. — Les mères de danseuses. — Une lettre de Voltaire. — Leçons d'une mère à sa fille. — Une erreur de mot. — Les vœux contraires de la fille et de la mère. — Lettres patentes de Louis XIV. — Les mariages à l'Opéra. — Le pouvoir des larmes. — Les jolies femmes et les femmes laides. — Les *hauts* et les *bas* de la danse. — Les superstitions. — Les *marcheuses*. — Les cours publics de danse. — Prétentions à la famille. — La bienfaisance à l'Opéra. — Le chant et la danse, le foyer du chant et le foyer de la danse. — Les deux grandes écoles de danse Vestris et M. Taglioni père. — Le côté sérieux de l'Opéra.

Thucydide a écrit que la femme la plus vertueuse était celle dont on parlait le moins. Les femmes d'Opéra sont celles dont on parle le plus.

C'est peut-être aux demoiselles d'Opéra en particulier qu'on pourrait appliquer cette définition ingrate et injuste de la femme en général : « La femme est une créature humaine qui *s'habille, babille* et *se déshabille.* »

Toutefois, la morale sévère et exigeante de Thucydide n'a pas dans tous les siècles et sous tous les climats pesé sur la destinée des femmes. Dans les plus beaux temps de la Grèce, à Athènes surtout, les courtisanes jouèrent un très-grand rôle. La déesse de la beauté, qui avait des autels, semblait les protéger et imposer en leur honneur une espèce de culte. On croyait alors ou l'on feignait de croire que Miltiade, Thémistocle, n'étaient devenus de grands hommes que parce que les Glycère et les Laïs chantèrent pour eux des hymnes à Vénus.

Les courtisanes tenaient encore à la religion par les arts. On raconte que Phryné servit de modèle à Praxitèle pour sa Vénus de Gnide; on raconte que, pendant les fêtes de Neptune auprès d'Éleusis, Apelle ayant vu Phryné sur le rivage de la mer sans autre voile que ses cheveux épars et flottants, fut tellement ébloui de sa beauté, qu'elle lui inspira l'idée de sa Vénus sortant des eaux.

La plupart des courtisanes de la Grèce étaient musiciennes; elles ajoutaient à toutes leurs séductions celles de la musique.

Vivant publiquement dans Athènes au milieu des philosophes, des généraux et des poëtes, elles prirent peu à peu du goût pour la philosophie, pour la politique et pour les vers. Elles avaient l'esprit orné; aussi Socrate et Périclès se rencontraient-ils chez Aspasie, comme Saint-Évremont et Condé chez Ninon; elles tenaient école d'esprit, de finesse et de grâce; les hommes distingués qu'elles recevaient leur donnaient en échange la célébrité. On disait de Démosthène, si terrible aux tyrans : « Ce qu'il a médité un an, une courtisane le renverse en un jour. » Le vice qui respectait le seuil de la maison ne révoltait pas; le vice qui troublait la paix des familles passait pour un crime. Les hommes pouvaient être corrompus, les mœurs domestiques étaient austères; et tandis qu'on n'estimait les autres femmes que par leur vertu, on n'estimait les courtisanes que par leur beauté et leurs agréments.

Plus d'un écrivain célébraient les coutisanes d'Athènes; plus d'un peintre vouaient leur pinceau à les représenter sur la toile; plus d'un poëte grec les chantaient

dans leurs comédies et dans leurs vers. « Le voyageur qui approche d'Athènes, écrivait un philosophe, voyant sur le bord du chemin un riche mausolée, s'imagine que c'est le tombeau de Miltiade ou de Périclès, ou de quelque grand capitaine qui a sauvé la patrie; il approche, il s'informe, et il apprend que c'est une courtisane d'Athènes qui est ensevelie avec tant de pompe. » Obéissant plutôt à des lois qu'à des principes, la Grèce exilait ses grands hommes, honorait ses courtisanes, faisait périr Socrate, se laissait gouverner par Aspasie, veillait à la sainteté des mariages, et élevait à Delphes une statue d'or à Phryné, entre les statues de deux rois.

Rome put avoir des Messaline, mais elle n'eut pas d'Aspasie. L'excès des fortunes, la fureur des spectacles, amenèrent sous les empereurs la corruption des mœurs et tous les désordres de la plus profonde licence. Les vices furent plus puissants que les lois. Quand Septime Sévère monta sur le trône, il trouva trois mille accusations d'adultère inscrites sur les rôles; il renonça à la répression, voyant autant de dangers que de honte à dénoncer tous les coupables. Sénèque dit : « A Rome, on comptait ses années par le nombre des maris; on divorçait pour se remarier, on se remariait pour divorcer. »

En mettant le pied dans les coulisses de l'Opéra, je fus surtout curieux d'observer les mœurs exceptionnelles des demoiselles du chant et de la danse. Allais-je me trouver transporté à Athènes ou à Rome?

Dans tous les siècles, dans tous les pays, les mœurs des femmes sont ce que les font la religion, les lois, et

surtout l'éducation. Les leçons et les exemples reçus pendant la première jeunesse s'impriment profondément dans les âmes, et à part quelques vocations irrésistibles, qui entraînent au théâtre des jeunes filles en révolte contre la volonté de leurs parents, les mères qui destinent leurs enfants à l'Opéra leur donnent souvent les plus déplorables leçons, leur mettent souvent sous les yeux les plus scandaleux exemples; elles leur inspirent des idées et des espérances d'ambition, d'orgueil et de fortune, pour leur donner de la persévérance et du courage. Elles les forment de bonne heure à tous les manéges de la coquetterie, et pour toute morale, pour toute religion ne leur enseignent que l'art d'être belles et de plaire. Ces mères éprouvent volontiers pour les attraits de leurs filles les anxiétés et les traverses que Voltaire, en 1715, dans une lettre à madame la marquise de Mimeure, exprime au sujet d'une demoiselle Aubert.

« J'ai vu, madame la marquise, votre petite chienne, votre petit chat et mademoiselle Aubert; tout cela se porte bien, à la réserve de mademoiselle Aubert, qui a été malade, et qui, si elle n'y prend garde, n'aura point de gorge pour Fontainebleau; à mon gré, c'est la seule chose qui lui manquera, et je voudrais de tout mon cœur que sa gorge fût aussi pleine et aussi belle que sa voix. »

J'ai entendu un singulier sermon fait par la mère d'une artiste à sa fille. Elle lui reprochait de montrer trop de froideur à ceux qui l'aimaient. « Sois donc pour eux plus aimable, plus tendre, plus empressée! si ce

n'est pour ton enfant, pour ta mère, que ce soit au moins pour ta voiture. »

Dès leurs plus tendres années, ces jeunes filles, artistes en herbe, entendent aussi murmurer à leurs oreilles les mots de rente, de contrats, et, pour ainsi dire, tout un argot de petits ménages et d'affaires qu'elles parlent souvent de la façon la plus plaisante. Je demandais un jour à une jeune danseuse quel était le monsieur avec qui je l'avais rencontrée ; elle me répondit avec fierté : « C'est un monsieur très-riche, qui a des maisons, des terres, et tout cela très-bien hypothéqué ! »

Quelques mères d'actrices disent cependant le plus sérieusement du monde, qu'elles ne veulent entendre parler pour leur fille que d'un mariage ; elles ne l'espèrent et ne le désirent même pas. Lorsqu'une jeune artiste compte déjà seize ans, lorsqu'elle a franchi la terrible épreuve de ses débuts, la mère et la fille forment toutes deux alors des vœux contraires. La fille se montre impatiente d'échapper au despotisme maternel et de voler de ses jeunes ailes ; la mère, au contraire, tient à rester la tutrice de la vertu et des appointements de celle qui lui a coûté tant de soins. Le premier attachement devient le plus souvent l'occasion et la cause d'une émancipation morale et financière, et cette émancipation est aussi convoitée par l'une que redoutée par l'autre.

Je m'aperçus qu'une jeune figurante se trouvait dans une position intéressante. Je l'engageai à suspendre son service et je lui dis avec intérêt : « Quel est donc le père de cet enfant ? » Cette pauvre fille, dont les premières

années furent certainement privées de sages leçons et de bons exemples, me répondit naïvement : « *C'est des messieurs que vous ne connaissez pas.* »

Je m'empresse de le dire, je ne viens de citer ici que des traits et des mœurs exceptionnels, parmi les demoiselles de l'Opéra ; mais je ne dois cependant pas, courtisan et flatteur du corps de ballet, faire croire qu'il règne plus d'austérité et de pruderie dans les coulisses de l'Opéra qu'on n'en rencontrait chez les demoiselles de Saint-Cyr. Toutefois, j'estime que la figurante du plus modeste talent ne mérite pas d'être traitée avec le même dédain que ces oisives beautés ne vivant que de leurs attraits et de leurs tendresses. Les artistes du corps de ballet, et surtout les artistes du chant, ont cette distinction qu'elles sont capables d'études, de travail, et assidues à certains devoirs. Dans la danse, et surtout dans le chant, plusieurs ont été élevées avec le plus grand soin, touchent du piano, savent l'orthographe, l'anglais ; j'en ai même rencontré qui lisaient madame de Sévigné, J. J. Rousseau, Chateaubriand, et qui avaient du style.

Les lettres patentes délivrées en 1672 par Louis XIV concernant la *non-dérogeance* pour les demoiselles et gentilshommes appelés à chanter sur le théâtre de l'Opéra, sont pour les artistes de l'Académie de musique des titres de noblesse, et *noblesse oblige.*

Dans ces lettres patentes, il est dit, *amplissimis verbis* :

Que les sciences et les arts étant les ornements les plus considérables des États, le roi n'a pas de plus agréable divertissement, depuis qu'il a donné la paix à ses peuples, que de les faire revivre en appelant auprès de lui tous ceux qui se sont acquis la réputa-

tion d'y exceller, non-seulement dans l'étendue de son royaume, mais aussi dans les pays étrangers.

Pour les obliger davantage à s'y perfectionner, dit Sa Majesté, nous les avons honorés des marques de notre estime et de notre bienveillance; et comme, entre les arts libéraux, la musique y tient un des premiers rangs, nous avions, dans ce dessein de la faire réussir avec tous ses avantages, par nos lettres patentes du 28 juin 1669, accordé au sieur Perrin une permission d'établir en notre ville de Paris et autres du royaume, des académies de musique, pour chanter en public des pièces de théâtre, comme il se pratique en Italie, en Allemagne et en Angleterre, pendant l'espace de douze années; mais, ayant été informé que les peines et les soins que ledit sieur Perrin a pris pour cet établissement n'ont pu seconder pleinement notre intention, et élever la musique au point que nous nous l'étions promis, nous avons cru, pour y mieux réussir, qu'il était à propos d'en donner la conduite à une personne dont l'expérience et la capacité nous fussent connues et qui eût assez de suffisance pour former ses élèves, tant pour bien chanter et actionner sur le théâtre, qu'à dresser des bandes de violons, flûtes et autres instruments. A ces causes, bien informé de l'intelligence et grande connaissance que s'est acquises notre cher et bien-aimé Jean-Baptiste Lulli au fait de la musique dont il nous a donné et donne journellement de très-agréables preuves depuis plusieurs années qu'il s'est attaché à notre service... nous avons, audit sieur Lulli, permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes signées de notre main, d'établir une Académie royale de musique dans notre bonne ville de Paris, qui sera composée de tel nombre et quantité de personnes qu'il avisera bon être, que nous choisirons et arrêterons sur le rapport qu'il nous en fera, pour faire des représentations devant nous, quand il nous plaira, des pièces de musique qui seront composées tant en vers français qu'autres langues étrangères... et pour le dédommager des grands frais qu'il convient de faire pour lesdites représentations, nous lui permettrons de donner au public toutes les pièces qu'il aura composées, même celles qui auront été représentées devant nous, faisant très-expresse inhibition et défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux officiers de notre maison, d'y entrer sans payer; voulons et nous plaît que tous gentilshommes et demoiselles puissent chanter auxdites pièces et représentations de notre Académie royale de musique, sans que pour ce ils soient censés déroger audit titre de noblesse, ni à leurs priviléges, charges, droits et immunités... Si, donnons en mandement à nos amés et

féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement, etc.
Car, tel est notre plaisir, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours.

Aussitôt que la plus pauvre figurante de l'Opéra peut chausser un brodequin élégant, se draper d'un châle, égayer sa physionomie par les rubans coquets et chiffonnés d'un chapeau, elle trouve du même coup des airs distingués, presque des allures de femme comme il faut, et un certain langage posé et honnête.

Les demoiselles de l'Opéra sont susceptibles d'amour vrai. Il n'est pas sans exemple que leur cœur se soit ouvert à quelque grande passion. Il ne reste pas moins certain que, comme à Rome, on rencontre aussi à l'Opéra quelques cœurs inconstants, comptant leurs années par le nombre des maris, divorçant pour se remarier, se remariant pour divorcer; mais, à côté de ces mœurs légères, se forment des unions qui commencent par l'amour, se continuent par une exemplaire fidélité et finissent par le mariage. Je demandais un jour à un de ces nouveaux Saint-Preux depuis quand celle qu'il aimait était partie en congé; il tira sa montre : « Elle est partie, me répondit-il en soupirant, depuis douze jours trois heures vingt-cinq minutes. » Son cœur comptait les *secondes*.

Des mariages sont assez fréquents entre les artistes de l'Opéra et les musiciens de l'orchestre, mariages le plus souvent heureux et honorables : un de ces musiciens, second violon, fort assidu à son service, dans son émotion ne trouve plus la force de jouer de son instrument dès que sa femme paraît sur la scène et danse; l'amour et l'admiration rendent son archet immobile.

Duclos disait que les jolies femmes sont, comme les spectacles, courues ou désertées.

Dans les coulisses de l'Opéra, comme dans le monde, la fortune répand ses faveurs et ses dons souvent les yeux fermés, mais aussi quelquefois les yeux ouverts. Plus d'une danseuse, dont je protégeai les débuts à l'Opéra, ont fait de très-riches et très-brillants mariages, dont elles sont dignes par leurs talents, leur esprit et leur beauté; elles portent un nom honorable, vivent au sein de l'opulence, et se font respecter par leur bonne conduite et par une inépuisable bienfaisance. Quelques-unes n'ont accepté le mariage qu'avec une certaine résistance; d'autres ne sont arrivées à ce dénoûment qu'à force de persévérance et d'habileté. Voilà comment s'y prit une de mes anciennes pensionnaires pour transformer son petit ménage en une union régulière et durable.

Une grande dame de l'Angleterre venait de mourir, et laissait libre une dame de compagnie, aux mœurs sévères, connue par sa bonne tenue et par ses principes. La jeune danseuse tint à se donner le luxe moral d'une aussi grande dame de compagnie : le théâtre inspire le goût de tous les luxes. Cette fantaisie fut satisfaite, et l'on ne regarda pas au prix élevé des appointements. Un jour que dans ce petit ménage on avait réuni à dîner quelques amis, ma spirituelle ex-pensionnaire refusa d'assister au dîner; l'amant et les amis accourent près d'elle; on la trouve en larmes. « Je ne puis, dit-elle, vivre plus longtemps dans le mépris public; ma dame de compagnie a appris que je n'étais que votre maîtresse; elle se refuse à rester près de moi. Je

ne supporterai pas un pareil affront. Demain je vous quitterai si vous voulez faire durer une pareille situation. » Attendri par cette politique indignation d'un cœur honnête, on s'empressa de mettre fin à une si vive douleur; on promit le mariage; il se célébra au bout de peu de jours, et la dame de compagnie ne craignit plus de compromettre ses principes et sa réputation près d'une femme mariée; elle dut même se réjouir et se pavaner de ce dénoûment exemplaire qui était son ouvrage.

Cette jeune danseuse, élevée par une mère habile, avait surtout étudié le pouvoir des larmes. Un jour qu'elle devait danser un pas avec mademoiselle Lise Noblet, je vais la voir et je la trouve dans les sanglots; je demande la cause d'un si vif chagrin : on oppose à ma curiosité inquiète le plus obstiné silence; témoin de mes supplications, sa mère, tout en riant, me rassure : « Je vais tout vous dire, elle danse ce soir à côté de mademoiselle Noblet; mademoiselle Noblet a de très-beaux bijoux, et ma fille n'en a pas. » Malgré ma longue expérience, les larmes d'une femme m'émeuvent toujours, et j'envoyai à l'instant chercher chez madame Janisset le remède souverain de si profondes souffrances et de si cuisants chagrins. J'étais dans un de mes jours de faiblesse administrative.

Un sort heureux et brillant n'échoit pas seulement aux jolies femmes, il vient quelquefois surprendre des femmes laides; une jolie femme exige qu'on l'aime, une femme laide se donne la peine de se faire aimer. Pendant ma direction, tous les mois je passais presque une revue du corps de ballet : dans ses rangs se trouvait

une figurante d'une laideur remarquable et d'un certain âge; à chaque inspection j'ordonnais qu'on la rayât des contrôles, et je la retrouvais toujours continuant son service pendant les répétitions et les représentations; elle inspirait de l'intérêt et de la compassion à tout le monde, et même aux maîtres de ballet. Elle m'aborda un jour sur le théâtre : « Ne me renvoyez pas, me dit-elle, je vous en supplie, ce serait me jeter dans la plus profonde misère; je suis très-exacte, je sais danser et je remplace celle de mes camarades qui manque le matin aux répétitions ou le soir aux représentations; je me place derrière tout le monde pour qu'on ne me voie pas; ayez pitié de moi. » Cette pauvre fille toucha ma sensibilité, et je la maintins sur les contrôles; je lui adressais même de temps en temps des paroles rassurantes; mais elle s'approcha de moi un soir, me remercia de mes bontés : « Maintenant, me dit-elle, vous vous débarrasserez de moi quand vous voudrez. » Elle portait des boucles d'oreilles, des bagues, une chaîne en or, à laquelle était suspendue une montre qu'elle me fit voir. Sa physionomie respirait la joie et le bonheur. « Oui, monsieur Véron, je suis parvenue enfin à me faire aimer, et c'est à votre compassion que je dois ma nouvelle fortune; si vous m'aviez chassée du théâtre, je serais restée abandonnée dans le malheur. » Elle avait rencontré un cœur tendre et fidèle; elle eut plusieurs enfants et se maria avec celui dont elle avait su mériter une durable affection.

C'était pour moi une plaisante et continuelle comédie que les *hauts* et les *bas* qui se produisent dans l'existence de ces troupes légères de l'Opéra. Telle qui

la veille recevait avec joie de la bienfaisance de ses camarades de vieux chaussons de danse qui lui servaient de souliers, arrivait au théâtre deux jours après dans une toilette improvisée, avec ses gens, des chevaux anglais et une voiture sortant de chez Erlher. Deux sœurs, exactes à leurs leçons de danse et aux représentations, manquèrent plusieurs jours de suite à leur classe et au théâtre ; elles revinrent non avec l'abattement de l'enfant prodigue, mais avec la joyeuse fierté de jeunes princesses. Pendant cette absence, elles avaient su conquérir le cœur de deux jeunes princes du sang, qui vécurent quelques mois avec elles en petits ménages.

Le luxe et l'éclat ne parviennent pas plus à étonner ces pauvres filles, que la misère ne parvient à les décourager et à les abattre.

L'inconnu de leur destinée les rend toutes superstitieuses : il n'en est pas une qui ne porte au cou ou aux doigts quelques amulettes ; presque toutes vont à la messe et font brûler à l'autel de la Vierge un grand nombre de cierges, sous les plus étranges prétextes, montrant ainsi plus de goût pour le culte extérieur et pour les cérémonies de l'Église que pour les devoirs qu'elle impose. Quelques-unes affichent cependant un certain penchant pour les rigueurs et la vie du cloître. Une de mes plus charmantes pensionnaires, ne pouvant plus supporter la despotique contrainte à laquelle on la condamnait, s'enfuit de la maison maternelle ; on crut à un enlèvement ou à un suicide. L'éveil fut donné à la police ; mais vers le soir un musicien du théâtre la rencontra rue du Faubourg-Montmartre, donnant le

bras à une religieuse qui l'emmenait à son couvent. Elle fut bientôt rendue à sa famille et à l'Opéra.

L'imagination de nos romanciers est impuissante à reproduire, dans leurs tableaux, les étranges métamorphoses et tous les invraisemblables romans dont les femmes de théâtre deviennent les héroïnes. J'aimais à suivre la destinée de toutes ces jeunes filles d'Opéra, dont j'avais protégé les premiers pas et l'avenir ; plusieurs sont mariées : laides ou belles, quelques-unes sont heureuses ou riches.

La direction qui succéda à la mienne porta un rude coup à la bonne renommée, à la fortune et à l'avenir du corps de ballet ; elle créa pour ainsi dire une légion étrangère dans l'armée de l'Opéra, légion recrutée dans tous les taudis, et composée, si l'on veut, de femmes plus ou moins belles, mais sans conduite, incapables d'assiduité, d'études et de travail ; aussi le corps de ballet tout entier, dans son indignation, a-t-il flétri d'un sobriquet toutes les femmes venues de je ne sais où ; il les a appelées les *marcheuses*. Un homme d'esprit a aussi donné, comme on sait, un pittoresque sobriquet à ces enfants élèves de la danse, qui ne sauraient jamais rester en place, et qu'un insatiable appétit entraîne sans cesse à grignoter toute espèce de choses ; il les a appelés des *rats*.

Un déplorable abus s'est encore introduit dans les mœurs de l'Opéra : des professeurs tenant des écoles particulières de danse ont, même à prix d'argent, attiré à leurs cours des artistes du corps de ballet, de telle façon que le premier venu, en prenant quelques leçons de danse, de galop ou de mazurka, devient le familier et quelquefois le séducteur des demoiselles de l'Opéra.

N'est-ce pas là un bien grand oubli des lettres patentes de Louis XIV, qui toutefois n'avaient décrété la *non-dérogeance* des demoiselles de l'Opéra que pour celles qui chantaient, que pour la musique ?

J'ai pu observer, parmi les artistes de l'Opéra et parmi les femmes de théâtre en général, une singulière prétention, la prétention d'avoir des parents, une famille. Lesage peint avec finesse et vérité cet orgueil moral des coulisses, lorsque Laure présente Gil-Blas comme son frère aux comédiens.

« Je n'en fus pas quitte, dit Gil-Blas, pour les accolades des acteurs et des actrices ; il me fallut essuyer les civilités du décorateur, des violons, du souffleur, du moucheur et sous-moucheur de chandelles, enfin de tous les valets du théâtre qui, sur le bruit de mon arrivée, accoururent pour me considérer. Il semblait que tous ces gens-là fussent des enfants trouvés, qui n'avaient jamais vu de frères. »

Les demoiselles de l'Opéra sont presque heureuses de vous surprendre par une tenue de deuil ; elles vous apprennent avec tristesse et avec vanité qu'elles ont perdu un cousin, un oncle, une tante, ou une grand'mère ; j'en ai vu prendre le deuil à la mort de leur bonne, de leur portière ou d'un petit chien, profanant ainsi, pour faire croire à une douleur de famille, les honneurs réservés à la parenté.

Le cœur des artistes de l'Opéra compatit à tous les malheurs, se plaît à soulager toutes les misères, toutes les infortunes. Au théâtre, la coquetterie et la séduction sont toujours au service de la charité. Les plus jolies et les plus à la mode se mettent à la tête des entreprises de

bienfaisance; elles vont droit à leurs soupirants et à leur nombreuse clientèle. Ce ne sont que des quêtes, des souscriptions et de loteries; les artistes de talent ne se refusent jamais à une bonne action. On organise des concerts, des représentations à bénéfice, tantôt pour sauver un jeune artiste de la conscription, tantôt pour nourrir une famille pauvre, un convalescent, un blessé; tout le monde donne, les petites bourses comme les grandes; aux vertus près, il y a dans le cœur des demoiselles de l'Opéra de la sœur de charité.

Le jeune fils d'un machiniste apportant le déjeuner de son père courait sur un des ponts du cintre; il ne s'aperçut pas qu'une trappe était ouverte, il tomba sur le théâtre de plus de vingt mètres de haut. Une souscription vite ouverte donna environ une somme de six cents francs. Au bout de deux jours, cet enfant vint avec gaieté me faire ses remercîments; il demandait presque à recommencer.

Les erreurs de la physique proviennent souvent de ce qu'on opère sur de trop petites quantités. Directeur de l'Opéra, j'ai pu voir, observer un grand nombre de femmes, artistes du chant et de la danse, je n'ai donc point laissé échapper cette occasion d'études morales et physiologiques, et je me suis plu, après Lemontey, de l'Académie française, à comparer l'action du chant et de la danse cultivés comme arts.

Tertullien, dans son *Traité des spectacles*, s'écrie :

Quæ denique pantomimus a pueritiâ patitur in corpore ut artifex esse possit!

« Combien un danseur, dès son enfance, n'a-t-il pas à souffrir pour devenir un artiste! »

Cette jeune sylphide qui bondit sur la scène vous attendrirait de pitié si vous saviez ce que lui coûtent vos applaudissements. Lemontey prétend *que, chez la danseuse, les esprits destinés à nourrir le feu des passions et le travail du cerveau sont détournés de leur route;* croyez-moi, dit-il, *l'espèce d'enchantement qui environne une danseuse n'a rien de réel; aucun stimulant moral ne réveille l'engourdissement où l'excès de la danse jette les organes de la sensibilité.* La logique de Lemontey est contredite par des faits nombreux, mais que la pruderie de notre langue défend de rapporter ici avec preuves et développements; la pudeur de la statistique elle-même n'a pas encore osé appliquer ses chiffres à l'étude de l'amour des sens.

Est-il plus vrai de dire que l'art de la danse *refroidit, éteint le cœur, l'esprit et l'imagination?*

Dans tous les arts, même dans celui de la danse, le cœur, l'esprit et l'imagination sont des conditions indispensables de succès; il y a, il est vrai, des danseurs et des danseuses, des chanteurs et des chanteuses *qui dansent bête et qui chantent bête*, selon le langage du théâtre. Mais tous les arts exigent du goût, et la pantomime surtout veut que, pour exprimer, sans le secours de la parole, des émotions et des passions, on montre beaucoup de cœur, d'imagination et d'esprit.

Dans la *Révolte au sérail,* pendant les manœuvres militaires du corps de ballet, il se formait sur la scène un conseil de guerre composé des officiers supérieurs de l'armée; le programme n'en disait pas plus; lorsque mademoiselle Duvernay fut chargée d'un des principaux rôles, elle imagina, par la pantomime la plus spi-

rituelle, par les gestes les plus expressifs et les plus passionnés, de représenter tous les incidents d'une discussion des plus animées, et de donner une idée d'un conseil de guerre tenu par des femmes. Un rire général et des applaudissements accueillirent ces jeux de scène gais et comiques. La jeune danseuse avait ajouté au *scenario* un effet des plus heureux et des plus piquants.

Une danseuse ne se fatigue pas sans quelques bénéfices pour ces beautés de formes qui se dérobent à l'œil de celle qui les possède, et qui méritèrent des autels à la Vénus de Syracuse, à la Vénus Callipyge. Le haut du corps souffre des développements luxueux des régions inférieures; la poitrine prend peu d'ampleur ; mais plus les muscles thorachiques, dorsaux et pelviens ont un poids léger à enlever, plus la danseuse a de légèreté et d'élévation.

Si nous partagions les opinions et si nous parlions le langage de Lemontey, nous dirions ici : *Passons des glaciers de la danse dans les bocages de la musique. En suivant à chaque pas que j'imprime sur cette terre hospitalière,* ajoute ce fleuri et spirituel écrivain, *je vois les chiffres enlacés de Vénus et de Polymnie, je rencontre les monuments d'une alliance éternelle entre l'art de chanter et l'art d'aimer.*

O Jupiter! s'écrie un poëte grec, *il est bien glorieux de mourir au son de la flûte, il n'est permis qu'à ceux qui meurent ainsi de jouir du plaisir de l'amour dans le Tartare. Mais pour ces gens grossiers que l'art de la musique n'a point polis, on les condamne au tonneau percé.* On voit que les anciens regardaient aussi la musique comme sœur de l'amour : Zénon, ce rustre de la phi-

losophie, disait que la voix était la fleur de la beauté; il existe, en effet, entre les organes de la voix et les développements de la virilité chez l'homme, et de la beauté chez la femme, des rapports sympathiques secrets, mais incontestables. Le fameux docteur Graham, l'inventeur du lit céleste et du temple de la santé, ordonnait aux époux de chanter ensemble comme moyen de vaincre la stérilité.

Dans un des chants de l'Odyssée, Homère s'exprime ainsi à propos de la musique : « Les chanteurs doivent être honorés et respectés de tous les hommes qui habitent sur la terre; la muse leur enseigne l'harmonie, elle chérit la race des musiciens. » On a remarqué, et j'ai constaté ce fait, que dans le commerce de l'amour, les danseuses font souvent fortune, tandis que les chanteuses vivent souvent dans la misère ; *on dirait que la chanteuse reste pauvre,* dit Lemontey, *en vertu de ce vieux divorce qui fut signé jadis entre la fortune et l'amour.* La chanteuse se donne, elle n'obéit qu'aux vives passions qui partent du cœur.

Parmi les choristes femmes que compte l'Opéra, le plus grand nombre ne se sont jamais occupées de leurs intérêts et de leur avenir; elles ont aimé, mais elles ne se sont pas enrichies. Quelques-unes se sont mariées modestement; plusieurs, très-bonnes musiciennes, outre leur service à l'Opéra, donnent pour vivre des leçons de musique. Ce sont en général de bonnes pâtes de filles, qui ne refusent rien à celui qui leur plaît et qui les aime; elles ne croient qu'à l'amour; on dirait que, comme les oiseaux aux gaies chansons, elles ne sont sur la terre que pour aimer.

Dans le corps de ballet, au contraire, on rencontre tout à la fois la plus profonde misère, et, comme je l'ai dit, des fortunes subites avec contrats de rentes, voitures et diamants. Dans le langage des coulisses, tout contrat de rente, toute pension s'appelle *un papier,* et la jeune figurante, pour excuser sa première faute, vous dit avec fierté : *Mais j'ai un papier.* On ne peut se faire une idée des privations, des souffrances, des fatigues et du courage de ces pauvres filles auxquelles la fortune n'a pas encore souri. L'espérance les soutient, elles se disent en riant : « Je souffre aujourd'hui, je serai peut-être riche demain. » Plusieurs viennent à pied de Montmartre, des Batignolles ou du quartier de l'Hôtel de Ville pour leur leçon de danse, pour les répétitions, pour les représentations; elles retournent à plus de minuit dans ces contrées lointaines par la pluie ou par la neige. Quelques unes trouvent en outre moyen de donner des leçons à domicile. Je faisais à une mère l'éloge de sa jeune fille qui gagnait tous les jours en beauté. « Nous sommes bien malheureuses pourtant, me dit-elle, et je la donne à qui la veut, seulement pour la nouriture. »

Sous ma direction, j'ai toujours vu les jeunes gens ou les vieillards qui forment la clientèle du corps de ballet se montrer généreux envers celles dont ils avaient obtenu la défaite; mais on m'assure que depuis quelques années le niveau des fortunes chorégraphiques s'abaisse; quelques-unes même ont subi des banqueroutes; on cite une danseuse qui avait reçu d'un étranger les plus beaux diamants, mais qui, au bout d'un certain temps, fut forcée de les rendre; l'étranger était parti sans les

payer. Quelques-unes enfin ont été abandonnées dès qu'elles sont devenues mères; elles n'ont fait que redoubler de soins et de tendresse pour l'enfant qui leur était né. Le corps de ballet n'est pas sans principes, et l'on jetterait la pierre à celle qui ne montrerait pas un cœur de mère.

Dans les liaisons d'Opéra qui s'improvisent, le corps de ballet, comme je l'ai déjà dit, ne fait pas toujours preuve de constance et de fidélité ; un de ces amants trompés, auquel on apportait la preuve de son malheur, répondit très-philosophiquement : « J'ai fait pour celle-là tous les frais de premier établissement, il faudrait en faire de nouveaux pour une autre dont la tendresse ne m'offrirait pas plus de garanties; ne venez donc plus m'ouvrir les yeux sur des malheurs dont je tiens à ne pas m'apercevoir. » Les frais de premier établissement ne s'arrêtent pas à des bijoux, à de riches étoffes et à des dentelles ; ils descendent le plus souvent jusqu'à des nécessités moins poétiques de bas, de chemises et de jupons. L'argent qu'on donne aux jeunes filles du corps de ballet ne leur plaît guère qu'à la condition d'en faire un libre usage, et elles préfèrent toujours le superflu au nécessaire : le premier emploi que fit l'une d'elles d'un billet de banque, ce fut d'acheter des ananas, un *king's-charles* et un perroquet. — Je remis une pièce d'or à un jeune élève de la danse, pour qu'il pût s'acheter des souliers et un chapeau. « Je vous remercie bien, me dit-il, je pourrai aussi m'acheter une canne. » — Une de ces enfants, grande dame de la veille, après m'avoir décrit tout son luxe, agite deux fois de suite sa sonnette ; deux domestiques en

livrée accourent : « Pierre, Jean, leur dit-elle, n'est-ce pas que vous êtes mes domestiques ? » Elle n'avait pas encore de chemises, mais elle avait pris tout de suite deux laquais.

Au milieu de ces saturnales gaies et assez décentes des coulisses de l'Opéra, je n'ai rencontré ni des Aspasies comme à Athènes, ni des Messalines comme à Rome. Je n'ai guère vu que de petits ménages plus ou moins bourgeois. On trouve une grande philosophie dans tout ce jeune monde, que la pompe et l'éclat des représentations de l'Opéra amusent, que les changements de costumes divertissent, que les faux diamants de théâtre entraînent de bonne heure à en convoiter de vrais, que l'histoire des princes ou des princesses d'Opéra émeut et intéresse, qui gazouille sans cesse de l'Auber, de l'Halévy, du Meyerbeer, de l'Adam ou du Rossini, qui passe tout le jour à chanter, à danser ou à manger, à pleurer ou à rire, qui craint les amendes, respecte les maîtres de ballet, et tâche de plaire au directeur. Dans les nids de ces jeunes colombes, tantôt l'amour remplace le luxe, tantôt le luxe remplace l'amour. Il en est même qui ne se montrent en public, qui ne s'affichent qu'avec de riches Anglais ou de grands seigneurs, mais qui ne se plaisent qu'avec la plus humble roture et la misère. Fidèles aux mœurs de leur enfance, elles aiment, disons le mot, à s'encanailler.

De mon temps, c'était une concierge du théâtre de l'Opéra, bonne femme d'assez d'esprit, qui me mettait au courant de toutes les intrigues amoureuses des coulisses; quand je la voyais triste, je savais à l'avance la cause de son chagrin. « Monsieur le directeur, me disait-

elle, voilà encore une de mes enfants qui a sauté le pas! » A chaque catastrophe de ce genre, elle ajoutait: « Je ne me serais jamais attendue à une pareille conduite de celle-là. »

Pendant ma direction, plus d'un homme politique, sournoisement ou même publiquement, se laissait aller à des intimités de tendresse et de protection avec le chant ou la danse. Rien ne met plus de désordre dans l'administration de l'Opéra que ces chanteuses ou ces danseuses *politiques*. Je ne pouvais me décider à commettre des injustices en leur faveur, et pour faire parade de leur pouvoir, ces protégées ne demandent jamais que des injustices. Le général Claparède entretint au grand jour, avec mademoiselle Lise Noblet, une liaison dont la durée inspirait un certain respect. L'amour de ce général ne s'éteignit qu'avec sa vie. Quand il me rencontrait, il me vantait pendant des heures entières toutes les qualités, toutes les vertus de cette bonne Lise, et en finissant il ne manquait pas de me dire: « Je ne vous cacherai pas que je l'aime beaucoup. » Malgré toute la bienveillance du général pour moi, je ne pus jamais me décider à accorder aucune faveur administrative à mademoiselle Noblet.

Se croyant sûre de l'impunité, une jeune danseuse protégée manqua son service pendant plusieurs représentations; je prononçai contre elle une amende de cinq cents francs. Le protecteur était un pair de France. M. Thiers mit à certaines décisions ministérielles, que cependant il trouvait justes, pour condition expresse, que je lèverais cette amende. « Si je ne punis pas celles qui manquent à leur devoir, il faudra, lui dis-je, que je

donne des gratifications à toutes celles qui le font.» Je résistai aux instances de M. Thiers. La discipline sévère des règlements appliquée avec équité devient aussi indispensable pour diriger l'Opéra que pour commander une armée. Un ministre des finances, sous la restauration, se montra plus grand seigneur. Il ne songea jamais à payer en protections onéreuses à l'Opéra une dame des chœurs qui avait su faire sa conquête; il lui donna des cachemires, des diamants, et, à la dernière page du roman, un bureau de tabac dans une grande ville du Midi.

Le personnel du chant et le personnel de la danse vivent séparés sur le théâtre de l'Opéra. Ces deux populations ont leurs loges distinctes, et rien ne se ressemble moins que le foyer du chant et le foyer de la danse. Je conduirai le lecteur dans ces deux foyers.

Le foyer du chant, auquel on descend par un escalier situé derrière le théâtre, est très-spacieux; le plafond et les panneaux de cet ancien salon de l'hôtel Choiseul sont blanc et or. Au milieu de cette pièce un piano, et de chaque côté du piano de nombreuses banquettes. Là viennent chanter les artistes et les choristes qui veulent se faire entendre, dans l'espoir d'être engagés. C'est aussi dans ce foyer du chant que les artistes et les chœurs commencent et achèvent les études musicales des partitions d'opéra. Aux premières répétitions, le compositeur tient le piano, et indique aux maîtres de chant et aux artistes les divers mouvements des morceaux d'ensemble. Les principaux rôles étudient séparément avec le maestro les airs, les duos, les trios, tout ce qu'ils ont à chanter. Lorsqu'un acte est déchiffré, les répétitions au quatuor commencent, sous la direction du chef d'or-

chestre; tous les instruments à cordes, violons, altos, violoncelles et contrebasses, viennent successivement exécuter cet accompagnement au quatuor. Aussitôt que tout l'ouvrage est su par les chœurs et par les sujets, on aborde les répétitions générales pour l'orchestre. Tout le *chant* répète assis. Pendant ces deux ou trois répétitions pour l'orchestre, on corrige les fautes de copie. Les études d'un opéra se terminent par de nouvelles répétitions au quatuor, avec l'action et la mise en scène ; puis enfin avec l'orchestre complet, avec les décors, avec l'éclairage, avec les costumes. Toutes ces études fatigantes, pénibles, exigent une grande fermeté de la part du chef d'orchestre et du maître de chant. De tous les compositeurs, M. Meyerbeer est celui qui apporte aux répétitions la sévérité la plus inflexible, mais au profit de l'exécution et du talent des artistes eux-mêmes.

Le foyer du chant offre un aspect calme et tranquille. Les dames des chœurs sont contraintes à une attention soutenue; il n'y a parmi elles ni luxe ébouriffant, ni coquetterie tapageuse; elles se rendent la plupart au foyer du chant avec des socques et un parapluie; elles se signalaient toutes, de mon temps, par la plus grande exactitude à leur devoir et par un infatigable dévouement. Il y avait là de très-belles voix, et même des artistes d'un grand talent comme chanteuses. Je citerai mesdames Bouvenne, Baron, Sèvres, Proche et bien d'autres. Pendant les représentations, lorsqu'elles ne sont point en scène, les choristes n'ont point de foyer où elles se réunissent; elles se retirent dans leurs loges.

Entrons maintenant au foyer de la danse. Le foyer de la danse est situé derrière le théâtre ; pour y arriver,

il faut descendre seulement cinq ou six marches ; deux portes battantes en ferment l'entrée. Ce foyer n'a pas une très-grande élévation; c'est la partie supérieure d'un grand salon coupé en deux. Ce foyer, le soir, est très-éclairé; partout des glaces de grande dimension; le plancher offre une pente très-déclive. Devant les glaces, un peu plus haut qu'à hauteur de ceinture, sont fixés des rouleaux de bois blanc d'une moyenne dimension. Avant de *se mettre en train* (c'est le mot consacré), les danseuses élèvent l'une après l'autre chaque jambe jusqu'à pouvoir poser le pied horizontalement sur ces rouleaux de bois et l'y laisser étendu un certain temps ; puis elles quittent cette position et, saisissant d'une main un de ces rouleaux, elles s'appliquent à des battements et à des jetés-battus. Après ces exercices préliminaires, elles mouillent le parquet à l'aide d'un petit arrosoir coquet; puis, se posant devant les glaces, qui sont de plain-pied, elles essayent de nombreuses pirouettes, des entrechats, et répètent plus ou moins sérieusement, avant de paraître en scène, les pas qu'elles vont danser. Pour ces répétitions, les premiers sujets prennent assez souvent d'anciens chaussons de danse et portent de petites guêtres en toile blanche presque flottantes, pour ne point salir leurs bas ou leur maillot de soie. Au premier avis de l'*avertisseur,* elles se hâtent d'ôter leurs guêtres et de remplacer leurs vieux chaussons par des chaussons neufs, mais doux, souples, et dont elles ont ellesmêmes à l'avance *piqué* le voisinage des coutures. Pendant cette petite toilette de chaussure, qui exige des mouvements de corps et des attitudes un peu risquées, les curieux, les adorateurs, les soupirants, ou l'amant

heureux, ne cessent de caqueter autour des danseuses, le chapeau bas. Comme avance des applaudissements, ils leur prodiguent avec gaieté des éloges et des madrigaux d'une forme plus ou moins nouvelle et plus ou moins heureuse. Bientôt le dernier mot des *avertisseurs* se fait entendre : « Mesdemoiselles, c'est à vous ! le rideau est levé ! » On dirait alors d'une nichée de colombes prenant leur volée et laissant dans la solitude une foule de pigeons ébahis qui ne peuvent les suivre. Les Saint-Preux de toutes les femmes artistes ont un rival qui leur est toujours préféré : c'est le public.

Les hommes premiers sujets de la danse, les coryphées et le corps de ballet ont aussi leur entrée dans ce foyer avant que le rideau soit levé ; rien de plus plaisant que de voir les plus jeunes élèves et jusqu'aux plus petits enfants singer devant les glaces les poses, les ronds de jambe, les pirouettes et les entrechats des premiers artistes ; c'est surtout les jours de ballet que les abonnés qui ont le privilége d'entrer dans le sérail, et qui en connaissent les détours, viennent en foule rendre hommage à la beauté et à la chorégraphie. Pendant ma direction, on rencontrait sur le théâtre, et au foyer de la danse surtout, des ambassadeurs, des députés, des pairs de France, des ministres et la meilleure compagnie. Mon ami Romieu y amenait quelquefois le maréchal Bugeaud durant ses courts séjours à Paris.

C'est dans le foyer de la danse qu'ont lieu les études de pantomime pour les premiers sujets ; mais les répétitions du corps de ballet, hommes et femmes, ne peuvent se faire que sur le théâtre. Ces études et ces répétitions des ballets ne ressemblent guère aux répétitions

du foyer du chant ; ce n'est que bruit, babil, tapage, éclats de rire : aussi le maître de ballet qui commande à tout ce personnel tient-il constamment à la main un énorme bâton, dont les coups redoublés sur le plancher parviennent avec peine à rétablir le silence. C'est un tableau des plus comiques et digne du pinceau d'un peintre habile et spirituel. Luxe et misère ! A côté de pauvres filles à peine vêtues, mal chaussées, s'épanouissent les toilettes les plus élégantes et les plus riches ; à côté des verroteries et des bijoux faux scintillent le diamant et les pierres précieuses : le rubis, le saphir, l'émeraude. Pendant les répétitions, toutes les danseuses accrochent leurs chapeaux soit aux portants, soit aux décors placés sur le théâtre ; près de chapeaux fatigués, aux couleurs éteintes, aux rubans salis, brillent comme contraste les chapeaux les plus coquets, aux frais rubans, garnis de fleurs, de dentelles ou de plumes. Pour peu qu'une figurante ait des prétentions à un avenir de danseuse, et qu'elle soit dans une brillante position, elle a même, comme les premiers sujets, un costume de danse, caleçon en percale, tombant au-dessous du genou, bas de soie blancs, chaussons blancs ou couleur de chair, petite veste d'une coupe élégante en piqué blanc. Les unes sont venues en voiture, les autres en socques ; mais un esprit de fraternité règne dans ce petit monde : celle qui n'a pas le sou ne se montre pas humble, celle que le luxe environne n'est point insolente. Ici, une figurante sage et modeste brode, dans les moments de repos, de la tapisserie sous l'œil de sa mère ; là, deux jeunes amies se racontent leurs joies ou leurs peines de cœur, et bâtissent des châteaux en Espagne.

Quel esprit ne bat la campagne !
Qui ne fait châteaux en Espagne !
Picrochole, Pyrrhus, *la danseuse*, enfin tous,
Autant les sages que les fous.

Dans tous les coins, on grignote, on mange des bonbons et des gâteaux; quelques-unes lisent un roman de Paul de Kock ou d'Eugène Sue; de jeunes enfants parodient entre eux la scène de pantomime qui vient d'être répétée. Ne troublez pas cette jolie personne si préoccupée qui fuit les regards : elle dévore des yeux avec émotion une lettre que vient de lui remettre la concierge du théâtre. Il s'agit de choses sérieuses et d'affaires; c'est une lettre d'amour. Celles-ci courent, celles-là se reposent couchées sur le plancher; rien de plus varié, de plus gai, de plus pittoresque que ce bivouac de danseurs et de danseuses. Dans ce temple païen, on n'offre de sacrifices qu'à Vénus, à l'Amour, à la Fortune et à Terpsichore.

Les premières répétitions de ballet ne se font qu'avec un bien triste orchestre : un premier et un second violon, le soir ou dans le jour, à la lueur de deux ou trois quinquets pour éclairer tout le théâtre et la salle. Le maître de ballet et le compositeur de la musique indiquent avec grand soin les divers mouvements pour la danse et pour la pantomime. Les répétitions durent quelquefois deux ou trois heures, ce qui n'empêche ni artiste, ni figurante de prendre exactement sa leçon de danse, et souvent même de se tenir le soir sur les jambes pendant toute une représentation.

C'est le matin de très-bonne heure que se prennent

les leçons de danse; il est dans l'hygiène des danseuses d'être matinales; elles ne déjeunent qu'après leurs leçons. Sous mon administration, une école de danse, dirigée par M. Petit, et située dans les dépendances de l'hôtel du mobilier de la couronne, était ouverte aux jeunes enfants admis par les maîtres de ballet et par moi. Le professeur Petit était rétribué par l'Opéra; les élèves, et surtout leurs mères, appelaient cela être admises dans *la classe du gouvernement*. Tous les trois ou quatre mois, on me conviait à présider les examens. Un fauteuil m'était réservé ; près de moi s'asseyaient les maîtres de ballet. C'était comme une solennité théâtrale. Je riais souvent en moi-même de me voir exercer ce pouvoir de dictateur et de chorégraphe. Cependant mes études médicales me faisaient distinguer, plus sûrement peut-être que les autres juges, celles que leur santé, leur tempérament, les proportions de leur corps, la finesse des attaches des pieds et des mains, rendaient les plus propres à étudier l'art de la danse. Il m'arrivait souvent de faire cesser les leçons à de jeunes enfants malingres, cacochymes, ressemblant à de petits vieillards, et que cet exercice affaiblissait au lieu de les fortifier. Les mères et les maîtres de ballet, leurs protecteurs, combattaient respectueusement mes décisions ; mais un sentiment d'humanité me rendait inflexible. Ces examens d'enfants me rappelaient un peu les matinées de mes années de jeunesse, passées au milieu des nouveau-nés, des enfants malades et des nourrices. Aussi, lorsque je présidais cette école, j'agissais avec la double autorité d'un *Guersent*, d'un *Blache*, d'un *Gardel*, ou d'un *Mazilier*.

Plusieurs professeurs donnaient encore, soit dans le foyer de l'Opéra, soit chez eux, des leçons de danse particulières. MM. Vestris et Coralli réunissaient leurs élèves à des heures différentes dans le foyer de la danse à l'Opéra, Vestris dès huit heures de matin, M. Coralli un peu plus tard. M. Taglioni père avait une salle de danse chez lui. Il ne comptait que deux élèves : sa fille, mademoiselle Marie Taglioni, et mademoiselle Louise Fitz-James ; Vestris citait comme gloire de sa classe mademoiselle Pauline Duvernay et mademoiselle Pauline Leroux.

Fidèle aux traditions du vieil Opéra, lorsque Vestris me supposait du goût pour une élève, il accourait tout ému, les cheveux au vent, les pieds toujours en dehors, sa pochette à la main, me dire obligeamment : « Elle est là sans sa mère. » J'honorais de quelques gratifications désintéressées la vieillesse de ce Nestor de la danse ; il donnait tous ses soins à ces deux élèves de prédilection, à ces deux femmes jeunes et charmantes : à la folle et spirituelle Pauline Leroux et à la mélancolique Pauline Duvernay. Rien de plus coquet que leur costume de leçons. Elles n'avaient pendant ces heures de classe d'autre tuteur de leur vertu que Vestris, auquel on les confiait comme à un père ; c'étaient des filles bien gardées. Mademoiselle Leroux riait toujours. Mademoiselle Duvernay pleurait souvent ; Vestris s'affligeait de sa tristesse, et, pour me toucher le cœur, me montrait sur le plancher des gouttes qu'avait projetées un petit arrosoir. « Tenez, me disait-il, voyez ses larmes ! » Dans les coulisses, même dès le matin et sans costumes, tout le monde joue la comédie.

La classe de M. Taglioni père ne s'occupait que de danse. Mademoiselle Taglioni ne manquait pas d'esprit; elle aimait à railler. Sûre de s'enrichir par son talent, son cœur ne recherchait guère chez ceux qu'elle aimait que l'élégance, la distinction, une jolie figure et des titres de noblesse; elle n'a même jamais eu de véritable passion que pour des hommes peu protégés par la fortune : c'était une bonne et honnête personne. Il n'y a jamais eu entre elle et ma direction que de légers et fugitifs nuages. Lorsque je quittai l'Opéra, elle avait encore une dernière année d'engagement à faire avec M. Duponchel. Presque immédiatement après ma retraite, mademoiselle Taglioni déclara un mal de genou; on convoqua tous les médecins et chirurgiens ordinaires et extraordinaires de l'Opéra : mes amis de Guise, Roux, MM. Marjolin et Magendie; la consultation fut longue et sérieuse; il n'y avait au genou ni gonflement ni rougeur; mais au moindre toucher, la physionomie de la danseuse exprimait la douleur la plus vive. Pendant que les chirurgiens discutaient avec chaleur sur les névroses, sur les gaînes des tendons, M. Magendie et moi nous ne pouvions nous empêcher de rire dans notre barbe. Mademoiselle Taglioni resta plusieurs mois sans danser. Trois ou quatre ans après, mon ami Adam fut appelé comme compositeur à Saint-Pétersbourg. En entrant dans l'appartement de mademoiselle Taglioni, qui était alors première danseuse au théâtre impérial, il vit accourir dans ses jambes une charmante enfant. « A qui donc cette jolie petite fille? » Mademoiselle Taglioni lui répondit en riant : « C'est mon mal de genou. »

M. Taglioni père se montrait, comme professeur de

danse, aussi exigeant, aussi inflexible pour ses élèves que M. Duprez, comme professeur de chant : aussi ont-ils créé tous deux dans leurs filles, l'un une grande danseuse, l'autre une grande cantatrice. Mademoiselle Taglioni travaillait trois ou quatre heures par jour. Des sueurs abondantes, d'accablantes fatigues, des larmes, rien n'attendrissait le cœur de ce père, rêvant la gloire pour un talent qui portait son nom. Je ne connais personne d'aussi courageux qu'une grande danseuse ; aucun travail, aucun danger, aucun voyage ne l'effraye.

Les brillants succès de mademoiselle Taglioni étaient mérités. Comme les artistes des grandes époques de peinture, M. Taglioni père fonda pour la danse une école nouvelle, bien différente par le style et par la pensée philosophique de l'école des Gardel et des Vestris. Ces deux écoles offraient même un piquant contraste : Vestris enseignait la grâce, la séduction ; c'était un sensualiste ; il exigeait des sourires provoquants, des poses, des attitudes presque sans décence et sans pudeur. Je l'ai souvent entendu dire à ses élèves dans un langage cynique : « Mes bonnes amies, soyez charmantes, coquettes ; montrez dans tous vos mouvements la plus entraînante liberté ; il faut que, pendant et après votre pas, vous inspiriez de l'amour, et que le parterre et l'orchestre aient envie de coucher avec vous. » L'école, le style et le langage de M. Taglioni père disait tout le contraire : il exigeait une gracieuse facilité de mouvements, de la légèreté, de l'élévation surtout, du *ballon* ; mais il ne permettait pas à sa fille un geste, une attitude qui manquât de décence et de pudeur. Il lui disait : « Il faut que les femmes et les jeunes filles puissent te voir danser sans

rougir; que la danse soit pleine d'austérité, de délicatesse et de goût. »

Vestris voulait qu'on dansât comme à Athènes, en bacchantes et en courtisanes; M. Taglioni exigeait dans la danse une naïveté presque mystique et religieuse. L'un enseignait la danse païenne; on pourrait dire que l'autre professait la danse en catholique. Mademoiselle Taglioni dansait mieux et autrement qu'on ne dansait avant elle, deux conditions indispensables pour des succès éclatants et durables : elle avait pour admirateurs et pour enthousiastes toutes les femmes du monde et toute la bonne compagnie. Sa jambe rappelait celle de Diane, sa poitrine était courte et étroite, ses bras très-longs. M. Taglioni père, qui fit représenter un grand nombre de ballets à l'étranger, avait, en partant, confié sa fille, encore très-jeune, à M. Coulon. Ce professeur de danse jouissait alors d'une grande célébrité. La pauvre Marie Taglioni devint l'objet des moqueries de toutes ses compagnes : « Est-ce que cette petite bossue, disait-on, saura jamais danser ? » Elle était d'ailleurs conduite aux leçons par sa mère, qui, si elle n'avait pas l'honneur d'être bossue, était du moins contrefaite.

Le nom de mademoiselle Taglioni représente donc toute une école de danse, et vivra dans les annales d'un art connu des anciens, et qui se modifie selon les lois, les mœurs et la religion. Platon songea à établir entre l'homme et la femme une égalité légitime. Pour y arriver, il ne vit rien de mieux que de les rendre égaux en force : c'était pour lui une question de gymnastique. A ses yeux, la danseuse s'élèverait, au moins, jusqu'à la supériorité de l'homme. M. Andrieux, qui, dans ma

jeunesse, faisait un cours de littérature au collége de France, et qui parlait si bas qu'il se faisait entendre de l'auditoire le plus nombreux, exprimait sérieusement le vœu qu'on créât à l'Institut, dans la classe des beaux-arts, une section de danse et de pantomime. Cette nouvelle section eût certainement compté dans ses rangs, comme académiciennes, Bigottini, Taglioni, Fanny Elssler, Carlotta Grisi, la Cerrito, la Rosati.

Les grands maîtres de danse, les maîtres de ballet et la danse s'en vont; j'ai pu voir de près quelques maîtres de ballet de l'ancien régime, c'étaient en général des hommes aux belles manières, aux grandes façons, se parant beaucoup de bijoux qu'ils montraient comme autant de présents de rois, de reines, de princes et de princesses. Il n'y avait pas de cour souveraine pour laquelle ils n'eussent réglé une gavotte ou un quadrille. Au commencement de ce siècle, plus d'un a montré un grand talent dans les ballets qu'il a composés et mis en scène. Je citerai Gardel, Milon, Aumer; je citerai M. Albert, dont la passion pour les arts a su composer à grands frais un cabinet de curiosités rares et précieuses, et trouver plusieurs *Decamps* peu connus et de la plus belle qualité.

Les mœurs plus que légères des demoiselles de la danse, et surtout du corps de ballet, donnent à tout ce qui touche à l'Opéra un caractère de frivolité. L'Académie impériale de musique est cependant une institution sérieuse par plus d'un côté; là seulement se rencontrent toutes les ressources, tous les moyens pour une grande et belle exécution des œuvres de génie. Le gouvernement peut seul protéger, encourager et subven-

tionner la grande musique à l'Opéra, comme il protége, encourage et subventionne la grande peinture, la grande sculpture, en entretenant à grands frais une école à Paris et une école à Rome, en commandant à nos premiers peintres d'immenses tableaux d'histoire, à nos premiers statuaires de grandes œuvres pour nos places publiques, pour nos promenades et pour nos monuments.

L'Opéra est, de plus, le grand centre de ce commerce considérable de musique qui fait vivre et enrichit des populations très-diverses. Plusieurs départements fournissent les bois nécessaires à la confection des instruments à cordes. La fabrication des pianos et de tous les instruments de musique se fait aujourd'hui sur la plus grande échelle. La copie et la gravure de musique occupent un personnel nombreux. Tous les musiciens de talent, tous les artistes hors ligne, trouvent un asile, de la célébrité et souvent une fortune à l'Opéra. Dans presque toutes nos villes de province s'organisent des conservatoires et des écoles de chant, dont les études reçoivent une puissante impulsion des partitions nouvelles exécutées à l'Académie impériale de musique. Toutes les grandes capitales de l'Europe ont un Opéra qui ne vit guère que des chefs-d'œuvre applaudis à Paris. L'Académie impériale de musique est donc à l'intérieur un puissant encouragement pour plus d'une industrie, comme elle est une des gloires de la France à l'étranger.

Un directeur d'Opéra doit être l'homme d'affaires intelligent, prodigue, ardent et passionné de toutes les œuvres qu'il est appelé à faire représenter. Le corps de ballet lui-même, objet de tant de railleries, a sa part dans

l'exécution des ballets et même des grands opéras, comme le rapin qui garnit de couleurs la palette du maître et qui prépare des fonds de tableaux a sa part dans les chefs-d'œuvre de la peinture, comme le praticien qui fait voler le marbre en poussière a sa part dans les chefs-d'œuvre de la statuaire.

L'administration de l'Opéra offre encore un côté sérieux, puisqu'elle règle les prétentions et les intérêts d'un personnel nombreux et qu'elle dispose sagement ou imprudemment des sommes considérables fournies par l'État. En élevant beaucoup le chiffre des recettes de l'Opéra, j'ai peut-être porté préjudice à cet établissement et à mes successeurs, tous gens d'esprit, très-intelligents et très-capables. On a conclu de la petite fortune que j'y avais faite qu'on devait réduire le chiffre de la subvention; qu'on devait peu donner à un théâtre que le public subventionnait largement. Voulez-vous savoir pourquoi je n'ai pas perdu d'argent à l'Opéra ? c'est surtout parce que je n'y suis pas resté longtemps, c'est parce que j'ai prudemment quitté la place au moment où la subvention diminuait. Il en est des recettes de l'Opéra comme des récoltes de nos vignobles et de nos champs : une mauvaise année succède toujours à une bonne; une année de pertes à une année de bénéfices. Il résulte de là que la subvention, même établie d'après des recettes modestes, ne fait que couvrir les dépenses; si recettes et subvention ne peuvent permettre que de nouer les deux bouts, le directeur de l'Opéra est sûr de voir arriver dans les mauvais jours l'heure fatale des déficits.

Réduire la subvention de l'Opéra, ce n'est donc pas faire une sage économie; c'est d'abord compromettre la

splendeur de l'institution; c'est restreindre les ressources si nécessaires pour lutter contre la concurrence de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Russie; et, malgré tout cela, c'est encore rendre indispensable, au bout d'un certain temps, la concession de crédits extraordinaires. Puis, enfin, quand les déficits se sont transmis comme héritages de direction à direction, la liquidation suprême donne nécessairement un passif considérable que le gouvernement et le budget de l'État finissent toujours par payer.

CHAPITRE VI

LES CLAQUEURS ET LES MARCHANDS DE BILLETS.

Les industries parasites qui vivent de l'Opéra. — Un bal masqué et M. Thiers. — AUGUSTE, chef des claqueurs; ses pensions, ses revenus. — Le service des billets de faveur. — Auguste et ses lieutenants. — Les *claqueurs* et les *rieurs*. — Néron et Tibère. — M. Loëve-Weimar et le Théâtre-Italien. — Les marchands de billets. — Commencement et développement de ce commerce. — Une grande dame et *Robert le Diable*. — Le public marchand de billets. — Une stalle à l'année pour rien. — Une rixe entre le directeur de l'Opéra et un marchand de billets. — L'Italie et l'Angleterre.

Autour de l'Opéra se groupent un grand nombre d'industries parasites. Les industries qui s'exercent dans l'intérieur de la salle payent, pour la plupart, une redevance. C'est ainsi que la société de l'*Entr'acte* achète le privilége de vendre seule ce journal de théâtre et les journaux du soir pendant la représentation. La vente

ou la location des lorgnettes, le vestiaire, la vente des pièces de théâtre, la vente des rafraîchissements sont aussi affermés.

Les représentations de l'Opéra font encore la fortune de bien d'autres industries, de toutes celles qui touchent à la toilette des femmes, du commerce des fleurs surtout; on en jette tant aujourd'hui sur la scène aux pieds de nos célébrités! les voitures de louage ou les voitures de place, les cafés et les restaurants voisins du théâtre sont intéressés à la prospérité de l'Opéra. Je ne parle pas des ouvreuses, qui gagnent au moins par an mille à douze cents francs, lorsque le théâtre est à la mode. Les commissionnaires qui ouvrent les portières des voitures sous le péristyle, et qui sont autorisés à acheter et à revendre des contre-marques, désirent aussi, bien entendu, de grands succès. Ce personnel de commissionnaires est choisi et nommé par le préfet de police.

A un des bals masqués de l'Opéra, M. Thiers, qui cherchait toutes les occasions de me désobliger, vit un scandale dans cette annonce faite par l'entrepreneur de ces bals : *Une jeune fille en loterie*. Il s'agissait seulement, comme gros lot, d'une tête de Greuze. Je me rendis près du ministre. « C'est moi, lui dis-je, que vous voulez punir, et vous frappez toutes les industries voisines de l'Opéra ; vous ruinez les cafés, les restaurateurs qui ont fait leurs provisions, les magasins de costumes, les cochers de fiacre, les commissionnaires, les ouvreuses de loges ! » Le premier moment de colère passé, M. Thiers entendait raison, il passait même très-vite de l'irritation à l'obligeance ; sur mes observations, le bal annoncé fut autorisé.

Une corporation dont le rôle est plus important et plus sérieux, celle des claqueurs, vit surtout du théâtre. Le chef des claqueurs, le seul avec qui j'eusse affaire, s'appelait Auguste; c'était un Hercule. Il avait l'étrange manie de ne porter que des vêtements d'une couleur qui attirait l'œil : une redingote d'un vert clair ou d'un brun tirant sur le rouge; on eût dit que, comme un général, sinon par la richesse, du moins par la singularité de son costume, il tenait à être toujours aperçu par ses troupes, à être toujours vu par elles au milieu du danger.

Auguste régnait et gouvernait comme claqueur en chef à l'Opéra avant ma direction. Il ne me fut point imposé par mon cahier des charges, mais je le maintins dans l'exercice de ses fonctions. Je n'exigeai de lui, bien entendu, aucune redevance; il n'eût pu me convenir de lui reconnaître des droits et de ne pas trouver en lui la plus aveugle docilité. Auguste fit à l'Opéra une fortune. Plus d'une danseuse bien établie lui payait une pension. Les débuts de chaque artiste lui valaient, de la famille ou des protecteurs, des gratifications dont le chiffre se réglait sur les prétentions du débutant ou de la débutante. Pour enlever d'assaut le cœur d'une jeune danseuse à ses débuts, il était assez d'usage de mettre pour ainsi dire dans la corbeille, outre des fleurs, des diamants et des dentelles, de riches gratifications pour Auguste. Vers la fin des engagements et au moment de les renouveler, plus d'un artiste, pour tromper tout à la fois le public et le directeur, demandait d'Auguste, à prix d'argent, un surcroît de succès momentané qui pût sinon accroître, au moins faire maintenir le chiffre

de ses appointements. Ces succès factices sont des piéges tendus au directeur, et dans lesquels on parvient souvent à le faire tomber. Un artiste médiocre soigne sa voix ou travaille ses pas pendant quelques représentations ; il reçoit d'Auguste une protection inaccoutumée ; quelques amis placés à l'orchestre s'affichent par leur admiration pour ce talent en progrès. La camarilla du directeur, car tout directeur a une camarilla, avec plus ou moins de bonne foi ou plus ou moins séduite, insiste sur l'avenir de cet artiste. « Prenez vos précautions, ajoute-t-on, ne le laissez pas échapper ; l'Angleterre lui fait un pont d'or et la Russie lui offre de gros appointements avec une pension. » Redoutant toujours les folies et les triomphes des rivalités jalouses, le directeur se décide à des sacrifices ; et lorsqu'un brillant engagement est signé, s'évanouissent ce grand talent et cette célébrité d'un jour qui avaient causé tant de bruit : le tour est joué !

Toutes les premières représentations rapportaient surtout à ce directeur de succès, de riches tributs d'un plus ou moins grand nombre d'artistes, chantant ou dansant dans le nouvel ouvrage. Les auteurs eux-mêmes déposaient quelques offrandes sur cet autel de la gloire. Enfin, le chef de la claque levait un impôt régulier de billets sur l'administration de l'Opéra. Voici comment se faisait ce service : si un ouvrage déjà représenté plusieurs fois avait besoin d'être *soutenu*, on accordait à Auguste quarante ou cinquante billets de parterre ; on ne lui en accordait que vingt ou même dix lorsqu'il s'agissait d'une œuvre applaudie par le public et qui attirait la foule. A toutes les premières représentations, Auguste réclamait

et recevait au moins cent billets de parterre. L'armée des claqueurs était savamment organisée. Le général s'adjoignait des lieutenants intelligents, décidés et intrépides, chargés au besoin de tenir tête à des cabales ennemies et de veiller sur la personne de leur chef. Les jours de première représentation, les lieutenants, au nombre de dix, commandaient chacun une décurie; outre leurs billets d'entrée, ils recevaient même d'Auguste des honoraires en argent et quelques places qu'ils pouvaient donner à des hommes sûrs; le reste de l'armée n'avait que son droit d'entrée; enfin, Auguste comptait dans sa troupe des sous-claqueurs : c'étaient des personnes bien vêtues auxquelles il vendait des billets de parterre à moitié prix, et qui s'incorporaient dans une décurie, si elles ne préféraient le rôle de claqueurs isolés.

Cette répartition et ce placement de billets de faveur se faisaient dans un lieu connu, le plus souvent, disons-le, chez un marchand de vin du quartier.

Les jours de première représentation, Auguste tenait à ce que son armée fût introduite avant le public dans les murs de Troie; il voulait pouvoir mettre à exécution en toute liberté ses plans stratégiques, disposer son avant-garde, assurer la position de sa réserve et défendre les flancs et les derrières de son armée par des troupes aguerries. Le parterre de l'Opéra est spacieux ; par ses dispositions savantes, le public se trouvait pour ainsi dire emprisonné au milieu de groupes multipliés de claqueurs. Auguste tenait à sortir victorieux de toutes ses entreprises, et lorsqu'un ouvrage avait réussi, il s'enorgueillissait du triomphe et s'en attribuait la gloire : « Quel beau succès j'ai obtenu hier ! » disait-il.

Auguste n'était ni lettré ni musicien; mais aussi exact que le lustre lui-même à toutes les représentations de l'Opéra, il savait son public; de nombreuses campagnes en avaient fait le plus habile tacticien. J'exigeais qu'il assistât à toutes les répétitions générales des ouvrages nouveaux, et la veille de chaque première représentation, une conférence très-sérieuse avait lieu entre lui et moi dans mon cabinet. Nous passions en revue tout l'ouvrage, depuis la première jusqu'à la dernière scène; je ne lui imposais point mes opinions; j'écoutais les siennes : il appréciait, il jugeait tout, danse et chant, suivant ses impressions personnelles. Je me surprenais quelquefois à rire de la justesse de ses critiques et du programme qu'il se traçait à l'avance pour la répartition savante et graduée des applaudissements. Son système était qu'à l'Opéra, devant un public choisi et exigeant, il ne fallait pas trop *chauffer* le premier acte; qu'on devait, au contraire, réserver son courage et ses forces pour *enlever* le dernier acte et le dénoûment. « A un dernier acte, me disait-il, je n'hésite pas à couronner de trois salves un morceau de chant qui n'en obtiendrait qu'une s'il était placé au premier acte. Vers le milieu d'un ouvrage, il faut caresser le succès et non le violenter. » Il y avait du flatteur et du courtisan chez Auguste, et il ne ménageait jamais les éloges pour tout ce qui touchait directement à l'administration, pour les décors, pour les costumes. « Monsieur le directeur, les décors et les costumes sont si beaux, que dans notre admiration, tout mon monde et moi nous ne craindrons pas de *crier*. » C'était un juge sévère en musique; pour la danse, il se montrait gêné dans ses appréciations, tant

la danse corrompait souvent la sincérité et la probité de ses critiques par des bienfaits !

Son orgueil traitait assez dédaigneusement ses collègues des autres théâtres. Selon lui, rien de plus facile que d'enlever des succès d'opéra-comique ou de vaudeville : « On en vient à bout, ajoutait-il, plus encore par des rires que par des applaudissements ; il faut, dans ces théâtres de second ordre, plus de rieurs que de claqueurs ; le public ne se fâche jamais contre un homme qui rit, tandis qu'il menace celui qui applaudit et dont il blâme les applaudissements. On n'a jamais crié : *A la porte les rieurs !* tandis qu'on crie souvent : *A la porte les claqueurs !* Les rieurs, même les plus exercés et les plus habiles, n'ont rien à faire à l'Opéra ; il n'y a presque jamais le plus petit mot pour rire ni dans une partition, ni dans un ballet. Le public de l'Opéra est distingué, mais susceptible et irritable ; je ne peux donc m'entourer que de gens qui sachent vivre et entraînent le parterre et l'orchestre à l'indulgence, plutôt par des incitations douces et polies que par des violences et des gros mots ; à la moindre scène, à la moindre bataille, monsieur le directeur me chasserait ; mais qu'il soit tranquille, je m'efforcerai toujours de me rendre digne de sa confiance : seulement, nous avons souvent bien du mal avec tous ces gredins de billets payants. » Ces considérations morales, ces réserves, ces prudences du chef des claqueurs recevaient mon approbation, et j'exigeais de lui le plus grand respect pour le public.

Après avoir accordé une large part d'applaudissements au poëme et à la musique, il s'agissait d'établir le compte des artistes ; tous les premiers rôles devaient

être fêtés, rappelés, redemandés, c'était de droit; mais, lorsque nous arrivions aux artistes de second ordre, il me répugnait de traduire nettement et en termes précis ce qu'on devait faire pour chacun; je craignais d'afficher des préférences personnelles; j'avais donc adopté, pour m'entendre à ce sujet avec Auguste, une gamme chromatique dont les notes élevées étaient une excitation aux applaudissements, dont les notes basses prescrivaient de la froideur. Mon interlocuteur saisissait jusqu'aux nuances les plus fines de ce langage musical; je constatais le soir que toutes mes instructions avaient été comprises et fidèlement traduites. Le chef des claqueurs ne me questionnait même pas sur celles qu'il croyait mes préférées : sa haute protection leur était acquise.

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste!

Néron récitant des vers en jouant de la flûte sur un théâtre, Tibère se posant en grand orateur devant le Sénat, avaient aussi leurs claqueurs; seulement ils imposaient l'admiration, moins par des bienfaits que par la terreur. Toutes les fois qu'il faut agir sur des hommes réunis, des intérêts d'amour-propre, des passions ardentes, inventent d'habiles tactiques. Dans nos dernières assemblées parlementaires, des orateurs en renom ne recevaient-ils pas des applaudissements de claqueurs, donnés par l'amitié ou par l'esprit de parti. Lorsque, pendant ma direction du *Constitutionnel*, certains hommes politiques venaient le soir corriger l'épreuve de

leurs discours, ils ne manquaient jamais de les enjoliver d'un assez grand nombre d'interruptions laudatives, d'une foule de mots admiratifs : *Bien! très-bien! profonde sensation, applaudissements, bravos,* attirant l'œil par des parenthèses. Ces applaudissements factices, ces ruses de comédiens, de danseuses ou d'orateurs, ne dupent jamais personne; ils ne trompent, en les rendant heureux, que ceux qui y ont recours.

On a plus d'une fois tenté de supprimer dans nos parterres l'intervention des claqueurs à gages, je me faisais leur défenseur officieux et convaincu. Si les applaudissements des claqueurs excitent parfois de la part du public du mécontentement et des plaintes, plus souvent encore leur intervention prévient ou intimide des cabales que des rivalités haineuses ne manqueraient pas de susciter contre des artistes de plus ou moins de talent. Je n'ai jamais pensé que les claqueurs dussent causer du bruit, des rixes et du scandale; j'ai toujours cru, au contraire, qu'ils étaient là pour apaiser, pour rendre impossibles le scandales, les rixes et le bruit. Je m'efforçais de relever même le chef des claqueurs à ses propres yeux :

« Vous avez, lui disais-je, un beau rôle à jouer : mettez fin aux querelles; venez au secours du plus faible, défendez-le contre le plus fort; cessez d'applaudir quand le public l'ordonne; donnez l'exemple de la politesse et de la bonne conduite; arrêtez, par toutes les voies de conciliation, des oppositions injustes, des coalitions ennemies contre les artistes en scène, ou contre les ouvrages représentés. »

Toutes les pièces d'un théâtre ne sont pas des chefs-

d'œuvre à exciter l'enthousiasme du public; tous les artistes ne peuvent pas, à force de talent, vaincre sa froideur et son indifférence, et, cependant l'exécution perdrait beaucoup si des applaudissements même convenus ne venaient rassurer la timidité des uns, encourager, échauffer le talent des autres. On prétend, bien à tort, que le vrai public applaudirait si les claqueurs n'applaudissaient pas; et on citait surtout à cette occasion les murmures approbateurs et les ovations bruyantes du parterre et des loges du Théâtre-Italien. Mon ami Loëve-Weimar disait avec raison: « Le Théâtre-Italien n'a pas de claque, mais il a une clique. » Sans nier ici le talent reconnu de quelques grands artistes, on ne peut cependant, en style d'atelier, nier toutes les *ficelles* de la musique et du chant italiens.

La mission des claqueurs, comme je l'entendais, n'avait rien d'exorbitant ni de dangereux; tous ceux qui s'exposent à être jugés par le public ont besoin, pour animer leur courage, de cette fièvre de joie que leur causent les applaudissements; et j'ai souvent remarqué que, lorsqu'on redemandait au milieu des bravos un pas à une danseuse, un air à un chanteur, le pas était encore mieux dansé, l'air mieux chanté la seconde fois que la première.

Le chef des claqueurs de l'Opéra vivait d'ailleurs en bon père de famille, d'une vie régulière et honnête; il s'est plu à faire des trente ou quarante mille francs qu'il gagnait par an à l'Opéra une riche dot pour l'établissement de ses enfants.

J'arrive maintenant à expliquer une autre industrie contre laquelle s'élevèrent d'abord des préventions: je

veux parler de l'industrie des marchands de billets. Ce commerce prit surtout de grands développements à l'occasion de *Robert le Diable*. Le public avait été si étonné, si ému de la première représentation, que le lendemain matin la foule stationnait aux abords du bureau de location; quelques jeunes gens sans profession ou sans travail, ayant réuni une petite somme d'argent, imaginèrent de passer une partie de la nuit à la porte de l'Opéra, afin d'être les premiers à obtenir du préposé des stalles ou des loges; ils ne manquaient jamais, aux représentations de *Robert le Diable*, de revendre dans la journée ou le soir, avec de gros bénéfices, tout ce qu'ils avaient pu acheter le matin. Ils prirent goût à ce fatigant, mais lucratif métier; ils s'ingénièrent à se procurer le plus grand nombre possible de loges et de stalles; les bénéfices étaient certains. Le public ne tarda pas à venir se plaindre. On refuse des billets au bureau, disait-on; des marchands qui stationnent aux abords du théâtre en ont les mains pleines. On ne saurait croire à tous les expédients, à toutes les ruses que les marchands de billets imaginèrent pour tromper l'administration qui les connaissait et leur répondait le plus souvent par des refus; c'étaient des domestiques de grande maison qui se présentaient avec la carte de leur maître, et demandaient en son nom, l'argent à la main, une des loges les plus grandes, les meilleures et les plus chères; c'étaient des valets de pied portant des livrées, voire même la livrée du roi, qui se faisaient ainsi, je ne sais à quel prix, les commis des marchands de billets; c'étaient quelquefois des femmes en grande toilette, descendant avec fracas d'une voiture de louage, qui venaient solliciter du

préposé à la location un grand nombre de stalles : il s'agissait d'amener à l'Opéra une famille tout entière. Le public lui-même ne tarda pas à se faire le complice actif de ce commerce de contrebande dont il se plaignait. Voici les marchés auxquels les gens les plus honorables se prêtaient : un monsieur voulait des stalles et jetait les hauts cris de n'en plus trouver au bureau de location; le marchand de billets calmait bientôt cette grande colère. « Je vais vous donner, monsieur, disait-il, des stalles au prix du bureau, mais à la condition que vous allez entrer demander une loge de six places, aux premières, aux secondes ou aux troisièmes de face ou de côté; on vous la donnera à vous, tandis qu'à moi on me la refuse. » Traité conclu; ce monsieur recevait l'argent pour payer la loge; lorsqu'il en rapportait les coupons, on lui remettait sans prime les stalles promises. De pareils arrangements entre le public et ce commerce de contrebande se faisaient tous les jours sur la voie publique, ce qui n'empêchait pas beaucoup de gens d'accuser l'administration d'indélicatesse et de refuser au prix du tarif des billets qu'elle faisait vendre avec surenchère; de tels soupçons m'indignaient à ce point que j'écrivis à M. le préfet de police plusieurs lettres dont les copies sont encore dans les archives de l'Opéra; j'établissais qu'un directeur de spectacle jouissait seul du droit de vendre les billets de son théâtre; que tous ces trafics, qui se commettaient sur la voie publique, étaient un scandale, et je priais l'autorité de vouloir bien y mettre fin. Plus d'une fois les ordonnances de police menacèrent d'arrestation et de poursuites l'association des marchands de billets; ils louaient alors une bou-

tique dans le voisinage de l'Opéra, et ils continuaient tranquillement leur commerce.

Par un beau jour d'été, je me trouvais au bureau de location, un marchand de billets se présenta et sembla presque exiger des stalles ou une loge. J'ordonnai qu'on ne lui donnât rien, et comme il me répondit un peu haut qu'avec son argent il avait des droits tout comme un autre, je ne pus contenir ma colère, et le prenant par le collet je le repoussai violemment jusque dans la rue; il alla tomber dans le ruisseau. Je rentrai à l'Opéra assez fier et assez triomphant d'un pareil exploit. Revenant chez moi vers cinq heures, je fus accosté par un homme qui ne m'était point inconnu. « Monsieur Véron, vous devez être content de nous? — Que voulez-vous dire? — Vous vous rappelez ce qui s'est passé ce matin. Celui que monsieur le directeur a jeté dans le ruisseau est le plus fort de nous tous; il lutte très-souvent sans avoir jamais été vaincu; il a vu que ça plaisait à monsieur de le maltraiter, et par respect il s'est laissé faire; nous sommes même convenus entre nous, monsieur le directeur, que toutes les fois que vous jugerez à propos de nous infliger vous-même quelques corrections, nous nous laisserons battre et terrasser sans mot dire; cet imbécile de public verra bien que vous faites tout au monde pour empêcher notre commerce de billets. » Je rompis, assez confus, cet entretien, et je fus ainsi averti de ne pas trop me fier à ma force d'athlète, de ne plus me croire un Hercule. Je renonçai pour toujours au pugilat.

Malgré tous mes efforts, l'industrie des marchands de billets prit bientôt la plus grande extension; cette spé-

culation leur donnait le plus souvent de gros bénéfices; mais à certains jours une émeute, un orage à l'heure du spectacle, arrêtait la vente, et leur causait des pertes en les forçant de donner des stalles et des loges au rabais; pour parler leur langage, ils ont quelquefois bu par soirée des *bouillons* de douze à quinze cents francs.

Le commerce des billets reçut plus tard un nouveau développement; une société se forma, des capitaux considérables, près de deux cent mille francs, s'engagèrent dans cette affaire. Les marchands de billets en sont arrivés à louer à l'Opéra des loges et des stalles à l'année, environ pour une somme de cent soixante mille francs; tantôt ils vendent au public, avec bénéfice, des loges louées par eux à l'avance; tantôt aussi ils achètent du public, des locataires à l'année, des loges ou des stalles pour certaines représentations. Pendant le grand succès de *Robert le Diable*, une dame du beau monde venait dans sa voiture aux abords de l'Opéra, entre cinq et six heures du soir, mettre presque aux enchères sa loge de six places aux premières de face. Je tiens pour certain que, plus d'une fois, des marchands de billets lui achetèrent cette loge deux cents francs, et même jusqu'à trois cents francs; c'était plus que le triple de ce qu'elle coûtait au bureau. Beaucoup de gens, soit pour le Théâtre-Italien, soit pour l'Opéra, entretiennent des relations d'affaires avec les marchands de billets; les jours de première représentation, de spectacles courus, ils leur vendent leur stalle à un prix tellement élevé, qu'à la fin de l'année, à part ces grandes solennités, ils ont joui d'une stalle pour rien. Le locataire qui part pour la campagne ou pour un voyage s'estime heureux de

céder sa loge avec plus ou moins de bénéfice. L'un des membres de cette société, le plus intelligent, se charge, pour ainsi dire, de *faire la ville*; comme les courtiers de commerce, comme les agents de change, il ne court chez ses clients qu'en cabriolet; il a ses entrées du matin dans les plus grandes maisons; il sait les habitudes, les goûts, les mœurs, les intrigues de cœur de chacun. Ces études discrètes lui apprennent chez qui il placera avantageusement une stalle ou une loge lorsqu'il est sûr que madame *** garde la sienne.

De nos jours, l'esprit de spéculation exploite tout, se fait jour partout, et les plus grosses fortunes ne sont pas les moins empressées à courir après de petits bénéfices.

La boutique des marchands de billets, située dans le voisinage de l'Opéra, est une vraie succursale du bureau de location. On y trouve un plan de la salle, colorié, avec stalles et loges numérotées; on y tient des livres de commerce et une comptabilité fort en règle.

Pour être juste, il faut constater que ces courtiers de loges et de stalles apportent dans toutes leurs transactions la plus grande probité; ils ne souffrent jamais que l'un d'eux abuse de la crédulité et de la confiance du public : j'en ai eu plus d'une preuve pendant ma direction.

Le commerce des marchands de billets est aujourd'hui bien établi, reconnu et presque protégé; ils finiront par payer patente. Ils se sont rendus utiles et même nécessaires aux intérêts des administrations théâtrales et du public; quand ils font de bonnes affaires, c'est que le théâtre prospère et que le directeur s'enrichit.

L'étranger qui, au milieu du jour, arrive à Paris par un chemin de fer, trouve, moyennant un sacrifice d'ar-

gent, une loge ou des stalles commodes pour la représentation du soir au théâtre de son choix, et peut ainsi, pendant une courte résidence dans la capitale, se mettre au courant de toutes les pièces à succès. Chaque théâtre est exploité par une société particulière de marchands de billets. Pertes et bénéfices compensés, ils ne tirent guère par année de leur mise de fonds que quinze à vingt pour cent. Ils sont, par leur présence aux portes des théâtres, l'indice et l'escorte de tous les grands succès. Sans se poser comme lettrés ni comme musiciens, ils prédisent l'avenir, ils apprécient à l'avance les recettes des ouvrages nouveaux, et ils ne se trompent jamais. Le temps n'a point affaibli leur tendresse pour *Robert le Diable*; ils témoignent la plus grande admiration pour MM. Scribe et Meyerbeer, et par un reconnaissant souvenir, ils me montrent même encore la plus respectueuse déférence.

Ce commerce, passé en usage dans nos mœurs, fleurit d'ailleurs en Italie et en Angleterre; à Milan, où l'on est propriétaire d'une loge à la Scala comme on est propriétaire d'une maison, on vous vend dans les environs du théâtre, à des prix variables, des loges avec salon dont on vous remet la clef, portant un numéro. A Londres, c'est chez les libraires que s'exploite le commerce le plus actif des loges louées soit par représentation, soit à l'année. Les directeurs des théâtres vendent avant de commencer la saison plus des deux tiers de leur salle. Il s'est fait ainsi à Londres des fortunes considérables, bien que les grands seigneurs prennent la plupart du temps leurs loges à crédit, et ne règlent leur compte qu'au bout de trois ou quatre ans.

CHAPITRE VII

LES COULISSES DE L'OPÉRA.

Révolutions politiques à propos de portes ouvertes ou fermées. — La scène de l'Opéra pendant un entr'acte. — Les dangers qu'on y court. — Les habitués des coulisses de l'Opéra. — La Sainte-Catherine dans les loges. — Les amendes. — Les médecins de l'Opéra. — Une maladie du corps de ballet. — Les trucs. — L'éclairage de la scène, le gaz. — La pyrotechnie. — M. Duponchel. — Les décorations. — Déceptions de coulisses. — Les beautés du jour et les beautés du soir. — Les costumes. — Les discours au public. — Une rentrée de madame Damoreau. — Conclusion.

Qui n'a rêvé, même au collége, des coulisses de l'Opéra? Je pus être introduit dès ma jeunesse par Georges Ney, mon maître de violon, dans les coulisses de l'Opéra-Comique; dès ma jeunesse aussi, Porte, longtemps chef du bureau des passe-ports à la préfecture de police, et violoncelle à l'Opéra, me conduisit dans les coulisses de l'Académie royale de musique. Que j'enviais l'heureux sort de ceux que je voyais causer librement, familièrement avec ces dames de théâtre! Je ne me doutais guère alors que je réglerais un jour en souverain les destinées de l'un de ces grands empires.

Sous ma direction, une porte du théâtre s'ouvrait dans la salle, du côté gauche des spectateurs, quelques marches au-dessous du corridor de l'orchestre; aujourd'hui, c'est du côté droit que s'ouvre cette porte qui mène aux coulisses.

Bien des révolutions politiques n'ont eu à peu près pour résultat que de faire s'ouvrir à gauche des portes qui s'ouvraient à droite. Le coup d'État du 2 décembre

produit du moins déjà de plus grands et de plus sérieux effets pour les intérêts du pays : le salut et le repos de la société, une politique extérieure prudente, mais résolue, droite et nationale ; l'alliance anglaise la plus fortement nouée ; la sollicitude la plus persévérante et la plus ingénieuse pour les classes pauvres et les classes ouvrières ; la politique au grand jour, le suffrage universel ; enfin, Paris reconstruit, assaini, embelli. Quand on a fait plus d'un métier, quand on a vécu dans les mondes les plus divers, quand on a vu de près le bas et le haut de la société, on se laisse aller malgré soi à des comparaisons spontanées, à des rapprochements presque involontaires, et on trouve alors plus de similitude qu'on ne s'y attendait entre les petites et les grandes choses. On me pardonnera donc, à propos de portes ouvertes ou fermées, cette courte digression politique. Je reviens aux coulisses de l'Opéra.

Un préposé, cerbère poli et aux bonnes façons, est assis devant cette porte et ne l'ouvre qu'à bon escient ; sur une petite feuille avec en-tête imprimé, portant la date de chaque représentation, s'inscrivent les noms de toutes les personnes qui se rendent sur le théâtre.

Figurez-vous que vous mettez le pied sur un bâtiment de guerre : des cordages, des poulies, des hommes montés jusqu'au sommet des *portants* ; des manœuvres incessantes, des rideaux qui viennent des frises, des *fermes* qui montent du dessous, des trappes qui s'ouvrent ou se ferment, des châssis qu'on recule ou qu'on avance, des contre-poids qui descendent du cintre, des *praticables* qu'on change de place, et que parfois on amoncelle les uns sur les autres ; des accessoires qu'on dispose, des

lampes qu'on allume, des *portants* de gaz, des rampes de gaz, qui font explosion de lumière ; des mots de commandement, prononcés à haute et intelligible voix par le brigadier des machinistes, par le machiniste en chef : tout cela sous la surveillance la plus active des pompiers, de leurs sous-officiers, de leur lieutenant ou de leur capitaine ; un homme de service qui, au milieu de tout ce mouvement, arrose et balaye les premiers plans ; deux inspecteurs de la scène qui crient et s'agitent pour faire faire place au théâtre et pour avertir des dangers les acteurs et les curieux ; çà et là des artistes du chant et de la danse en costume, des chanteurs qui préludent et vocalisent, des danseuses qui bondissent sur la scène ; au milieu de tout ce tohu-bohu, le directeur, à la physionomie gaie si la salle est pleine, de fâcheuse humeur si la salle est vide. Tel est le tableau animé, pittoresque, du théâtre de l'Opéra pendant un entr'acte, jusqu'au moment où les inspecteurs de la scène, d'une voix de stentor, s'écrient : « Place, messieurs, place au théâtre, *on lève le rideau !* » Pendant ce temps, les avertisseurs courent les loges et viennent dire au maître de ballet ou au maître de chant : « Tout notre monde est prêt. » Le chef et les artistes de l'orchestre regagnent leur pupitre, le souffleur remonte dans son trou, une sonnette est tirée pour avertir le foyer du public ; le machiniste en chef donne le signal pour le rideau d'avant-scène ; enfin la toile se lève.

Il faut presque avoir le *pied marin* pour ne pas faire de faux-pas sur ce vaisseau agité, non par les flots de la mer, mais par d'incessantes manœuvres. J'ai visité tous les dessous du théâtre, même celui où passe le gros

tuyau du gaz, dont le robinet ouvert ou fermé peut faire le jour ou la nuit sur le théâtre et dans la salle ; j'ai surtout visité les cintres et j'en ai parcouru tous les *ponts* ; les rampes de bois sur lesquelles glissent les cordages, que j'inspectais souvent, sont presque usées et brûlées par le frottement. Que de curieux ne mettraient pas le pied sur la scène, s'ils savaient tous les dangers qu'ils y courent ! dans tous les cintres sont suspendus des contre-poids pesant soixante-quinze ou cent kilos ; une corde qui soutenait un de ces contre-poids se rompit un jour ; cette masse de plomb fit une ouverture au plancher d'un pont, et tomba sur la scène : personne, heureusement, ne se trouvait sur le théâtre en ce moment. Si cet accident se fût produit pendant une représentation, il y aurait eu certainement des tués ou des blessés. Défiez-vous des trappes qui s'ouvrent, il en sort souvent des *fermes* sur la silhouette desquelles, par imprévoyance, vous pourriez vous trouver à cheval, et enlevé plus ou moins haut ; défiez-vous des portants, des rampes de gaz et des rideaux ; prenez garde qu'il ne vous tombe sur la tête des hommes, des cordages ou toute espèce de choses ; prenez garde, enfin, que le bout du pied d'une danseuse qui fait des battements ne vienne retrousser le bout de votre nez, ou même, en vous frappant plus bas, ne vous cause de plus graves blessures.

Pour les habitués des coulisses de l'Opéra, je dirai ici que les premiers plans du théâtre et les plus rapprochés du rideau sont l'endroit le plus sûr pendant les entr'actes ; mais là se pressent tous les artistes, et surtout le corps de ballet, pour regarder à travers les trous de la toile ce qui se passe dans la salle.

Ne vous approchez pas trop près des danseuses, ni même des chanteuses : elles couvriraient peut-être de blanc votre habit, et trahiraient ainsi vos conversations trop intimes avec elles.

On observe des mœurs bien diverses chez les habitués des coulisses de l'Opéra.

Les uns sont les amis de toutes ces dames, les embrassent toutes en père de famille ou en frère ; de là des groupes assez pittoresques et assez osés : là un monsieur tient par la taille deux figurantes, une sous chaque bras ; plus loin, un autre en a une sur chaque genou. *Honni soit qui mal y pense.* Ces *bons papas* du corps de ballet comblent ces demoiselles de petits présents et de bonbons, et payent souvent les leçons particulières. L'un d'eux me dit un jour : « Croiriez-vous que je ne me tire jamais des étrennes de ces dames à moins de quinze ou vingt mille francs ? C'est pour moi une occupation de quinze jours, que de leur chercher des cadeaux variés, et qui, cependant, par leur prix, ne fassent pas de jalouses. » La tendresse banale de ces assidus des coulisses invente souvent des sobriquets pour chacune ; par leur générosité, leur galanterie, et par leurs soins de tous les jours, ce sont des amis de la maison. D'autres habitués ont des mœurs toutes différentes : à toutes les représentations, vous les trouvez causant avec la même figurante, et le plus souvent à la même place, loin du bruit, des regards et des lumières ; il s'improvise ainsi de petits boudoirs dont on respecte le mystère et dont on ne trouble pas les doux propos.

Pendant les représentations, il se célèbre souvent de petites fêtes intimes dans les loges des chœurs ou du

corps de ballet ; un de ces *amis de la maison* fait les frais du gai festin; tantôt ce sont des marrons et du cidre, plus souvent des glaces, du punch et des gâteaux; c'est ainsi que les demoiselles de l'Opéra ne manquent jamais de célébrer dans plusieurs loges la Sainte-Catherine, bien qu'un grand nombre n'aient plus le droit de se placer sous ce patronage exclusivement réservé à la virginité.

Il est même des habitués privilégiés qui, pendant la représentation et après le lever du rideau, prolongent toute la soirée leur séjour sur le théâtre. Certains ouvrages, dont la mise en scène n'est pas trop compliquée, dont le rideau de fond ou les fermes ne dépassent pas le cinquième ou sixième plan, laissent par derrière, sur le théâtre, un vaste espace plus ou moins encombré, où les tendres causeries s'animent et se passionnent au bruit de l'orchestre et des chants.

Les chefs de service, pendant toute la représentation, rendent la justice en cadis. Les figurantes qui manquent leur entrée, qui causent ou qui rient trop fort sur la scène, entendent prononcer contre elles de sévères amendes; toutes ces amendes sont prélevées sur les appointements, à la fin du mois, par le caissier. Lorsqu'une figurante ne se rend pas au théâtre, lors même qu'elle écrit ou fait prévenir qu'elle est malade, la visite du médecin est précédée de celle d'un avertisseur, qui va s'assurer si la malade est au moins restée chez elle. Les indispositions du corps de ballet sont assez souvent des dîners à la Maison Dorée et aux Frères Provençaux. Ces pauvres malades soignent quelquefois encore leurs souffrances et leur malaise, dans la plus éblouissante toi-

lette, à quelque avant-scène de nos petits théâtres ; un pareil oubli de tout devoir expose aux punitions les plus sévères, et même à être rayée des contrôles de l'Opéra.

Quelques-unes sont, en effet, sérieusement indisposées; tous les matins le médecin de service apporte à l'administration un rapport sur ses visites de la veille, et reçoit une nouvelle liste de visites à faire pour le jour et pour le lendemain. Le service des médecins de l'Opéra n'est point une sinécure. Sans compter les indigestions qui se produisent dans la salle et les blessures graves que peuvent recevoir les machinistes pendant leur service sur la scène, les indispositions du corps de ballet, ses douleurs de pieds, ses imprudences, et même ses grossesses, forment une clientèle qui cause assez de dérangement et prend assez de temps à la Faculté. Sous ma direction, mes amis de Guise et Piron, l'un chirurgien, l'autre médecin, jouissaient surtout de la confiance de ces dames. Il y a même, dans les coulisses de l'Opéra, une petite pharmacie inspectée souvent, et où se trouvent des bandes, des compresses et des appareils pour les fractures.

On rencontre dans le corps de ballet et chez les danseuses, une maladie qui leur est pour ainsi dire spéciale : ce sont des *ozènes* simples, c'est-à-dire un rhume de cerveau chronique, grave pour elles en ce sens qu'elles sont obligées de ne respirer que par la bouche ; cette infirmité les gêne beaucoup dans leurs exercices fatigants; forcées d'ouvrir une bouche large, pour respirer au milieu de leurs pas, il leur est presque interdit de sourire. Ces inflammations chroniques de la membrane muqueuse des fosses nasales sont très-persistantes ;

j'ai souvent essayé, par un bon régime, par des amers et par des poudres sternutatoires, de diminuer le gonflement et de faciliter le libre passage de l'air à travers les fosses nasales et l'arrière-gorge ; je n'ai jamais obtenu un succès complet, et je me suis quelquefois demandé si l'introduction, prudente et facile, d'une petite sonde de gomme élastique, ou tout autre moyen de compression, ne pourrait pas faire cesser cette espèce de rétrécissement des deux cavités nasales. Qu'on me pardonne ici cette seconde digression ; cette fois, ce n'est plus l'homme politique, c'est le médecin qui reparaît au milieu des coulisses de l'Opéra.

L'art de la mise en scène consiste à tromper l'œil du spectateur, et à simuler les objets réels avec adresse et même avec talent. On assiste, dans les coulisses, à tous ces secrets, à tous ces *trucs*. Le bruit du canon est simulé par des coups frappés sur une grosse caisse, suspendue pour qu'elle soit plus sonore. La flamme subite, rapide, fugitive, produite par la poudre de lycopode en combustion, simule les éclairs. On imite les éclats de foudre par de larges plaques de tôle qui se choquent en tombant les unes sur les autres. Les maîtres de chant ont souvent mission, dans les coulisses, de sonner les cloches, d'agiter des chaînes en mesure, et de frapper les coups de tam-tam notés sur la partition. La fusillade des *Huguenots* est produite par la mise en mouvement d'une sorte de grande *crecelle*.

L'éclairage de la scène constitue un service des plus importants. C'est sous ma direction que le gaz a été employé pour la première fois dans les coulisses de l'Opéra français, soit dans des boîtes fermées placées dans les

cintres pour produire l'effet du *clair de lune* dans la décoration du cloître de *Robert le Diable*, soit sur des portants, soit dans des rampes cachées sous les frises. Pendant ma direction, la peinture, la plantation et l'éclairage des décorations ont fait d'immenses progrès, sous la surveillance spéciale de M. Duponchel. Dans *Robert le Diable*, *Gustave*, *la Juive*, *la Tentation*, *la Révolte au sérail*, *la Tempête*, le pinceau habile de MM. Séchan, Feuchères, Diéterle, Despléchin, a créé plus d'un chef-d'œuvre.

La pyrotechnie a aussi dans les coulisses de l'Opéra son chef de service. Les lampes qui s'allument par enchantement dans le cloître de *Robert le Diable*, les effets de soleil ou d'incendie, toutes les surprises où une vive et prompte lumière est indispensable, se rattachent à ce service, qui exige tout à la fois une certaine instruction, beaucoup d'adresse et de prudence.

Je me fais un devoir de dire ici que M. Duponchel a rendu à l'Opéra d'importants services pour la mise en scène ; il a même amené l'eau sur le théâtre, pour la faire se jouer dans des jets et dans des cascades, mais l'eau a un malheur : c'est qu'au théâtre elle ne s'éclaire pas.

Celui qui hante les coulisses s'expose à plus d'un désappointement, à plus d'une déception ; telle artiste, dont la beauté éblouit au théâtre, est quelquefois laide à la ville. Telle autre, charmante à la ville, est loin de plaire au théâtre. Les traits fins et délicats, vus de loin, perdent leur grâce et leur charme ; les traits fortement accentués prennent au contraire sur la scène d'heureuses proportions : de grands yeux, un grand nez, une

grande bouche ne donnent à la physionomie que plus d'expression et de caractère. Il y a des beautés du jour et des beautés du soir ; une peau brune, jaune ou noire, devient blanche à l'éclat des lumières ; les cheveux noirs réussissent mieux aussi au théâtre que les cheveux blonds. L'encre de Chine, le fard, le blanc, le carmin, des préparations chimiques de toute nature sont employés pour braver le feu de la rampe, par tous les artistes, et surtout par les danseuses, pour se faire des sourcils, des cils noirs, pour s'agrandir les yeux en prolongeant vers les tempes la ligne noire des cils ; pour se colorer les joues, pour se blanchir le front, le nez, et pour relever l'éclat des dents en donnant aux lèvres la couleur factice du corail. L'art de se grimer accomplit aussi des prodiges ; j'ai fait faire un bien grand nombre d'étranges perruques. L'artiste chargé de les *composer* se montrait fort habile et ne manquait pas d'un certain orgueil : « Mon titre de gloire dans la postérité, disait-il, ce sera la perruque de M. Talma dans le rôle de Sylla. »

La variété, la richesse des costumes n'avaient jamais été poussées si loin que sous ma direction. En entrant dans les coulisses de l'Opéra, on était frappé de la fraîcheur, de la beauté des étoffes, et de mille détails de rubans ou de bijoux employés même pour les figurantes. Le costume des premiers sujets brillait souvent des plus riches broderies en soie et même en or fin. On étudiait toujours les étoffes à la lumière : les diverses couleurs s'éclairent plus ou moins et conservent plus ou moins d'éclat au feu de la rampe.

J'ai encore à révéler ici quelques secrets de coulisses

qui ne peuvent me créer, je l'espère, aucune inimitié parmi les artistes de l'Opéra. Lorsque les chœurs chantent dans les coulisses, les maîtres de chant battent la mesure; quelquefois même un violon accompagne les coryphées qui ont à dire un solo, afin qu'ils restent dans le ton.

Des chanteuses, avant d'entrer en scène ou en sortant, boivent, soit du bouillon froid, soit de l'eau sucrée, soit de l'eau mêlée de vin de Madère. Nourrit prenait quelquefois du café avant le cinquième acte de *Robert le Diable*. Les danseuses surtout ont toujours dans les coulisses une mère ou une femme de chambre qui tient pour elles un mouchoir, une pelisse et un verre rempli soit d'eau pure, soit d'eau sucrée, soit surtout de bouillon froid. La danseuse qui vient de sourire le plus gracieusement du monde aux loges et au parterre s'écrie souvent en rentrant dans la coulisse : « Ah! maman, que je souffre! » ce qui ne l'empêche pas de recommencer à sourire de l'air le plus gai en reparaissant sur la scène. La chanteuse, la danseuse, ne regagnent guère leurs loges qu'enveloppées d'une pelisse ou d'un manteau. Quand le rideau est baissé après la fin d'un ouvrage, quelques premiers sujets s'empressent de quitter le théâtre; d'autres, au contraire, avertis à l'avance qu'ils seront rappelés, restent sans façon dans les coulisses à attendre que le rideau se lève pour cette ovation préméditée.

Aux premières représentations, les compositeurs eux-mêmes, presque poussés, malgré eux, par les artistes sur le théâtre, sont venus plus d'une fois recevoir du public des applaudissements mérités.

Un artiste est spécialement chargé à l'Opéra des annonces au public ; ces annonces se font, soit en costume, soit en habit noir et en gants blancs. Plus d'une improvisation de ces orateurs toujours prêts a souvent réussi à désarmer le public en le faisant rire. Un commissaire de police, pour faire cesser les clameurs causées par la suppression d'une partie du dialogue dans *le Mariage de Figaro,* dit au public : « Que ceux qui veulent que la pièce continue crient plus fort. » Cette excitation à redoubler de cris pour faire cesser le tumulte eut un grand succès de gaieté ; on se tut, et la pièce continua.

J'éprouvai un jour un bien grand embarras dans les coulisses de l'Opéra. J'avais vivement pressé madame Damoreau, à une de ses *rentrées,* de chanter, *pour cette fois seulement,* dans deux ouvrages le même soir ; elle chanta, je crois, dans *le Comte Ory* et dans le *second* acte de *Guillaume Tell ;* j'avais presque assuré à madame Damoreau une salle brillante et remplie par la foule pour cette solennité. Quels furent mon désappointement et mon embarras, lorsque je trouvai la salle vide. Le hasard me fit rencontrer dans les coulisses madame Damoreau ; je n'avais guère de belles paroles à lui dire. Afin de sortir de cette situation difficile pour tous deux, je ne trouvai rien de mieux que de l'embrasser respectueusement sur le front, tout à la fois pour la remercier de son zèle et de son dévouement, et pour lui témoigner ainsi tacitement mes vifs regrets.

L'Opéra ne compte que treize ou quatorze représentations par mois ; il faut donc que le directeur apporte le plus grand soin à composer chaque spectacle et sur-

veille l'exécution de chaque représentation, comme s'il s'agissait d'un ouvrage nouveau. Habeneck avait été directeur de l'Opéra sous M. de Lauriston. Je lui demandais quelquefois de me composer un spectacle qui fît *florès*. Il préférait de beaucoup l'ancien répertoire au nouveau. Le soir de ces épreuves, nous gémissions presque toujours tous deux en nous rencontrant, lui, du goût dégénéré du public, et moi, de la recette manquée.

Les stalles, les loges, et même les petites places sont d'un prix élevé à l'Opéra. Quiconque regarde l'affiche de l'Académie impériale de musique fait, pour ainsi dire, une addition, et donne une valeur en chiffres à tout ce qu'elle annonce; il veut pour telle somme de décorations et de costumes ; il cote le talent de chaque artiste, il additionne ; et lorsque tous ces chiffres groupés donnent un total qui n'atteint pas le prix du billet qu'il veut prendre, il remet son argent dans sa poche, et ce soir-là l'Opéra compte un grand nombre de places vides. On a le droit d'être exigeant envers l'Opéra.

En écrivant, dans ces Mémoires, un récit rapide de ma direction de l'Opéra, en y ajoutant quelques tableaux de mœurs, j'ai évité à dessein de dire mon mot sur l'art musical en France. La plume savante et spirituelle de MM. Fétis, Castil-Blaze, Henri Blaze de Bury, Fiorentino, d'Ortigues, Scudo, Berlioz, de mes amis Halévy et Adam, écrit, pour ainsi dire, jour par jour l'histoire de la musique en France. Toutefois, je n'ai point assisté aux répétitions et à un grand nombre de représentations de tous nos chefs-d'œuvre, je n'ai point confessé tous les compositeurs de ce temps-ci, sans

avoir des idées bien arrêtées et des passions secrètes pour ou contre le style, le génie et les tendances de chaque grande école. Il m'arrive de souffrir, mais en contraignant mes lèvres au plus profond silence, des déviations plus ou moins passagères que subit l'art musical; on comprend qu'avec mes antécédents je sois tenu à la plus scrupuleuse réserve. Pendant le peu d'années que j'ai passées à l'Opéra, j'ai tout fait du moins pour qu'on y exécutât avec tout le soin possible la grande musique, celle qui mérite la protection du gouvernement et les encouragements du public.

Le public français, depuis le commencement du siècle, a fait de grands progrès en musique. Après avoir admiré et applaudi le génie de Rossini, il a pu étudier, admirer et applaudir le génie de Meyerbeer. Laquelle de ces deux grandes écoles régnera le plus longtemps? Je n'ai heureusement ni mission, ni autorité pour décider une pareille question; nous sommes trop préoccupés d'affaires pour que la guerre des gluckistes et des piccinistes recommence parmi nous; ce que je constaterai, c'est que le public, aujourd'hui, n'a de goût et ne se passionne que pour les grandes compositions musicales, que pour les œuvres savantes et très-dramatiques. Ce n'est point dans un pareil moment que le gouvernement si éclairé de Napoléon III abandonnera au hasard les destinées futures de l'Académie impériale de musique et lui refusera les secours que sa situation présente peut réclamer.

On a pu, après tant de révolutions, médire des gens de lettres, de la littérature, de nos théâtres, de nos romans, et leur attribuer avec plus ou moins d'exagéra-

tion et d'injustice tous les malheurs publics dont la société a souffert; mais, en vérité, les moralistes les plus sévères ne sauraient trouver le plus petit reproche à faire à la musique et aux musiciens. La musique semble même donner à la société des leçons et des exemples de soumission et d'obéissance. Un orchestre manœuvre au moins avec autant de discipline et de précision qu'un régiment. La musique chante et célèbre surtout l'amour et la gloire, deux choses sans lesquelles le genre humain s'ennuierait beaucoup dans ce monde.

Malgré toutes les tribulations que j'eus à subir comme directeur de théâtre, lorsqu'il m'arrive quelque infortune, lorsque j'ai à subir de grands ennuis, je me prêche toujours la plus silencieuse résignation, et je trouve en moi un grand fonds de philosophie. On n'a pas, me dis-je à moi-même, le droit de se plaindre des misères de ce monde, lorsqu'en quatre années on a pu faire une espèce de petite fortune à l'Opéra, et vivre gaiement en famille au milieu de tant de gens d'un excellent cœur, de l'esprit le plus aimable et d'un talent justement admiré.

Après la révolution de 1830, fuyant la politique, n'ayant même rendu aucun service au gouvernement nouveau, je reçus de lui le plus beau joyau qu'il pût donner. Après la révolution de 1848, le hasard m'a au contraire jeté dans la mêlée des partis; mais je dois encore cette fois bénir mon sort, si de concert avec tous les écrivains du *Constitutionnel*, et grâce à leur talent, j'ai pu rendre quelques services à la société menacée.

Dans le quatrième volume de ces Mémoires, je ras-

semblerai mes souvenirs politiques sur le gouvernement de Louis-Philippe et sur les hommes d'État qui y ont joué un rôle important. J'ai pu suivre de très-près les grands et les petits événements de la monarchie de juillet, en connaître les causes secrètes et les conséquences ignorées. Beaucoup de documents authentiques et inédits sont entre mes mains. J'aurai à étudier toutes les grandes illustrations qui se sont produites sous le règne de Louis-Philippe : dans les arts, Decamps et mademoiselle Rachel ; dans l'art de la guerre, le maréchal Bugeaud ; dans les lettres, plus d'un poëte et d'un écrivain. On peut parler de ses contemporains et des choses d'hier, lorsqu'on ne se laisse guider que par l'impartialité la plus scrupuleuse et par l'amour de la vérité.

CHAPITRE VIII

LE CONSTITUTIONNEL

Un voyage en Bretagne. — Des élections à Brest. — Deux actions du *Constitutionnel* à vendre. — Visite chez M. Thiers. — Négociations pour l'achat du pouvoir dictatorial de la *Presse*. — Mes collègues au *Constitutionnel*. — Historique du *Constitutionnel*. — La dotation du duc de Nemours. — M. Thiers et les journaux. — Le *Messager*. — M. le comte Walewski. — Le *Nouvelliste*. — Une lettre de M. Thiers. — Le ministère du 1er mars 1840. — L'odyssée de mes désappointements. — Études sur M. Thiers. — Une lettre de M. Thiers datée de 1816. — Un article d'Hippolyte Royer-Collard sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. — Le *Constitutionnel* aux enchères. — Rupture entre le *Constitutionnel* et le chef du centre gauche. — Le *Constitutionnel* et ses patrons. — Le *Constitutionnel* littéraire. — Trois lettres de madame Sand. — Un billet d'Alexandre Dumas. — Charles Rabou. — Acte de société du *Constitutionnel*.

Vers la fin de 1835, directeur de l'Opéra en retraite, possédant déjà une espèce de petite fortune, n'ayant encore que trente-sept ans, je me demandai si je devais me jeter dans de nouvelles affaires, dans de nouvelles ambitions.

A cette vie active, préoccupée, très-entourée, de directeur de théâtre, succédèrent pour moi l'isolement, la tranquillité d'esprit et la libre disposition des longues heures de la journée. Ce brusque changement ne tarda pas à me convaincre que je n'avais ni assez de ressources d'esprit ni assez de force d'âme pour me suffire à moi-même, que je n'étais pas né pour la vie contemplative. Des lectures, des études, remplissaient agréablement toutes mes matinées; mais le reste du jour pesait à mon oisiveté. Je regrettais les anxiétés,

les contrariétés quotidiennes de répertoire, mes débats administratifs avec le ministre, avec la commission de surveillance, mes brouilleries et mes raccommodements avec ce nombreux personnel du chant et de la danse ; je regrettais ces visites incessantes de solliciteurs, de solliciteuses plus ou moins habiles à demander et à obtenir. Quelques amis venaient bien de temps en temps agiter ma sonnette; mais j'avais abdiqué le pouvoir : le pouvoir, cet astre lumineux autour duquel tourbillonnent tout à la fois des nuées d'insectes importuns et des nuées de brillants papillons aux ailes diaprées et chatoyantes.

La vie est trop courte pour n'en rien faire. J'avisai donc à sortir de ce triste isolement, de ce fatigant repos. « Il faut, me dis-je, chercher un arrondissement électoral, m'y faire élire député, et, en me mariant, finir ma vie comme tout le monde. » J'achetai un vieux reste de château inhabitable en Bretagne, tout près de Landerneau, à quelques lieues de Brest.

Dans ce premier voyage, j'eus la bonne fortune de compter parmi mes compagnons mon ami Alphonse Karr, écrivain plein de rares qualités, passionné pour la raison, pour le bon sens, pour les fleurs, et marin audacieux dont le courage a sauvé la vie à plus d'un imprudent près de périr dans les flots.

Des élections eurent lieu à Brest extra-muros : je m'y présentai comme candidat de l'opposition. J'obtins une honorable minorité de soixante-cinq voix; mon concurrent, M. E. de Lascases, candidat du gouvernement, fut élu à cent quatre voix. Je revins à Paris presque triomphant de ma défaite. A mon arrivée, M. Gentil,

que j'avais connu à l'Opéra, me prévint que M. Étienne voulait me parler, qu'il avait des projets sur moi; M. Charles Reybaud, de son côté, m'annonça que M. Thiers serait désireux de me voir.

M. de Saint-Albin, propriétaire de deux actions du *Constitutionnel*, était décidé à les vendre. En me conseillant de m'en rendre acquéreur, M. Étienne m'assura que je serais admis à l'unanimité au nombre des administrateurs, qu'on serait même très-empressé à m'offrir les honneurs de la gérance : « M. Thiers, ajouta-t-il, désire beaucoup votre entrée au journal. Allez le trouver; il vous attend. Le *Constitutionnel* sera pour vous un puissant appui. »

Je me rendis donc un matin chez l'ex-ministre, que je n'avais pas revu depuis tous mes conflits administratifs de l'Opéra. Son accueil fut poli et empressé.

« Vous avez donc oublié, lui dis-je, tous vos griefs contre moi?

— Les affaires, répondit-il, c'est comme les rues de Paris, où les voitures s'accrochent sans qu'il en résulte aucun accident et aucune représaille. Vous voulez devenir député? Dans les journaux, il y a les écrivains et les hommes d'affaires; vous êtes un homme d'affaires intelligent : eh bien, vous pouvez m'être utile, et je vous serai utile à mon tour.

— M. Étienne, qui m'envoie près de vous, m'a dit que vous désiriez que je me rendisse acquéreur des deux actions du *Constitutionnel* qui sont à vendre.

— Ah! le *Constitutionnel*... il est bien vieux! D'ailleurs, ce journal n'a d'autre importance que celle que je lui donne, il me restera toujours dévoué et fidèle.

Ne vaudrait-il pas mieux nous rendre maîtres du journal *la Presse?* On dit que M. de Girardin veut vendre sa position et ses droits de rédacteur en chef. Pensez au journal *la Presse!* ce serait une meilleure affaire; nous écraserions les *Débats*. Voyez M. de Girardin, mais ne dites pas un mot de ces démarches à M. Étienne. »

Ces paroles me causèrent un grand étonnement. M. Étienne m'avait envoyé chez M. Thiers pour traiter une affaire toute dans les intérêts du *Constitutionnel*, et ce dernier ne me parlait que du journal *la Presse*.

Je vis donc M. de Girardin. « Donnez-moi quatre cent mille francs, me répondit-il, et vous prendrez ma place, vous jouirez de mes droits. » Ce prix dépassait la somme demandée pour les deux actions du *Constitutionnel*. Je retournai chez M. Thiers, qui me montra toujours la plus ardente convoitise pour le journal *la Presse*.

— Ma bourse n'est pas assez grosse, lui dis-je, pour satisfaire M. de Girardin.

— Eh bien, voyons : quelle somme donnez-vous? Je sais des gens qui ont du goût pour moi et que je déciderais à nous aider. Vous êtes bien assez riche pour donner deux cent mille francs?

— Vous oubliez, monsieur Thiers, que vous avez réduit ma subvention à l'Opéra, et que, par votre décision, l'État s'est acquitté d'une dette de quarante mille francs en ne m'en donnant que quinze mille. Je n'ai à votre disposition que cent cinquante mille francs; trouvez le reste.

Au bout de peu de jours, M. Thiers m'annonça qu'il

avait trouvé cent mille francs. Mais M. de Girardin maintint son chiffre, et cette affaire ne se fit pas.

M. Thiers revint à ses anciennes amours, au *Constitutionnel.*

— En y réfléchissant bien, me dit-il, le *Constitutionnel* est un journal plus sérieux, il a plus d'importance politique; M. Étienne est un homme d'esprit; les vieux journaux sont encore les plus lus; ils ont de l'autorité. Achetez les deux actions du *Constitutionnel.* Vous rajeunirez ce vieux journal; vous viendrez me voir le matin, vers midi, à l'heure de ma toilette : je donnerai des sujets d'articles en faisant ma barbe.

— Je vois bien, monsieur Thiers, que le succès du *Constitutionnel* vous importe; je sais le parti que vous pourrez en tirer; mais où cela me mènera-t-il ?

— Quand j'arriverai au pouvoir, vous arriverez. Vous aurez dans la main un instrument puissant : c'est vous qui me ferez marcher.

— Eh bien, je vais me mettre dans votre jeu; je crois à vos chances et à vos promesses. »

L'affaire se conclut. Je comptai à M. de Saint-Albin deux cent soixante-dix mille francs [1], pour avoir l'honneur d'être actionnaire, administrateur, gérant signataire du *Constitutionnel*, et pour me donner le plaisir d'entendre M. Thiers causer politique à l'heure de sa toilette et pendant qu'il faisait sa barbe. C'était un peu cher.

Toutefois, je n'achetai de mes deniers personnels qu'une seule action ; la seconde action, mise sous mon

1. Chaque action se vendait cent trente-cinq mille francs.

nom, fut divisée par moitié entre M. Aguado et un autre de mes amis.

Le *Constitutionnel* ne comptait plus que six mille abonnés; les dividendes étaient en baisse depuis plusieurs années.

Je trouvai pour collègues, comme administrateurs du journal, MM. Étienne père, Jay, tous deux de l'Académie française; l'imprimeur Panckoucke, M. Gagliani, l'un des propriétaires du *Gagliani's Messenger*; enfin M. Roussel, ancien marchand de papier.

Le *Constitutionnel* a joué un rôle assez important dans nos troubles politiques, pour qu'on lise peut-être avec quelque intérêt des détails précis sur sa fondation.

En 1815, pendant les cent-jours, se publièrent trois nouveaux journaux : l'*Indépendant,* le *Patriote de* 89 et l'*Aristarque.* Ces deux derniers ne tardèrent pas à disparaître. L'*Indépendant* eut, au contraire, une existence longue et brillante; il s'appelle aujourd'hui le *Constitutionnel.*

La création de l'*Indépendant* fut l'œuvre d'un certain Gémond, ancien membre du jury révolutionnaire qui avait condamné la reine Marie-Antoinette. Il s'associa pour cette publication M. Fain, imprimeur, demeurant rue Racine; M. Jay, ex-censeur du *Journal de Paris,* ex-précepteur des enfants de Fouché; M. Chevassut, ex-chef de division à la direction générale des contributions indirectes, ex-inspecteur général de la régie des tabacs; M. le comte Lanjuinais; M. Alexandre Rousselin, dit comte de Saint-Albin.

Les actions furent créées au chiffre de trois mille francs, dont cinq cents francs à verser immédiatement,

et le reste au fur et à mesure des besoins du journal.

Un mois après sa fondation, l'*Indépendant* comptait trois mille abonnés et faisait ses frais. Les actions se trouvèrent donc libérées par ce premier versement de cinq cents francs.

Après la bataille de Waterloo, vers la fin de juin 1815, sous la seconde restauration, l'*Indépendant* devint l'*Écho du soir*. Plus tard, lorsque Louis XVIII eut de nouveau octroyé une charte, l'*Écho du soir* redevint journal du matin; il s'appela le *Constitutionnel*.

Pour s'assurer la collaboration de M. Tissot, une nouvelle action fut créée au profit de ce dernier, à la condition de ne pouvoir en disposer avant cinq ans révolus.

Le *Constitutionnel* ne tarda pas à être supprimé à la suite d'un procès politique. La situation était grave : la législation d'alors ne permettait pas d'établir de nouveaux journaux sans l'autorisation du pouvoir; pour vivre, il fallait avoir *un titre*, et le *Constitutionnel* n'en avait plus. On avisa.

Une feuille fort obscure, ayant pour titre : *Journal du Commerce*, s'imprimant rue Sainte-Anne, était exploitée par les frères Bailleul, Antoine et Charles. Antoine dirigeait une imprimerie; Charles, ancien membre de la Convention, avait été nommé, sous l'empire, directeur des contributions directes à Amiens. On alla les trouver; des négociations s'entamèrent; un traité fut signé. Les frères Bailleul vendirent aux propriétaires du *Constitutionnel* le titre de leur *Journal du Commerce*, aux conditions suivantes : cinquante mille francs comptants; une action dans l'ancienne propriété du *Constitutionnel* pour

chacun d'eux, et le droit de publier à leur compte et à leur profit, comme annexe du journal politique, une feuille de commerce (prix des marchandises, départ et arrivée des navires, etc., etc., etc.). Pour la rédaction de cette feuille, ils amenèrent avec eux un M. Boinet, bonnetier de la rue du Roule, attaché à leur maison depuis longues années. (Il est mort en 1853, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.) MM. Bailleul étaient fort obligeants ; ce furent eux qui fournirent au célèbre Touquet, éditeur des tabatières qui portent son nom et des œuvres de Voltaire, les moyens de s'établir libraire, rue Vivienne, et de continuer toutes ses entreprises.

Une législation nouvelle permit bientôt au *Constitutionnel* de reprendre son ancien titre.

Voici les noms des propriétaires qui se sont succédé dans l'administration de ce journal ou qui l'ont simultanément dirigé :

MM. Gémond (mort), Jay (mort), Saint-Albin (mort), Fain (mort), Antoine et Charles Bailleul (morts), Tissot (mort), Évariste Dumoulin (mort), Chevassut (mort), Roussel (mort) ; Roussel, l'homonyme du précédent (mort) ; Étienne (mort), Alexandre Baudoin (mort), Baudoin (Hippolyte), Cauchois-Lemaire, Thiers, Pourrat (mort), Gagliani, Gatigny, Panckoucke (mort), Lahirigoyen, Véron.

Les propriétaires du *Constitutionnel* firent pour M. Étienne ce qu'ils avaient déjà fait pour M. Tissot : une action nouvelle lui fut accordée à titre gratuit.

J'ai hâte, après ce court historique, de dire dans quelle situation je me trouvai au milieu des anciens administrateurs du journal, dont j'étais devenu le collè-

gue, et de faire assister le lecteur aux curieuses séances de notre comité d'administration.

« Nous avons confiance en vous, me disait-on; nous vous laissons le maître de toutes les innovations que vous jugerez utiles. » Et lorsque j'exposais mes plans, tous mes collègues, sans les désapprouver, refusaient unanimement les dépenses nécessaires. Le seul système administratif en faveur était : peu dépenser pour beaucoup gagner. Ce système, que je combattis sans relâche, amena, comme je l'avais prévu, en très-peu d'années, la ruine du journal. En vain proposai-je, pour la conservation de la propriété, de constituer un fonds de réserve : aucun de mes avis ne fut écouté ni suivi, et au mois de mars 1844, l'ancien *Constitutionnel* fondé en 1815, après avoir enrichi ses fondateurs et ses premiers propriétaires, après avoir causé de grosses pertes aux derniers acquéreurs d'actions, fut vendu aux enchères, quatre cent trente et quelques mille francs.

L'unité de pouvoir manquait surtout à la direction de ce journal. Les séances du conseil d'administration se passaient en querelles : aux discussions succédaient les gros mots, aux gros mots les menaces, et plus d'une fois aux menaces les voies de fait. Roussel, l'ancien marchand de papier, lorsqu'une mesure proposée lui déplaisait, mettait fin à toute discussion en adressant les plus grossières invectives et les plus injurieuses personnalités à tous ses contradicteurs. Il reprochait à M. Étienne d'avoir été le plagiaire d'un jésuite; à M. Jay, d'avoir été le précepteur des enfants de Fouché; à M. Panckoucke, de n'avoir jamais traduit Tacite. Il ne respectait même pas, dans sa fureur agressive, l'hon-

neur des familles. Pour expliquer ce scandale des discussions, il suffit de dire que M. Roussel ne se rendait jamais au conseil d'administration qu'après avoir copieusement déjeuné.

Des difficultés d'intérêt s'étaient surtout élevées entre lui et M. Panckoucke, qui lui avait acheté une de ses deux actions; et dans plus d'une séance les menaces et les violences en vinrent à ce point, que chacun de son côté demanda au préfet de police et obtint de lui la permission d'être constamment armé. Pendant quelques séances, MM. Panckoucke et Roussel ne causèrent administration qu'ayant chacun une arme à côté de soi, le premier un pistolet chargé, le second un poignard. Des menaces, des injures, des chaises qu'on se jetait à la tête, on en était venu aux armes prohibées.

Comme, après tout, l'administrateur Roussel ne défendait qu'une chose, les dividendes, il finissait toujours par se trouver d'accord avec MM. Jay, Étienne, et avec M. Panckoucke lui-même, pour toutes les décisions à prendre.

Pour montrer jusqu'à quel point M. Roussel se vouait à l'économie, il me suffira de citer une réponse qu'il me fit un jour. « Voyez-vous votre frère? lui dis-je. — Jamais; nous sommes mal ensemble, et cela s'explique : j'ai plus de cent mille livres de rente, et il n'a pas de quoi manger! » M. Roussel avait en effet amassé une grande fortune dans le commerce du papier en gros et comme actionnaire du *Constitutionnel,* dont il s'était pendant longtemps fait adjuger les fournitures.

De 1838 à 1844, dans ce conseil d'administration, chacun avait sa préoccupation personnelle. M. Jay se

donnait le plaisir de faire une guerre à outrance aux romantiques, et surtout à M. Victor Hugo. Les élections de l'Académie française le passionnaient.

M. Étienne sacrifiait tout à cette légitime ambition de devenir pair de France, et de faire élire son fils à sa place comme député.

M. Panckoucke, qui nous parlait souvent de sa traduction de Tacite, courtisait MM. Jay et Étienne, dont il espérait dans l'avenir la voix ou la protection pour entrer à l'Institut.

La seule ambition de M. Roussel, il faut le dire, était de venir crier, tempêter, à son jour et à son heure, contre ses collègues.

Moi aussi, j'en conviens, j'obéissais alors à une idée fixe : je désirais devenir député de Brest, extra-muros, aux plus prochaines élections ; mais je ne devais jamais être élu député de Brest.

Un seul de nos collègues, M. Gagliani, homme bien élevé, esprit modeste, ne demandait qu'une chose : c'est que nos séances devinssent plus calmes, plus dignes, et fussent plus utilement remplies. J'étais fort de son avis; mais on ne change point les caractères, les habitudes prises, et convaincu qu'il n'y avait rien à tenter pour le salut du journal, je cessai de me rendre aux séances du conseil d'administration.

Depuis 1838, en ma qualité d'actionnaire du *Constitutionnel;* depuis 1844, en ma qualité de directeur et de gérant de ce journal, jusqu'à l'époque où, comme je le dirai plus tard, je rompis avec le centre gauche, ou plutôt avec son chef, toujours exigeant quoique vaincu, j'ai donc eu de fréquentes relations politiques avec

M. Thiers. Le *Constitutionnel* fit avec lui et sous ses ordres la campagne de la coalition. Quelques jours avant mon entrée au *Constitutionnel*, on attribua à M. Thiers des articles de M. Boilay, qui alors n'avait jamais vu cet homme d'État. Je pressai M. Boilay de prendre une part plus importante à la rédaction politique du journal, et je lui offris de le mettre en rapport avec M. Thiers. Dès cette époque, sous la direction de ce chef de parti, M. Boilay soutint une savante polémique contre le *Journal des Débats*, sur ce thème de l'opposition : *Le roi règne et ne gouverne pas*.

M. Thiers, il faut le reconnaître, est peut-être de tous les hommes politiques de la monarchie de juillet celui qui eut le plus d'idées. Rusé journaliste autant qu'habile orateur, il se montre surtout fécond en thèmes d'opposition, il donne de la vie à un journal. « Vous êtes un homme d'État embarrassant, lui dis-je un jour. — Et je ne suis jamais embarrassé, » me répondit-il. La révolution de février a donné un triste démenti à cette présomptueuse confiance de M. Thiers en soi-même.

J'assistai, à côté de cet homme politique, à toute cette crise ministérielle qui suivit la coalition, qui dura deux mois, donna même lieu à la formation d'un ministère provisoire, à une émeute, et qui eut enfin pour dénoûment le ministère du 13 mai, décidé dans la nuit. Pendant cette crise, M. Étienne et tout le centre gauche ne quittaient point l'hôtel de la place Saint-Georges. La gauche disait à M. Thiers : « Ne cédez pas au roi. » Sa résistance orgueilleuse et intéressée n'avait guère besoin d'encouragements. Le jour où le roi offrit à ce chef de

l'opposition l'ambassade de Rome, tout le centre gauche se crut insulté! Ce fut comme une procession de députés accourant, soit à pied, soit en fiacre, soit en équipage, présenter leurs compliments de condoléance et leurs protestations de dévouement au grand orateur dont l'orgueil devait tant souffrir! On regretta même que la jeunesse n'eût pas quitté les écoles, les ouvriers leurs ateliers, pour rendre encore plus solennelle et plus populaire cette consolante ovation faite au chef du centre gauche.

Le jour où le *Moniteur* publia les noms de ceux qui composaient le ministère du 13 mai 1839, je reçus, avant huit heures du matin, un petit billet de M. Thiers qui m'appelait près de lui. Je le trouvai pâle, ému.

« Eh bien, qu'allez-vous faire? me dit-il d'un ton assez brusque.

— Vous me le demandez? Je reste fidèle au drapeau, et vous pouvez compter sur moi. »

Cette petite scène se passait en présence de M. le comte Roger (du Nord), député. M. Étienne, au contraire, qui comptait dans le cabinet du 13 mai plusieurs de ses amis intimes, et entre autres M. Dufaure et M. Passy, ne remit plus les pieds chez M. Thiers. Aussi ce fut ce nouveau ministère du 13 mai qui nomma M. Étienne pair de France, et protégea l'élection de M. Étienne fils dans le département de la Meuse. Malgré tout, le *Constitutionnel* fit de l'opposition au nouveau cabinet, et le poursuivit même d'assez injustes reproches de trahison. M. Étienne me faisait mauvaise mine; mais je me trouvais soutenu par les autres propriétaires du journal. Ils estimaient qu'il y avait plus à gagner à res-

ter journal de l'opposition qu'à se faire journal ministériel. On comprend que, pendant toute la durée de ce cabinet du 13 mai, ma faveur fut grande à l'hôtel de la place Saint-Georges; j'y dînais quelquefois, j'étais de la maison.

MM. Cousin, Boilay, Berger, Rémusat, Duvergier de Hauranne, se montrèrent aussi fidèlement que moi assidus courtisans du malheur. M. Léon Faucher, écrivain politique du *Courrier français*, qui ne comptait alors que bien peu d'abonnés, *assistait* aussi, comme il l'a dit plus tard, *à la pensée* de M. Thiers.

On sait que la dotation du duc de Nemours fut présentée par le cabinet du 13 mai. Tous les journaux, ceux de l'opposition compris, le *Constitutionnel* lui-même, se montrèrent dans leurs premiers articles favorables au projet de loi sur la dotation. Mais j'ai à ce sujet une confession à faire. Entraîné par l'ivresse du combat, sous un chef d'un talent et d'un nom éclatants (la politique grise comme la bataille), devenu d'ailleurs stratégiste à l'école d'un si grand maître, je m'accuse ici d'avoir joué un rôle assez actif et assez perfide dans le rejet d'un projet de loi sur la dotation. Je voyais tous les jours, à cette époque, M. Lherbette, député; il était membre de la commission chargée de l'examen des comptes de la liste civile. « Multipliez, faites durer les séances de votre commission, lui dis-je, par des exigences de pièces, par des discussions de chiffres : je me charge de faire prendre au *Constitutionnel* une nouvelle attitude dans la question de la dotation. Notre polémique sera vive et persévérante ; les journaux d'une opposition plus avancée que la nôtre craindront qu'on ne

soupçonne, qu'on n'accuse leur indépendance : ils nous suivront, et le feu nourri des journaux ne tardera pas à entraîner la province, toujours récalcitrante quand il s'agit de demandes d'argent. Les députés seront bientôt sommés par leurs électeurs de voter contre tout crédit de dotation. Une majorité décisive et hostile se formera dans la Chambre. »

Ce plan de bataille réussit. La correspondance des départements apportait chaque jour aux députés un plus grand nombre de lettres pressantes et impératives. L'ardeur du *Constitutionnel* excita la verve de tous les écrivains de l'opposition : le *Journal des Débats* resta seul sur la brèche à défendre le projet de loi du ministère du 13 mai. La dotation fut rejetée par une quarantaine de voix de majorité; le cabinet se retira pour faire place au ministère du 1er mars 1840.

Pour rester dans la vérité, je dois dire que M. Thiers montrait une certaine réserve à propos de la dotation. Sans doute il désirait que les ministres qui l'avaient supplanté subissent une défaite; mais en intervenant trop personnellement dans cette question, qui touchait de si près aux intérêts de la royauté et de la famille royale, il craignait de se trop compromettre auprès du roi.

On *joue* d'un journal comme on *joue* d'un instrument; le ton et la gamme que prennent les journaux dans les luttes politiques donnent des résultats aussi précis, aussi certains que les combinaisons d'orchestre dans une partition. Seulement, la musique charme, émeut les cœurs sans aucun danger; la politique, au contraire, peut égarer les esprits jusqu'à pousser les

sociétés à de déplorables désordres, à de cruelles violences.

M. Thiers n'aimait pas à *jouer* d'un seul journal, il lui fallait tout un orchestre. Il s'assurait le concours et les éloges du *Courrier français*, en flattant, comme il le disait, l'orgueil et la vanité de M. Léon Faucher. « Je suis sûr de son dévouement, ajoutait-il : madame Thiers et ma belle-mère reçoivent madame Léon Faucher. » Il pouvait compter sur le *Constitutionnel*. Il disait sans doute : « Si M. Étienne me fait faux-bond, M. Véron, que je veux bien recevoir le matin pendant que je fais ma barbe, me restera dévoué. » Par Marrast, il avait un pied dans le *National*. C'est ainsi que commença et que s'organisa la coalition.

Si M. Thiers rencontrait des ennemis politiques dans le *Journal des Débats*, pour des éloges personnels, il y trouvait par les académies, par M. Bertin de Vaux, plus d'un écrivain obligeant et dévoué.

Ce n'était point assez : à peine eus-je acquis les deux actions du *Constitutionnel*, que M. Thiers voulut encore se donner le luxe d'un journal du soir. « Un journal du soir, disait-il, est nécessaire pour donner le ton aux journaux du lendemain matin. » Voici comment la chose se passa.

Le *Messager des Chambres*, qui avait appartenu à M. Aguado, acheté de lui par l'imprimeur M. Boulé, fut vendu aux enchères. Ce bon et estimable M. Ganneron, député de la Seine, et sur qui M. Thiers exerçait le plus grand empire, en lui faisant voir en perspective, comme dans le lointain d'une lanterne magique, la préfecture de la Seine, devait fournir les fonds pour l'achat du

Messager; mais le feu des enchères devint si vif, que la combinaison Ganneron échoua. Le *Messager des Chambres* eut pour acquéreur M. le comte de Walewski, aujourd'hui ambassadeur de France à Londres.

M. de Walewski venait de donner sa démission de capitaine au 4e régiment de hussards; il quittait la carrière des armes pour se jeter dans la politique. J'ai beaucoup connu cet homme aimable, poli et si bien élevé. Né d'une mère polonaise, il montra dès sa première jeunesse un esprit entreprenant, presque aventureux. A peine âgé de dix-neuf ans, il négociait à Londres, pour les intérêts de la Pologne, avec les hommes d'État les plus éminents de l'Angleterre, qui sont restés ses amis. Bien que très-lié avec le duc d'Orléans, il ne voulut point attendre en temps de paix, dans des garnisons, les conditions exigées pour un avancement dans les hauts grades : il se fit publiciste et entra de plain-pied dans la vie politique par les journaux.

Son incessante curiosité d'esprit ne recule devant aucune entreprise : dans un procès civil, il plaide lui-même sa cause devant un tribunal; il écrit une comédie en cinq actes et en prose, et la fait représenter au Théâtre-Français; les spéculations de maisons, de terrains, lui inspirent des combinaisons nouvelles et heureuses. Courtisé par M. Thiers dès qu'il fut propriétaire du *Messager*, il voyage avec lui et le présente à ses nombreux amis dans la haute société de Londres; ils visitent ensemble la Hollande, l'Espagne.

Malgré l'appui assuré du *Constitutionnel*, malgré l'ap-

pui plutôt protecteur que dévoué du *Messager*, M. Thiers n'en persista pas moins dans son projet de faire créer pour lui un journal du soir. MM. Léon Pillet et de Grimaldi en fournirent les fonds; ce journal s'appela *le Nouvelliste*. Selon le langage de M. Thiers, ce petit journal devait donner le ton à la polémique, c'est-à-dire rembarrer les journaux amis dont le dévouement n'était pas trouvé assez vif. M. Thiers, qui tenait tous les fils de cette comédie à plusieurs personnages, devant le *Constitutionnel*, devant le *Courrier français*, devant le *Messager des Chambres*, blâmait hautement les excès de zèle du *Nouvelliste*. « Que voulez-vous que j'y fasse? répondait-il; les écrivains politiques me font des journaux pour moi sans que je le leur demande. S'ils tiennent tous à se mettre dans mon jeu, c'est qu'ils trouvent mes cartes bonnes. » M. Thiers, en effet, à l'entendre, avait toujours en politique les mains pleines d'atout. Ce que j'avance n'est-il pas confirmé par cette lettre de M. Thiers que je reçus de lui au mois de juillet 1838?

« Cauterets, 11 juillet 1838.

» Je quitte, mon cher monsieur, les Pyrénées. Je ne veux pas partir sans vous dire que je trouve aujourd'hui le *Constitutionnel* excellent de tout point. Mes premières observations tombent complétement [1]. Je suis, pour ma part, très-décidé à le seconder, et son dévouement, que je crois sérieux, en trouvera un aussi sérieux de ma part. A ce sujet, je veux m'expliquer avec vous sur

1. Le *Constitutionnel* avait cessé de donner des éloges à M. le comte Molé. (Voir une lettre de M. Thiers à ce sujet, t. II, chap. VI.)

le petit journal qui vient de paraître. Vous savez qu'il en avait été question depuis longtemps : je n'ai voulu y prendre aucune part ; je leur ai dit que je ne voulais pas me brouiller avec les journaux établis, et qui étaient mes amis, pour un journal à établir, quelque ami qu'il fût. On voulait me nommer arbitre dans certains cas prévus par l'acte de société : je n'ai pas voulu donner mon nom, et si on l'a fait figurer, on a eu tort. J'ai dit et répété qu'en m'intéressant à ceux qui feraient le journal je restais lié par mes relations politiques avec le *Constitutionnel*. Après cela, je serai toujours en rapport de bienveillance avec les hommes qui se sont engagés dans cette affaire ; mais les paroles que je disais ne seront dites qu'à vos jeunes gens [1]. Vous pouvez y compter, tout me prouvant que vos opinions continueront d'être les miennes.

» Vous êtes un homme d'esprit, et vous savez qu'il faut une ligne longtemps suivie pour qu'on fasse une trace dans l'opinion publique. Je juge la situation comme vous : on s'imagine qu'on a tout fait parce qu'on a gagné la bataille de l'*effectif,* que nous n'avons pas voulu livrer ; mais l'année prochaine sera horriblement difficile. Les questions étrangères seront graves, la question d'Espagne à part, qui commence à n'en être plus une. Le gouvernement, eût-il raison, sera traité comme ayant tort, ses *rentes* [2] présenteront une question horriblement difficile. Si on est *pour,* on aura affaire à la Chambre des pairs qu'on a engagée *contre ;* si on est *contre,* on aura affaire à la Chambre des députés.

1. Il s'agit des sujets d'articles.
2. La question de la conversion était alors à l'ordre du jour.

Et puis la question parlementaire amènera des éclats; nous verrons quelle conduite il faudra tenir. Je serai délivré de mon travail; je l'aurai du moins très-avancé, et je pourrai vous être plus utile. Quant à Milan, toutes les lettres sont ouvertes, et j'aurai de la peine à vous écrire. Quant au couronnement, je crois peu convenable pour moi d'y accourir. Ce n'est pas la même chose que le couronnement de la reine d'Angleterre : nous autres Français n'y pouvons pas mettre le même empressement; je ne sais ce que je ferais, moi révolutionnaire, au milieu d'une solennité tout absolutiste. Je vous engage fort à m'envoyer pour huit jours votre jeune homme si plein de talent [1]. Je lui ferai voir beaucoup de choses, et je vous le renverrai après huit jours, muni de provisions importantes. Je vais de ce pas à Florence; écrivez-moi à ce sujet, pas après le 20 juillet, car une lettre ne peut arriver qu'en dix jours, et je ne serai plus à Florence le 30 juillet.

» Recevez mes compliments empressés.

» A. Thiers. »

Le projet de loi sur la dotation ayant été rejeté, arrive enfin le ministère du 1er mars 1840. J'allais quitter les coulisses de l'opposition pour hanter les coulisses ministérielles. Le roi, en 1840, chargea franchement M. Thiers de former un cabinet. Pendant la guerre, dans l'opposition, M. Thiers était gai, rieur, plein de verve et d'entrain. Le pouvoir le rendait soucieux : son esprit sagace et prompt voyait vite les points vulnérables, les difficultés de sa situation.

1. M. Boilay.

Il me fit venir la veille du 1er mars, comme pour me demander conseil sur la formation d'un cabinet dont tous les choix étaient arrêtés et dont tous les noms devaient paraître le lendemain dans le *Moniteur*.

Je n'ai jamais causé avec un ministre sans qu'il me dît : « Je voudrais avoir votre avis; que pensez-vous de telle mesure ? » Je m'aperçus bientôt que ce n'était là qu'un langage de cour, qu'une tradition ministérielle, pour flatter la vanité des gens et pour leur faire croire qu'on tient en grande estime leur jugement et leur esprit.

« Je tente une chose bien hardie, me dit M. Thiers, je fais un cabinet de jeunes gens, je prends des noms nouveaux : MM. de Rémusat, Cousin, le comte Jaubert, le général Cubière. Qu'en pensez-vous ?

— Les grands capitaines font les bonnes armées.

— Ah! ça n'ira pas tout seul à la Chambre. Je vais retrouver contre moi cet esprit d'opposition qui ne désarme jamais.

— Ne dites pas trop de mal aujourd'hui de l'opposition, puisqu'elle vous a amené au pouvoir. Vous vous en tirerez : vous savez vous y prendre avec les hommes politiques, caresser leur vanité, allumer leur ambition ; et quand on vient à bout des hommes, on vient aussi à bout des choses. Montez souvent à la tribune : vous savez que la Chambre aime à vous entendre ; les journaux aiment à vous louer, à vous admirer. »

L'éloquence, il est vrai, ne convertit pas les mécontents, et le nouveau ministre avait à solder un long arriéré de dévouements politiques. Il ne se montra point ingrat envers tous. M. le comte Mathieu de la Redorte,

député, fut nommé ambassadeur en Espagne. Le ministère acheta le *Messager des Chambres* à M. le comte de Walewski, et lui confia une mission en Égypte. Bientôt après, M. Guizot, ayant remplacé M. Thiers comme ministre des affaires étrangères, nomma M. le comte de Walewski ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres. M. Boilay était trop utile à M. Thiers au *Constitutionnel* pour qu'il consentît à l'en éloigner. Quant à moi, il me rappela avec trop de bonne grâce les services que je lui avais rendus pour que je n'attendisse pas de sa part des propositions et des offres. Rien de plus plaisant toutefois que l'odyssée de mes désappointements et de mes infortunes d'ambition.

Il fut d'abord question de m'appeler à la direction des beaux-arts au ministère de l'intérieur, sous M. de Rémusat ; une préfecture devait être donnée à Cavé ; mais le nouveau ministre de l'intérieur opposa la plus vive résistance à cette combinaison, et cette tentative n'eut pour moi d'autre résultat qu'un duel. Le *Nouvelliste* annonça qu'on m'avait refusé la place de M. Cavé *que j'avais demandée.* Je ne pouvais laisser dire que j'eusse demandé la place de qui que ce fût : je fis donc une réponse désobligeante pour ce journal dans le *Constitutionnel,* réponse dont M. Léon Pillet me fit demander raison. M. Coste et M. le comte de Walewski furent mes témoins ; M. Savalette et un médecin, ceux de M. Léon Pillet. Après de longues négociations, l'affaire s'arrangea à la satisfaction et à l'honneur de chacun ; je ne fus ni directeur des beaux-arts ni tué.

Quelques amis pensèrent pour moi à la sous-préfecture de Sceaux comme premier échelon dans l'adminis-

tration civile. M. Thiers intervint avec empressement; il me fit dire d'aller trouver M. de Rémusat. Railleur et dédaigneux, le ministre de l'intérieur tenait à ne pas m'avoir sous ses ordres; il mit peu de bonne grâce dans toute cette affaire : « Vous voulez donc, me dit-il, diriger les bals de Sceaux ? — Parlons sérieusement, monsieur le ministre. Je n'accepte une sous-préfecture qu'avec la promesse de devenir préfet. — Mais ce n'est pas sans peine que nous avons obtenu pour vous cette sous-préfecture de Sceaux, et pour mon compte je ne vous nommerai jamais préfet.—Je vous sais gré de votre franchise... J'allais faire une faute : j'allais échanger ma situation de journaliste sollicité contre celle de sous-préfet solliciteur. Je vous remercie de votre désobligeance, je vous suis reconnaissant de votre ingratitude. »

Mes premiers pas d'ambitieux à la recherche d'une position politique n'étaient point heureux. On tenait cependant à ne pas trop me mécontenter. La porte des beaux-arts, la porte des préfectures m'avaient été fermées : M. Thiers me proposa d'entrer dans les finances. Il eut l'air de vouloir faire de moi un receveur général; mais il n'existait aucune vacance. « La recette générale d'Alençon, me dit-il, a pour titulaire le frère d'un ancien ministre de la marine sous l'empire, M. le comte Decrès. Il est âgé de plus de quatre-vingts ans. Allez le trouver, rapportez-nous sa démission, et je vous fais nommer à sa place, quoique M. Pelet de la Lozère ne soit pas très-commode. » J'étais piqué de la tarentule : me voilà courant en poste, avec mon ami Lautour-Mézeray, sur la route du département de l'Orne. Notre première visite fut pour un des notaires

les plus importants d'Alençon. Nous lui confions nos projets : « Je crains bien, nous répondit-il, qu'on ne vous ait fait faire un pas de clerc. M. Decrès a déjà vendu une fois sa démission à un député qui n'a pu encore être nommé à sa place, et il se trouve lié par ce contrat. » Nous vîmes cependant M. Decrès, qui ne fit qu'un mauvais accueil à ma proposition.

Berné pour la troisième fois, je tins M. Thiers quitte, et je renonçai pour toujours aux beaux-arts, aux préfectures et aux recettes générales. « Allons, dis-je à M. Thiers, je vais me contenter d'être heureux ! » On me parla bien encore du conseil d'État ; mais M. Thiers lui-même me prévint cette fois que les puritains du conseil d'État ne consentiraient guère à compter dans leurs rangs pour collègue un ancien directeur de l'Opéra. Toutes mes déceptions furent des malheurs heureux. N'était-il pas insensé de renoncer à ma vie parisienne, indépendante, et sans privations ! Je n'étais ambitieux ni par une puérile vanité, ni par des intérêts d'argent ; je cherchais seulement une vie occupée. Je ne conservai de rancune contre personne ; je restai au *Constitutionnel*, et je m'y montrai aussi dévoué au ministère du 1er mars que s'il m'eût nommé conseiller d'État ou pair de France.

L'Opéra et ses coulisses avait fort intéressé mon esprit, fort égayé ma jeunesse : le monde politique m'offrit plus tard bien des scènes piquantes, bien des surprises, et ne laissa point chômer de personnages et de découvertes mes habitudes d'observation. L'humanité est comme un gros livre où abondent tout à la fois les drames, les catastrophes, les romans, les comédies. Je

ne me plais à feuilleter ce gros livre que pour rire d'autrui et de moi-même.

Quel charmant sujet d'études je trouvai dans M. Thiers ! Que de curiosités attrayantes dans cet esprit fin, vivace, coureur d'entreprises ; dans ce caractère mobile, avide d'émotions, plein de vanité et d'orgueil, colère et bon enfant ! On a bien voulu me communiquer une lettre écrite le 6 décembre 1816, par M. Thiers, à un de ses cousins qui habitait l'Ile de France ; comme cette lettre n'est qu'une révélation du charmant esprit et des qualités de caractère que montrait cet homme d'État dès sa première jeunesse, je n'hésite pas à la publier.

« Aix, ce 6 décembre 1816[1].

» Mon très-cher cousin,

» Notre silence mutuel a duré trop longtemps. Les liens du sang et de l'amitié nous unissent, mais notre amitié est beaucoup trop silencieuse. Il ne tient qu'à nous de nous connaître davantage, et on s'aime beaucoup plus quand on se connaît mieux. En tout, c'est le premier pas qui coûte : je veux être le plus hardi des deux, quoique ce rôle me convienne moins qu'à vous. La timidité est un fort mauvais conseiller : je la mets pour jamais de côté, et nous serons bientôt, je l'espère, de vieilles connaissances. Notre unique regret sera peut-être d'avoir commencé trop tard ; mais nous avons du temps encore, et il nous reste la vie pour nous aimer. Notre amitié, quoique peu ancienne, aura l'avantage

1. M. Thiers, né en 1797, avait alors dix-neuf ans.

des nouveau-nés, qui, dans les familles, sont toujours les plus chéris. Franchise, bonhomie et gaieté, voilà ce qu'il faut à deux amis de notre âge. Avec cela on a toujours beaucoup à dire, et on ne laisse jamais du vide dans une lettre. Quant à moi, je veux vous donner le bon exemple, et si ce n'est avec des idées, ce sera du moins avec des mots que je remplirai mes pages. Je vous parlerai tour à tour de *procès*, de politique, de morale, de galanterie; je serai sincère sur les fautes d'autrui : je ne vous tiendrai quitte, en un mot, d'aucune des folies qui signalent la sagesse de notre hémisphère. Et vous, ne me direz-vous rien de ce qui se passe sur le vôtre? n'y a-t-il rien à conter sur votre beau pays? on assure qu'il arrive là des aventures tout comme ailleurs. Ne craignez jamais d'être trop long; dans la correspondance de deux amis, le plus bavard n'est pas toujours celui qui aime le moins.

» Enfin le premier pas est fait : nous étions comme deux personnes qui, prêtes à passer une porte, veulent se céder le pas mutuellement. Pourquoi perdre du temps inutilement? J'ai passé le premier : hâtez-vous de me suivre.

» Je vous embrasse, mon cher ***, et suis votre ami pour la vie.

» A. THIERS. »

D'une grande force de volonté, studieux, M. Thiers se met chaque jour au travail dès six heures du matin en hiver, dès cinq heures en été. Sa bibliothèque, qui lui tient lieu de cabinet, est assez vaste; le milieu est occupé par une immense table en chêne, sur laquelle peu-

vent se déployer des cartes géographiques de grandes dimensions. M. Thiers se plaît surtout à consulter de bonnes cartes de géographie. Ses études de chaque jour se modifient, suivant le sujet qui l'occupe et qu'il doit traiter soit dans des livres, soit dans des commissions, soit à la tribune, lorsqu'il y avait une tribune. Pour les questions d'affaires, il consulte les hommes pratiques, les hommes spéciaux; il lit patiemment les ouvrages qui traitent de la matière, et ainsi armé de pied en cap, il ne souffre guère qu'on vienne contredire son érudition, ses théories et ses convictions de la veille. Quant à ses discours, il les préparait, il les méditait, mais il ne les écrivait jamais. Il lui est même arrivé plus d'une fois d'improviser devant un ou deux amis le discours qu'il devait prononcer le lendemain, en le modifiant plus ou moins suivant les impressions de l'assemblée, suivant les émotions de la tribune.

Tout sujet nouveau passionne cet homme d'esprit : armée de terre, marine, administration, combat naval, bataille rangée, etc., etc., deviennent ses uniques sujets de conversation intime, lorsqu'ils ont été le matin l'objet de ses recherches et de son travail.

M. Thiers jouit d'une forte et heureuse organisation : bien que matineux, il va dans le monde, au théâtre, il veille; mais il ne joue jamais. Avant et après son dîner, il prend presque régulièrement quelques heures de repos et de sommeil.

Cette vie studieuse et très-remplie est égayée par une succession de caprices et de fantaisies, fantaisies et caprices singuliers et assez inattendus. La première fois qu'il s'établit au ministère de l'intérieur, il lui fallut

deux gazelles; pendant ses longues années d'opposition contre le ministère du 29 octobre, il lui fallut dans son hôtel de la rue Saint-Georges des serres, des plantes tropicales et des oiseaux-mouches. Les beaux-arts sont aussi pour lui des occasions d'entraînements passagers et de préoccupation exclusive. Comment n'aimerait-il pas les beaux-arts, qui sont si souvent pour lui des thèmes de causeries pleines d'idées fines et d'aperçus plus ou moins justes? Tantôt il se fait architecte : il choisit dans les environs de Rome un immense terrain, et s'y bâtit sur le papier un palais élégant, asile réservé à de doux loisirs après une existence si active et si agitée; tantôt il se fait l'amant passionné de la statuaire; tantôt il raffole de peinture; depuis la révolution de 1848, la gravure trouve en lui un amateur presque exclusif et presque prodigue. On m'assure que ses fantaisies en ce genre ont plus d'une fois animé le feu des enchères dans les ventes publiques. Mais qu'on se rassure, M. Thiers ne se livre jamais à des folies ruineuses : il sait mettre de la régularité, de l'ordre, dans l'emploi de sa fortune qu'un instant les événements de février avaient atteinte. Pour ses musées, il se contente de copies, de dessins et d'aquarelles; il se contente de statuettes. Sobre, il ne recherche comme luxe de table que les vins les moins estimés : des vins de Lunel, de Frontignan. Ce n'est ni un gourmet ni un amateur sérieux en fait de beaux-arts : il affiche des opinions arrêtées, des admirations ardentes pour tel ou tel maître; il causera même avec passion au besoin de danse et de danseuses; mais toutes ces grandes passions-là se dépensent et se satisfont en paroles.

Il se passionne pour tant de choses que les lettres ne

trouvent guère dans cet esprit ingrat que de l'indifférence. M. Thiers ne met jamais le pied à l'Académie française, à moins qu'il n'y soit question d'une élection plus ou moins politique; il ne lit rien de ce qui se publie, il se contente d'apprendre au jour le jour ce qu'il a besoin de savoir. Ce qui s'imprime contre lui, on le lui cache; on ne laisse respirer à ses nerfs irritables et délicats que le parfum de l'éloge et de la flatterie. C'est un enfant gâté dont on tolère, dont on cherche à calmer les mauvaises humeurs, mais qui, dans ses accès de colère, ne casse jamais de porcelaines et ne bat jamais les gens.

J'ai toujours fait semblant de ne pas m'apercevoir des malices, des procédés dédaigneux, et quelquefois désobligeants que M. Thiers se permettait envers moi comme envers tout le monde. Qui n'a point eu à se plaindre de M. Thiers? Je n'en ai pas moins éprouvé pour lui de ces entraînements de dévouement désintéressé qu'il sait malgré tout inspirer.

Après la publication des deux ou trois premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire,* mon ami Hippolyte Royer-Collard releva, dans un article sévère, quelques erreurs de dates et de noms propres échappées à M. Thiers. L'article fut remis à Armand Bertin. Il allait être publié, lorsque M. Thiers, averti, en arrêta l'insertion par l'intervention de hautes influences sur le *Journal des Débats*. Royer-Collard m'apporta cet article et me pria de le publier dans le *Constitutionnel.* « Je ne puis, lui dis-je, désobliger M. Thiers; un mauvais procédé de ma part passerait pour du ressentiment et pour une vengeance. Je ne veux me venger de ce spirituel ingrat que par des procédés de galant homme;

je ne publierai point l'article dans le *Constitutionnel* sans le lui avoir fait lire et sans son adhésion. — Eh bien, montrez-le-lui. »

M. Thiers lut l'article, il en fit même prendre copie; mais sa réponse fut nette et précise : « Ne laissez point paraître cet article, je vous en prie. » Je décidai mon ami Royer-Collard à renoncer à cette critique contre M. Thiers, qui m'en remercia avec effusion.

J'ai tenu à raconter ce fait, pour bien établir que non-seulement je ne fis pas dévier le *Constitutionnel* de sa ligne politique pour une rancune, pour des désappointements personnels, mais qu'encore, après le ministère de 1840, M. Thiers trouva en moi non moins d'entraînements d'une admirative obligeance. Je dirai bientôt pour quels sérieux motifs je rompis avec cet homme d'État.

Lorsqu'en 1840 le ministère du 1er mars, dissous, allait être remplacé par le ministère du 29 octobre, je me trouvais un soir dans le salon de M. Thiers, à Auteuil, à la Tuilerie, que j'ai habitée depuis. Un de mes amis, secrétaire d'ambassade, m'aborda en me disant : « Eh bien, voilà le ministère qui tombe sans avoir rien fait pour vous! Demandez-lui pour moi la croix d'officier de la Légion d'honneur : il vous l'accordera, et vous lui sauverez ainsi tout reproche d'ingratitude. » Je sollicitai cette faveur de M. Thiers; ce fut la seule que j'obtins.

Malgré la fidélité politique du *Constitutionnel*, malgré le concours presque quotidien de M. Thiers, le *Constitutionnel* n'en vit pas moins décroître chaque année sa clientèle d'abonnés et d'annonces. Dans les premiers jours de l'année 1844, ce journal ne comptait plus que

trois mille six cents abonnés; les recettes s'équilibraient à peine avec les dépenses, cependant très-réduites.

La liquidation et la vente aux enchères du *Constitutionnel* furent décidées, après une sentence arbitrale.

Un pareil état de choses, de telles extrémités, furent la conséquence forcée, non point de la direction politique du journal, je m'empresse de le dire, mais de l'esprit de lésine qui présidait à son administration. Le prix d'abonnement avait été maintenu à quatre-vingts francs, et la rédaction, les articles littéraires surtout, se payait au rabais! Tout cela, en face du *Siècle* et de la *Presse* à quarante francs, en face du *Journal des Débats*, d'un prix élevé, mais rédigé du moins avec esprit et avec talent.

Je pris mes mesures pour me rendre acquéreur du *Constitutionnel*. J'eus pour concurrent une société formée par MM. Jay, Étienne, Panckoucke, et comptant pour associé et pour bailleur de fonds M. Théodore Bénazet, le fils du fermier des jeux. Le *Constitutionnel* me fut adjugé.

M. Eugène Sue venait d'étonner, d'émouvoir Paris et la province par les récits entraînants des *Mystères de Paris*. Je lui offris cent mille francs, dix mille francs par volume, d'un nouveau roman dont il avait déjà trouvé le titre : LE JUIF ERRANT. Mais il n'y avait que le titre de trouvé : point de *scenario*, point de plan arrêté. M. Sue, dans les calculs de son imagination si féconde

et si puissante, cherche d'abord des caractères, des personnages, avant de chercher une action et des situations.

Le grand désir de redonner de la popularité au *Constitutionnel* par l'éclat d'un grand nom ne me rendit exigeant ni sur le sujet, ni sur le but moral de l'ouvrage. J'apportai certainement dans cette affaire autant d'imprévoyance que de légèreté. Que ceux qui n'ont jamais commis de fautes dans la vie me jettent la pierre !

Plusieurs actionnaires de l'ancienne société, au lieu de demander en argent la part proportionnelle qui leur revenait par suite de la vente aux enchères, prirent des actions dans la société nouvelle dont je fus nommé gérant. Je publie aux pièces justificatives l'acte qui régit les intérêts sociaux de l'entreprise dont la gérance me fut confiée depuis 1844 jusqu'au 13 novembre 1852. L'unité du pouvoir et beaucoup d'argent en caisse, voilà les premières conditions de succès pour un journal à fonder ou à remettre en crédit.

Dans les associations industrielles, un capital social est d'ordinaire créé tout à la fois pour l'achat de l'établissement et comme fonds de roulement pour l'exploitation. D'après mes conditions, les actionnaires n'apportèrent aucun fonds de roulement, et c'est moi, gérant, qui le fournis, m'engageant même à supporter les pertes jusqu'à concurrence d'une somme de deux cent mille francs et plus. Pour rémunérer la capacité, les connaissances spéciales, l'expérience du gérant, tantôt on lui concède, à titre gratuit, une part de la propriété sous formes d'actions industrielles; tantôt on lui ac-

corde un traitement considérable et des jetons de présence assez élevés ; quelquefois on lui concède les trois choses à la fois, part de propriété, jetons et traitement. L'acte de société du *Constitutionnel* ne m'accorde ni actions industrielles, ni traitement ; il me rend passible des pertes, et pour m'en rembourser il me donne, sur les bénéfices futurs, moitié, tant que je ne serai pas couvert de mes avances, un tiers seulement après remboursement. Voici en peu de mots le langage que je tins aux actionnaires qui désirèrent prendre une part dans le nouveau *Constitutionnel* de 1844 : « Je veux être le maître absolu ; donnez-moi le pouvoir, je supporterai les pertes ; n'est-il pas juste que celui qui paye soit le maître ? »

Je dépensai d'abord beaucoup d'argent pour arriver promptement à un grand succès. Je réduisis de quatre-vingts francs à quarante francs le prix de l'abonnement du *Constitutionnel.* Dans l'espace de quinze mois, le *Constitutionnel,* de trois mille six cents abonnés, s'éleva à plus de vingt mille, et put affermer ses annonces moyennant une somme annuelle de trois cent mille francs.

Après m'être assuré *le Juif errant*, j'avais même offert une somme de cent mille francs aux éditeurs de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* pour acquérir le droit de publier, non en feuilletons, mais dans le corps du journal avant la publication en volumes, cinq ou six chapitres du livre de M. Thiers choisis par moi. Ma proposition ne fut point acceptée. On voit que je ne lésinais pas sur la dépense et que je n'étais point avare de mes deniers.

Pendant cette lutte acharnée que soutint M. Thiers contre le ministère du 29 octobre, j'avais presque entièrement confié la direction politique du journal aux soins et au talent de M. Merruau, qui, en quittant la position de chef de cabinet de M. Cousin, trouva un refuge au *Constitutionnel*. Je blâmais les violences de l'opposition; mais une fois engagé dans un parti, un journal ne peut déserter. Il peut encore moins passer à l'ennemi, quand même cet ennemi se montrerait le plus habile à comprendre et à défendre les vrais intérêts du pays. Plus d'une fois, je soumis des observations à M. Thiers sur les imprudences auxquelles on l'entraînait : « Dans l'opposition, lui disais-je, votre esprit ne s'arrête jamais; le pouvoir, du moins, vous sert de garde-fou. »

Vinrent les journées de février, dont le complet récit trouvera sa place dans le cinquième volume de ces Mémoires. Mais je ne puis terminer l'historique du *Constitutionnel* sans dire ici, avec le plus religieux respect de la vérité, pourquoi, comment et à quelle occasion éclata la rupture publique entre ce journal et le chef du *centre gauche*.

Ce ne fut que le 10 novembre 1849 qu'éclata un premier conflit assez sérieux entre M. Thiers et le *Constitutionnel*, à propos du message du président de la république et d'un changement de ministère. Jusqu'à cette époque, M. Thiers avait trouvé en moi non-seulement la plus respectueuse déférence pour ses avis, mais encore la plus aveugle soumission à ses volontés.

Lors de l'élection du président de la république, pas

un article ne fut imprimé dans le *Constitutionnel*, à propos de cette élection, sans avoir été approuvé par M. Thiers. Ce fut lui qui décida que le *Constitutionnel* appuierait la candidature du prince Louis-Napoléon. Pas un éloge n'a été donné au prince qui ne fût inspiré par M. Thiers. Entre la politique du *Constitutionnel* et celle de cet homme d'État, il existait alors un tel accord, que l'ouvrage sur *la Propriété*, écrit par M. Thiers, parut même d'abord dans les colonnes du *Constitutionnel*, J'avais acheté des éditeurs ce droit de publication, moyennant la somme de douze mille francs.

M. Thiers se trouva profondément ému des journées de juin, et quelques mois après il voulut même vendre à la Bourse, à tout prix, les valeurs qu'il possédait. Plus confiant, son agent de change blâmait un pareil ordre, en lui disant : « Napoléon nous sauvera. — En aura-t-il le pouvoir ? » répondit M. Thiers. Peu de jours après, M. Thiers reprenait confiance et courage, non dans le président de la république, mais dans le pouvoir parlementaire, et prétendait faire sortir de la Chambre des représentants une solution selon ses vœux.

M. Thiers avait bien le droit de changer d'avis et de politique ; mais par ses conseils le *Constitutionnel* s'était engagé dans la politique qui avait donné six millions de suffrages au prince Louis-Napoléon ; ce journal ne pouvait aller d'un camp à l'autre sans cesser de mériter la confiance publique. Comme me l'écrivait M. Thiers, dans une lettre que j'ai reproduite, « il faut une ligne longtemps suivie, pour qu'on fasse trace dans l'opinion publique. »

Toutefois, avant qu'une rupture définitive ait eu lieu

entre M. Thiers et moi, ou plutôt entre le journal et l'homme d'État, ne voulant pas prendre de parti à la légère, j'acceptai un dîner où se trouvèrent réunis M. Thiers, M. Merruau et M. Berger, qui rendit tant de services, comme préfet de la Seine, à l'ordre public et à la ville de Paris.

« Un journal est contraint de suivre une ligne politique et de n'en point dévier. Le centre gauche n'est plus qu'une fiction. Dans la situation nouvelle du pays, des partis et du pouvoir, je ne demande qu'une chose : c'est qu'on veuille bien m'indiquer la ligne politique à suivre. » Tel fut mon exposé dès le potage. M. Thiers se déroba incessamment à mes pressantes questions, et tournant le dos au présent, ce spirituel causeur se plaisait à faire des excursions dans l'antiquité. Je lui parlais du président de la république : il me vantait les mœurs de famille des Scipions. Nous arrivâmes ainsi au dessert, sans que ma question posée fût discutée et résolue.

Le silence de M. Thiers m'en avait dit assez. Mon parti fut bientôt pris, et je publiai dans le *Constitutionnel,* le 29 novembre 1850, l'article suivant qui explique les vrais motifs et les circonstances de la rupture, et dont les conclusions n'ont été contredites par personne.

LE CONSTITUTIONNEL ET SES PATRONS.

I

La politique impose des devoirs : de l'abnégation, du désintéressement, du courage, une inébranlable impassibilité devant les ingratitudes des partis ou du pouvoir. Lorsqu'on

prétend donner son avis sur tout le monde et sur toutes choses, il faut avoir soi-même une complète indépendance et une grande netteté de situation.

Depuis le jour où nous avons cru devoir nous inscrire contre la candidature de M. Duvergier de Hauranne, quelques journaux nous ont accusé : 1° d'avoir abandonné, dans la personne de M. Duvergier de Hauranne, un des anciens *protecteurs et patrons* du *Constitutionnel ;* 2° d'avoir abandonné la politique des banquets, qu'en 1848 nous avions soutenue; enfin quelques journaux ont parlé d'une somme de cent mille francs reçue par le *Constitutionnel.* Expliquons-nous sur toutes ces questions, preuves à l'appui et sans réticences; nos lecteurs nous pardonnerons ces souvenirs hérissés de chiffres et le récit détaillé des faits, qu'une fois pour toutes nous devons reproduire ici pour bien expliquer notre situation personnelle.

II

Le 12 mars 1838, j'achetai, sur les instances de MM. Thiers et Etienne, deux actions du *Constitutionnel;* il comptait encore 6,200 abonnés. La propriété de ce journal était divisée en quinze parts. Les deux actions dont je me rendis acquéreur étaient vendues par M. de Saint-Albin, le prix en fut fixé à 270,000 francs que je payai comptant [1]. Admis à la gérance, je m'aperçus bientôt que tous mes efforts seraient impuissants à faire adopter les mesures de salut que commandait la situation toujours décroissante de ce journal. Le *Constitutionnel*, malgré des services rendus, malgré ses succès passés, malgré le patronage public et avoué de M. Thiers, fut tristement porté aux feux des enchères, le 15 mars 1844. La propriété de ce journal, qui ne comptait plus que 3,600 abonnés, et qui était à la veille

1. Je reconnais avoir reçu de M. Louis-Désiré Véron la somme de 270,000 francs pour prix de deux actions dans le journal *le Constitutionnel*, que je lui ai vendues aux termes de notre traité du 2 mars 1838.

Paris, ce 12 mars 1838.

B. C. de Saint-Albin.

Déposé chez Me Planchat, notaire à Paris.

de voir ses recettes ne plus s'équilibrer avec ses dépenses. me fut adjugée au prix de 432.000 francs.

Maître absolu, par un acte de société, de la direction politique du *Constitutionnel*, j'avais deux partis à prendre. Je pouvais ne croire qu'en moi, et réserver la plus grande partie du journal à ma personnalité. Je trouvai plus prudent, veut-on que je le dise, d'un succès plus certain, de remettre mes pouvoirs à M. Thiers, qui d'ailleurs, depuis 1838, m'avait toujours trouvé soldat discipliné dans ses luttes parlementaires les plus vives, et fidèle au drapeau le lendemain de ses défaites ou de ses disgrâces. Je me contentai, par une juste défiance de moi-même, du rôle d'administrateur. Je mis seulement le *Constitutionnel* dans les mêmes conditions d'abonnement que le *Siècle* et la *Presse*, et, par de grands sacrifices d'argent, j'appelai à la rédaction tous les écrivains qui jouissaient alors de la faveur du public. M. Charles Merruau fut choisi par moi, et surtout pour M. Thiers, comme rédacteur en chef. Il suivait les débats de la Chambre, se tenait en relation avec les députés du parti, s'entretenait avec M. Thiers tous les matins, et admettait, sans aucun contrôle de ma part, les articles qui lui venaient de ses nombreux amis politiques. Il n'y avait au journal qu'un seul mot d'ordre, auquel tout le monde obéissait : « M. Thiers le veut ! » Je me faisais si petit, je me montrais si docile, je m'abstenais avec un si grand soin de la plus timide réflexion, de la moindre volonté, qu'on m'appelait, dans le monde politique du *Constitutionnel : le père aux écus.*

A propos de la guerre que j'ai soutenue, il y a peu de jours, contre la candidature de M. Duvergier de Hauranne, plusieurs journaux se sont étonnés que je vinsse attaquer le passé politique de ceux qui, dans le langage de ces journaux, avaient eté mes patrons. M. Thiers et ses amis n'ont point été mes patrons : ils étaient mes obligés. Si M. Thiers patronait le *Constitutionnel*, on conviendra que le *Constitutionnel* rendait bien quelques services à M. Thiers. Ce chef de parti en faisait l'organe et l'appui de ses théories et de ses amitiés parlementaires. Quant à M. Duvergier de Hauranne, il y envoyait soir et matin, sous le couvert de M. Merruau, ses articles violents et anonymes contre tel magistrat honorable, candidat à la députation, contre tel député hésitant et indocile. Il ne se sentait pas d'aise de

tirer à 25,000 exemplaires ses ordres du jour, ses rancunes et ses haines. Quant à moi, sans ambition personnelle, je n'étais, à vrai dire, que le banquier des principes du centre gauche, que le bailleur de fonds de cet axiome si célèbre : *Le roi règne et ne gouverne pas !*

Mais suspendons un moment ce récit, et additionnons ici les sommes déjà versées par moi dans le *Constitutionnel* pour y défendre la politique de M. Thiers et de ses amis.

Pour deux actions du *Constitutionnel* achetées en 1838	270,000 fr.
Pour achat de la propriété du *Constitutionnel* aux enchères.	432,000
	702,000 fr.

III

Dans le contrat qui me lie avec la nouvelle société du *Constitutionnel,* j'eus une prévoyance qui fit le succès de ma gestion. Mes actionnaires ne m'avaient versé aucun fonds de roulement, et je stipulai, en termes très-formels, que je serais seul à supporter les pertes du journal. En capitaliste difficile à décourager, je détachai encore du reste de ma fortune, pour ces pertes éventuelles, une somme de 400,000 francs, que je me décidais à jouer à nouveau sur la carte du *Constitutionnel* et sur la politique de M. Thiers. J'adressai à ces 400,000 francs les paroles suivantes, bonnes à répéter, selon moi, dans toutes les guerres où l'on s'engage : « Mes chères épargnes, vous allez courir de bien grands dangers ! Si j'allais demander à des mains étrangères, dans les jours de péril, secours et appui, secours et appui me manqueraient. Mais vous, mes chères épargnes, vous irez bravement au feu. Le jour où je vous croirai perdues sera peut-être la veille de notre victoire. » Toute entreprise demande en effet deux qualités qui semblent s'exclure : la prudence qui hésite, examine et réfléchit, et l'audace qui exécute.

Il y eut quelques durs moments aux premiers jours de ma nouvelle administration du *Constitutionnel ;* et en 1846, après trois ans de gérance, ce journal comptait, il est vrai, 25,000 abonnés, mais, dépenses et recettes balancées, j'étais en perte de 290,000 francs.

Additionnons encore.

D'autre part	702,000 fr.
Pertes à ma charge personnelle.	290.000
	992.000 fr.

C'est donc par cette somme que se traduisait mon dévouement pour ceux que l'on appelle aujourd'hui mes anciens patrons, mes anciens protecteurs: que se traduisaient surtout ma soumission à la politique de M. Thiers et ma sincère admiration pour son talent.

992,000 francs, voilà le passif!

Quant à l'actif d'une confiance, je dirai presque d'une superstition politique de huit années, il ne se compose que de ce sobriquet si bien mérité : M. Véron, *le père aux écus.*

IV

Il est bien entendu que tant qu'il y avait perte dans la société commerciale du *Constitutionnel*, il ne pouvait y avoir de dividendes; aussi, quelques actionnaires mécontents me tinrent-ils ce langage : « Vous ne perdez que parce que vous dépensez trop (heureusement, je n'étais prodigue que de mon bien). L'article 18 de notre acte de société réduit à 110.000 francs votre crédit de rédaction, et vous ne pouvez le dépasser qu'à vos risques et dépens personnels. » Les prétentions de ces actionnaires furent sérieuses. On plaida devant arbitres, on plaida en cour d'appel, et je perdis mon procès. L'article 18 devint pour moi obligatoire. Après tous mes versements, je ne pouvais, de mes deniers, supporter cet excédant de dépenses de la rédaction au delà de 110.000 francs: et elles s'élevaient de 150 à 160.000 francs.

Ici la scène change : au lieu de donner, je vais enfin recevoir. J'annonçai à M. Merruau que, pour ne dépenser que 110,000 francs en frais de rédaction, j'allais être contraint de faire subir à chaque rédacteur une réduction considérable, et M. Merruau me répondit : « Vous avez fait jusqu'a ce jour d'énormes sacrifices; il est temps que le parti que je représente en fasse à son tour. Voici une somme de 100,000 francs qui servira de supplément à votre modique crédit de rédaction, et qui restera votre pro-

priété tant que le *Constitutionnel* suivra la ligne politique à laquelle il est demeuré fidèle jusqu'à ce jour, la ligne du centre gauche. » Les 100,000 francs furent mis par moi en dépôt, et aucun des collaborateurs de M. Merruau n'eut à subir de réduction.

Je ne vis, je ne connus que M. Merruau dans toute cette affaire; seulement il m'imposa cette ingénieuse condition : que M. Thiers serait seul arbitre à juger si le journal déviait ou ne déviait pas de la ligne du centre gauche, et que, pour tout cas de déviation, j'aurais à rendre les 100.000 francs. Tout cela se passait et se signait entre M. Merruau et moi, le 28 novembre 1846.

J'avais engagé dans le *Constitutionnel* 992.000 francs. On m'apporta en aide une somme de 100,000 francs. Qui donc déposait les plus riches offrandes sur l'autel du centre gauche?

V

Mon rôle de soumission, dans la direction et dans la rédaction du *Constitutionnel*, dura jusqu'au 9 novembre 1849. Ce jour-là, en effet, je me trouvai en désaccord avec M. Thiers à propos d'un article approbatif du message du 31 octobre 1849, que venait d'adresser à l'Assemblée nationale le président de la république. Cet article, écrit sous ma dictée, parut malgré tout et par ma seule volonté dans le journal du samedi 10 novembre.

Le jour même où l'article fut publié, M. Merruau me déclara, en présence de mon ami Boilay, que M. Thiers voulait rompre avec le *Constitutionnel*, précisément à cause de cet article, et que lui, M. Merruau, sur cette espèce d'arbitrage improvisé de M. Thiers, redemandait ses 100,000 fr. Bien à mon insu, il paraît que le *Constitutionnel* du 10 novembre avait dévié de la ligne du centre gauche. Je n'insisterai pas sur cette prétendue déviation; je donnerai même, de cette rupture inattendue, une explication qui ne puisse mettre en suspicion les sentiments de personne. M. Thiers pouvait en effet ne pas blâmer l'article du 10 novembre; mais, aux yeux de ses amis, il voulait bien établir qu'il ne l'avait point inspiré. Il voulait prouver aussi que la politique du *Constitutionnel* suivie

jusqu'à ce jour avait été la sienne, mais qu'à partir du 10 novembre il n'en serait plus responsable.

Cette demande en séparation, si subitement formulée par M. Thiers, me jeta dans une certaine perplexité. Mais enfin, dans les incertitudes de mon esprit, je fis un retour sur le passé, et sans suspecter la loyauté, le patriotisme et l'honneur de M. Thiers et de ses amis, je me demandai où leur politique, servie par moi avec l'abnégation d'un muet, avait conduit la France. Ne voulant qu'éclairer la royauté, ils l'avaient précipitée du trône; ils avaient tant insisté pour que le roi ne *gouvernât* pas, que, depuis le 24 février 1848, ce roi-là avait cessé de *régner*.

Certes, je n'accuserai point ici M. Thiers de vouloir faire renaître sous les pas du président de la république les mêmes périls et les mêmes luttes au milieu desquels Louis-Philippe perdit sa couronne; mais cet homme d'État, pressé par moi, après le message du 31 octobre 1849, de formuler une ligne de conduite à suivre pour le *Constitutionnel*, ne m'indiqua d'autre politique que celle de la froideur, du silence et des bras croisés.

Nous pensâmes que dans les temps où la société compte encore tant d'ennemis et se trouve si audacieusement menacée, une politique aussi expectante, une aussi tranquille neutralité, feraient avec raison suspecter un journal de lâcheté et de trahison. Quand on a pour client la société, il faut bien prêter appui au pouvoir qui la sauve et la défend.

J'ai d'ailleurs, depuis dix ans, assisté bien souvent, dans les congrès secrets du *Constitutionnel*, aux manœuvres, aux entraînements, aux bravades et aux folies des oppositions, et j'ai vu de près combien les meilleurs esprits, les âmes les plus honnêtes, les défenseurs les plus respectueux de la légalité, se laissent promptement entraîner à d'imprudentes résistances, au langage le plus téméraire, le plus offensant contre le pouvoir, et presque à de séditieuses menaces.

A compter du 10 novembre 1849, je rompis donc avec la politique de M. Thiers; la politique du *Constitutionnel* ne fut plus que la mienne, et si les sympathies du public peuvent être une appréciation de la ligne de conduite d'un journal, je dirai comme argument que ces sympathies n'ont manqué ni à notre polémique incessante contre la

démagogie et le socialisme, ni à l'appui indépendant et éclairé que nous avons cru devoir prêter au président de la république [1].

VI

Il y a, comme on voit, un peu plus d'un an que toute participation de M. Thiers à la rédaction du *Constitutionnel* a entièrement cessé; et ce n'est que depuis quelques jours que le contrat qui existait entre M. Merruau et moi a été complétement annulé, et que les 100,000 fr. qu'il m'avait remis lui ont été rendus.

Il ne faut pas d'esclandre en politique, et dans les temps où nous vivons, l'esprit de conciliation et l'union des amis de l'ordre sont un besoin, une nécessité pour le salut de la France. Je cherchai donc à gagner du temps, dans l'espérance d'un rapprochement et du retour d'une entente cordiale. Je demandai à M. Thiers une sentence arbitrale rendue à huis clos sur des plaidoiries contradictoires. Ce fut alors que Me Chaix-d'Est-Ange, plaidant contre moi par-devant M. Thiers assis sur son fauteuil de juge, se plut, m'appelant *le père aux écus,* à bien établir que depuis le 28 novembre 1846, moyennant les 100,000 fr. versés, M. Merruau, représentant M. Thiers, était de fait le maître absolu de la rédaction du *Constitutionnel*. Il l'avait été, en effet, et c'est donc à tort que quelques journaux me rendent aujourd'hui responsables des dernières violences contre le ministère du 29 octobre, et m'accusent, moi personnellement, d'avoir soutenu la mesure révolutionnaire des banquets. Tout l'honneur en revient à M. Duvergier de Hauranne, qui, après l'expérience d'un premier banquet à la Charité, dont le succès le combla de joie, vint organiser en grand les banquets à Paris, et y convier, avec toute la violence de ses passions, les hommes les plus considérables de l'opposition qui s'appelait *dynastique*.

1. J'ai même pu, grâce à ces sympathies, à la fin du mois de janvier 1849, donner à mes actionnaires des dividendes qui élevaient l'intérêt de leur argent, depuis la formation de la société, à plus de 6 0/0, tout en me couvrant de mes pertes personnelles portées jusqu'au chiffre de 290,000 fr.

Résumons. — Jusqu'au 24 février 1848, le *Constitutionnel*, d'une opposition si violente, est l'œuvre de M. Thiers, et plus encore de M. Duvergier de Hauranne. A compter du 24 février 1848, M. Duvergier de Hauranne et ses amis, pendant nos luttes contre les circulaires de M. Ledru-Rollin, contre les ateliers nationaux, prirent peu de soin du *Constitutionnel* et nous abandonnèrent à nos propres forces. Depuis le 24 février 1848, il n'est point arrivé à M. Duvergier de Hauranne de nous adresser un simple regret parti du cœur, à propos de tous les malheurs publics dont les banquets avaient été l'occasion et la cause.

Ces reproches ne sauraient atteindre M. Thiers, dont nous avons publié, dans nos colonnes, la brillante et solide réfutation du socialisme, et qui plus d'une fois à la tribune a fait preuve du plus grand talent et du plus grand courage.

Enfin, depuis le 10 novembre 1849, ou plutôt depuis le message du 31 octobre, M. Thiers et ses amis sont, par leur propre volonté, restés complétement en dehors de la politique que nous soutenons, et dont la loi nouvelle sur la signature n'est point parvenue à nous faire baisser le ton.

Ainsi, nous le répétons, M. Thiers et ses amis n'ont point été nos protecteurs, nos patrons ; nous n'avons reçu d'eux, dans l'espace de huit années, et même pendant la courte durée du ministère du 1er mars 1840, aucune place, aucune faveur ; nous avons reçu d'eux 100,000 fr. que nous leur avons rendus. Voici la quittance motivée de M. Merruau :

« Je soussigné, Charles-Denis-Joseph Merruau, reconnais avoir reçu de M. Louis-Désiré Véron la somme de soixante-quinze mille francs, moyennant laquelle il s'est totalement acquitté de l'obligation qu'il avait contractée de me rembourser les cent mille francs versés par moi entre ses mains le 28 novembre 1846 ; remboursement dont l'effet devait être et est en effet d'annuler, à partir du présent jour, les conventions verbales faites entre nous ledit jour 28 novembre 1846, au sujet de la direction du journal *le Constitutionnel*.

» Je déclare, en outre, que les vingt-cinq mille francs

qui demeurent ainsi entre les mains de M. Véron lui sont laissés spontanément par moi, afin de couvrir les frais extraordinaires nécessités pour la gestion du *Constitutionnel,* et qui ont été à sa charge personnelle, notamment une somme de six mille francs, dont les actionnaires de ce journal l'ont débité, le 30 janvier 1846, et une somme de dix-huit cents francs pour enregistrement, le 8 mars 1803, d'une sentence arbitrale rendue au sujet de l'exécution des susdites conventions.

» Paris, le 15 novembre 1850.

» Approuvé l'écriture ci-dessus :

» C. Merruau. »[1]

La quittance de M. Merruau n'a point été une transaction que nous ayons demandée et que nous aient accordée M. Thiers et ses amis. Rien ne dit que la sentence arbitrale de M. Thiers eût été confirmée par les juges d'appel ; rien ne dit que je n'eusse point été autorisé à garder les 100,000 fr., pour cette raison, assez plausible, que la ligne que suit aujourd'hui le *Constitutionnel* est bien aussi sage, aussi prudente, aussi dévouée aux intérêts de la France, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, que l'était la ligne politique du centre gauche. Nous n'avons point plaidé, de peur que notre avocat ne nous forçât d'en trop dire pour la défense de notre cause ; nous n'avons pas plaidé, pour que le nom respectable et honoré de M. Thiers ne fût pas donné en pâture à la dialectique et à l'esprit osé du barreau ; nous n'avons point plaidé, pour qu'on ne vînt point prêter à M. Merruau, notre ami et digne collaborateur, des opinions et des sentiments qui sont loin d'être les siens. La quittance de M. Merruau, encore une fois, a été si peu une transaction, qu'au moment où elle fut signée, nous n'avons pas craint de tenir ce langage. M. Merruau nous priait d'ajourner, au moins jusqu'à huit jours, toute polémique contre M. Duvergier de Hauranne : « Je ne veux pas vous tromper, lui dis-je : je ne vous rembourse aujourd'hui que pour combattre sa candidature demain. »

1. Déposé chez Me Planchat, notaire à Paris.

Vous devez vous souvenir, monsieur Thiers, de la matinée du 13 mai 1839. C'était le lendemain de l'émeute Barbès ; le *Moniteur* donnait dans sa partie officielle la composition du cabinet nouveau : votre politique arrivait au pouvoir ; mais on en éloignait votre personne. Vous me demandâtes quel parti j'allais prendre, et je répondis : « Je resterai près de vous. » Il n'y avait alors entre vous et moi ni traité, ni contrat, ni question d'argent, et vous savez si mon dévouement fut sans bornes. Nous ne sommes liés aujourd'hui, et je m'en réjouis, par aucun engagement. Continuez, monsieur Thiers, à publier ces grands tableaux d'histoire qui, en faisant revivre le passé, conseillent l'avenir : montez à la tribune, et venez y braver, pour le salut de la société, ces menaçantes clameurs qui ne font qu'exciter la fécondité de votre esprit, et vous retrouverez dans le *Constitutionnel* ces preuves de haute justice, ces vifs éloges que nous ne marchandons jamais aux hommes de talent, quand ils comprennent et défendent les vrais intérêts du pays.

Dr L. Véron.

La direction du *Constitutionnel*, à compter de 1844, ne me causa point seulement des soucis politiques, mais aussi des préoccupations littéraires. Le succès d'un journal dépendait surtout, alors, du succès de ses romans en feuilletons. La publication du *Juif errant* fut précédée d'un roman de George Sand ayant pour titre *Jeanne*. Ce petit chef-d'œuvre servit, pour ainsi dire, de ligne de démarcation bien tranchée entre le vieux *Constitutionnel*, qui venait de finir, et le nouveau *Constitutionnel*, que je m'efforçais de mettre en crédit auprès du public.

La remise de la *copie* aux époques convenues, le choix

des titres, l'intérêt du sujet, tout cela était si important pour ramener au *Constitutionnel* une clientèle nombreuse, que je n'en dormais pas.

Je publie ici trois lettres de George Sand, qui mettent en relief toutes mes impatientes anxiétés et sa consciencieuse obligeance à les calmer.

« 6 juillet.

» Monsieur,

» Ma lettre d'hier ou d'avant-hier, car je ne sais si celle-ci pourra partir aujourd'hui, vous a déjà dit, monsieur, que je ne *voulais* plus vous en *vouloir*. N'en parlons plus, je travaille. S'il n'y avait pas nécessité urgente à annoncer mon titre, je vous demanderais en grâce de me laisser encore quelques jours pour en trouver un qui me plaise davantage. Ne suffit-il pas pour le présent d'annoncer un *nouveau roman* de moi? Quand je serai un peu plus avancée dans mon sujet, je serai plus sûre de ce malheureux titre. Considérez que vous m'avez éveillée dans mon rêve au moment où je croyais avoir encore au moins une quinzaine pour le mûrir en sommeillant.

» J'écris à M. Pierre Leroux pour qu'il s'occupe de remplacer l'éditeur Lachapelle par un autre. M. Pierre Leroux, étant très-versé dans l'imprimerie et les affaires de ce genre, a toujours été mon conseil et mon fondé de pouvoir quand il s'est agi de conclure avec des *éditeurs en volumes*. Il est possible qu'il ait à vous voir et à vous soumettre quelques demandes ou objections desdits éditeurs. Veuillez, je vous prie, s'il se présente chez vous, l'accueillir avec votre bonne grâce accoutumée, et

ne pas le faire éconduire comme un importun, vu qu'il veut bien s'occuper de mes affaires par bonté et par ambition pour moi, et qu'il a lui-même de sérieuses occupations qui me font craindre d'abuser de son temps et de son obligeance. Je ne sais encore ce qu'il fera ; je viens de lui en écrire et de le prier d'agir en toute liberté, sans me consulter pour un nouveau traité. Si un nouvel éditeur vous demandait de prendre avec vous les arrangements que vous avez pris avec Lachapelle, n'y consentiriez-vous pas ? Tous les hommes sont mortels ; mais ils ne sont pas tous à la veille de mourir comme un pauvre diable. Je crains fort qu'on ne me fasse subir une réduction considérable sur les conditions de ce traité, sous l'éternel prétexte que vous avez envoyé à vos abonnés presque tout le roman en feuilletons. L'avez-vous fait en entier ? Il me semble que c'était une de vos conditions avec Lachapelle ; mais je ne sais si ma mémoire ne me trompe pas. Veuillez me rectifier à cet égard. Dans ce cas-là, les nouveaux éditeurs demanderaient peut-être que vous entrassiez encore pour moitié dans leur traité. Dans tous les cas, la restitution des deux mille cinq cents francs que vous m'avez avancés ne doit pas vous inquiéter. Je vous les remettrais sur l'argent qu'auraient à me verser les nouveaux contractants, à moins que vous n'aimassiez mieux les retenir sur le prix de mon nouveau roman. J'entendrais bien aussi restituer à la famille Lachapelle les deux mille francs immédiatement sur le payement du nouvel éditeur.

» Agréez, monsieur, mes compliments distingués.

» G. Sand.

» J'ai barbouillé du papier toute la nuit. Je vous tromperais si je suis disais que je vous bien contente. Mais dans deux ou trois jours, j'espère être au courant et vous donner de meilleures nouvelles de mon cerveau. »

« Monsieur,

» Je commence à être récompensée de mon effort de courage par un peu de plaisir, et mon roman m'amuse. Reste à savoir s'il amusera les lecteurs ; mais il ne sera pas plus mauvais que les autres, ce n'est pas beaucoup dire encore. Enfin je fais de mon mieux et je travaille avec *entrain*. J'espère vous envoyer le tout complet le 15 août, ainsi que vous le désirez.

» S'il en est temps encore, voici mon titre : *Au jour d'aujourd'hui*. Mon histoire est toute simple et se passe tout à fait *aujourd'hui*. Ce titre est le refrain significatif d'un de mes personnages. Voyez s'il ne vous paraît pas trop trivial. Moi, il ne me semble pas mauvais, et il me semble original à force d'être commun. Cependant, si vous me donnez le temps, je ne suis pas entêtée, et je le changerai s'il ne vous plaît pas. Mais j'ai quatre personnages en première ligne ; c'est une partie carrée d'amoureux très-honnêtes, et je ne peux prendre cette fois un nom propre pour titre.

» Mille compliments.

» George Sand.

» Le *Juif errant* m'amuse toujours. Mais il y a un peu trop de bêtes ; j'espère que nous sortirons de cette

ménagerie. Le personnage mystérieux est très-bien annoncé. »

« Monsieur,

» Vous pouvez dormir tranquille. Le roman avance. Il est à la moitié au moins. Je suis toujours très en train ; je travaille toutes les nuits sans interruption, et je me porte très-bien, grâce aux promenades de la journée. Je serai sans doute fatiguée après, mais c'est égal. Ce que je vous ai promis, je le tiendrai. Le roman sera beaucoup plus long que nos conventions ne le portent ; mais c'est encore égal. J'espère que mon bon vouloir compensera à vos yeux l'imperfection du travail. J'y fais de mon mieux pourtant ; mais ce n'est pas dire que mon mieux soit bien.

» Je ne sais trop comment couper mes *séries*, ne sachant pas ce que vous ne savez peut-être pas encore vous-même, c'est-à-dire l'urgence de donner trois, quatre ou cinq feuilletons par semaine. Vous pourriez peut-être m'indiquer, du moins à cet égard, un *minimum* ou un *maximum*. — J'aimerais mieux ne vous envoyer le roman que complet. Sans cela, je me répéterai, grâce à ma belle mémoire. Si le *Juif errant* dure un peu plus que vous ne le prévoyez, j'en serai fort aise, et j'espère que vous me donnerez quelques jours de plus que le 15 août. J'aurai certainement fini ; mais je voudrais avoir quatre ou cinq jours pour revoir et corriger, supprimer des longueurs dont on ne s'aperçoit pas en écrivant si vite, enfin tout ce que vous savez être bien nécessaire.

» Je ne sais que faire pour ce double, que vous désirez que je garde, du manuscrit. Je suis incapable de recopier une page. Je la changerais ; ce serait un nouveau roman peut-être moins mauvais, mais le temps manque. Je n'ai personne auprès de moi qui ait le temps de faire cette copie, et l'industrie de l'écrivain public est très-ignorée dans la Vallée-Noire. Je ne pense pas qu'il y ait de danger à mettre le manuscrit à la poste ou à la diligence. J'ai envoyé ainsi, et même de bien plus loin, la plupart de mes romans ; jamais il ne s'en est égaré un chapitre.

» Je ne retournerai à Paris que cet hiver et le plus tard possible, je vous le confesse. J'ai la passion de la campagne. Pour mes affaires, M. Leroux aura la bonté de s'en charger. Il vous verra et ne fera rien sans vous consulter.

» Je me rappelle bien qu'en effet je vous dois deux mille cinq cents francs. Est-ce que je vous aurais écrit deux mille ? C'est une distraction.

» Bonsoir, monsieur, je vous prie de ne pas être inquiet. Je ne perds pas de vue un instant l'affaire qui nous occupe ; et si vous aviez le malheur de faire des romans, vous sauriez bien qu'on ne peut guère s'en distraire quand on a disposé ces petits mondes dans sa pauvre cervelle.

» Mille compliments empressés.

» George Sand.

» 21 août 1844. »

Je publiai aussi plusieurs romans d'Alexandre Dumas, ce vigoureux et fécond esprit, dont la verve inépuisable

a si souvent ému et charmé Paris, nos provinces et l'étranger. M. Alexandre Dumas sera, ce me semble, dans la postérité, comme ces gigantesques héros d'Homère qui, après leur mort, occupaient une place immense sur le champ de bataille.

Pour répondre à mes persécutions, à mes exigences, voici ce qu'il m'écrivait pendant la publication d'un de ses romans dans le *Constitutionnel* :

« Cher ami,

» Je ne vous quitte pas, je travaille pour vous au moment où je reçois votre lettre. Après-demain, je vous enverrai vingt-cinq autres pages.

» Je me présenterai demain en personne au tribunal, n'ayant même eu le temps de prendre ni avoué ni avocat.

» A vous,

» A. Dumas. »

Cette lettre, bien entendu, ne porte aucune date.

Au nombre des romans du *Constitutionnel* qui eurent le plus de succès, je citerai *l'Allée des Veuves* et *les Grands Danseurs du roi*, par M. Charles Rabou. Ce conteur, d'une imagination puissante, publia en 1840 son premier roman : *Louison d'Arquien*; puis *le Pauvre de Montlhéry, le Capitaine Lambert, la Dame de Chaumergis, les Tribulations et agonies de maître Fabricius, la Reine d'un jour,* et enfin *le Cabinet noir,* six volumes, roman non achevé, qui n'en a pas moins obtenu les honneurs de deux traductions allemandes,

l'une à Leipsick, l'autre à Vienne. Le traducteur de Vienne s'est même plu à finir l'ouvrage, en attendant que l'auteur en écrive le dénoûment. Tous ces romans parurent soit dans le *Constitutionnel,* soit dans le *Messager,* journal du soir, avant d'être imprimés en volumes.

Ces compositions montrent un talent individuel, sachant donner de la vie, de l'intérêt, du relief à des personnages tout à la fois vrais et singuliers ; sachant inventer une action dramatique, fortement nouée et accidentée de péripéties qui servent au développement des caractères.

Balzac faisait grand cas de la verve originale de l'auteur de *Louison d'Arquien,* esprit modeste et ne cherchant pas le bruit.

Le beau roman des *Parents pauvres* a été publié par le *Constitutionnel.* J'ai beaucoup vu à cette époque l'auteur d'*Eugénie Grandet.* Il gémissait sur la situation des gens de lettres au milieu de notre société.

« Mais ne comptez-vous pour rien la gloire ?

— La gloire ! je l'ai connue, la gloire ! Je voyageais en Russie ; nous reçûmes un jour l'hospitalité dans un château qu'habitaient un seigneur russe et sa famille. On nous offrit une collation. La dame de compagnie, qui avait quitté le salon, revint avec un plateau chargé de verres et de flacons. Au moment où elle entre, une des personnes présentes qui causait avec moi prononce mon nom... « M. de Balzac ! » s'écrie la dame de compagnie émue ! Et le plateau, s'échappant de ses mains, tombe avec fracas.

— Eh bien, ajouta M. de Balzac, voilà pour les gens de lettres ce que c'est que la gloire : ni plus ni moins. La

gloire, pour un général d'armée, pour le chef d'un empire, pour un grand artiste même, c'est bien autre chose. »

Madame Ancelot écrivit aussi, pour le *Constitutionnel,* un roman en deux volumes ayant pour titre : *Renée de Varville,* tableau de mœurs où abondent des secrets de cœur et de fines observations de la vie intime.

M. Mérimée, grand écrivain, dont les œuvres resteront, M. Alfred de Musset, l'un des poëtes les plus charmants du dix-neuvième siècle, enrichirent aussi de petits chefs-d'œuvre les feuilletons du *Constitutionnel.*

Je publiai, même en feuilletons, des récits de voyages de M. X. Marmier. Bien des gens courent le monde pour faire fortune : ce spirituel et sérieux voyageur mange son patrimoine pour courir le monde. Lorsqu'il se prend de curiosité pour des rivages qui lui sont inconnus, il lutte d'abord contre cette passion nouvelle ; mais la passion l'emporte, et le voilà parti.

De mes relations avec plus d'un grand écrivain, il m'est resté quelques lettres que je puis publier sans indiscrétion. Elles jettent des clartés nouvelles sur l'histoire intime de notre littérature, et se rattachent surtout à ma direction du *Constitutionnel.*

LETTRE DE M. ALEXANDRE DUMAS.

« Mon cher Véron,

» Voici comment les gens qui ont du talent travaillent.

» Je vous envoie cent vingt pages de papier blanc, vous les ferez timbrer par votre garçon de bureau, dans

un coin, celui opposé aux numéros. Vous me les renverrez jeudi matin par le premier convoi. Vous trouverez votre volume commencé en venant dîner chez moi, jeudi 14, et je vous le reporterai fini en allant dîner chez vous, jeudi 21.

» A vous.

» A. DUMAS. »

LETTRE DE MADAME GEORGE SAND

« Monsieur,

» Vous me chagrinez extrêmement en me demandant un roman un mois plus tôt que ne comportent nos engagements réciproques. Il y a un grand inconvénient pour ma santé et un grand danger pour le mérite du livre à travailler ainsi à la hâte, sans avoir eu le temps de mûrir mon sujet et de faire les recherches nécessaires, car il n'est si petit sujet qui n'exige beaucoup de lectures et de réflexions. Je trouve que vous me traitez un peu trop comme un *bouche-trou*; mon amour-propre n'en souffre pas, et j'ai trop d'estime et d'amitié pour Eugène Sue pour être jalouse de toutes vos préférences. Mais si vous lui donnez le temps nécessaire pour développer ses beaux et grands ouvrages, il me faut aussi le temps de soigner mes petites études, et je ne peux pas m'engager à me trouver prête quand les coupures du *Juif errant* l'exigeront, non plus qu'à avoir terminé quand le *Juif errant* sera prêt à se remettre en route

autour du monde. Tout ce que je puis vous promettre, c'est de faire tout mon possible, parce que j'ai le désir sincère de vous obliger. Je passe sous silence la contrariété de me remettre au travail, quand je comptais encore sur un mois de repos bien nécessaire. J'y ai déjà renoncé, je travaille déjà depuis que j'ai reçu votre lettre, mais pourrai-je vous envoyer dans six semaines un ouvrage dont je sois satisfaite et dont vous soyez vous-même content ? Je ne pense pas que l'intérêt de votre journal soit de me presser ainsi. Je suis donc un peu en colère contre vous, et pourtant, je ne refuse pas de faire ce qui me sera humainement possible.

. . . .

. . . .

» Mille compliments empressés, accompagnés de quelques reproches.

» George Sand. »

LETTRE DE M. EUGÈNE SUE

« J'ai pensé, mon cher Véron, que *Martin l'enfant trouvé* serait un meilleur titre, et il est *très-important* que cette rectification ait lieu; vous verrez pourquoi. Je vous enverrai à la fin de cette semaine un demi-volume environ. Vous me feriez composer une double épreuve sur mon papier. Vous lirez et me direz votre avis par notes, en m'envoyant mes deux épreuves. Je crois être dans une assez bonne voie; du reste, vous jugerez et me direz *franchement*, comme toujours, car le commen-

cement est très-important, vu qu'il faut *prendre* le lecteur. . . . .

. . . .

. . . .

» Je suis heureux comme dix rois; j'ai des chiens excellents; je travaille beaucoup; et mes serres sont en pleine floraison. — Je vous assure que dix heures du soir arrivent avec une incroyable rapidité, et à six heures, jour ou non, je suis sur pied. — Mais la grande affaire est toujours pour moi le travail, et quand je suis content de ce que j'ai écrit le matin, je monte à cheval, ou je chasse avec un double plaisir. — Voilà, j'espère, une fameuse vocation. — Adieu, mon cher Véron, une fois le chemin de fer établi, il faudra que vous veniez voir mon établissement.

» Croyez à mes sentiments bien sincères, bien affectueux.

» Tout et bien à vous.

» E. Sue.

» Que dit-on du titre des *Mémoires d'un Valet de chambre*? »

Je suis heureux de montrer ici, peint par lui-même, un de nos grands et féconds écrivains dont le nom restera. Laborieux et passionné, grand philosophe, aimant les femmes, les chiens, les chevaux et les fleurs, galant homme avant tout, Eugène Sue est un politique peu dangereux de sa personne. Puissent ces renseignements vrais, sur cet écrivain distingué, faire cesser pour lui les tristesses de l'exil!

LETTRE DE BALZAC.

« Dresde, 11 mai 1850.

» Mon cher Véron,

» On se marie à sept cent cinquante lieues de Paris, dans un pays de gouvernement absolu ; on se croit à l'abri du pillage, et me voilà pillé, abîmé dans ma considération, et trahi comme un roi [1].

» La lettre ci-jointe vous dira combien je suis furieux, et je vous prie de l'insérer dans le *Constitutionnel* dès que vous aurez cette lettre.

» Excusez le griffonnage ; j'ai une maladie nerveuse qui s'est jetée sur les yeux et sur le cœur ; je suis dans un état affreux pour un homme nouvellement marié ; mais il y a dans cette misérable affaire une compensation, c'est que je puisse me rappeler à votre bon souvenir à travers mon voyage.

» Oh ! quelles belles choses il y a ici. J'en suis déjà pour une toilette de vingt-cinq à trente mille francs, qui est mille fois plus belle que celle de la duchesse de Parme. Les orfévres du moyen âge sont bien supérieurs au nôtre, et j'ai découvert des tableaux magnifiques. Si je reste, il n'y aura plus un liard de la fortune de ma femme, car elle a acheté un collier de perles à rendre folle une sainte.

» Mille amitiés et à bientôt ; je vous remercierai moi-même dans les Tuileries, car je ne peux pas monter

1. On avait annoncé, sans le consentement de Balzac, une reprise de *Vautrin*.

plus de vingt marches; le cœur s'y oppose. J'espère que vous et le *Constitutionnel* vous allez bien.

» De Balzac. »

Balzac est mort le 18 août 1850.

M. Lamartine, dans le journal *le Pays*, du 27 avril 1851, avait signé des éloges trop flatteurs et trop obligeants pour moi :

« Le *Constitutionnel*, disait-il, est un journal qu'on ne peut pas dédaigner. Il a des millions de lecteurs; il exprime admirablement les instincts quelquefois droits, quelquefois erronés de ce qu'on appelle, d'après M. Guizot, les classes moyennes. Il rédige leur bon sens, leurs inquiétudes, leurs impatiences, leurs murmures, leurs désespoirs, quand elles se laissent aller à ce mauvais sentiment. Ce journal a assez de raison pour convenir aux hommes sérieux, assez de témérité pour plaire aux hommes légers, assez d'excentricité pour plaire aux aventureux. Son inspirateur est un homme qui a caché longtemps son esprit pénétrant sous le goût et sous l'aptitude des choses légères : *magister elegantiarum*, comme on disait à Rome ; un *Atticus* parisien, un *Saint-Évremont* de la bourgeoisie; puis qui, tout à coup, s'est mis à jouer avec la politique comme on joue avec des dés sur un tapis vert, et qui s'est trouvé à ce jeu aussi adroit, aussi habile et aussi heureux qu'à tout autre; puis qui a ramassé une plume et a écrit aussi bien et mieux qu'un autre, en chiffonnant le papier et en badinant avec ses lecteurs. Cet homme de tête a groupé autour de lui plusieurs écrivains de talent exercé, d'audace

mesurée, et quelquefois de paradoxe intrépide, pour étudier très-fortement les affaires, manier les opinions et distraire l'ennui, cet ennemi commun de tous les partis. C'est le *Journal des Débats* d'autrefois mis au diapason d'un nouveau public et d'un nouveau temps. La république n'a rien produit de mieux dans la presse quotidienne. C'est un *clan* d'hommes d'esprit campés sur le boulevard ou dans la rue de Rivoli, et regardant passer la révolution, les hommes et les choses, avec un sourire d'amateur et une lorgnette d'opéra. »

Je remerciai par lettre M. Lamartine, et voici la réponse qu'il voulut bien m'adresser :

« Monsieur,

» Mon mot n'avait d'autre intention que de dire tout haut le plaisir que j'ai éprouvé souvent tout bas à vous lire. Vous ne me deviez pas de remercîment, mais je l'accepte comme signe de bienveillance. Dites, je vous prie, à M. de Cassagnac que je l'ai lu sans colère ; il est aussi juste qu'on peut l'être à distance. J'ai été toujours un grand admirateur de son talent. C'est Beaumarchais grave.

» Nous voulons tous les trois sauver la république, parce que la société et le peuple sont dedans. Vous secouez le sac, moi je le préserve et le respecte.

» LAMARTINE.

» Rapprochons-nous un jour. »

Aucune de ces lettres, dans l'origine, ne porte de date. Les hommes de lettres ne mettent jamais de date.

Après la révolution de février 1848, je fus assez heureux pour décider M. Sainte-Beuve à consacrer exclusivement sa plume au *Constitutionnel,* et de là les *Causeries du lundi,* œuvre impérissable et savante, consciencieuse et spirituelle critique.

Tous les vendredis, en homme laborieux et exact, M. Sainte-Beuve avait la bonté de venir me lire ses articles et de causer longuement avec moi des sujets à choisir pour les articles suivants. Que j'ai passé de charmantes heures avec ce lettré fin et délicat, dont l'esprit plein de mouvement brille et s'anime à tout-propos, et trouve des veines d'idées neuves dans l'imprévu de la conversation ! Tout le monde connaît et loue M. Sainte-Beuve écrivain : on ne connaît peut-être point assez M. Sainte-Beuve vif et charmant causeur.

J'ai pu conserver, avec tous ces éminents collaborateurs du *Constitutionnel,* de bonnes relations, avec la plupart même, des relations de camaraderie et d'amitié.

Ainsi, à des époques différentes de ma vie, j'ai pu diriger un théâtre, l'Opéra, deux journaux, la *Revue de Paris,* le *Constitutionnel,* et me créer dans les lettres et dans les arts d'honorables et de charmantes intimités.

Je retrouve même dans mes petites archives littéraires des vers pleins de grâce et de sentiment, que madame Sophie Gay voulut bien m'adresser. Je l'avais priée, dans les derniers temps de sa vie, d'écrire une notice sur madame Hamelin, son amie, qui venait de mourir. En lui adressant la rémunération de cet article, j'y joignis des bonbons et des fleurs.

Voici ce que m'écrivit à ce sujet cette femme de talent, qui resta toujours jeune et spirituelle :

A moi, vieux églantier, des bonbons et des fleurs :
A la fleur qui n'a plus ni parfums ni couleurs !
Ah ! pour me rajeunir par un semblable hommage,
Pour parer mon réduit des tributs du jeune âge,
Sans doute, en vos loisirs, vous aurez deviné
Que, sous ce bois flétri, ce feuillage fané,
Il existait un cœur aux doux soins accessible,
Peut-être à l'élégance, à l'esprit trop sensible,
Et qui, n'ayant plus d'avenir,
Serait heureux d'un souvenir.

Lorsque les révolutions s'accomplissent dans la rue, c'est qu'elles sont déjà faites depuis un temps plus ou moins long dans les esprits. J'aurai donc, dans le cinquième volume de ces Mémoires, à étudier tous les hommes qui ont rempli le premier rôle dans les luttes parlementaires, à apprécier, dans leurs effets immédiats et dans leurs conséquences éloignées, les alliances plus ou moins sincères de toutes les oppositions qui se coalisèrent un jour contre le gouvernement du roi. Je serai aussi conduit à raconter l'histoire de la rivalité à jamais regrettable qui, pendant plus de douze années, divisa les deux personnages les plus éminents de cette époque, M. Thiers et M. Guizot ; je dirai comment ces deux hommes, réunis d'abord dans une même combinaison ministérielle, contribuèrent puissamment à l'affermissement de la monarchie de juillet, et comment cette monarchie, affaiblie par leur séparation, est tombée enfin, le 24 février 1848, dans l'abîme que ce fatal antagonisme avait contribué à creuser sous ses pas.

ACTE DE SOCIÉTÉ DU CONSTITUTIONNEL.

Article premier. — Une Société en commandite et par actions est formée entre les soussignés pour l'exploitation du journal *le Constitutionnel*, journal du commerce, politique et littéraire, dont l'adjudication a été prononcée à leur profit par le procès-verbal du quinze mars présent mois ci-dessus énoncé.

Cette Société sera en nom collectif à l'égard de MM. Véron et Merruau, et en commandite à l'égard des autres actionnaires.

La raison sociale sera : L. Véron et Cie.

Le siége et le domicile de la Société seront à Paris.

Sa durée sera de cinquante années, à partir du quinze mars présent mois.

Art. 2.— Les soussignés apportent à la Société :

1° La propriété dudit journal, et tout ce qui en dépend, sans nulle exception ni réserve, tel que le tout est détaillé au procès-verbal d'adjudication précité, et ce pour la somme de cinq cent vingt mille quatre cent trente-cinq francs trente-cinq centimes, ci. . . . 520,435 fr. 35 c.

2° Et une somme de dix-neuf mille cinq cent soixante-quatre francs soixante-cinq centimes, qui demeure spécialement affectée à pourvoir aux frais des abonnements et annonces dont le prix, payé d'avance, a été réservé à la liquidation de l'ancienne Société, ci. . . .	19,564	65
Total de l'apport . . .	540,000	00

Cet apport est fait par les soussignés chacun dans la proportion de sa part dans l'adjudication.

La Société en sera propriétaire et en jouira à partir du quinze mars présent mois.

Elle sera tenue d'exécuter toutes les charges, clauses et conditions de l'adjudication à partir du même jour, sauf le payement du prix principal de l'adjudication qui reste à la charge des soussignés, chacun pour sa part et sans solidarité entre eux.

Art. 3. — Le capital social est fixé à cinq cent qua-

rante mille francs, somme égale au montant des apports faits par l'article précédent.

Il est divisé en cent quatre-vingts actions de trois mille francs chacune.

Ces actions sont attribuées aux soussignés en représentation de leurs apports, et chacune en proportion de la part pour laquelle il y contribue, savoir [1]...

Art. 4. — Les actions sont nominatives ; elles seront extraites d'un registre à souche et à talon qui restera en dépôt au siége social.

Elles seront signées par le gérant, sous la raison sociale.

Art. 5. — La cession des actions ne pourra s'opérer que par une déclaration de transfert, inscrite sur un registre *ad hoc*, et signée du cédant ou de son mandataire, porteur d'un pouvoir authentique.

La cession d'une action comprendra, de plein droit, tous les droits du cédant, même les intérêts et dividendes échus et non payés, et le cessionnaire, par le seul fait du transfert, se trouvera substitué au lieu et place du cédant à l'égard de la Société, et demeurera de plein droit soumis à toutes les dispositions des statuts, dont il sera réputé avoir une parfaite connaissance.

Art. 6. — Les actionnaires commanditaires ne seront, dans aucun cas, engagés au delà du montant de leurs actions, ni soumis à aucun appel de fonds.

Ils ne seront jamais tenus de rapporter les intérêts, dividendes ou capitaux qu'ils auraient touchés.

Art. 7. — Chaque action donne droit à un cent-quatre-vingtième dans la propriété de toutes les valeurs sociales, et à pareille quotité dans les bénéfices, sauf les droits ci-après attribués à M. Véron sur lesdits bénéfices.

Les charges et les pertes autres que les condamnations dont il va être parlé dans le paragraphe suivant, et sauf l'effet des stipulations portées art. 10, seront réparties, par égale portion, entre toutes les actions, sans, bien entendu, que les simples commanditaires puissent en être passibles au delà de leur intérêt social.

A l'égard des amendes, dommages-intérêts et autres condamnations qui seraient prononcées contre l'entreprise, soit au profit du fisc, soit au profit des tiers pour délits, le

1. Suivent les noms des actionnaires et le chiffre de leurs actions.

tout sera, en principal, intérêts et frais, à la charge personnelle de M. Véron, et dès lors ne devra pas figurer dans les dépenses de la Société.

Art. 8. — La Société ne reconnaîtra aucune fraction d'action.

Le décès d'un actionnaire et même des gérants n'entraînera pas la dissolution de la Société. La personne d'un actionnaire se continuera dans la personne de ses héritiers ou représentants. Tant que l'indivision existera entre eux, ils seront tenus de désigner l'un d'entre eux pour les représenter dans leurs rapports avec la Société; s'il y a partage ou licitation, la répartition des actions entre eux sera constatée au registre des transferts, sur la remise des pièces justificatives.

En cas de décès ou de faillite d'un actionnaire et même d'un actionnaire gérant, leurs héritiers, créanciers ou ayants cause, ne pourront requérir aucune apposition de scellés, exiger aucun inventaire judiciaire ni provoquer aucune licitation; ils seront tenus de s'en rapporter aux comptes sociaux, tels qu'ils auront été établis et réglés d'après les présents statuts, comme leur auteur aurait été lui-même tenu de le faire.

Art. 9. — Le cautionnement exigé au journal par la loi sera fourni soit par M. Véron, soit par ceux qu'il établira gérants du journal, sans que la Société ait à y contribuer.

Les cautionnements de cette nature ne produisant que quatre pour cent d'intérêt, la Société complétera cet intérêt au profit de qui de droit, au taux de six pour cent par an.

Art. 10.—M. Véron sera seul chargé, jusqu'à concurrence d'une somme de deux cent mille francs, des pertes que la Société pourra éprouver dans son exploitation, pour telles causes que ce soit.

En conséquence, en cas d'insuffisance des recettes pour satisfaire aux dépenses, M. Véron y pourvoira de ses deniers personnels, à ses risques et périls, et au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrense de ladite somme de deux cent mille francs.

M. Véron se charge, en outre, de fournir à la Société une presse mécanique, dont il fera apport gratuit à la Société pour l'impression du journal, s'il en juge l'emploi nécessaire.

Art. 11. — Si M. Véron juge utile d'introduire une se-

conde presse mécanique pour l'impression du journal, il le pourra, mais à la charge par lui de faire, de ses deniers, les avances nécessaires.

Les avances que pourra faire M. Véron pour l'achat et la pose de cette seconde presse constitueront, en sa faveur, une dette sociale dont il sera payé lors de la liquidation de la Société, sur l'actif de cette liquidation, s'il n'en a pas été désintéressé sur les bénéfices, suivant les dispositions de l'article suivant.

Art. 12. — En considération des chances de perte qu'il prend pour son compte, aux termes de l'art. 10, de l'apport gratuit qu'il pourra faire à la Société d'une presse mécanique, comme aussi pour l'indemniser des soins de la gérance, il aura droit, sauf l'imputation ci-après exprimée, aux avantages suivants :

Il aura droit à la moitié des bénéfices nets de la Société, tant que par le produit de cette moitié des bénéfices il ne sera pas rentré dans les sommes qu'il aura déboursées, conformément aux art. 10 et 11.

Il aura droit au tiers seulement des bénéfices nets, lorsqu'il sera couvert desdites sommes, ou lorsqu'un tiers des bénéfices d'une année suffira pour balancer le solde de ses déboursés.

Le surplus des bénéfices sera distribué aux propriétaires d'actions, ainsi qu'il sera dit art. 29.

Art. 13.—Les bénéfices que M. Véron recevra en vertu de l'article précédent s'imputeront d'abord sur ce que la Société pourra lui devoir pour les causes exprimées art. 11; puis, ensuite et après que la Société sera ainsi libérée envers lui à cet égard, l'imputation se fera sur les deux cent mille francs de perte qu'il prend pour son compte par l'art. 10.

Art. 14. — Une fois couvert par des bénéfices légitimement acquis de tout ou partie, soit des avances qu'il aura faites, conformément à l'art. 11, soit des deux cent mille francs de perte dont il court la chance, les rentrées qu'il aura faites à cet égard lui demeureront définitivement acquises, sans qu'il soit tenu de les avancer ou exposer de nouveau.

Art. 15. — M. Véron sera gérant tant de la Société que du journal.

En cette qualité il administrera toutes les affaires sociales.

Il aura les pouvoirs les plus absolus relativement à la direction politique et littéraire du journal.

Le choix du personnel de l'administration et de la rédaction politique, commerciale et littéraire, lui appartiendra.

Il passera et résiliera tous baux, traités, marchés et autres conventions relatives à l'objet de l'entreprise, sauf, en ce qui concerne les baux à ferme des annonces, les restrictions ci-après stipulées.

Il pourra apporter au prix et au format du journal les modifications qu'il jugera utiles.

En un mot, il aura le droit de faire tous les actes d'administration, sauf les restrictions et limitations résultant des présents statuts.

Art. 16. — Nul emprunt ne pourra être contracté pour le compte social ; en conséquence, le gérant ne pourra engager la Société par aucuns billets, lettres de change ou autres titres ; toute opération doit être faite au comptant.

Le gérant ne peut opérer aucune négociation de mandats, effets ou autres valeurs quelconques appartenant à la Société.

Art. 17.—La Société exploite par elle-même la partie du journal affectée aux annonces, et le gérant ne peut affermer cette exploitation sans une autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires procédant par voie de délibération dans la forme ou de la manière réglée art. 35; pareille autorisation lui sera nécessaire en cas de résiliation, prorogation ou renouvellement des baux de cette nature.

Art. 18. — Quel que puisse devenir le nombre des abonnés, les frais du personnel administratif ne pourront dépasser une somme annuelle de quinze mille francs; les frais de rédaction ne pourront s'élever au delà de quatre-vingt-dix mille francs par an.

Toutefois, et par exception à cette règle, en ce qui concerne les frais de rédaction, il est convenu que M. Véron pourra, au delà de quatre-vingt-dix mille francs fixés pour ces frais, employer jusqu'à concurrence de quarante mille francs par an, soit pour achat d'ouvrages littéraires dont la publication dans le journal serait de nature à contribuer puissamment à la prospérité de l'entreprise, soit pour pourvoir aux dépenses de missions extraordinaires

qu'il donnerait à l'étranger ou en France, en cas de procès célèbres.

L'assemblée générale des actionnaires aura le droit de supprimer cette dépense extraordinaire de quarante mille francs, mais seulement après les deux premières années de l'existence de la Société. Si cette suppression a lieu, les frais de rédaction ordinaire seront portés de quatre-vingt-dix mille francs à cent mille francs par an.

Art. 19. — Chacun des soussignés aura droit de recevoir gratuitement le nombre d'exemplaires du journal ci-après, savoir [1]...

Art. 20. — Tant que M. Véron sera gérant de la Société, il aura droit d'introduire d'autres associés en nom collectif que M. Merruau, associés qu'il ne pourra prendre, bien entendu, que parmi les actionnaires, et de déléguer, soit à M. Merruau, soit aux autres associés en nom collectif qu'il se sera adjoints, tels pouvoirs qu'il jugera à propos, notamment celui de signer le journal comme gérants responsables, à la condition que ceux qui seraient appelés à signer le journal réuniront toutes les qualités requises par les lois sur la presse périodique.

M. Véron pourra étendre, restreindre et révoquer à son gré les pouvoirs qu'il aura ainsi délégués.

Les actes constatant l'adjonction par M. Véron de tous nouveaux associés en nom collectif et leur retraite seront publiés conformément à la loi.

L'introduction de tous nouveaux associés en nom collectif et les pouvoirs que M. Véron pourra transmettre, soit à ses nouveaux associés, soit à M. Merruau lui-même, ne pourront entraîner aucune charge nouvelle pour la Société.

Art. 21. — M. Véron ne sera gérant de la Société que pour quinze ans entiers et consécutifs, à partir du 15 mars présent mois ; cette période de temps révolue, il ne sera plus que commanditaire.

Art. 22. — Il aura le droit de se démettre de la gérance avant l'expiration de ces quinze ans, en prévenant l'assemblée générale trois mois d'avance, dans le cas où la pénalité en matière de presse périodique viendrait à être

1. L'acte fait suivre la relation des noms des signataires et du nombre d'exemplaires qui leur est attribué.

aggravée; si dans les trois mois de la promulgation des lois rendues à cet égard il n'a pas u é de ce droit, il en sera déchu.

Art. 23. — En cas de perte de deux cent mille francs, M. Véron sera tenu d'en instruire immédiatement l'assemblée générale spécialement convoquée à cet effet. S'il continue sans faire cette convocation, toutes pertes ultérieures au delà de ces deux cent mille francs, jusqu'à la première réunion de l'assemblée, seront supportées par lui seul, sans répétition contre la Société.

Arrivant la première assemblée générale après la perte constatée de ladite somme de deux cent mille francs, M. Véron sera tenu d'exposer à l'assemblée générale l'état des choses et de lui déclarer s'il entend ou non conserver la gérance; s'il la conserve, il prend par cela même l'obligation de se soumettre à une nouvelle perte et à une nouvelle avance de deux cent mille francs dans les termes de l'art. 10, sauf à lui à profiter des dispositions des art. 12 et 14. Il est bien entendu que sur ces deux cent mille francs seront déduites les pertes qu'il aura supportées au delà des premiers deux cent mille francs.

S'il ne la conserve pas, l'assemblée générale aura à se pourvoir d'un nouveau gérant, si mieux elle n'aime opérer la dissolution de la Société.

Art. 24. — Après l'expiration des deux premières années d'exploitation, mais seulement alors, M. Véron pourra se démettre de ses fonctions de gérant de la Société et les transmettre à M. Merruau; il pourra également les transmettre à tout autre associé en nom collectif; mais pour ceux-ci avec l'assentiment de l'assemblée générale des actionnaires.

Le successeur de M. Véron ainsi institué, soit M. Merruau, soit tout autre, sera nécessairement tenu, sous le cautionnement solidaire de M. Véron, d'exécuter toutes les obligations imposées à celui-ci par les présents statuts, sauf à lui à profiter de tous les avantages stipulés en faveur de M. Véron.

M. Véron demeurera garant solidaire de son successeur pendant tout le temps qu'il serait tenu de conserver personnellement la gérance.

Une fois remplacé conformément au présent article, et sauf l'effet de son cautionnement envers la Société

M. Véron ne sera plus, pour l'avenir, que simple commanditaire.

Art. 24 *bis*. — Si M. Véron venait à décéder avant deux ans, date du quinze courant, dans ce cas, mais seulement dans ce cas, ses héritiers ou représentants auront, pour la transmission de la gérance, les droits qui lui sont accordés après deux ans d'exercice par l'art. 14 qui précède ; mais à la charge, bien entendu, de rester soumis et de satisfaire à l'exécution de toutes les obligations imposées à M. Véron par le même article, et de fournir une caution bonne et solvable, ou de consigner ou faire consigner, à titre de garantie, par le successeur de M. Véron, une somme égale à celle qui resterait à verser sur les deux cent mille francs mentionnés art. 10.

Art. 25. — En cas de décès de M. Véron pendant sa gérance, sauf l'effet de l'art. 24 *bis* ou de démission de sa part, dans les cas prévus art. 22 et 23, l'assemblée générale prononcera la dissolution de la Société ou choisira un nouveau gérant.

Si, conformément à l'art. 24, M. Véron s'est fait remplacer comme gérant, la Société continuera avec son successeur.

En cas de décès ou de retraite de ce successeur, avant l'époque où M. Véron aurait acquis le droit de quitter la gérance aux termes des art. 21, 22 et 23, M. Véron sera tenu de reprendre ses fonctions de gérant, sauf à lui à se faire remplacer par M. Merruau, ou à faire agréer un autre successeur par les actionnaires, conformément à l'art. 24.

Ce cas arrivant, M. Véron sera garant solidaire de son nouveau successeur comme du précédent.

Cette obligation par M. Véron de reprendre la gérance ou de se faire remplacer sous sa responsabilité solidaire, dans les termes de l'art. 24, subsistera dans les cas de décès ou de retraite de ses successeurs, tant qu'il n'aura pas acquis, d'après les art. 21, 22 et 23, le droit de quitter définitivement la gérance.

Enfin, à l'expiration des quinze ans pendant lesquels la gérance devra être exercée par lui ou par d'autres, sous sa responsabilité, comme en cas de retraite de sa part dans les cas prévus art. 22 et 23, l'assemblée générale prononcera la dissolution ou fera choix d'un nouveau ge-

Dans tous les cas où il y aura lieu de remplacer, soit M. Véron, soit tout autre gérant, le nom du nouveau gérant sera substitué à celui de l'ancien dans la raison sociale; un inventaire général sera dressé pour distinguer leurs obligations respectives, et l'assemblée générale, délibérant dans les formes et de la manière indiquées sous l'art. 35, déterminera, s'il y a lieu, les droits et obligations du nouveau gérant, et les modifications qu'elle jugera convenable d'apporter aux présents statuts.

Les délibérations qui seront prises à cet égard seront publiées conformément à la loi.

Art. 26. — La cessation des fonctions de M. Véron comme gérant, dans les cas prévus sous les art. 21, 22 et 23, entraînera de droit la cessation de celles des mandataires qu'il se sera adjoints. Toutefois, en cas de décès de M. Véron, ceux-ci continueront à administrer la Société jusqu'à ce que l'assemblée générale, qui sera convoquée sans délai, soit par eux, soit par le conseil de surveillance, ait statué sur le remplacement de M. Véron et sur les modifications qu'elle jugera utile d'apporter aux statuts.

Art. 27. — M. Véron, en sa qualité de gérant, s'engage à posséder et à conserver la propriété de douze actions pendant toute la durée de sa gestion. Ses cogérants devront posséder chacun six actions, et en conserver la propriété pendant toute la durée de leurs fonctions.

M. Véron ou ses cogérants continueront à jouir, pour ces actions ou pour toutes celles qu'ils posséderont, de tous les droits dont jouissent les associés commanditaires.

Ils renoncent également à prendre, tant qu'ils seront gérants, aucun intérêt, soit comme actionnaires, soit comme rédacteurs, dans telle publication périodique, politique, commerciale ou littéraire, ou dans telle feuille d'annonces que ce soit.

Art. 28. — La comptabilité du journal comprendra tous les livres ordinaires du commerce ; plus, les registres spéciaux pour les abonnements et les annonces. Ces livres seront tenus sous le contrôle d'un conseil de surveillance ; ils seront cotés et paraphés, conformément au Code de commerce.

Il sera fait une balance à la fin de chaque mois.

Toutes dépenses et tous payements faits au nom de la Société seront justifiés par des reçus et quittances. Tou-

tefois, à l'égard des menues dépenses, il en sera suffisamment justifié par leur inscription sur les livres de la Société avec indication des causes de payement.

M. Véron arrêtera chaque année, dans les premiers jours de janvier, l'inventaire général et les comptes de la Société, pour être soumis à l'examen du conseil de surveillance.

Art. 29. — Le produit de l'entreprise, après l'acquittement des frais et dépenses autres que ceux à la charge personnelle de M. Véron, et après la mise en réserve des sommes payées à l'avance pour abonnements au journal et annonces, constitue les bénéfices nets. Ces bénéfices se constatent par l'inventaire annuel, sans que les résultats d'une année puissent réagir sur ceux d'une autre.

Sur ces bénéfices, le gérant prélève la part qui lui revient aux termes de l'art. 12 ; le surplus est partagé annuellement entre les actionnaires au prorata de leurs actions.

Le gérant, bien entendu, prend part à ce partage en raison des actions dont il est le propriétaire.

Art. 30. — Les commanditaires sont représentés dans leurs rapports avec la gérance par une commission composée de sept membres.

Sont dès à présent nommés membres de ce conseil :

MM. Muriot, Simon-Pascal Frémont, Richond, Courmont, Appert, Boucher et Glaizot.

Les commissaires sont nommés pour trois ans ; les sortants sont rééligibles.

Les fonctions de commissaire sont gratuites ; toutefois, il leur est alloué à chacun, par séance mensuelle à laquelle ils assistent, un jeton de présence de la valeur de 5 fr. Le jeton sera également dû pour les réunions qui auront lieu sur la convocation du gérant.

Art. 31. — La commission de surveillance se réunira au siége de la Société toutes les fois qu'elle le jugera à propos, et nécessairement une fois chaque mois.

Elle choisira dans son sein un président ; en cas d'absence du président, elle sera présidée par le doyen d'âge des autres membres.

Elle statuera à la majorité des voix ; ses décisions ne seront valables qu'autant que trois membres au moins y auront concouru.

Le gérant assistera, quand bon lui semblera, aux séances de la commission, et nécessairement tous les trimestres. Dans les autres séances, il se fera remplacer par l'employé chargé de la comptabilité.

Art. 32. — Pour être apte à exercer les fonctions de commissaire, il faut être propriétaire de six actions au moins, ou réunir des pouvoirs d'autres actionnaires représentant, avec celles que le mandataire doit personnellement posséder, six actions au moins.

Tout commissaire qui cessera de remplir cette condition d'aptitude cessera immédiatement ses fonctions.

Art. 33. — La mission de la commission ou conseil de surveillance est de veiller à l'exécution des statuts sociaux et de surveiller tous les actes administratifs du gérant ;

De se faire représenter quand bon lui semblera et de vérifier tous les livres, comptes, pièces, justifications et autres documents sociaux ;

De vérifier les inventaires et comptes annuels qui devront lui être remis vingt jours au moins avant l'époque fixée pour l'assemblée générale des actionnaires, avec toutes les pièces à l'appui ;

De présenter un rapport sur les comptes et sur la marche de l'entreprise à l'assemblée générale ; d'arrêter les comptes ou d'en poursuivre le redressement, conformément aux instructions de l'assemblée générale.

Enfin, de convoquer l'assemblée générale des actionnaires toutes les fois qu'elle le juge utile dans l'intérêt de la Société.

Art. 34. — Tous les ans, le trente janvier à midi ou le lendemain si c'est un jour férié, et pour la première fois le trente janvier mil huit cent quarante-cinq, les actionnaires se réuniront en assemblée générale au siége social.

Un avis destiné à rappeler cette réunion sera inséré à la diligence du gérant, au moins dix jours d'avance, dans le journal *le Constitutionnel*.

Le gérant et la commission de surveillance auront l'un et l'autre le droit de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire lorsqu'ils le jugeront utile.

Les convocations extraordinaires seront annoncées par un avis inséré dans le journal *le Constitutionnel*, et répété deux fois à dix jours au moins d'intervalle, et de manière

à ce que la seconde insertion précède de cinq jours au moins celui de la réunion.

Pour avoir entrée et voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, il faut être propriétaire de six actions au moins, et les posséder depuis trois mois au moins avant le jour de la réunion.

Les autres actionnaires, propriétaires de leurs actions depuis plus de trois mois, peuvent se réunir et se faire représenter par un actionnaire porteur de leurs pouvoirs, pourvu que les pouvoirs représentent six actions.

Tout actionnaire ayant droit d'entrée aux assemblées peut s'y faire représenter par un mandataire pris parmi les membres de l'assemblée, mais non par une personne étrangère. Nul actionnaire ne pourra, soit en son nom, soit au nom de ses mandants, avoir plus de quatre voix.

Art. 33. — L'assemblée générale est présidée par l'actionnaire propriétaire personnellement du plus grand nombre d'actions parmi les membres présents ; en cas dé refus, par le plus fort actionnaire qui vient après. Les fonctions de gérant sont incompatibles avec celles de président de l'assemblée générale.

En cas de concurrence, le plus âgé l'emporte.

Un secrétaire et deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée générale et complètent le bureau.

Les décisions de l'assemblée générale sont rendues à la majorité des voix ; en cas de partage, celle du président est prépondérante.

Tout propriétaire de six actions a une voix ; celui de douze actions deux voix ; celui de dix-huit actions, trois voix ; celui de vingt-quatre actions et au delà, quatre voix.

Les assemblées générales, soit ordinaires, soit extraordinaires, seront régulièrement constituées, et délibéreront valablement, lorsque les actionnaires présents réuniront, soit par eux-mêmes, soit par leurs commettants, la moitié plus une des actions.

État sera dressé des membres présents et des actions representées ; cet état sera signé du bureau et annexé à la délibération du jour.

Dans le cas où les membres présents ne réuniront que la moitié plus une des actions, la réunion sera ajournée à dix jours après, et cet ajournement sera annoncé par

deux avis publiés dans le journal *le Constitutionnel*, à trois jours d'intervalle l'un de l'autre.

Cette seconde assemblée, ainsi convoquée, pourra délibérer quel que soit le nombre des actions représentées; mais la délibération ne pourra porter que sur les projets à l'ordre du jour de la première réunion, dont mention aura été faite au procès verbal d'ajournement.

Le gérant ne participe pas aux délibérations ayant pour objet l'arrêté de ses comptes, l'admission de ses successeurs et la nomination des membres du conseil de surveillance; mais il vote sur les autres questions, comme tout actionnaire, dans la proportion du nombre de ses actions.

Les délibérations de l'assemblée générale sont rédigées sur un registre à ce destiné, et signées des membres du bureau.

Toutes délibérations prises par l'assemblée générale régulièrement constituée, sont obligatoires pour les absents ou dissidents.

Art. 36. — A chaque assemblée génerale du mois de janvier, le gérant rend compte de sa gestion de l'année précédente par la représentation du bilan et de l'inventaire au trente et un décembre précédent, et par un rapport sur les opérations et la situation de la Société.

La commission de surveillance présente ses observations sur les comptes présentés par le gérant et sur sa gestion.

Enfin, l'assemblée générale statue sur les comptes, rapports et observations présentés, et sur la décharge à donner au gérant.

Art. 37.— Les assemblées générales ont, en outre, pour mission de pourvoir à la nomination des membres de la commission de surveillance, et de délibérer et statuer sur tous les points qu'elles sont appelées à régler et décider aux termes des présents statuts.

Aucun droit de contrôle ni de remontrance sur la direction politique et littéraire du journal confiée au gérant n'appartiendra à la commission de surveillance, ni aux actionnaires qu'elle représente.

Art. 38. — En cas de dissolution ou à l'expiration de la Société, la liquidation en sera faite conformément aux dispositions suivantes :

Si, au moment de la dissolution, M. Véron est gérant.

la liquidation sera faite par ses soins, tous pouvoirs nécessaires lui étant donnés à cet effet; toutefois, il ne pourra disposer de ce qui constitue le fonds social qu'en vertu d'une autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est bien entendu que dans les pouvoirs du liquidateur entrera celui de continuer les opérations de l'entrepreneur le service du journal jusqu'à l'entrée en jouissance de l'acquéreur.

Si, au moment de la dissolution, M. Véron n'est plus gérant, l'assemblée générale des actionnaires nommera le liquidateur et déterminera le mode de liquidation.

Pour l'apurement du compte de liquidation et la décharge à donner au liquidateur, les intéressés seront convoqués par celui-ci en assemblée générale, dans la forme ci-dessus prescrite pour les assemblées générales. Si le *Constitutionnel* n'existe plus, les avis de convocation, qui doivent être insérés dans ce journal, le seront dans deux autres journaux quotidiens publiés à Paris.

Cette assemblée, régulièrement constituée, examinera les comptes, donnera, s'il y a lieu, la décharge du liquidateur, et fixera la répartition.

La décision de la majorité fera loi pour les absents ou dissidents.

Si, pendant le cours de la liquidation, il est besoin d'une réunion des intéressés, il sera procédé ainsi qu'il vient d'être dit.

Art. 39. — Toutes contestations qui viendraient à s'élever à l'occasion de la présente Société ou de sa liquidation seront jugées par trois arbitres-juges nommés amiablement par les parties. A défaut par elles de s'entendre dans la huitaine sur le choix, les arbitres seront nommés d'office par M. le président du tribunal de commerce de la Seine, à la requête de la partie la plus diligente.

Ces arbitres se constitueront à Paris, jugeront à la majorité des voix, en dernier ressort, les parties renonçant à l'appel, et seront dispensés des formes et délais de la procédure.

Art. 40. — Chaque actionnaire devra élire domicile à Paris, sur le registre des transferts : faute d'en avoir fait la déclaration à la Société, il sera censé avoir élu domicile

au parquet de M. le procureur du roi près le tribunal civil de la Seine.

Cette élection de domicile aura tous les effets prévus par l'art. 111 du Code civil.

Le délai pour les sommations, ajournements et autres actes, sera celui fixé par la loi; néanmoins, à l'égard des actionnaires non domiciliés à Paris, ce délai ne pourra excéder celui de quinzaine, même pour ceux dont le domicile serait en pays étranger.

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes, les frais et honoraires du dépôt d'un original d'icelles chez un notaire, seront, ainsi que les frais et honoraires de l'adjudication du journal au profit des soussignés, payés sur les deux cent mille francs mentionnés art. 10.

Fait à Paris, en autant d'originaux que les parties contractantes, le vingt-deux mars mil huit cent quarante-quatre.

Suivent les signatures.

« Enregistré à Paris, le vingt-trois mars mil huit cent quarante-quatre, folio 20, recto, case 1; reçu cinq francs cinquante centimes, dixième compris. Signé : Leverdier.»

CHAPITRE IX

LES PARTIS ET LE BOURGEOIS DE PARIS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

La royauté de 1830 et la république. — Un mémoire inédit du comte de Montlosier *sur les événements de Lyon, considérés comme suite de la révolution de* 1830. — Les troubles de Lyon. — Un parti ardent au sein de l'opinion légitimiste. — Le palais de Versailles. — Les cendres de l'empereur. — Lettres inédites du duc d'Orléans au duc de Nemours sur l'échauffourée de Strasbourg et sur celle de Boulogne. — L'opposition parlementaire. — Le roi règne et ne gouverne pas. — La Réforme. — Les banquets. — M. Duvergier de Hauranne. — M. de Rémusat. — Le bourgeois de Paris. — Ses prophéties. — Ses fautes. — Les mœurs nouvelles.

Il me faut maintenant, dans ces Mémoires, rassembler tous mes souvenirs sur des faits, sur des événements politiques accomplis d'hier; apprécier la conduite d'hommes d'État descendus aujourd'hui du faîte du pouvoir dans la vie privée. C'est sans doute une délicate et difficile mission de faire ainsi de l'histoire à bout portant; mais on écrit d'une main ferme ce qu'on pense, lorsqu'on est résolu à n'ouvrir son esprit qu'aux nobles suggestions de la justice, de la raison, de la vérité.

En politique, comme dans la vie intime, il y a souvent profit et sagesse à se souvenir : rappeler les fautes, les folies, les dangers de la veille, c'est peut-être prévenir les fautes, les folies, les dangers du lendemain. Je suis donc soutenu dans mon entreprise par la pensée d'être utile. Les peuples, comme les individus, ont sans cesse besoin des leçons et des conseils de l'expérience.

L'histoire n'a pas seulement pour but moral de faire à chacun la part de gloire qui lui revient, de louer les sages, d'accuser les coupables, d'honorer la vertu, de flétrir le crime ; elle a surtout aussi pour but pratique d'éclairer le temps présent en faisant revivre les temps passés.

J'essayerai d'abord de tracer un tableau rapide de la situation de la France, des idées, des doctrines propagées clandestinement ou prêchées en public après la révolution de 1830. Ce n'est qu'en tenant compte des difficultés, des périls de cette situation, aggravée par les manœuvres incessantes des partis, qu'on peut juger avec équité tous ceux qui furent appelés à gouverner le pays et à défendre la société déjà très-menacée.

Au commencement de l'année 1830, M. Thiers écrivait dans le *National* : « Il n'y a plus de Bastille à prendre, plus de trois ordres à confondre, plus de nuit du 4 août à faire, plus rien qu'une charte à exécuter avec franchise.

» Des vertus simples, modestes, solides, qu'un pouvoir limité ne saurait gâter, voilà ce qu'il faut à la France, voilà ce qu'elle souhaite, et cela encore pour la dignité du trône beaucoup plus que pour elle : *car le pays, avec ses institutions bien comprises et pratiquées, n'a rien à craindre de qui que ce soit.* »

M. Thiers, dans son optimisme, se laissait aller à de bien trompeuses illusions ! La révolution de 1830 une fois faite, il fut bien peu question de la charte. On en *bâcla* une. Ceux qui la dictèrent y introduisirent seulement ce tout petit article, comme machine de guerre

assurant le triomphe durable du libre examen : *Jamais la censure ne pourra être rétablie.*

Dès les premiers jours, la royauté improvisée de 1830 se trouve contrainte de partager le trône avec la république. Le général républicain, devenu roi, dut laisser s'asseoir près de lui le général la Fayette ; et ce n'est pas la royauté qui, par reconnaissance, fait une belle place aux républicains : ce sont au contraire les républicains qui daignent protéger la royauté. Sur les balcons de l'hôtel de ville ou du Palais-Royal, Louis-Philippe, roi des Français, n'obtient un semblant de popularité qu'en recevant le drapeau tricolore des mains du général la Fayette, qu'en chantant la *Marseillaise.* La démocratie, si longtemps protégée par les séides du gouvernement nouveau, vient leur demander le prix de son dévouement et de son courage. Parmi les hommes qui encombrent déjà les avenues du pouvoir, celui-ci a su agiter le pays par la philosophie, celui-là par l'histoire, presque tous par une opposition sans frein et sans limites : que peuvent-ils répondre à ces démocrates, à ces républicains fidèles à leur foi, qui leur rappellent leur passé, qui leur rappellent ces jours de lutte où, comme au dix-huitième siècle, au temps de l'*Encyclopédie,* toute faveur académique, toutes les chaires de la littérature et de la science appartenaient de droit aux esprits habiles à l'attaque et puissants à détruire. L'école des libres penseurs, les Thiers, les Cousin, les Rémusat n'éprouvèrent-ils pas d'abord quelque embarras à mettre des entraves à la liberté? Le *National,* qui avait tant fait pour renverser le trône de Charles X et pour élever sur ses débris le trône de Louis-Philippe, sous d'autres écrivains,

fidèles légataires de l'esprit d'opposition de leurs devanciers, devient bientôt le plus acharné, le plus implacable ennemi de ces Brutus montant au pouvoir et passant ainsi dans le camp ennemi.

Ce ne fut pas tout !

Pour signaler les nouveaux dangers qui ne tardèrent pas à surgir, j'ai la bonne fortune de pouvoir citer un écrit dû à la plume d'un grand écrivain, d'un orateur éloquent, de M. le comte de Montlosier.

L'homme qui a dit la plus belle parole qu'on ait prononcée à l'Assemblée constituante de 1789 était un esprit puissant, parfois paradoxal, mais d'une grande originalité de vues. Rentré un des premiers en France de l'émigration, il adressa à Napoléon Ier, au commencement de son règne, une correspondance sur les affaires étrangères. Vers 1814, il devint ultra-royaliste par situation, bien qu'un peu républicain par caractère. Ses utopies, présentées avec talent, sa *dénonciation* aux cours royales du temps sur l'affaire des jésuites, ses coups de boutoir comme écrivain, créèrent plus d'un embarras au gouvernement de la restauration. C'était toutefois un homme honnête, considéré, qu'on aimait à rencontrer dans les salons. Il se montra favorable, plus qu'on ne pouvait le penser, à la révolution de 1830. Ses opinions d'alors s'expliquent peut-être par de bonnes relations de voisinage avec Madame Adélaïde, dont le château de Randan touchait presque à la propriété de M. le comte de Montlosier. Dans sa retraite, au fond de l'Auvergne, entouré de volcans éteints [1], ce penseur philosophe se

1. Le premier écrit que publia le comte de Montlosier fut un mémoire *sur les volcans éteints*.

plaisait à écrire de petits mémoires sur les affaires du temps, sur l'état des esprits; il avait même chez lui une presse autographique, et il tirait cinq ou six exemplaires de chacun de ces mémoires, qu'il adressait aux hommes considérables, aux ministres du temps. J'ai en ma possession un de ces mémoires originaux, autographié, daté du 13 décembre 1831, *sur les événements de Lyon, considérés comme suite de la révolution de* 1830. Dans cet écrit, où l'élévation et la justesse des idées le disputent aux mérites du style, M. le comte de Montlosier signale et explique, dès le lendemain de 1830, les dispositions nouvelles des classes inférieures, les premiers éclairs d'une révolution sociale. Mes lecteurs me sauront gré de citer en entier cette œuvre inédite d'un des esprits les plus distingués de la fin du siècle dernier et du commencement du dix-neuvième siècle.

DES ÉVÉNEMENTS DE LYON, CONSIDÉRÉS COMME SUITE DE LA RÉVOLUTION DE 1830.

Il ne suffit pas d'admirer les heureux effets de la révolution de 1830; elle nous a apporté certainement des avantages, elle nous a laissé aussi des dangers.

De la manière dont les sociétés sont composées, on y remarque un grand corps que l'on appelle *pouvoir*, et un autre grand corps que l'on appelle *peuple*.

Le pouvoir, par sa nature, est organisé; il offre des compartiments et une hiérarchie qui embrasse toute la société. Au moyen de cette hiérarchie, son action peut

être imprimée avec force et communiquée avec rapidité : c'est ce qui compose la force publique.

Ce qu'on appelle peuple donne généralement l'idée d'une multitude éparse et sans consistance. En cet état, il n'est pas une force ; pourtant, s'il vient à être blessé dans quelque point important de ses mœurs, de ses lois, de ses habitudes, il peut se soulever à la fois et tout entraîner. C'est l'insurrection de 1830.

Dans les armées régulières, l'orgueil de la victoire ne dérange rien à la discipline ; il ne fait, au contraire, que la fortifier. Il n'en est pas de même des victoires de la multitude : ne pouvant s'obtenir que par un grand effort, la violence de cet effort peut ébranler la société et relâcher les liens sociaux.

Une révolution une fois effectuée, on voudrait que la multitude rentrât dans ses cadres, reprît aussitôt tous ses liens ; on voudrait que le pouvoir nouveau reprît au moment même de la dignité et de la puissance. C'est mal comprendre la nature d'une révolution ; c'est mal comprendre aussi l'état des sociétés.

L'obéissance au pouvoir peut avoir pour principe la crainte, c'est-à-dire le sentiment qui provient de sa supériorité par la force ; elle a encore le respect, c'est-à-dire l'impression que fait naturellement la grandeur. Une victoire remportée sur le pouvoir ayant pour effet d'affaiblir l'idée qu'on avait de sa grandeur, et aussi celle qu'on avait de sa force, il en résultera des conséquences particulières sur l'état de la société.

Dans quelque situation que se trouve un peuple, il est exposé à une action continue de la part de ceux qui n'ont pas et qui veulent avoir, envers ceux qui ont et

qui veulent conserver. D'ailleurs, toute société est l'objet de beaucoup de plaintes. Un soldat a beau avoir du mérite, on ne le fait ni colonel ni général au premier moment où il paraît sous le drapeau. Un avocat a beau avoir beaucoup de talent, on ne le fait d'emblée ni chancelier ni avocat général. Selon l'ordre établi, on ne peut être avoué, médecin, instituteur, que dis-je? pharmacien même, ou boulanger, sans avoir subi des formalités. Dans toute espèce de profession, si on est pauvre, on ne peut parvenir à la richesse qu'à force de travail, d'économie et de temps.

Ce ne sont pas les seules gènes, dans l'état ordinaire des sociétés : il se trouve une multitude de droits acquis que le mouvement des choses a fait naître et que le temps et les lois ont consacrés. Tant que le pouvoir est établi, toutes ces gènes, toutes ces barrières, toutes ces possessions, tous ces droits sont maintenus. Quand il est abattu, tout cela est ébranlé : l'action de ceux qui n'ont pas et qui veulent avoir est encouragée; la sécurité de ceux qui ont, diminuée; bientôt, ce qui n'était que vœu devient espérance, ce qui n'était que murmure devient une plainte. Un langage nouveau décèle un nouvel esprit public : on ne parle plus de *droits,* mais seulement d'*intérêts.* Ce n'est plus l'équité qui est en faveur, mais l'égalité; et l'égalité, qui s'interprète tout haut *devant la loi,* s'entend secrètement pour toute chose. En un mot, ce n'est plus la loi civile ou l'ordre légal qu'on cherche à invoquer, mais seulement *les droits de l'homme* et la loi naturelle.

Avec ces dispositions, à mesure qu'elles se propagent, une guerre commence à s'élever, non-seulement contre

le pouvoir qu'on appelle *despotisme,* mais contre tous les avantages qu'on appelle *priviléges,* contre toutes les supériorités qu'on appelle *aristocratie.* Une révolution, même la plus légitime, ouvre ainsi la voie à une révolution nouvelle.

La révolution de 1830 peut nous être à cet égard d'une grande instruction.

Au moment où les fatales ordonnances eurent mis la société en péril, la société effrayée dut appeler tous ses enfants à son secours. Parmi ces enfants se trouvait sans doute une jeunesse ardente, généreuse, appartenant aux classes élevées; il se trouva aussi des classes moins accoutumées aux sentiments délicats, et aussi quelques parties impures. Pendant le combat, tout alla bien ensemble; après la victoire, ce qui était accouru dans un désir de conservation put être satisfait. Il n'en fut pas de même d'une autre partie : *Quatre-vingt-neuf! Quatre-vingt-neuf!* s'écria-t-on de toutes parts.

« Prenez-y garde, répondit-on, la révolution de 89 avait de beaux commencements; mais elle a amené avec elle une suite de révolutions. —Peu nous importe! vite, vite, que la Belgique se soulève, que la Pologne brise ses fers :

» Si ce n'est pas assez de toute l'Italie,
» Que l'Orient, pour nous, à l'Occident s'allie. »

C'est ainsi que la révolution de 1789, non pas en ce qu'elle a eu dans son principe de raisonnable et de généreux, mais seulement en ce qu'elle a amené de confusion et de trouble, a été présentée comme une révolution *modèle.* Une partie de la société, qui, en se soule-

vant, n'avait eu d'autre objet que de se conserver, et qui, après la victoire, espérait encore mieux se conserver, s'est vue aux prises avec une autre partie qui aspirait à tout bouleverser.

La révolution de 1830 n'a point opéré, comme on le voulait, de bouleversement, mais elle a causé de l'agitation et des troubles.

Lorsqu'une révolution, qui dans son principe avait un but sage, a pu par ses retentissements ébranler l'Europe et troubler le repos de la capitale, la seconde ville du royaume ne pouvait manquer d'en éprouver des atteintes. Toutefois, ce ne seront pas, comme à Paris, des objets d'ambition politique qui remueront une grande population. Ce ne seront pas des considérations de liberté, ou de la part de l'autorité des actes d'oppression ou d'injustice. Enfin, encore qu'on n'ait cessé de le proclamer, ce ne sera pas même la détresse ou le besoin de subsistance. Faut-il le dire? ce sera l'impatience des conditions attachées et assujetties, en présence de conditions à l'aise et indépendantes. Ce sera, au milieu d'un enivrement de principes d'égalité, le spectacle, devenu dur et insupportable, d'une inégalité constante et soutenue entre des hommes qui commandent et d'autres qui obéissent, entre des hommes qui vendent douloureusement leur temps, leur peine et leur industrie, et d'autres qui, tranquillement, les achètent et les payent.

A cet égard, une grande difficulté se présente sans cesse à mon esprit : c'est au sujet de ce qu'on appelle la marche actuelle de la civilisation.

Dans l'état actuel des choses, avec les dispositions

connues des classes inférieures, si quelqu'un sait comment les sociétés peuvent faire, et comment, de plus en plus, elles pourront faire pour se conserver, je l'en félicite. Je me félicite moi-même de me sentir disposé à croire, sur l'autorité de plus habiles que moi, que l'ordre social est parfait, qu'il est admirable.

Et cependant, tandis que tous les temps anciens ont connu, non-seulement la servitude, mais avec elle la distinction des classes, et parmi même les hommes libres, l'établissement des patronages et des clientèles, les sociétés vont marcher désormais tranquillement avec la suppression de tous les liens, l'abolition de tous les rangs, l'absence de toute classification et de toute subordination! Quoi! lorsque autrefois, avec toute la force des préjugés, tous les moyens religieux, moraux et civils de coercition, le pouvoir même absolu n'était pas toujours sans crainte à l'égard des troubles publics, aujourd'hui, sans le secours de ces moyens, un pouvoir menacé sans cesse par tout ce qui obéit parviendra tranquillement à obtenir l'obéissance et à préserver la société de convulsions! Encore une fois, je veux le croire; mais qu'il soit entendu que c'est sur la foi de quelques hommes d'un génie supérieur; car du côté des leçons de l'histoire et de celles de l'expérience, je déclare bien positivement qu'à cet égard je n'ai aucun appui.

Comte de Montlosier.

15 decembre 1831.

Ainsi, 89 n'avait pas satisfait tout le monde; dès le lendemain de la révolution de 1830, le prolétariat de-

mande à main armée sa part des droits dans le gouvernement et dans la société. La bourgeoisie se vantait, se félicitait des progrès accomplis en 1830 ; mais les populations d'ouvriers, accrues par les développements, par l'activité du commerce et de l'industrie, n'avaient rien gagné à cette grande révolution. A Lyon, la ville la plus encombrée d'ouvriers, se produisit, le 21 et le 22 novembre 1831, un sanglant débat entre le prolétariat et les maîtres, à l'occasion des tarifs. Braves, déterminés, les ouvriers, maîtres de la ville, proclamèrent leur gouvernement qu'accepta ou que subit le préfet. Il ne fallut rien moins que la présence du maréchal Soult et du jeune duc d'Orléans, à la tête d'une armée, pour vaincre l'insurrection et rétablir l'ordre; mais l'idée restait vivante pour devenir la grande question de l'avenir.

L'école des saint-simoniens avait prêché et mis en pratique de nouvelles doctrines sociales. Pendant toute la monarchie de juillet, ces doctrines trouvent de hardis apôtres et obtiennent de publics retentissements. M. Désamy publie le *Code de la communauté* ; M. Jean-Joseph de May, l'*Humanitaire* ; M. Cabet, le *Voyage en Icarie.* Sous la forme intéressante du roman, ces doctrines se répandent dans la fabrique et dans l'atelier ; on publie en feuilletons, en volumes, sous tous les formats, on illustre les *Mystères de Paris,* tirés ainsi à près de cent mille exemplaires.

Mais les éloquents du gouvernement nouveau sont bien tranquilles : « *Jamais la censure ne pourra être rétablie.* » Les discours passionnés de la tribune font d'ailleurs trop de bruit pour qu'on prête l'oreille aux

plaintifs murmures et aux menaces des nouvelles doctrines sociales. Quand le thermomètre de la Chambre des députés est au *beau fixe,* qu'importe qu'il pleuve ou qu'il vente au dehors !

Au commencement de l'année 1847, mon ami Romieu, envoyé préfet à Tours, y trouve M. Considerant prêchant le fouriérisme à la mairie. Blanqui, Hubert, détenus depuis un an à l'hospice de Tours, recrutent de nombreux sectaires à leurs doctrines, promptement propagées dans l'école préparatoire de médecine d'Indre-et-Loire. Mon ami Romieu fait vite connaître cette situation et ces dangers au ministre de l'intérieur; mais M. Duchâtel se met presque à rire. « Parlons de choses sérieuses, répondit-il à mon ami Romieu. Que deviennent, pour l'avenir, les chances électorales de MM. Crémieux et Ferdinand Barrot, les seuls députés de l'opposition de votre département ? » Rencontrant un jour son ancien camarade de l'Ecole polytechnique et alors son collègue, le préfet M. Jayr, Romieu lui raconte ce qui vient de se passer : « Mais moi aussi j'ai voulu parler au ministre des nouvelles doctrines sociales qui menacent le gouvernement, qui menacent la société, et l'on m'a ri au nez. »

Comme à la veille des journées de juillet, à la veille des journées de février, on ne *dansait* pas, mais on *pérorait sur un volcan.* Pendant que l'émeute dépavait déjà les rues, on discutait à la Chambre des députés un projet de loi sur les règlements d'une banque à établir à Bordeaux.

D'autres dangers plus intimes, mais dont se préoccupait avec anxiété, peut-être même avec une certaine

passion le gouvernement de Louis-Philippe, se produisaient chaque jour. Les sentiments chevaleresques des légitimistes accusant le duc d'Orléans d'avoir conspiré contre Charles X [1], n'avaient vu qu'avec indignation la couronne de la branche aînée passer sur la tête de la branche cadette. Au sein de l'opinion légitimiste se forma un parti ardent, audacieux, et, tandis que les uns, donnant leur démission comme députés, comme pairs de France ou comme fonctionnaires publics, se contentaient d'honorer leur roi en exil, d'autres s'agitaient pour renverser la royauté nouvelle. Le *Moniteur* du 29 décembre 1837 publie un rapport du juge d'instruction dans la procédure dirigée contre MM. Walsh, Berryer, de Genoude et autres [2]. Ce rapport, sans preuves décisives contre les inculpés, montre cependant un parti actif, veillant sur le passé, veillant sur l'avenir, et ayant pour chef madame la duchesse de Berry. Ce parti, dont les légitimistes sages blâmaient les plans et déploraient les imprudences, cherchaient surtout à se grossir. Il répandait le bruit qu'on n'aurait ni paix avec l'étranger, ni repos à l'intérieur, ni commerce, ni prospérité, que par le retour du roi légitime. Ce parti ne craignait même pas de s'allier aux idées républicaines pour battre en brèche, d'un commun accord, le trône de juillet : « D'Orléans, disait-il, n'a pour lui ni les puissances étrangères, ni les républicains, ni les masses ;

1. Nous apprécierons dans un des chapitres suivants ce qu'avait de fondé cette accusation.

2. Ce rapport n'a été publié que dans la *Charte de* 1830, journal du soir, et dans le *Moniteur* : tous le autres journaux se refusèrent à l'insérer.

les doctrinaires, les royalistes constitutionnels sont des amis douteux; tout cet échafaudage bâti sur le sable s'écroulera au premier choc. »

Le complot de la rue des Prouvaires, l'échauffourée de madame la duchesse de Berry en Vendée, pour rallier autour du drapeau blanc tous les amis ardents de la légitimité, trouvèrent le gouvernement de juillet énergique et armé.

Mais tandis que les tentatives hardies des légitimistes inquiétaient au plus haut point le gouvernement de juillet, celui-ci ne prenait aucun ombrage du parti bonapartiste. Louis-Philippe cherchait même à se donner une certaine popularité en mêlant dans le palais de Versailles toutes les gloires, toutes les illustrations de l'empire, aux gloires et aux illustrations de la France de tous les temps.

En 1840, M. Thiers, ministre des affaires étrangères, président du conseil, obtenait du roi et du gouvernement anglais le retour en France des cendres de l'empereur; il faisait de cet honneur rendu à la mémoire de Napoléon Ier un événement et un grand spectacle pour le peuple et pour l'armée. Cependant, à la fin du mois d'octobre 1835, la tentative de Strasbourg, plus sérieuse, plus grave et réunissant beaucoup plus de chances de succès qu'on ne l'a dit et qu'on ne l'a pensé, faisait trembler la famille royale au palais des Tuileries. Toute une nuit la famille royale et le conseil des ministres furent sur pied. Je me félicite de pouvoir publier ici à ce sujet des lettres du duc d'orléans et de la reine Marie-Amélie au duc de Nemours, alors en Al-

gérie; les autographes de ces lettres ont été entre mes mains :

« Tuileries, 1er novembre 1836, cinq heures du soir.

» Tu sauras par la reine et par Marie, mon cher Nemours, tous les détails de l'échauffourée de Strasbourg; aussi tâcherai-je de ne pas perdre le peu de temps que j'ai pour t'écrire des rabâchages. TU PEUX ÊTRE COMPLÉTEMENT *rassuré* (*sic*) sur cette affaire : tout est fini, *archifini* (*sic*), et je ne crois pas que les ramifications qu'avait certainement cette conspiration, ourdie en Suisse, se développent nulle part maintenant. D'ailleurs, on veille activement, et ceci a remonté beaucoup nos actions; car il n'y a pas eu un seul instant de doute pour l'issue de cette tentative, ni une seule chance de réussite pour cette conspiration. En outre, nous avons pu nous apercevoir que la discipline se retrempait. . . . .

» Maintenant, si on explique bien la chose, ça nous fortifiera beaucoup, et ceci aura beaucoup de retentissement, et un bon retentissement surtout dans l'armée. Récompenser largement nos défenseurs, et puis *Væ victis!* voilà ce qui nous consolidera. Je crois qu'on va faire Voirol pair, et que l'on donnera tous les grades et toutes les décorations qu'il demande; c'est entendu.

» Je pense avec bonheur que tu apprendras tout à la fois, et que, loin de nous, tu n'auras pas à subir les affreuses incertitudes que nous avons éprouvées. Toute la nuit dernière s'est passée à veiller sans nouvelles, et lorsque M. de Franqueville est arrivé, j'étais décidé à

partir droit pour Strasbourg. Tu sais quelles sont mes idées relativement aux insurrections : j'ai pour principe de marcher droit dessus, dussé-je n'être suivi par personne, mais d'aller au but, à fond et vite. Heureusement que je n'ai pas eu le temps de me déplacer, et que tout s'est passé pour le mieux. *Je te le répète, tu peux être en toute sécurité ; mais fais toujours attention autour de toi, et surtout ne laisse pas arriver d'une manière incomplète les détails de l'affaire de Strasbourg : il faut publier toute la vérité et ne pas la laisser tronquer dans un intérêt quelconque* (*sic*) ; c'est fort important pour la position là-bas. . . . .
On trouve dans cette conspiration toutes les illusions que les émigrés de tous les temps ont toujours eues sur l'état de la nation.

» Le préfet a été très-franc du collier, mais... niais... Je te raconterai un jour des détails qui te feront rire.

» Je suis bien pressé pour t'écrire, mon cher ami ; mais je t'ai dit le plus important. Je n'ai pas besoin de te répéter combien je suis occupé de toi et combien je vis en Afrique. Si je te disais toutes les suppositions auxquelles je me livre, tu te moquerais de moi, et de mon imagination qui galope là-bas avec les spahis. Je te tiendrai au courant, mais un jour où j'aurai plus de temps ; aujourd'hui je ne puis que te griffonner ces lignes à la hâte. Je te demande pardon des imperfections de cette lettre.

» Présente mes amitiés à tes compagnons, et communique-leur de ma lettre ce qui pourra les intéresser. Le père est très-bien, et tout le monde est *very good spirits*. Ce que nous venons d'éprouver est le contre-coup

de la Granja et de Lisbonne, et le produit du travail d'un an de conspiration en Suisse. Nous sommes en guerre avec un parti qui, de temps en temps, doit produire quelques tentatives : après l'affaire d'avril, Fieschi, puis Alibaud, puis lui. Nous en viendrons à bout avec du bon droit et de la résolution : *We have plenty of both*. Adieu, mon cher ami, excuse-moi de nouveau; mais tu sais que, dans ces moments-ci, on n'a guère le temps d'écrire à tête reposée.

» Adieu, adieu, mes vœux et mon cœur sont avec toi, et, je te le répète encore une dernière fois, ne te tourmente pas.

» F. O.

» Mes amitiés au maréchal et à toutes mes connaissances d'Afrique. »

Les lettres suivantes de la reine Marie-Amélie au duc de Nemours, encore plus intimes, confirment tous les détails donnés par le prince à son frère, et témoignent de la profonde préoccupation du château pendant deux ou trois jours. Elles contiennent même quelques anecdoctes inconnues jusqu'à ce jour.

« 1er novembre 1836, une heure du matin.

» Une insurrection militaire des deux régiments d'artillerie en garnison à Strasbourg a eu lieu le 30 octobre. A sept heures du matin, le colonel Vaudrey était à la tête du mouvement avec Louis Bonaparte, qu'il a proclamé sous le nom de Napoléon II. Ils ont arrêté et enfermé le général et le préfet. Le reste de la garnison a fait son devoir et a réprimé l'insurrection. Le 46e s'est

particulièrement bien conduit. Le lieutenant-colonel Tallandier a arrêté le colonel Vaudrey. Louis Bonaparte est aussi arrêté. Après trois heures, tout était rentré dans l'ordre. On attend de plus amples détails. Ceux-ci sont arrivés par deux estafettes expédiées successivement par le directeur de la poste à Strasbourg. La première, dans la crainte qu'elle ne pût passer, était enfermée dans une tabatière. Le roi vient de faire chercher Chartres et les ministres. »

« Huit heures du matin.

» Le roi vient de passer toute la nuit en conseil. La malle de Strasbourg n'est pas arrivée. Le télégraphe ne va pas au delà de Sainte-Menehould. La brume l'empêche de passer outre. Le roi va faire partir d'Houdetot pour aller recueillir des renseignements sur la route et les expédier ici, et si les nouvelles tardent encore une couple d'heures, Chartres partira pour Strasbourg. Figure-toi comme je suis ! »

« Dix heures du matin.

» Arrivée de M. Franqueville, aide de camp du général Voirol. Bonne nouvelle ! Tout est fini. Je ne te donne pas de détails ; tu les trouveras dans le *Moniteur* ci-joint. M. Franqueville pleurait en parlant du bon esprit et de l'excellente conduite de nos chers petits soldats du 16e et du 46e. Entré dans le cabinet du roi chef d'escadron, il en est sorti lieutenant-colonel. Il le méritait bien. Ni Chartres ni personne d'ici ne part plus. On va expédier l'ordre de former tout de suite un conseil de guerre pour juger les coupables. »

« Deux heures après midi.

» ..... M. Franqueville a apporté ici les épaulettes et les ordres que portaient Louis Bonaparte et M. Parquin. Celui-ci est frère de l'avocat, chef d'escadron de la gendarmerie de Paris, marié à une dame de compagnie de la reine Hortense, et il n'y avait que deux jours qu'il était allé de Paris à Strasbourg... »

« 8 novembre 1836.

» ..... Je ne te parlerai ni des arrestations faites en conséquence de l'affaire de Strasbourg, ni des récompenses données à ce sujet, ni enfin de toutes les suites de cette affaire, parce que tu en trouveras les détails dans les journaux ; mais je te dirai que la duchesse de Saint-Leu est ici. Il paraît qu'elle a reçu un premier courrier avec la nouvelle que l'affaire avait réussi, que Strasbourg était pris, que tout allait à souhait. Alors la joie était excessive, et l'on s'occupait déjà avec commisération de ce que l'on ferait de *nous*. Quelques heures après est arrivée la nouvelle de la déconfiture. Alors la joie s'est changée en désespoir. Elle est partie sur-le-champ. — On ne sait pas si la voiture n'était pas prête avant. — Elle s'est confiée ici à une madame Salvage de Faverolles, femme riche, intrigante, et qui se voue à toutes les infortunes, car il paraît qu'elle a aussi travaillé dans le temps pour..... Celle-ci s'est mise en mouvement en demandant grâce et pitié d'un côté, et en excitant l'intérêt de l'autre... »

Ces lettres curieuses montrent assez la vive inquiétude

que causa même aux jeunes princes la tentative de Strasbourg. Un homme des plus considérables de ce temps-ci, souvent admis près de Louis-Philippe, me disait de lui : « Il ne se sentait pas roi. » On remarquera surtout dans la lettre du jeune duc d'Orléans combien ce prince avait le cœur et l'esprit résolus contre les insurrections ; s'il eût vécu, la révolution de 1848 ne se fût sans doute pas faite, et pour d'autres raisons encore que nous ferons connaître plus tard.

Plus tard, en 1840, lorsque les partis semblaient avoir donné leur démission, lorsque le pays semblait être pacifié, l'échauffourée de Boulogne vint encore jeter l'alarme au sein de la famille royale : une dépêche télégraphique en informa le gouvernement le 6 août, à huit heures et demie du soir.

La veille, le roi, la reine, Madame Adélaïde, M. le duc et madame la duchesse de Nemours, madame la princesse Clémentine et MM. les ducs d'Aumale et de Montpensier étaient partis pour la ville d'Eu. Le 7 août, à six heures du soir, le duc d'Orléans écrivait la lettre suivante à M. le duc de Nemours :

« C'est du ministère de la guerre que je t'écris, mon bien cher ami, pour te remercier de ton bon petit mot. Je me suis constitué en permanence ici avec tous les ministres pour être plus à portée des nouvelles. Tous les rapports de Boulogne sont arrivés. Le succès est complet, il faut en profiter. *Vincere scis, Annibal*, etc.

» Il faut faire ici de la politique, — il faut faire mousser la conduite de la garde nationale, la bien récompenser, peut-être lui donner un drapeau d'honneur, bien

traiter également tous ceux qui ont fait preuve de dévouement dans cette échauffourée, puis nous débarrasser de Louis B., non par la mort, certes, mais par un bon jugement qui l'emprisonne. Pour cela, il n'y a que la Chambre des pairs. Il faut l'y faire promptement juger, lui et les siens, — tout autre moyen serait inefficace. Le jury ? Qui peut y songer? Détenu par raison d'État, Louis tout seul, c'est faire absoudre ses complices, c'est paraître reculer devant un jugement, c'est de l'arbitraire et de la peur. Il faut que ces prétentions insensées soient jugées autrement que par le mouvement spontané d'une population et la fidélité des fonctionnaires. Il faut un arrêt, la Chambre des pairs seule peut le rendre. Quant au conseil de guerre, avec la difficulté de la disjonction, cela devient impossible; il n'y a de militaires que MM. Montholon et le lieutenant Aladenize (que tu connais bien), le reste est non militaire; cela ne mènerait malheureusement à rien.

» La Chambre des pairs est le seul moyen de finir ceci tout à fait à notre avantage, et malgré ses répugnances, malgré les généraux de l'empire, etc., elle frappera juste. Qu'on fasse l'instruction vite, il n'y a pas intérêt à rechercher quelques coupables de plus et à étendre cette affaire. Qu'on enferme toute la prise à Ham, qui est bien plus sûr que le mauvais château de Boulogne et le voisinage de la mer et de l'Angleterre. Nous n'avons pas le choix entre des partis excellents; nous ne pouvons opter qu'entre des alternatives médiocres, car l'embarras commence pour nous avec le succès; mais ceci peut devenir fort heureux pour nous...

» Il faut maintenant prendre un parti sur tout cela :

il y a un ensemble de récompenses et de châtiments qui ne peut être arrêté que par le roi en conseil. Il eût été désirable que le roi fût ici, il y eût eu ensemble dans les démarches, direction immédiate donnée à l'action et au langage. Maintenant, il n'est plus temps, et il ne serait peut-être pas digne du roi de revenir sur-le-champ; mais il est indispensable qu'il revienne au moins pour tenir un conseil d'ici à quatre ou cinq jours au plus tard. Je voudrais bien causer de tout cela avec toi; pour le quart d'heure, je me borne à empêcher les ministres ici présents de s'engager dans aucune manière de voir sur ce qu'il y a à faire, et j'ouvre l'œil au bossoir, pour être prêt à tout événement.

» Présente mes hommages à la reine que je remercie bien de son petit mot et à qui tu peux montrer ce gribouillage, ainsi qu'au famigel. Mes hommages à ma tante, mes amitiés à Victoire, Clémentine, Aumale et Totone.

» Tout à toi de cœur.

» F. O.

» Vendredi 7 août, six heures du soir. »

Ainsi, comme sous la restauration, sous la monarchie de juillet les partis s'agitaient, conspiraient; seulement les idées républicaines commençaient à être dépassées et dominées par les doctrines socialistes. Comme sous le règne de la branche aînée, la polémique quotidienne, ardente, de tous les journaux sérieux, ne suffisait pas à exprimer les passions violentes des partis : l'on vit, sous le règne de la branche cadette, refleurir la caricature politique; la caricature ne respecta pas même

alors la personne de Louis-Philippe, et sur tous les murs de Paris se charbonnait l'emblème grotesque et convenu de la royauté.

Ce ne furent cependant ni les républicains, ni les socialistes, ni les légitimistes, ni les bonapartistes qui portèrent les coups mortels à la royauté de juillet. J'ai ici un devoir à remplir : c'est de conduire le lecteur dans les coulisses de cette opposition parlementaire qui renversa du trône le roi couronné par elle en 1830. Je concourus, comme journaliste, à l'exécution de toutes les habiles manœuvres des grands stratégistes : j'ai pu voir de près, qu'on me permette ce mot, tous les *trucs* des chefs de partis et des parlementaires en sous-ordre; chefs et soldats, j'ai pu les étudier tous, soir et matin, les jours de victoire ou de défaite.

Si les hommes politiques qui ont plus ou moins dirigé les manœuvres d'opposition dont je réveille le souvenir prétendent que les révolutions se font toutes seules, et que les oppositions sont toujours innocentes, ils ne peuvent, du moins, ne pas rire après coup de la puérilité des griefs qu'ils ont souvent érigés en événements et en crimes. Si, au contraire, ils avouent qu'à force d'attaquer et d'ébranler le pouvoir, on finit par le faire tomber à terre et par mettre sens dessus dessous la société, ils ont trop de patriotisme pour ne pas me savoir gré de tirer de faits récemment accomplis des leçons de prudence qui nous servent à mettre plus en sûreté désormais les grands intérêts du pays.

Le principe du libre examen était, comme nous l'avons dit, sauvegardé dans la charte jurée par Louis-Philippe.

Les lois de septembre, qui irritèrent les partis sans les désarmer, avaient bien, il est vrai, supprimé le droit de discuter la royauté; mais le droit de discussion sur le gouvernement, sur les affaires étrangères et sur tous les actes du pouvoir à l'intérieur, était maintenu. On était forcé de respecter le roi; mais on poussait le plus avant possible dans l'esprit de tous cette insinuation : que les écrivains, les publicistes, les élus du peuple qui défendaient le pouvoir, n'avaient que la complaisance des courtisans, que la bassesse des flatteurs, que la vénalité des hommes à tout faire.

On établissait, au contraire, que ceux qui attaquaient le pouvoir maigrissaient de leur amour pour le peuple; que leur grand cœur résistait, comme muré, à toute ambition, à tout sentiment de cupidité, de vengeance ou de haine, et que cette popularité dont ils aimaient à faire prouesse était toujours de bon aloi. Ainsi, on disait au peuple : « Tous ceux qui n'approchent pas le prince sont d'honnêtes gens; aucun de ceux qui l'entourent, et à qui il a confié une partie de son pouvoir, ne mérite d'être honoré. »

En montrant si peu de respect de soi et des autres, on amoindrissait même le système représentatif dans l'opinion publique. La moralité du pouvoir était ainsi mise en question, et la moralité du pouvoir peut seule faire sa force. Par des subtilités de langage, les parlementaires avaient beau *couvrir* la royauté (c'était le mot consacré), la défiance et les mauvais sentiments de la multitude ne s'arrêtaient pas sur un simple mot d'ordre; ils embrassaient dans la même réprobation et

le roi et tous ceux qui, placés autour du trône, étaient tous les jours accusés de complaisance, de bassesse et de vénalité.

Je ne veux pas conclure de ces faits que le droit de discussion et d'examen ne peut se concilier avec aucune forme de gouvernement; mais on ne me contestera pas qu'on ait poussé sous Louis-Philippe jusqu'aux plus grotesques, jusqu'aux plus déplorables excès, le droit d'examen et de discussion.

Les parlementaires ne se contentèrent pas d'abuser de ces droits consacrés par la charte, ils vinrent encore proposer et défendre une nouvelle et funeste doctrine politique. *Le roi règne et ne gouverne pas.* Ce furent surtout ceux qui l'avaient élevé au trône qui lui refusèrent jusqu'au dernier moment les moyens de gouverner. En 1844, lorsque j'achetai le *Constitutionnel* aux enchères, pour en devenir le gérant, je me fis le banquier, *l'homme aux écus* de cette nouvelle théorie, de cette nouvelle doctrine : je confesse publiquement cette faute, et le temps n'a pas affaibli mon repentir.

Un jour, dans une discussion fort animée, les députés dévoués aux chefs du parti parlementaire, à MM. Thiers, Rémusat, Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot, établissaient que l'initiative de toutes les lois devait venir de la Chambre; que la Chambre devait dissoudre les ministères et choisir les nouveaux ministres; en un mot, que le roi *devait régner et ne jamais gouverner*. Un de ces députés, plus timide que ses collègues, prit alors la parole comme pour proposer un amendement : « Je suis bien de cet avis, dit-il, que le suprême pouvoir doit appartenir à la Chambre; je demande seule-

ment qu'on ait quelques ménagements pour le roi. Après tout, dans ce gouvernement parlementaire que nous voulons tous, il représente au moins une vingtaine de voix ; ne l'oublions pas. » Ce n'était pas comme roi, mais comme appoint de scrutin, qu'on croyait devoir ménager Louis-Philippe.

Vers la fin de 1847, MM. Thiers, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, et tant d'autres, voulurent en finir avec le ministère Guizot et Duchâtel, à la vie si dure, et qui avait résisté *au recensement, au droit de visite, à l'indemnité Pritchard, à l'affaire des mariages espagnols.* Pour mater la royauté, ils n'hésitèrent pas à poser le débat sur une question populaire : ils imaginèrent de demander que le gouvernement du pays fût assis sur des bases électorales plus larges ; et pour enlever d'assaut une réforme, on risqua tout, on organisa les banquets. Comme je l'écrivais dans le *Constitutionnel,* le 16 novembre 1851, « on ne craignit pas, imitant le marquis de Moncade, de s'encanailler ; on fit un pique-nique avec la démocratie, on trinqua avec la *vile multitude,* on but à la réforme électorale, et, s'il l'eût fallu alors, on eût *riboté* avec le suffrage universel. »

Disons-le cependant, les banquets qui devinrent le signal de la révolution de 1848 furent surtout organisés par l'activité fiévreuse de M. Duvergier de Hauranne.

Le député du département du Cher, dont il avait fait un département entièrement à lui en n'y laissant nommer que des fonctionnaires de son choix, a joué un trop singulier rôle sous la monarchie de juillet, pour que nous ne donnions pas ici le portrait en pied de cet

homme d'État, que Louis-Philippe nommait ministre la veille du jour où il partait pour l'exil[1].

M. Prosper Duvergier de Hauranne n'eut qu'à jouir de bonne heure d'une fortune héréditaire considérable ; dès sa jeunesse la vie lui fut riante et facile. Dans les premiers entraînements de son esprit et de sa puberté, il se glissa, frêle, imberbe et timide, parmi les *lurons* et les *drilles* dont la verve bachique ne reconnaissait pour dieu que Désaugiers et n'avait pour temples que le Caveau et le théâtre du Vaudeville. M. Duvergier de Hauranne fit même représenter à ce théâtre d'abord un vaudeville en un acte : *le Jaloux comme il y en a peu.* Son second ouvrage eut pour titre : *Un Mariage à Gretna-Green.* Ces œuvres légères, accueillies et protégées par de gais camarades de refrains et de plaisir, ne trouvèrent que peu de faveur près du public, et le jeune vaudevilliste, cruellement traité par le parterre en plein soleil du lustre et de la rampe, rompit de fort mauvaise humeur avec le théâtre et avec la chanson.

Les pauvres diables qui, comme Figaro, en entrant dans la vie, ne demandent qu'une chose, à vivre, font bon marché des premières misères, des premiers dédains, des premiers faux pas ; mais les heureux auxquels la fortune sourit dès leur jeunesse souffrent vivement des plus légères blessures d'amour-propre et des plus puérils désappointements. M. Duvergier de Hauranne prit tellement au sérieux ses infortunes d'auteur, qu'il fit disparaître jusqu'au dernier exemplaire des vaudevilles qui

1. J'ai souvent eu à parler de M. Duvergier de Hauranne dans le *Constitutionnel* après 1848, mais toujours en signant mes articles ; M. Duvergier de Hauranne tenait surtout à ne pas signer les siens.

portent son nom ; ceux qui ont dû être remis, comme dépôt obligatoire, à la Bibliothèque royale, ont même été enlevés. Les plus petits malheurs de jeunesse, frappant un homme d'un esprit faible, pèsent et influent souvent sur sa vie entière.

Du théâtre de la rue de Chartres, M. Duvergier de Hauranne émigra pour ainsi dire en Angleterre. Il s'y livra à de consciencieuses études, et publia dans le *Globe,* sous la restauration, plusieurs articles remarquables sur l'Irlande, sur le gouvernement anglais et sur les hommes d'État les plus considérables de la Grande-Bretagne.

Avant de se passionner pour la politique, le jeune vaudevilliste se fit aussi dans le *Globe* le champion le plus bienveillant et le plus actif du *romantisme* ; il s'arma contre les *trois unités* et devint l'ennemi acharné du genre classique, des *récits de Théramène.*

La famille de M. Duvergier de Hauranne était originaire du département de la Seine-Inférieure. Son père, membre de la chambre de commerce de Rouen, fut, sous la restauration, un des députés laborieux de ce département. Mais le jeune Prosper transporta sa fortune dans le Cher, où, moins connu, il pensait exercer une plus grande influence. Il y fut en effet nommé député de Sancerre en 1831.

Pendant les premières années qui suivirent la révolution de juillet, M. Duvergier de Hauranne resta fidèle à ses amis politiques, MM. Guizot et Duchâtel ; mais, je suis bien forcé de le dire pour l'étude de ce caractère qu'on ne peut bien peindre qu'avec les détails d'une miniature, combien cette fidélité s'imposait déjà fiévreuse et tracassière ! Dans les jours difficiles, M. Duvergier de

Hauranne ne montra point assez de talent de tribune, et se tint toujours trop effacé pour qu'il pût parvenir comme ses amis à un ministère. Il sut cacher cette nouvelle et poignante douleur ; mais, mouche du coche infatigable, il persécutait, de son activité d'oisif, ministres, sous-secrétaires d'État, directeurs, chefs de bureau, commis ; il rendait la vie pénible même aux huissiers.

Interrogez ceux qui ont fait du gouvernement avec lui.

C'est l'homme qui monte le plus souvent votre escalier ; il dérange vos sonnettes, il use vos tapis, il se blottit sous votre oreiller, il se fourre dans vos pantoufles. Vous êtes au travail ; on entre sans se faire annoncer : c'est lui ! Vous partez pour la Chambre ou pour le conseil des ministres : c'est lui ! Vous allez vous mettre à table : c'est lui ! Vous vous couchez : c'est lui ! Vous vous réveillez : c'est lui ! c'est toujours lui !

Tel député demande une faveur : — Ne l'accordez pas, vient vous dire M. Duvergier de Hauranne, ce n'est qu'un douteux, un modéré !

Tel fonctionnaire public sollicite de l'avancement : — Refusez, il est l'ami d'un électeur qui vote mal !

— Comment invitez-vous à dîner M. un tel ? il a ri pendant votre dernier discours !

M. Duvergier de Hauranne dirige-t-il l'opposition :

— Soyez demain de bonne heure à la commission, dit-il à l'un. — Dirigez et excitez les interruptions si M. Guizot parle, dit-il à l'autre. — Trouvez des mots spirituels contre la loi qui se discute, dit-il à M. Thiers, et ne ménagez pas les épigrammes à ceux qui la soutiennent. — Monsieur Thiers ! promettez-moi d'être

surtout aimable et expansif avec la *gauche*; causez avec les républicains ! Quant à moi, je me charge des attaques personnelles et des articles de raisonnement de *nos* journaux !

Ce fut pour un sous-préfet de Sancerre destitué que M. Duvergier de Hauranne déclara la guerre au ministère du 29 octobre, guerre vive, continue, sur toûtes les questions et de tous les instants. M. Duvergier de Hauranne, dans l'opposition, ne montra point pourtant une de ces haines éloquentes et vigoureuses qui s'attaquent de front à leurs ennemis : ce fut la Discorde rusée du *Lutrin*, féconde en expédients, en stratagèmes, et brouillant toutes les Églises.

Il savait les noms, les habitudes et les affaires de chacun; il ne tolérait pas les plus insignifiantes concessions, ne permettait pas un instant de faiblesse; il punissait, soit par une attaque dans les journaux, soit par une exclusion au jour où les honneurs parlementaires se distribuaient, le moindre oubli de la discipline : c'était, tout à la fois, le *berger* et le *chien* du troupeau.

M. Duvergier de Hauranne, après avoir fait son apprentissage d'agitateur dans le département du Cher, contre M. de Montalivet, esprit modeste et sage qui lui était souvent préféré pour la présidence du conseil général de ce département, fit de l'agitation en grand, dans la Chambre d'abord, et bientôt dans tout Paris, en décidant des hommes considérables de l'opposition dynastique à cette manifestation révolutionnaire des banquets.

Nous nous plairions volontiers à louer, dans M. Duvergier de Hauranne, l'homme privé; à reconnaître

qu'il n'est pas sans valeur, qu'il compte même beaucoup d'amis. Mais, en politique, la passion l'aveugle : chez lui, l'amour-propre le plus légèrement blessé n'oublie ni ne pardonne, et à force de persévérantes manœuvres, il est surtout habile à organiser, à diriger des intrigues et des coalitions. C'est pour lui un entraînement d'esprit irrésistible, et comme un besoin de tempérament.

Tous les moralistes ont frappé d'opprobre l'*oisiveté*, mère de tous les vices; mais nous avons l'oisif riche et l'oisif pauvre.

En politique, ces deux oisivetés sont aussi dangereuses l'une que l'autre. L'oisiveté pauvre est la garde prétorienne de toutes les émeutes, de toutes les révolutions. Les oisifs comblés de biens, qui ne cherchent dans la politique que des jeux d'esprit, que des satisfactions d'amour-propre, que des importances de salon, et qui n'y apportent que des passions égoïstes, ne se montrent pas moins à craindre : ce sont leurs intrigues de parti, leur habituel passe-temps, qui affaiblissent les gouvernements en les forçant de les combattre, qui jettent l'agitation et l'inquiétude dans les populations, et qui préparent ainsi les révolutions, aux périls et aux désastres desquelles ils savent échapper.

M. Duvergier de Hauranne nous a tous laissés là, le lendemain des banquets qu'il avait organisés.

Disons toutefois que depuis le 2 décembre 1852, il sait se faire oublier, et ne s'associe ni de près ni de loin à aucune malveillance active contre le nouvel ordre de choses.

L'opposition parlementaire compta dans ses rangs des

esprits bien divers. Je ne sache rien qui ressemble moins à M. Duvergier de Hauranne que M. de Rémusat. J'ai beaucoup connu ce charmant causeur, plein de bonhomie et ne manquant cependant ni d'orgueil ni de fierté.

M. Charles de Rémusat, né à Paris le 14 mars 1797, est un de mes contemporains. Avant de nous connaître, nous nous étions rencontrés dans notre première jeunesse, assidus au cours de chimie de M. Thénard. Il n'entendit d'abord parler dans le salon de sa mère que de littérature, de Racine, de Corneille, de Voltaire, des Grecs et des Romains, du critique Geoffroy, enfin de tout ce dont on causait après les excès de la révolution de 89, à cette époque où l'on avait de l'esprit, comme le dit M. de Rémusat, mais où l'on *ne pensait pas*. La seule prétention qu'ose avouer bien haut M. de Rémusat, c'est de *penser*.

L'esprit souple et facile de cet homme politique s'émancipa dès le collége. Vers 1812, il avait composé un recueil de chansons comme Béranger; plus tard, il se montra écrivain aussi spirituel, aussi élégant, aussi ingénieux que M. Villemain; plus tard enfin, il fit de la philosophie comme M. Cousin.

M. de Rémusat, fils unique, eut le bonheur d'avoir pour mère une des femmes les plus distinguées de son temps; elle était petite-nièce de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI. La mère de M. de Rémusat, encore jeune, vivait dans l'intimité de madame de Beauharnais, et dès que Bonaparte organisa sa maison impériale, madame de Rémusat fut nommée dame du palais de l'impératrice; M. de Rému-

sat, son mari, devint premier chambellan, maître de la garde-robe et surintendant des théâtres impériaux. Le père de M. de Rémusat était de petite origine parlementaire (cour des aides d'Aix). Il fut fait *comte* sous l'empire.

Lors du divorce, madame de Rémusat, amie de Joséphine, lui resta fidèle et dévouée, et ne fréquenta plus que la Malmaison.

Sous la restauration, mais seulement en 1815, M. de Rémusat père devint préfet à Toulouse. On sait que ce fut le département de la Haute-Garonne qui plus tard envoya M. Ch. de Rémusat à la Chambre; il se fit élire député en 1830, par les électeurs du département de la Haute-Garonne, réunis pour la dernière fois en un seul collége; plus tard, et pendant toute la monarchie de juillet, il se fit réélire par le collége de l'arrondissement de Muret.

Vers 1819, le jeune Charles de Rémusat avait été attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères Dessoles (ministère libéral du temps).

S'improvisant, après les journées de juillet, l'un des nombreux aides de camp du général la Fayette, il se montra un des premiers en uniforme d'officier d'état-major, sabre au côté, plumes flottantes au chapeau; il courait ainsi les ministères, portant, au nom du général la Fayette, des recommandations qui alors étaient presque des ordres.

Telle est l'origine, tels sont les premiers pas de M. de Rémusat dans la littérature et dans la politique.

M. Sainte-Beuve, dans un de ces portraits où il excelle, nous apprend que la restauration rendit M. de Rémusat

subitement libéral : il lui sembla qu'un voile tombait de devant ses yeux, et que la révolution s'expliquait pour lui. « C'est pour cela, dit ingénieusement M. de Rémusat, que je n'ai jamais eu un grand fonds d'aigreur contre la restauration : je lui savais gré en quelque sorte de m'avoir donné les idées que j'employais contre elle. »

Il se maria jeune. Recherchant plutôt une situation politique qu'une fortune, il épousa d'abord la fille de M. Augustin Périer, de l'opposition la plus avancée sous la restauration. Veuf de bonne heure, et sans enfants, il épousa en secondes noces mademoiselle de Lasteyrie, d'une sympathique beauté, d'un esprit charmant, élevé, fécond en aperçus justes et fins, en vues neuves et piquantes. Elle était de la famille des la Fayette : M. de Rémusat ne voulait pas surtout se mésallier comme opinion.

Vivant au milieu d'un monde aimable, poli, très-sceptique, spirituel, le jeune philosophe éprouva de bonne heure le sentiment et la frayeur du ridicule. Aucune croyance n'était d'ailleurs chez lui assez profonde, aucun goût n'était assez vif pour qu'il s'y livrât sans réserve. Lorsque M. de Rémusat tremble de n'être qu'un homme d'esprit, il écrit de gros livres sur Abeilard, sur la philosophie, sur la politique, sur la réforme et sur le protestantisme; lorsqu'il a peur de ne passer que pour un savant, il met en vaudeville l'histoire d'Abeilard, qu'il rend ainsi gaie, piquante et originale. Timide et défiant, M. de Rémusat écrit beaucoup pour lui-même. Comme il est prompt et habile à saisir les points vulnérables dans les œuvres d'autrui, il craint

que la critique ne s'exerce aussi contre ses propres ouvrages.

Ses relations du monde, des lectures confidentielles en plein salon d'ouvrages inédits, le conduisirent vers le petit groupe de ceux qu'on appelait alors des doctrinaires. Il fut reçu dans cette petite Église comme un esprit de la famille. M. de Rémusat ne préfère-t-il pas à toutes choses, même à l'expérience, les idées, les systèmes ? Ne se plaît-il pas à remettre tout en question, à tout discuter, à tout analyser, à tout généraliser? Il apporta dans cette société d'élite, où se rencontraient MM. Royer-Collard, de Broglie, de Barante et Guizot, un fonds de *pure gauche* en politique, un esprit sceptique, railleur, voltairien; en un mot, tout ce qui ne fait pas un homme d'État.

Aussi, sous la monarchie de juillet, M. de Rémusat ne se plaît guère que dans les rangs de l'opposition; ministre de l'intérieur, il se serait fait volontiers de l'opposition à lui-même. Il dut un jour, étant au pouvoir, réprimer des coalitions d'ouvriers. Tout en montant à cheval, tout en prenant des mesures énergiques, il disait : « Je ne sais vraiment pas pourquoi nous dissipons ces rassemblements d'ouvriers; je me demande s'ils n'ont pas le droit de se réunir. » — « On se plaint, disait-il encore sous la monarchie de juillet, que le gouvernement parlementaire agite le pays; mais la liberté vaut bien la peine qu'on souffre pour elle; on ne peut pas en jouir sans un certain mouvement des âmes, sans anxiété et sans bruit. » Après la révolution de 1848, montrant la résignation la plus philosophique, et comparant les sociétés aux individus, il prétendait que les

sociétés vieillissent et meurent. Il eût dit volontiers : « France! il faut mourir! » En pleine république, au moment où tous les esprits hésitaient et cherchaient une solution : « Il faut peut-être revenir à la légitimité, disait M. de Rémusat. — Mais que feriez-vous, lui demanda-t-on, sous le règne de Henri V ? — Je ferais de l'opposition. »

Maintenant vous comprenez cet esprit douteur, aimant plutôt interroger qu'affirmer; aimant plutôt causer, discuter, analyser, qu'agir.

M. de Rémusat ne voit guère et ne recherche volontiers chez autrui que les côtés faibles d'esprit, de caractère ou de situation. L'homme d'État, au contraire, ne voit et ne recherche chez ceux qui l'approchent que les qualités pratiques et applicables. L'homme d'opposition veut détruire; l'homme d'État veut consolider ou fonder. L'un représente l'analyse, l'autre la synthèse.

M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, proposa au roi, en 1832, le rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques. On y appela tout d'abord les deux Dupin, l'un pour l'économie politique, l'autre pour la jurisprudence. On tenait à ne pas les avoir pour adversaires. MM. Duchâtel, Guizot et M. de Rémusat y eurent leur place marquée ; MM. Cousin, Thiers, Damiron, y furent admis; M. Mignet en fut nommé le secrétaire perpétuel. Elle s'ouvrit aussi à quelques vieux révolutionnaires encore debout, Rœderer, Garat, Lakanal. Le roi hésita d'abord à signer la résurrection de l'Académie des sciences morales et politiques déjà très-oubliée. « C'est bien assez, disait-il à M. Dupin, d'avoir sur les bras quatre classes de savants

et de beaux-esprits. — Il vaut mieux encore, sire, répondit M. Dupin l'aîné, voir ces beaux Narcisses de doctrinaires dans une académie que dans le gouvernement. » Cette académie restaurée devenait un domaine de plus pour la *liste civile* des doctrinaires et des *parlementaires;* c'était pour eux des moyens nouveaux d'influence; c'était des titres et des récompenses à donner.

Une rivalité amicale se produisit dès le collége entre M. Ch. de Rémusat et M. Dumon, pour se continuer dans les régions les plus élevées de la politique. Ce dernier remportait les prix dont M. de Rémusat n'obtenait que les accessits. M. Guizot fit d'emblée M. Dumon ministre; il ne nomma le spirituel émule de M. Dumon que son sous-secrétaire d'État à l'intérieur. M. de Rémusat ne reçut le portefeuille de l'intérieur que des mains de M. Thiers; il ne fut ministre que dans le cabinet du 1er mars 1840, cette montagne aux larges flancs, dont la cime orgueilleuse prétendait toucher la nue, et qui, après de grandes douleurs d'enfantement, n'accoucha pas même d'une souris.

Il serait injuste de confondre M. Ch. de Rémusat parmi ces ouvriers infatigables, passionnés, imprévoyants, qui travaillèrent sans relâche à préparer la ruine du trône de Louis-Philippe, et dont la coupable légèreté fit éclater une révolution pour le triomphe de leurs égoïstes billevesées. S'il combattit par intervalles les ministres du temps, ce fut plutôt par des théories, dans des causeries railleuses, que par des votes et des actes; il se tint d'ailleurs presque toujours sur le second plan. Il dépensa surtout son activité politique dans des articles spirituels

et modérés de journaux et de revues. Tous les hommes qui prirent plus ou moins part aux affaires sous le gouvernement de juillet recherchaient, cultivaient avec tendresse et assiduité l'amitié dévouée des revues et des journaux. Ils s'en faisaient les courtisans et les flatteurs. M. Thiers et M. Guizot se disputaient l'influence et la protection du *Journal des Débats*. M. Bertin de Vaux, homme d'expérience et de beaucoup d'esprit, ne toussait pas sans que M. Thiers et M. Guizot vinssent lui conseiller, lui recommander mille soins et mille précautions. Ils lui eussent volontiers préparé eux-mêmes un verre de tisane; l'un le couchait, l'autre le levait. Aussi la famille des Bertin, sans ambition personnelle, a-t-elle fait, par le *Journal des Débats,* la fortune de plus d'un écrivain, dans les académies ou dans les fonctions publiques, soit à l'intérieur, soit dans les ambassades. Comme le principe fondamental de la charte de 1830 était la doctrine du libre examen, les ambitieux cherchaient à s'établir, à se rendre inexpugnables dans les journaux accrédités, afin d'y parler tout seuls, sans contradicteurs et sans réplique, afin d'empêcher leurs adversaires et leurs rivaux d'y prendre la parole.

M. Thiers, comme nous l'avons montré en écrivant dans ces Mémoires l'histoire du *Constitutionnel,* déployait une grande habileté à endoctriner des capitalistes et des écrivains pour en faire des séides intéressés au succès de ses plans, de ses expéditions parlementaires : les uns donnaient leur argent, les autres leur esprit. M. Thiers ne donnait rien du tout, et lorsque enfin il s'élevait jusqu'à un ministère, il disait même aux écrivains qui l'avaient soutenu, défendu,

loué, admiré : « Je ne puis rien obtenir aujourd'hui pour vous. Vous combattez depuis si longtemps dans les rangs de l'opposition, ajoutait-il, qu'il vous faut, avant d'entrer dans les fonctions publiques, faire un nouveau stage, défendre le gouvernement. » Ce qui ne voulait même pas dire : défendre le ministère, mais : me défendre, moi, ministre.

M. de Rémusat, du moins, servait, soutenait les journaux et les revues de son nom, de son esprit et de sa plume. Je reçus de lui, le 28 octobre 1844, la lettre suivante et un article signé, où il me prouvait ainsi du moins tout l'intérêt qu'il portait au *Constitutionnel* :

« Mon cher monsieur,

» Je vous demande pardon pour mon gros paquet. Voyez-y du moins la preuve de ma bonne volonté. Je n'entre pas en apologie pour l'insuffisance de ce que je vous offre, j'ai consulté mon désir de vous prouver que je ne vous oublie pas plutôt que l'intérêt de votre journal et le mien.

» Tel qu'il est (si vous insérez ce morceau), je prends la liberté de vous faire trois prières. La première, c'est d'y laisser le préambule en six lignes, ou du moins un préambule analogue (je ne tiens pas à la rédaction), qui ôte à ce morceau l'air d'une dissertation en forme, et lui conserve le caractère d'un fragment de lettre et d'un article d'occasion. 2° Je tiens beaucoup à ce qu'il ne soit pas scindé et à ce qu'il paraisse en une seule fois. 3° Enfin, je vous prie de recommander particulièrement mes épreuves à la personne qui prendra la peine de les corriger. Je crois ma copie passablement nette,

et, comme tous les auteurs, j'ai le faible de tenir beaucoup à l'exactitude typographique.

» Je lis le *Constitutionnel* avec plaisir et attention : je trouve sa politique animée, suivie, soutenue, et suffisamment étoffée en faits, en nouvelles, en documents. La rédaction générale de l'ensemble me paraît bonne. J'imagine que votre succès doit se soutenir. Ce qui me semble vous manquer, c'est, de temps en temps, ou périodiquement, quelque chose de distinctif, d'à part, qui pique la curiosité. Par exemple, dans le corps du journal, une lettre sur les affaires qui vînt tous les huit ou quinze jours, sous un anonyme impénétrable, ou sous un pseudonyme irritant, trancher avec le ton habituel, et même se permettre quelque excentricité, ou bien encore, quelque chose d'analogue à l'article *Variétés,* non plus sur la politique, mais sur toutes choses : un vicomte de Launay, brillant et inconnu ; que vous dirai-je ? je parle en vieillard, ce qu'était *l'Ermite de la Chaussée-d'Antin* il y a trente-deux ans ; il me semble que personne n'est autant que vous capable de découvrir et d'organiser cela.

» Quoi qu'il en soit, il me semble que vous allez bien ; je vous en félicite, et bien mieux, je vous en remercie.

» De la solitude où je vous écris n'attendez aucune nouvelle. Encore une fois, pardonnez-moi de vous servir si mal, et veuillez agréer, mon cher monsieur, l'expression de mes dévoués sentiments.

» Ch. Rémusat. »

Révolutionnaire aimable, resté jeune, rieur, obligeant, M. de Rémusat porte plutôt un grand nom littéraire

qu'un grand nom d'homme politique et d'homme d'État. C'est surtout un esprit distingué de salons et d'académies : toujours prêt à se passionner pour tout ce qui est élevé, pour tout ce qui est noble ; raffolant des belles et charmantes choses que nous ont léguées l'esprit et le goût français de nos pères, trouvant juste et utile qu'on donne des leçons aux gouvernements qui gênent le moins du monde la doctrine du libre examen, négligeant volontiers tous les grands intérêts du pays pour le triomphe de ses théories abstraites, mais ne se mêlant jamais à la foule des banquets et des émeutes, ne jouant, en un mot, le rôle de tribun que dans un langage ingénieux et poli, qu'avec honnêteté et des gants blancs.

MM. Duvergier de Hauranne et Rémusat passèrent tous deux tantôt de M. Thiers à M. Guizot, tantôt de M. Guizot à M. Thiers.

Pour achever d'étudier le camp et les grandes manœuvres du parti parlementaire, nous devrions placer ici l'histoire dramatique de MM. Guizot et Thiers, de leurs rivalités incessantes, de leur alliance passagère pendant la coalition, de leur guerre à mort pendant les sept années du ministère du 29 octobre. La grande et intéressante question pour un bourgeois de Paris et pour la France entière fut celle-ci pendant toute la monarchie de juillet : Serons-nous gouvernés par M. Guizot, ou serons-nous gouvernés par M. Thiers ? Mais ces grandes luttes qui rappellent celles de Marius et de Sylla, de César et de Pompée, veulent un grand cadre, beaucoup d'air et d'espace ; et nous réservons aux deux grands généraux parlementaires un chapitre spécial, pour les mieux connaître et les mieux juger.

Un des malheurs de la monarchie de juillet, ce fut d'être contrainte de confier souvent le pouvoir à des lettrés ou à des industriels. Les hommes que de longues études, que leurs travaux, que leur éducation surtout préparent au maniement des affaires publiques, ont trop fait défaut au gouvernement de Louis-Philippe. De plus, dans ce siècle d'argent, au milieu de tant de fortunes considérables improvisées ou lentement acquises, un grand nombre des hommes politiques appelés soit dans les Chambres, soit dans les conseils du roi, ne possédaient que la fortune la plus médiocre; et quand on a vu de près tous ces compétiteurs si ardents de portefeuilles, on est forcé de reconnaître que, dans certaines circonstances, l'ambition impatiente et pressée de quelques-uns cachait des nécessités et des convoitises d'argent.

La monarchie de juillet ne portait sur le front ni l'auréole de la gloire, ni le symbole religieux de droits légitimes ou de droits acquis. Ce ne fut qu'un gouvernement de circonstance, forcé de vivre d'expédients. Les hommes choisis et préférés, les mesures prises, les tendances affichées, les doctrines proclamées, tout était calcul contre les embarras du jour, contre les nécessités du moment; tout était expédient contre les manœuvres d'un parti et contre les dangers de situations nouvelles et imprévues. On réveillait les souvenirs de l'empire, pour effacer, pour refouler dans l'ombre les idées républicaines et les prétentions de la légitimité; on faisait du bonapartisme comme expédient contre les républicains, contre les légitimistes. On trouvait même dans une émeute un expédient contre les exigences parlementaires de M. Thiers. On vivait au jour le jour, et plus d'une fois Louis-Phi-

lippe, découragé, à bout d'expédients, réfutait avec tristesse la confiance de M. Guizot dans l'avenir : « Nous aurons beau, disait-il, épuiser tous deux, vous, tout ce que vous avez de courage, d'éloquence et d'amour du bien public ; moi, tout ce que j'ai de persévérance, d'expérience des choses et des hommes, nous ne fonderons jamais rien en France, et un jour viendra où mes enfants n'auront pas de pain ! »

La révolution de 89 n'avait guère fait les affaires que de la bourgeoisie ; plus tard, la bourgeoisie ne prit part à la révolution de 1830 que pour sauvegarder ses vanités de parvenu et ses intérêts d'enrichi. Le trône de Louis-Philippe n'eut donc d'abord pour soutien que la bourgeoisie, qu'on enrégimenta en garde nationale. La garde nationale se montra dévouée, toujours prête à prendre le fusil dans les plus graves émeutes, et resta fidèle jusqu'en 1848. Dans les journées de juillet, une jeunesse ardente, généreuse, appartenant aux classes élevées, dut se mêler à des classes moins accoutumées aux sentiments délicats, et aussi à quelques parties impures. Pendant le combat, comme le dit M. de Montlosier, tout cela alla bien ensemble ; après la victoire, les hommes des classes inférieures, les parties impures aspirèrent à tout bouleverser. Ceux, au contraire, qui, en se soulevant, n'avaient eu d'autre but que de se conserver, et qui, après la victoire, prétendaient se conserver mieux encore, se rangèrent du parti de l'ordre et du gouvernement nouveau. On vit un grand nombre de jeunes gens de bonne famille, riches, se grouper dans la garde nationale à cheval, dans l'état-major, et combat-

tre, non sans dangers, non sans courage, pendant les émeutes, ceux mêmes avec qui ils avaient accompli la révolution de juillet[1].

La monarchie de juillet ne put s'appuyer sur ce qui restait d'aristocratie en France; elle eut, au contraire, toute la noblesse de Paris et des provinces pour ennemie; ne se préoccupant des classes pauvres, des classes laborieuses que pour répandre sur elles les secours d'une inépuisable bienfaisance, elle ne songea à aucune institution politique, hygiénique ou financière pour leur bien-être et leur avenir; elle encouragea seulement l'établissement d'un grand nombre de caisses d'épargne[2].

Selon nous, la bourgeoisie est, en politique, un élément trop mobile, trop capricieux, tróp facile à intimider ou à duper, pour qu'un gouvernement puisse trouver en elle un appui résistant, intelligent et durable. Le bourgeois de Paris est, au dix-neuvième siècle, ce qu'il a toujours été : c'est toujours cet esprit gaulois, pénétrant,

1. On se rappelle que le jeune Baillot, fils d'un ancien agent de change, fut tué à la montagne Sainte-Geneviève, d'une balle reçue dans les reins.

2. La première caisse d'épargne, en France, date de novembre 1818; elle fut instituée à Paris, par ordonnance du roi, sur des bases qu'on n'a guère modifiées depuis; elle était gérée gratuitement; elle recevait toute épargne qu'on lui apportait, en payait l'intérêt de cinq pour cent par an et le capitalisait par mois. On pouvait retirer l'argent déposé.

On établit une caisse d'épargne à Bordeaux en 1819, — à Rouen et à Metz en 1820, — à Marseille, Nantes, Troyes et Brest en 1821, — au Havre et à Lyon en 1822, etc. En 1830, toutefois, treize caisses seulement étaient établies en France; mais à partir de cette époque, elles prirent un tel développement, qu'en 1835 on comptait cent trente et une caisses d'épargne autorisées, en activité ou sur le point de l'être.

Le 12 juin 1835, une loi organisa régulièrement cette institution populaire.

railleur, habile à prévoir les fautes, prompt à blâmer les folies des princes. L'esprit du bourgeois de Paris est même, à ce sujet, doué d'une intuition singulière ; il prévoit, il prédit, et il se trompe rarement.

Dans mon enfance, au milieu des causeries, non de salon, mais d'arrière-boutique, j'entendais souvent dire chez mon père que Joséphine était la providence, la fée protectrice de Napoléon, et prophétiser que le divorce avec Joséphine serait bientôt le signal et l'occasion d'incessantes adversités.

Pendant ma jeunesse, sous la restauration, l'esprit observateur, judicieux des bourgeois de Paris discernait avec finesse les qualités de Louis XVIII, sa haute raison, sa prudence, et affirmait sans hésiter qu'il n'y avait point à craindre avec lui de révolution ; mais en même temps on disait tout haut, bien des années avant 1830, que le caractère chevaleresque, aventureux, défiant, passionné de Charles X, s'il parvenait au trône, lui ferait infailliblement perdre sa couronne.

Les bourgeois de Paris ne se trompaient pas non plus lorsqu'ils voyaient pour Louis-Philippe, dans la princesse Adélaïde, un courageux et habile conseiller. Par un concours de circonstances inouïes, son frère partit pour l'exil deux mois après sa mort.

C'est que tout se sait, tout se répète à Paris ; on y est surtout curieux de la vie intime des princes. On étudie, on épie leurs goûts, leurs penchants, jusqu'à leurs plus familières habitudes. D'après toutes ces données, le bourgeois de Paris compose, dessine, arrête tous les contours, toutes les sinuosités, tous les points saillants des caractères de ceux qui sont appelés à régner, et, mora-

liste pratique, il conclut de ces études à quelles folies, à quelles fautes se laisseront entraîner ceux que leur naissance ou leur situation arme du pouvoir suprême.

Le bourgeois de Paris est moins clairvoyant sur ses propres défauts, sur ses mauvais penchants, sur sa mobilité d'esprit, sur ses vanités puériles, sur ses exigences déraisonnables, sur toutes ses faiblesses.

Se croire un personnage est fort commun en France :
On y fait l'homme d'importance,
Et l'on n'est souvent qu'un bourgeois.
C'est proprement le mal françois ;
La sotte vanité nous est particulière.
Les Espagnols sont vains, mais d'une autre manière ;
Leur orgueil me semble, en un mot,
Beaucoup plus fou, mais pas si sot.[1]

Le bourgeois de Paris, lui aussi, dans son pouvoir limité, se livre à des folies qui deviennent le prétexte et l'occasion des journées révolutionnaires ; il crie, en se jouant : *Vive la charte!* il crie, en se jouant : *Vive la réforme!* et le lendemain il est tout surpris que, répondant à son appel, le peuple, dont la main brutale brise tout ce qu'elle touche lorsqu'il est passionné, se laisse entraîner à tout bouleverser, à tout renverser, trône, gouvernement et société, dans le court espace de trois jours. Le bourgeois de Paris s'inquiète alors, s'effraye, se désespère, jurant à chaque révolution qu'on ne l'y reprendra plus.

Depuis la Fronde, le bourgeois de Paris n'a été, le plus souvent, que la victime ou la dupe de profonds scélérats ou d'ambitieux habiles ; tantôt le bourgeois de

1. *Le Rat et l'Éléphant*. La Fontaine.

Paris s'est laissé mettre la *camisole de force,* comme aux jours de la *Terreur,* par un Robespierre, par un Marat; tantôt il s'est laissé endoctriner par un cardinal de Retz ou par M. Thiers. Il s'est laissé persuader, sous la restauration, qu'on prétendait lui ravir toutes ses libertés, et il s'est mis à crier : *Vive la charte !* Sous Louis-Philippe, il s'est laissé persuader qu'il vivait sous un tyran, et alors il a crié : *Vive la réforme !* Louis-Philippe a cru sa politique vaincue, sa couronne chancelante, lorsqu'en passant, le 24 février au matin, dans les rangs de la garde nationale, il n'a plus retrouvé, dans le bourgeois de Paris en uniforme, le fusil sur l'épaule, le sabre au côté, cet enthousiasme, ce dévouement qui l'avaient, pendant dix-huit ans, maintenu sur le trône. Le pouvoir, sous Louis-Philippe, se faisait cependant modeste et bourgeois. Il honorait avant tout les vertus de famille; il portait un chapeau rond et un parapluie; il tenait le moins de place possible; il prenait le titre le moins orgueilleux, le moins superbe. Le roi s'appelait *roi des Français*; le pouvoir s'appelait *Liberté, Ordre public.*

Tallemant des Réaux raconte qu'un Espagnol, voyant le roi Louis XIII ôter son chapeau à plusieurs personnes qui étaient dans la cour du Louvre, dit à l'archevêque de Rouen, avec qui il était : « Eh quoi ! votre roi ôte son chapeau à ses sujets ? — Oui, dit l'archevêque, il est fort civil. — Oh ! le roi mon maître tient bien mieux son rang; il n'ôte son chapeau qu'au saint sacrement, *y de muy mala gana* (et même mal volontiers). »

Qu'eût dit cet Espagnol en voyant le roi Louis-Philippe ôter son chapeau, donner des poignées de main à son peuple, et chanter devant lui et pour lui la *Marseillaise !*

La restauration, accomplie sous la protection d'armées étrangères coalisées, a changé le gouvernement, les lois, les institutions, et même les mœurs en France. La révolution de 1830 causa surtout une profonde commotion, un dangereux ébranlement dans la société, que devait menacer plus encore la révolution de 1848. Après 1830, les cœurs furent lents à se calmer, les esprits à se rasseoir, les intérêts à reprendre confiance; le sans-gêne, le *débraillé*, s'introduisirent dans les costumes, dans les mœurs, et jusque dans le langage. Le néologisme fit fortune. La jeunesse des écoles et le peuple se plurent, de concert, à la singulière fantaisie de révolutionner la danse française; ils remplacèrent les mouvements arrondis, élégants, lentement développés de l'ancienne gavotte de nos pères, par une danse frénétique, convulsive, irrespectueuse, indécente, qu'on appelait d'un mot approprié à la chose, la *chahut*. On fit même un verbe, le verbe *chahuter*. Les bals masqués du théâtre des Variétés furent une mode après 1830. On y voyait les costumes de fantaisie les plus excentriques, les plus sans-façon, des costumes de pierrots, de pierrettes, et surtout de pittoresques costumes de débardeurs, pour les femmes plus encore que pour les hommes. Des jeunes gens de bonne famille, des actrices célèbres, s'y mêlaient à des gens du peuple, à des femmes échappées des plus ignobles taudis. C'était un pêle-mêle de fous, une sarabande de gens ivres, sautant, se démenant, criant, hurlant, au bruit d'une musique de cuivre, stridente et tapageuse. Cette foule furieuse de gaieté et d'ivresse, du théâtre des Variétés se transporta à l'Opéra, et les bals masqués de l'Académie royale de musique, offrant un

immense espace, dépassèrent, pendant la monarchie de juillet et sous la république de 1848, tout ce qu'on peut imaginer de plus bruyant, de plus scandaleux et de plus ignoble. Musard, par ses symphonies avec accompagnement de coups de pistolet et de chaises cassées, excitait encore cette turbulente et menaçante cohue. Musard fut proclamé dieu; chaque année on lui décernait une ovation : il était porté en triomphe. A ces spectacles tolérés. l'étranger prenait de nos mœurs une idée singulière.

Voilà ce qu'était, de haut en bas, cette société au milieu de laquelle parurent et s'élevèrent les hommes nouveaux de 1830 ; tel était le terrain sur lequel ils eurent nécessairement à combattre et à lutter. Je pourrai encore jeter plus de lumière sur les différents rôles qu'ils choisirent, lorsque j'aurai, par des renseignements précis et peu connus, pu étudier la figure historique de Louis-Philippe, roi des Français.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE

CHAPITRE PREMIER.

LES RESTAURATEURS ET LES CAFÉS CÉLÈBRES DE PARIS. GALERIE D'ORIGINAUX.

CHAPITRE II.

LA REVUE DE PARIS.

CHAPITRE III.

OPÉRA.

CHAPITRE IV.

OPÉRA. — MA VIE DE PLAISIRS ET D'AFFAIRES PENDANT MA DIRECTION DE L'OPÉRA.

CHAPITRE V.

LES DEMOISELLES D'OPÉRA.

CHAPITRE VI.

LES CLAQUEURS ET LES MARCHANDS DE BILLETS.

CHAPITRE VII.

LES COULISSES DE L'OPÉRA.

CHAPITRE VIII.

LE CONSTITUTIONNEL.

CHAPITRE IX.

LES PARTIS ET LE BOURGEOIS DE PARIS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

